

Gilles Raveaud

Économie :
on n'a pas tout essayé !

GILLES
RAVEAUD

ÉCONOMIE
ON N'A PAS
TOUT
ESSAYÉ !

SEUIL

ÉDITIONS DU SEUIL

25, bd Romain-Rolland, Paris XIV^e

2018

*À Yves Crozet et Claude Mouchot,
mes chers professeurs,
pour m'avoir transmis leur passion de l'économie politique.*

*À Aurore,
pour m'avoir appris que la plus bancale des propositions
valait mieux que la plus brillante des analyses.*

*En mémoire de François Eymard-Duvernay,
dont j'ai essayé de poursuivre la quête d'une économie morale.*

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous
n'osons pas, mais parce que nous
n'osons pas qu'elles sont difficiles. »

Sénèque

L'heure des bonnes nouvelles est venue

« Notre thèse est que l'idée d'un marché s'ajustant lui-même était purement utopique. Une telle institution ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert. »

Karl Polanyi. *La Grande Transformation*, 1944.

Ce livre est porteur de trois bonnes nouvelles. Tout d'abord, de plus en plus d'économistes, y compris parmi les plus reconnus, remettent désormais en question le modèle libéral. Ensuite, sur des points essentiels, ce modèle a échoué. Enfin, nous pouvons, en France, mener une politique progressiste et écologique.

La citadelle vacille

C'est, au fond, profondément injuste : depuis des décennies, des économistes hétérodoxes, notamment en France où plusieurs d'entre eux sont d'une qualité exceptionnelle, mettent en avant les dégâts de la finance, le recul de la part de la richesse revenant aux salariés, les effets nocifs des politiques d'austérité, etc.

Et, depuis tout ce temps, ils ont raison. Leurs analyses sont justes. Mais les grands médias, sans parler des lieux de recherche prestigieux ou des gouvernements, les dédaignent, car ils sont disqualifiés en raison de la nature supposément « politique » de leurs travaux, quand celle de leurs rivaux, qui se trompaient, eux, était reconnue car jugée « scientifique ».

Ainsi, jusqu'à il y a peu, nous pouvions, à quelques-uns, faire tout ce que nous pouvions : donner les travaux hétérodoxes à lire à nos étudiants, pester dans nos salles de cours, publier des tribunes dans la presse, etc. Mais nous savions bien que nous n'étions pas écoutés. Et puis, une chose s'est produite : Thomas Piketty a publié en 2013 son ouvrage, *Le Capital au XXI^e siècle* (Seuil).

Et tout a changé. Soudainement, la presse mondiale a découvert l'ampleur des inégalités que tout indiquait pourtant depuis des années. La profession des économistes a basculé : désormais, c'était à ceux qui prétendaient que les inégalités n'étaient pas un problème de défendre leur position.

Et depuis, les choses se sont accélérées : on peut désormais facilement trouver des publications du FMI ou de l'OCDE dénonçant les inégalités ou les excès de la finance, ou appelant à accroître les investissements publics. Pour nous qui avons connu pendant notre jeunesse le FMI qui imposait des « plans d'ajustement structurels » meurtriers aux pays pauvres, c'est un peu comme si la FIFA décrétait le retour au football amateur et interdisait toute rémunération aux joueurs !

La vie est ainsi. Des idées, justes, défendues depuis des décennies par des économistes marxistes ou keynésiens, ne parvenaient pas à se faire entendre. Maintenant qu'elles sont portées par des universitaires au pedigree impeccable, c'est le cœur de la « citadelle », pour reprendre l'expression de Keynes, qui vacille.

Nous ne pouvons que nous en réjouir, puisque cela laisse espérer que cela finira par se diffuser dans le débat politique. Car, et c'est le second point, dans la réalité, le modèle libéral a échoué.

L'économie n'est pas un marché

En fait, il a toujours échoué. Ainsi, sur la question centrale du développement, les travaux de Ha Joon-Chang (professeur à l'université de Cambridge, Royaume-Uni) et de Dani Rodrik (professeur à Harvard, États-Unis) nous rappellent qu'aucun pays n'a pu se développer grâce au libre-échange. Qu'il s'agisse du Royaume-Uni au XVIII^e siècle, des États-Unis au XIX^e siècle, ou de la Chine aujourd'hui, c'est en menant des politiques productives, financières et commerciales contrôlées par l'État que ces pays ont réussi à se créer une base industrielle, condition *sine qua non* d'un véritable développement.

De la même façon, on écarquille les yeux lorsque le FMI s'inquiète du trop faible niveau des salaires. Car il remet ainsi en question les politiques de « modération salariale » menées depuis les années 1980. En effet, la pression de la concurrence et de la finance incite les entreprises à compresser toujours plus les salaires. Mais à qui vont-elles vendre leurs biens et services si les revenus des ménages stagnent ?

Pire encore : puisque la demande est faible, elles n'ont aucune raison d'investir pour produire plus, ce qui limite encore la croissance future. C'est donc la cohérence de nos économies qui est sapée à la base, à cause de croyances erronées sur les bienfaits des faibles salaires.

Ainsi, Alan Manning (professeur à la London School of Economics, Royaume-Uni) écrit qu'il ne parvient pas à déceler d'effet négatif du salaire minimum sur l'emploi. Un résultat qui peut sembler anecdotique, mais qui vient contredire un enseignement de base de la science économique répété dans toutes les universités du monde depuis des décennies.

Mais l'entrepreneur ? Un mythe, lui aussi ? Oui. L'individu isolé et génial de la Silicon Valley n'existe pas. En fait, comme le montre Mariana Mazzucato (professeure à l'University College London, Royaume-Uni), l'État américain, par ses dépenses, ses aides fiscales et ses universités publiques, est, directement ou indirectement, à la racine des inventions de Steve Jobs (fondateur d'Apple) ou d'Elon Musk (les voitures électriques Tesla).

Donc qu'il s'agisse de développement, d'emploi ou d'innovation, le conte de fées libéral est faux. Les économies concrètes ne fonctionnent pas comme le suppose le modèle du marché. Et donc, nous pouvons agir, et ce sans attendre une fort improbable majorité de gauche en Europe.

Soyons sages, n'espérons rien de l'Europe

Dans la pratique, c'est à l'État de procéder aux investissements permettant de bâtir les infrastructures de transport ou d'énergie, puisque le marché est incapable de le faire, comme l'expliquait déjà Adam Smith à la fin du XVIII^e siècle. En vérité, dans de nombreux domaines, à commencer par celui de la transition énergétique, c'est l'inaction actuelle qui est extrêmement coûteuse.

Mais, entend-on, et l'Europe ? Permettrait-elle tout cela ? Ce point est essentiel, car il bloque toute la réflexion à gauche. Pour notre part, nous proposons de renvoyer dos à dos celles et ceux qui font d'un improbable « virage à gauche » de l'Europe la condition de toute politique progressiste en France et ceux qui, à l'inverse, expliquent que l'UE empêche toute politique économique de gauche dans notre pays.

Aucune majorité progressiste ne pourra se dégager en Europe dans les années qui viennent. Se rend-on compte que, sur les vingt-huit pays de l'UE, seuls la Grèce, le Portugal, l'Espagne et la Suède sont dirigés par des gouvernements de gauche, soit au total 15 % de la population de l'UE ?

À l'inverse, la droite xénophobe ne cesse de progresser dans le continent, tout comme l'extrême droite, qui a réuni les suffrages de 10,6 millions de nos concitoyens dans notre pays au second tour de l'élection présidentielle de 2017 et est désormais au pouvoir dans un nombre croissant de pays, seule ou dans des coalitions, en Autriche, en Europe de l'Est, en Finlande, etc.

Certes, on peut toujours rêver à une « Europe de gauche ». Mais on ne voit pas bien comment une telle chose pourrait advenir dans les prochaines années. Par ailleurs, même lorsque les grands pays européens sont gouvernés au centre gauche, comme ce fut le cas de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni à la fin des années 1990, cela a conduit à une accélération de l'agenda dérégulateur, avec l'adoption de la Stratégie de Lisbonne en 2000.

On ne voit donc pas quels éléments nous conduiraient à espérer une réorientation progressiste et sociale de l'Europe. Mais, réciproquement, il est faux de penser que l'appartenance à l'UE nous empêche d'agir.

La France peut agir, malgré l'UE

Certes, la construction européenne est une catastrophe philosophique de première grandeur, en raison de sa vénération de la concurrence. Ainsi, elle a accéléré le délitement des anciens services publics en monopole – avec le soutien actif des gouvernements français successifs –, pourtant au cœur du contrat social de notre pays et de bien d'autres.

Mais l'UE n'est pas pour autant un véritable pouvoir supranational. Ainsi, rien n'interdirait à un gouvernement français de prendre des décisions aussi importantes que de nationaliser des entreprises ou des banques, de plafonner les loyers ou le prix des médicaments, de réduire massivement le temps de travail, de mettre en place une fiscalité nettement plus redistributive, etc.

Et même le financement de la grande transition écologique serait possible. Certes, les sommes en jeu feraient sortir le déficit français des limites de l'acceptable, mais il ne serait pas très difficile de décider d'exclure ces sommes des critères européens, puisqu'elles jouent un rôle irremplaçable de préparation de l'avenir.

Et si jamais ce n'était pas le cas, ce ne serait pas bien grave, puisque l'Union européenne n'a jamais sanctionné la France pour son déficit, alors qu'elle aurait dû le faire à de multiples reprises. Et d'ailleurs, malgré ses rodomontades, l'Union européenne n'a jamais sanctionné aucun pays ! Dire que l'Europe interdit les déficits est donc très exagéré.

Oui, vraiment, nous pouvons agir, y compris sur la mondialisation.

Le libre-échange, pierre angulaire de la pensée libérale, est de plus en plus remis en cause. Aussi bien l'accord signé entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en 1994, que le marché unique européen n'ont pas conduit aux créations d'emplois espérées. Il conviendrait donc de passer à une logique de coopération, comme le prévoyait la charte de La Havane ratifiée sous l'égide des Nations unies en 1948.

De plus, la finance dérégulée est elle aussi dénoncée à cause de ses effets néfastes sur l'économie et les inégalités. Ainsi, plusieurs projets sont actuellement en discussion, qu'il s'agisse de réformer les banques, de taxer les mouvements de capitaux ou de lutter contre les paradis fiscaux. Et la suppression récente, en Europe, du secret bancaire montre que les États ne sont pas démunis face aux financiers.

Autrement dit, qu'il s'agisse du commerce mondial, de la finance ou de l'UE, les idées ont beaucoup évolué ces dernières années, et les propositions se multiplient. Mais il est, évidemment, très difficile de changer les choses dans ce domaine. Toutefois, l'essentiel est qu'il est possible d'agir au niveau national, surtout pour la France.

Pour un État investisseur et stratège

Les libéraux avaient vaincu les keynésiens dans les années 1970 en raison de l'incapacité de ces derniers à faire reculer le chômage, en dépit de déficits publics toujours croissants. La crise de 2008 a marqué la fin de cette époque, le consensus se faisant au sein des ministères des Finances, du FMI, et des Banques centrales pour accepter temporairement de forts déficits publics, à l'image de celui des États-Unis qui devait approcher 10 % du PIB (à comparer au plafond de 3 % prévu par les textes européens).

De plus, le FMI a reconnu que la politique d'austérité menée en Grèce était une erreur, autant sur le plan économique que sur le plan social ou sanitaire. Aujourd'hui, avec l'UE, il appelle à une augmentation de l'investissement public, afin de mettre en œuvre la transition écologique. L'action positive de l'État a donc enfin été réhabilitée.

Et cette action est particulièrement nécessaire afin que la France développe son industrie, lieu premier d'innovation et maillon essentiel de la cohésion sociale et territoriale. Or la politique actuelle de baisse du coût du travail financée par fonds publics ne sera pas couronnée de succès, puisque le coût du travail en France est comparable à celui de nombreux pays et ne constitue pas la part prédominante du coût total des produits.

De plus, l'État mène des politiques désastreuses, comme le crédit d'impôt recherche (CIR), qui coûte beaucoup plus cher que le budget total du CNRS, et permet aux entreprises de déduire de leurs impôts leurs dépenses autoproclamées de « recherche », pour des résultats très faibles. Au lieu de cela, il faudrait que l'État redevienne un État stratège et entrepreneur, qui articule universités, recherche et industrie, et qui définisse les besoins sociétaux à satisfaire en priorité.

Mais toutes ces mesures prennent du temps. Pour faire reculer le désespoir et la colère qui gagnent tant d'entre nous, il faut réparer le tissu social, et vite.

Le plein-emploi et des salaires plus élevés, c'est possible

Pour l'Union européenne, le salaire est l'ennemi de l'emploi : si l'on veut combattre le chômage, il faut réduire ce que le travail coûte aux entreprises. Cela s'oppose frontalement au message keynésien, pour qui la hausse des salaires, en soutenant la consommation, est au contraire la solution au chômage. Or, dans l'UE, si la croissance a été aussi faible ces dernières années, c'est parce que les salaires ont stagné.

Le FMI et l'OCDE s'inquiètent du trop faible niveau des salaires. De même, les études se multiplient sur les bienfaits du salaire minimum, que de plus en plus d'économistes souhaitent voir instauré au niveau européen. Mais les divergences syndicales en Europe rendent ce projet improbable. Pour accroître les salaires, chose nécessaire, il faudra d'abord résorber le chômage.

La lutte contre le chômage a été le prétexte d'un impressionnant retournement intellectuel, les libéraux parvenant à imposer l'idée que les principaux responsables du chômage étaient... les salariés en CDI, qui empêcheraient la concurrence de s'exercer librement sur le marché du travail. Ont ainsi été justifiées de graves atteintes à la dignité des personnes : réduction des allocations-chômage, licenciements facilités, précarité accrue, etc.

Or si l'on mesure correctement le nombre d'emplois à temps plein manquants pour parvenir au plein-emploi, on constate qu'il est le même en France, en Allemagne ou au Royaume-Uni. Autrement dit, contrairement à ce que l'on nous répète depuis au moins trois décennies, il n'y a pas de « maladie française du chômage ».

En effet, tous les pays développés ont réduit leur temps de travail, en raison du progrès technique, qui détruit de trop nombreux emplois. Sait-on que le volume total d'heures travaillées en France n'a pas progressé depuis les années 1960 ? Face à ce constat, et à la réussite des 35 heures, une solution s'impose : le partage du travail, par exemple sous la forme de la semaine de quatre jours.

Lutter contre les inégalités et les discriminations

Grâce au travail fondateur de Thomas Piketty, plus aucun économiste ne peut ignorer la très forte remontée des inégalités intervenue depuis les années 1980, en raison du pouvoir de la finance, de l'envolée des rémunérations dans les grands groupes mondialisés, et de politiques fiscales et sociales moins protectrices et redistributives.

Or les inégalités nuisent gravement à la santé des personnes comme des pays. Il est donc urgent de les réduire, par exemple grâce à des politiques fiscales appropriées, à la généralisation de l'accueil en crèche, à l'accroissement des minima sociaux, à une lutte efficace contre l'échec scolaire, etc.

De plus, il est temps de lutter spécifiquement contre les discriminations dont souffrent les femmes ou les personnes d'origine étrangère – ou considérées comme telles. Une lutte contre les stéréotypes sera nécessaire, de même qu'une politique de quotas, et des sanctions accrues contre les personnes qui pratiquent la discrimination.

Enfin, l'introduction de l'origine nationale dans le recensement sera inévitable. La cécité volontaire de la société française quant à son racisme, parfois justifiée au nom de l'universalisme, doit cesser pour permettre l'adoption d'outils efficaces de mesure des discriminations, qui touchent certaines populations ou certains quartiers bien plus que d'autres. Car on ne peut pas lutter contre ce qu'on ne voit pas.

Il serait donc possible de transformer très profondément la société française, en faisant reculer les inégalités et en supprimant la plus grande partie du chômage. Mais, même si ces objectifs étaient atteints, ils ne rendraient pas moins nécessaire un changement plutôt révolutionnaire celui-là, qui est la conversion écologique de notre société.

Un futur meilleur

Si les libéraux se sont trompés sur les bienfaits du marché, les keynésiens – dont nous étions – ont, jusqu'à ces dernières années, gravement sous-estimé le péril environnemental, pourtant connu depuis les années 1970. Or la situation actuelle est catastrophique, les émissions de gaz à effet de serre continuant à augmenter en dépit des engagements pris, tandis que s'accumulent les montagnes de déchets et les pollutions, sur fond de disparition accélérée des espèces.

Nous devons donc faire l'effort intellectuel immense consistant à renoncer à l'idée de croissance quantitative. Pour cela, le premier pas à faire consistera à relativiser l'importance du Produit intérieur brut (PIB), pour lui adjoindre d'autres indicateurs, sociaux et environnementaux.

Heureusement, le rejet de la croissance ne signifiera pas une nouvelle explosion du chômage, puisque de nombreux emplois utiles, à faible impact écologique, nous manquent. Enfin, la diminution du temps de travail salarié libérera du temps pour d'autres activités, y compris productives, qui nous conduiront à prendre mieux soin des autres, de la nature et de nous-mêmes.

Mais pour que nous fassions un usage aussi valorisant de notre temps, il faut que nous ayons confiance en nous-mêmes. Cela passe d'abord par un changement profond de l'école, qui doit mieux écouter, respecter et valoriser les élèves, et leur apprendre à mieux s'exprimer et à travailler en groupe.

Par ailleurs, il faut renouer avec la volonté de guider l'économie. Le péril écologique à lui seul justifie le renouveau d'une forme de planification, largement à (ré-)inventer, qui sanctionnera, encouragera, guidera les acteurs privés.

Mais une démocratie saine suppose aussi des gens heureux au travail. Pour cela, il faudra faire pénétrer la démocratie dans les entreprises, en partageant le pouvoir économique entre actionnaires et salariés. Et développer l'autonomie au travail des employés, qui sinon se détournent du vote ou des partis de gouvernement.

Voilà les thèmes que nous nous proposons de développer dans ce qui suit. Mais auparavant, une dernière précision concernant la nature de notre texte.

Une modeste proposition

Suivant la méthode proposée par James K. Galbraith, Stuart Holland et Yanis Varoufakis dans leur *Modeste proposition pour résoudre la crise de la zone euro* (Les Petits Matins, 2014)¹, nous avons choisi de ne pas retenir de politiques exigeant des changements institutionnels majeurs.

Autrement dit, toutes les mesures que nous avançons dans le livre peuvent être réalisées dans le cadre du capitalisme, de la mondialisation libérale, de l'UE, de la zone euro, etc. Il nous semble en effet essentiel, si l'on veut retrouver, vite, l'espoir, de montrer tout ce qu'un gouvernement progressiste et écologiste pourrait faire demain en France – s'il était élu.

Par ailleurs, même si nous sommes un défenseur de l'irremplaçable dépense publique, nous partageons la position des sociaux-démocrates scandinaves qui voient dans le déficit public un risque majeur d'affaiblissement de la crédibilité de l'État. Or, aujourd'hui, comment nier que la dette publique soit une source d'inquiétude chez de nombreux Français ? Que cela soit fondé sur le plan strictement économique est sujet à discussion. Mais cette angoisse est bien là.

C'est pourquoi nous recommandons un retour rapide à l'équilibre budgétaire pour les dépenses courantes, au moyen de mesures comme la suppression de niches fiscales inefficaces et coûteuses, la lutte contre la fraude fiscale et sociale ou l'introduction d'une fiscalité très nettement alourdie sur le patrimoine.

En revanche, il n'est pas possible d'engager la transition écologique sans endettement supplémentaire. Mais, hormis les dépenses de guerre lors des deux conflits mondiaux, il n'y aura jamais eu investissement plus rentable, en raison de l'ampleur colossale des catastrophes évitées demain.

Cela devra être fait de manière la plus responsable possible, afin de ne pas entraîner de nouveaux dérapages budgétaires. Car l'une des urgences de l'heure est de restaurer la légitimité de l'État, seul à pouvoir agir avec assez de force contre les deux principales menaces qui nous guettent, c'est-à-dire l'explosion des inégalités et l'effondrement environnemental.

Note

1. James K. Galbraith est professeur à l'université du Texas (États-Unis) ; Stuart Holland est économiste et homme politique britannique, ancien député ; Yanis Varoufakis est économiste et ancien ministre des Finances grec.

Pour un commerce qui profite à tous

« Les États membres reconnaissent que la prévention du chômage et du sous-emploi est [...] une condition nécessaire pour atteindre [...] le développement des échanges internationaux, et, par conséquent, pour assurer le bien-être de tous les autres pays. »

Charte de La Havane instituant une Organisation internationale du commerce, 24 mars 1948, article 2.

Pour les économistes libéraux, le libre-échange est, avec le respect de la propriété privée, l'un des principes fondamentaux d'une économie de marché. Il conduit en effet chacun des pays échangistes à se spécialiser dans la production des biens pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif, ce qu'expliquait en 1817 l'économiste anglais David Ricardo¹. Ainsi, les ressources disponibles sont utilisées au mieux, permettant que le plus grand nombre de biens et services soient produits.

De plus, toujours selon les libéraux, dans ces échanges, personne n'est lésé : même les pays les moins richement dotés en ressources naturelles, ou les moins productifs, ont intérêt à l'échange international, car il va leur permettre de se procurer des biens qu'ils ne pourraient produire chez eux qu'en utilisant des quantités très élevées de travail. Au final, avec le libre-échange, tout le monde a plus en travaillant moins !

En réalité, l'histoire nous enseigne que, hier les États-Unis ou le Royaume-Uni ou, plus récemment, de nombreux pays asiatiques se sont enrichis en protégeant leur industrie derrière des barrières douanières. Par ailleurs, des accords commerciaux tels que l'ALENA, signé entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en 1994, n'ont pas engendré de gains significatifs de bien-être, tout en faisant de nombreux perdants. De la même manière, le marché unique européen a créé peu d'emplois, tout en aggravant les divergences au sein du continent et en empêchant des politiques coordonnées d'être menées.

Il est donc permis de douter de la valeur écologique, économique et sociale des accords commerciaux négociés par l'Union européenne avec les États-Unis ou le Canada, qui risquent d'amoindrir les normes qui protègent les hommes et la nature, tout en accordant un pouvoir démesuré aux entreprises face aux États. Plutôt que de vouloir étendre toujours plus le libre-échange, il serait judicieux de mettre en place une véritable coopération, comme le proposait la charte de La Havane ratifiée sous l'égide des Nations unies en 1948.

Mythe du libre-échange, réalité du protectionnisme

Ainsi que le souligne l'économiste sud-coréen Ha-Joon Chang, enseignant à l'université de Cambridge (Royaume-Uni), la libéralisation du commerce britannique, intervenue en 1846, est nettement postérieure au démarrage de la révolution industrielle au Royaume-Uni, intervenue deux générations plus tôt². Entre-temps, comme le note Chang, le Royaume-Uni « pratiqua activement la protection des industries naissantes, les subventions à l'exportation, les réductions de droits pour l'importation de matières entrant dans la fabrication des produits qu'elle exportait³ ».

De la même façon, écrit Chang, entre 1816 et la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit pendant plus d'un siècle, les États-Unis ont eu des droits de douane sur les produits manufacturés très élevés⁴. Et, si l'on ajoute à cela les coûts de transport pour rejoindre le continent américain, on arrive au résultat stupéfiant que « les industries américaines ont été les plus protégées du monde jusqu'en 1945⁵ » ! Là aussi, c'est seulement une fois parvenus au sommet de la suprématie mondiale que les États-Unis se sont convertis au libre-échange.

La réalité historique est donc bien différente de la version habituellement enseignée, qui oppose Royaume-Uni et États-Unis libre-échangistes à la France et l'Allemagne protectionnistes. Chang note ainsi que Friedrich List, auteur en 1841 du *Système national d'économie politique*, a été devancé par Alexander Hamilton, le premier secrétaire au Trésor des États-Unis, qui avançait des thèses protectionnistes dès 1791 dans son *Rapport sur les manufactures*.

Le libre-échange n'a donc pas été nécessaire au développement économique des deux nations qui ont dominé successivement le monde. Mais cela n'a pas empêché les États-Unis d'insister pour que les pays en développement ouvrent leurs économies, alors même que leur situation économique et politique les rend vulnérables aux turbulences venues de l'ouverture au marché mondial.

Une injonction infondée faite aux pays en voie de développement

Comme le relève Chang, dans les années 1990, la Banque mondiale critiquait les droits de douane appliqués par les pays en voie de développement, alors supérieurs à ceux pratiqués par les pays développés au XIX^e siècle. Mais cette comparaison n'est pas fondée, car elle oublie que les écarts de productivité entre les pays sont bien plus forts aujourd'hui qu'ils n'étaient avant la Première Guerre mondiale. Ainsi, un pays comme l'Inde dont le revenu par tête n'est que le cinquième de celui des États-Unis a nécessairement besoin de droits de douane conséquents pour compenser son handicap de productivité.

Par ailleurs, Ha-Joon Chang note que, lorsqu'ils se sont industrialisés, les pays riches ne possédaient pas les institutions – démocratie, droits de propriété, systèmes de sécurité sociale... – qu'ils demandent aujourd'hui aux pays en voie de développement. En leur interdisant de recourir aux instruments protectionnistes qui leur ont assuré leur propre prospérité, les pays développés « sont bien en train de “retirer l'échelle” grâce à laquelle ils ont grimpé au sommet, la plaçant hors de portée des pays en développement⁶ ».

Il ne s'agit certes pas de dire qu'aucune réforme de la gouvernance des pays en voie de développement n'est souhaitable, bien évidemment. Mais Chang insiste sur le fait que ces progrès institutionnels ont été, dans les pays développés, la conséquence du développement économique, et non leur cause. L'expérience des trois dernières décennies montre en effet une nouvelle fois que ce sont les pays qui ont le mieux maîtrisé leur relation avec l'extérieur qui ont connu le plus fort développement.

Le protectionnisme au service du développement : l'exemple des pays asiatiques

L'économiste américain Dani Rodrik, professeur à la Kennedy School de l'université Harvard (États-Unis), relève ainsi que l'industrialisation et l'exportation de produits manufacturés sont les meilleurs garants d'un réel développement⁷. Or, une industrie nationale naissante a besoin de protections, sans quoi elle ne peut lutter contre la concurrence étrangère déjà parvenue à maturité. C'est notamment ce que sont parvenus à faire, successivement, le Japon, la Corée du Sud ou la Chine, qui ont d'abord protégé leur marché intérieur et bâti des champions nationaux.

Cette caractéristique est importante, car Rodrik nous annonce une bonne nouvelle : le rattrapage des industries des pays du Sud vis-à-vis de celles du Nord est automatique⁸ (Rodrik le qualifie d'« inconditionnel »). Autrement dit, quelles que soient les institutions et les politiques en place, lorsqu'un pays développe une industrie, celle-ci progresse nécessairement jusqu'à rattraper les industries les plus avancées. D'où l'importance des politiques pour permettre le décollage des industries locales.

Et c'est bien de ce point de vue que plusieurs pays asiatiques se sont distingués des pays africains ou d'Amérique latine, où la gouvernance, mise au service de l'agenda néolibéral du « consensus de Washington », s'est révélée corrompue ou au service d'un dirigisme inefficace. À l'inverse, le « capitalisme asiatique » caractérisé par un dirigisme d'État, un secteur bancaire concentré et de puissants grands groupes commerciaux et industriels, s'est révélé plus efficace⁹.

Tous ces arguments en faveur d'un interventionnisme commercial n'ont pas résisté face à l'empressement des dirigeants de nombreux pays à développer le libre-échange. Les accords commerciaux entre pays se sont ainsi multipliés ces dernières décennies, à commencer par l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) signé en 1994 entre les États-Unis, le Mexique et le Canada.

L'ALENA : beaucoup d'échanges, peu de bien-être

Aujourd'hui vieux de plus de vingt ans, l'ALENA constitue une référence pour traiter des mérites du libre-échange. En 1993, Paul Krugman (professeur à l'université de Princeton, États-Unis, et lauréat du prix de la Banque de Suède en 2008) estimait que les oppositions au projet relevaient d'un « populisme moderne » désespérément accroché à l'industrie, quand la transition vers une économie de services était inéluctable¹⁰. De même, pour Bradford DeLong (professeur à l'université de Berkeley, États-Unis), l'intérêt principal de l'ALENA était de rendre irréversibles à la fois les réformes néolibérales au Mexique et l'engagement en faveur du libre-échange de la part des États-Unis à l'égard de son voisin du Sud¹¹.

DeLong estime de ce fait que l'ALENA ainsi que l'accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce en 2001 sont « globalement bénéfiques à l'économie américaine¹² ». Certes, il y a eu une destruction massive d'emplois industriels aux États-Unis au cours des dernières décennies, l'emploi industriel ne représentant en 2016 plus que 8 % de l'emploi total, contre 30 % en 1950. Mais, pour DeLong, cette chute vertigineuse s'explique par le progrès technologique, et non pas par le commerce.

Aux États-Unis, l'estimation des effets de l'ALENA donne lieu à de vifs débats. Selon le Peterson Institute, un *think tank* favorable au libre-échange, le commerce a fortement augmenté, et les emplois créés dans les industries exportatrices proposeraient des salaires supérieurs¹³. Pour eux, grâce au libre-échange, les entreprises ont accès à des matières premières à moindre coût et bénéficient de nouveaux débouchés, tandis que les consommateurs profitent d'un choix plus large de biens, à un coût moindre.

Toutefois, des études récentes plus sérieuses montrent que les effets du commerce sur le bien-être sont... à peu près inexistantes. Ainsi, selon Lorenzo Caliendo, professeur à l'université de Yale (États-Unis), et Fernando Parro, professeur à l'université John Hopkins (États-Unis), le gain de bien-être pour les États-Unis, le Mexique et le Canada depuis 1994 serait quasiment négligeable¹⁴. Pour Dani Rodrik, cela n'est pas étonnant puisque « les accords commerciaux ne sont pas censés créer des emplois¹⁵ ».

Mais cela ne veut pas dire que rien ne s'est passé. En effet, Rodrik estime que les accords commerciaux ont pour effet de « réallouer l'emploi » des secteurs les moins productifs vers les secteurs les plus productifs, ce qui implique qu'il y aura des gagnants... et des perdants.

Qui s'occupera des perdants ?

Certes, la libéralisation commerciale fait des gagnants, comme les salariés des entreprises exportatrices, qui obtiennent des parts de marché, ou les consommateurs, qui voient le prix de nombreux biens de consommation courante baisser. Mais la mondialisation fait aussi des perdants, des salariés dont les usines doivent fermer aux agriculteurs des pays du Sud dont les marchés locaux sont envahis par des productions agricoles venant du Nord¹⁶.

Or, il n'existe aucun mécanisme qui redistribuerait spontanément les gains des gagnants, consommateurs ou producteurs, vers les perdants, ouvriers ou paysans. Ainsi, selon l'Economic Policy Institute (EPI), un *think tank* américain proche des syndicats, ce sont 700 000 emplois qui auraient été perdus aux États-Unis entre 1994 et 2010 du fait du déficit commercial avec le Mexique ¹⁷. De plus, les baisses de salaires des industries non compétitives se généralisent à tous les métiers du bassin d'emploi local, comme ceux des employés des commerces, à mesure qu'ils servent une clientèle désargentée¹⁸.

Et cette situation a de fortes conséquences sur le plan politique. Ainsi, Dani Rodrik note que Trump a su, contrairement aux Démocrates, « capitaliser sur les très réelles pertes que cet accord commercial ainsi que d'autres ont entraînées dans certaines parties du pays¹⁹ ».

Enfin, des perdants, il y en a aussi beaucoup au Mexique. Robert E. Scott, l'auteur de l'étude pour l'EPI, note que le Mexique a dû abandonner sa politique de développement, qui limitait les prises de participation par les investisseurs étrangers. De plus, l'agriculture mexicaine a connu de fortes pertes d'emplois suite aux importations de maïs américain subventionné. Enfin, l'introduction des *maquiladoras* et autres usines d'assemblage a accéléré le délitement des liens sociaux.

Et même du strict point de vue économique, le constat est accablant puisque, selon Rodrik, l'efficacité globale de l'économie mexicaine, loin d'avoir progressé grâce à la hausse, réelle, des exportations mexicaines vers les États-Unis, a diminué en valeur absolue depuis le début des années 1990²⁰. Un résultat stupéfiant, qui montre une nouvelle fois que, lorsqu'elle se fait entre partenaires de niveaux de développement inégaux et qu'elle n'est pas maîtrisée, l'ouverture au commerce n'est en rien une garantie de développement.

En fait, le principal but de ces accords commerciaux n'est pas économique, mais politique. Il s'agissait, pour les États-Unis, de soutenir les réformes libérales du président mexicain Carlos Salinas en espérant que le développement du Mexique ralentirait le flux d'immigrants vers leur riche voisin du Nord. De même, le marché unique européen devait rapprocher politiquement les États membres. Mais il a empêché un développement concerté.

Le marché unique européen : tout pour la divergence

Décidé en 1957 lors du traité de Rome, le marché unique européen regroupe aujourd'hui près de 500 millions de consommateurs. Or son bilan en termes de créations d'emplois est très maigre, puisque les services de la Commission les évaluent à seulement 1,4 % entre 1992 et 2007²¹. De même, le CEPII estime que, depuis sa création il y a 60 ans, le marché unique a engendré une hausse du niveau de vie de 4,4 % en moyenne en Europe, soit 0,07 % par an²²...

Pour la Commission, le marché unique devait réduire les coûts unitaires de production des entreprises en accroissant leurs quantités vendues, et les inciter à innover. Mais il s'agissait aussi de rendre possible « la flexibilité des prix et des salaires ». Ce que les consommateurs gagnaient avec les prix bas et le plus grand choix de biens et services, ils devaient donc le perdre en dégradation de leur sécurité salariale.

Surtout, le marché unique s'est heurté à l'importance des services. Si nous sommes étonnés de la provenance lointaine de nombreux produits au supermarché, nous oublions que le propriétaire de notre logement, notre fournisseur d'énergie, notre médecin, notre coiffeur, etc., sont en général des producteurs locaux. Ainsi, selon la Commission, tandis que les services représentent 70 % de l'emploi en Europe, ils ne totalisent que 20 % du commerce intra-européen. Le marché unique est donc loin de concerner la majorité de nos dépenses, puisque celles-ci demeurent principalement locales.

Ensuite, le marché unique a été déstabilisé par les élargissements successifs de l'UE, qui ont grandement accru l'hétérogénéité au sein du continent, le niveau de vie par habitant de la Bulgarie étant quatre fois inférieur à celui de l'Irlande. Surtout, le marché, en récompensant les meilleurs, accroît les inégalités entre les (riches) pays du « centre » et ceux (pauvres) de la « périphérie » – tout comme, à une autre échelle, on constate un écart croissant de richesse entre les centres-villes et les banlieues.

À cela s'ajoutent plusieurs effets qui ont creusé les écarts de productivité. Ainsi, les politiques de modération salariale ont découragé les entreprises d'investir pour économiser du travail – puisque celui-ci est peu cher. De plus, la flexibilité accrue sur le marché du travail a pénalisé la formation des travailleurs. Or, ces effets sont plus forts dans les pays à plus faible productivité. Ainsi, entre 1997 et 2007, l'écart de PIB par habitant entre l'Allemagne et l'Italie s'est accru de 13 %²³.

En fait, ce qui manque à l'UE, c'est un centre, seul capable de réduire les inégalités et de mettre en œuvre une politique de développement.

La Commission européenne : accroître l'acceptabilité politique des inégalités

Là où le marché engendre spontanément de la divergence économique, seule une autorité politique centrale peut la réduire en prélevant et redistribuant des richesses. Mais un pilotage par le centre est aussi essentiel pour le développement. On en trouve une illustration dans le texte de la Commission européenne cité plus haut, qui ne cesse de comparer, défavorablement, notre continent aux États-Unis. Selon ses auteurs, l'Europe dépense moins en recherche, elle compte moins de scientifiques, et son système d'enseignement supérieur est moins performant.

Or, comment rendre compte de l'avance américaine ? Par... « le soutien de l'État américain au développement précoce des nouvelles technologies ²⁴ ». Ce n'est donc pas, de l'aveu même de la Commission européenne, le marché qui suscite à lui tout seul l'innovation, même aux États-Unis. À l'inverse, soulignent les auteurs, les Européens ne parviennent pas à s'entendre sur des normes communes, indispensables au bon fonctionnement du marché unique, mais aussi au succès à l'export des innovations européennes.

Toutefois, loin de remettre en cause la logique du marché, les services de la Commission appellent à son approfondissement, notamment dans le domaine des services, ce qui conduirait à remettre en cause les professions « protégées », comme les médecins ou les avocats, et ce qu'il reste des services publics. Reconnaisant qu'une telle « libéralisation » serait « politiquement sensible » car « affectant directement l'emploi d'un grand nombre de personnes », ils préconisent un « effort » pour « accroître son acceptabilité publique ²⁵ ».

Les fonctionnaires de la Commission peuvent se réjouir : cet effort a été déployé par les dirigeants européens ces dernières années. Mais il arrive malgré tout que la libéralisation se voie opposer des résistances. Ainsi le projet de traité transatlantique entre l'UE et les États-Unis, ou TAFTA (TransAtlantic Free Trade Agreement), a-t-il été provisoirement abandonné.

Le traité transatlantique : un échec salubre

Discuté depuis les années 2000, le TAFTA visait à accroître les échanges et à faciliter les investissements entre l'Union européenne et les États-Unis, créant ainsi une zone de libre-échange couvrant près de la moitié (45 %) du PIB mondial. Mis en cause par plusieurs dirigeants français et allemands, ainsi que par le président américain Donald Trump, le TAFTA a été (provisoirement ?) abandonné. On peut s'en réjouir, tant les gains en termes de hausse du PIB à attendre étaient faibles (de l'ordre de 1 % en dix ans), le TAFTA pénalisant de plus l'intégration économique européenne, au profit des échanges avec les États-Unis²⁶.

Selon Jeronim Capaldo, de l'université de Tufts (États-Unis), si le TAFTA avait été signé, les conséquences auraient été négatives pour l'Europe : exportations en baisse, chute du PIB, baisses de salaires (estimées par Capaldo à 5 500 euros par travailleur en France au bout de dix ans), et pertes d'emplois (600 000 emplois en moins en Europe d'ici 2025)²⁷. Un véritable scénario catastrophe, loin des gains promis.

Pour Capaldo, pour soutenir la croissance en Europe, mieux vaudrait soutenir les revenus du travail. Et il y a de nombreuses autres raisons de rejeter le TAFTA, comme le fait qu'il menace d'ouvrir les services publics à la concurrence, ou qu'il prévoit une uniformisation des règles et des normes qui risque fort de conduire à un alignement sur les normes les moins protectrices pour les consommateurs, comme pour l'environnement ou la santé publique.

De plus, le TAFTA prévoyait la mise en place de tribunaux d'arbitrage permettant aux firmes multinationales d'attaquer les États en justice lorsqu'elles estiment que leurs droits ont été bafoués. C'est une méthode mise en œuvre par Philip Morris contre l'Uruguay (en 2010) et l'Australie (en 2012) à cause de leur politique de lutte contre le tabagisme, ou par la société suédoise Vattenfall, qui exploite des centrales nucléaires, qui a porté plainte contre l'Allemagne à cause de sa décision de sortir du nucléaire²⁸.

Le même type de critiques peut être formulé à l'égard de l'accord entre l'Union européenne et le Canada, ou CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement), qui, lui, est entré en vigueur.

L'accord entre l'UE et le Canada : la mise en péril des normes sociales et environnementales et du pouvoir des États

Signé entre l'Union européenne et le Canada le 30 octobre 2016, le CETA, même s'il doit encore être ratifié par les Parlements nationaux des pays membres de l'Union européenne, s'applique néanmoins provisoirement durant trois ans, même en cas de rejet par l'une des parties signataires. Cet accord est dit « de nouvelle génération » car il porte sur l'harmonisation des normes techniques, sociales, environnementales²⁹... Ainsi, le CETA utilise la méthode dite « de la liste négative », qui consiste à ouvrir à la concurrence tous les services (y compris, potentiellement, les services publics), à la seule exception de ceux qui auront été explicitement listés par les parties.

De même, le CETA incluait initialement un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs privés et États, l'ISDS (pour Investor State Dispute Settlement), qui prévoyait que les décisions soient rendues par trois arbitres privés, avec tous les risques de partialité et de conflits d'intérêts que cela comportait. Très critiqué par plusieurs groupes politiques et gouvernements européens, il a été remplacé par un système quasi public, l'ICS (Investment Court System), dans lequel les décisions sont adoptées par une cour permanente composée de 15 juges (5 Européens, 5 Canadiens, et 5 tiers) devant justifier de qualifications juridiques, et rémunérés sur fonds publics. De plus, une procédure d'appel est prévue.

Enfin, la nouvelle version du CETA indique que les gouvernements ont le droit de « modifier leurs lois d'une manière qui affecte négativement les investissements ou interfère avec les attentes des investisseurs³⁰ ». Mais cela laisse inchangés de nombreux points cruciaux, comme la référence aux « attentes légitimes » des entreprises en matière de traitement juste et équitable de la part des États, ce qui laisse la porte ouverte à bien des interprétations³¹.

Courant octobre 2016, à quelques semaines à peine de la ratification de l'accord à Bruxelles initialement prévue pour le 27 octobre, coup de tonnerre : Paul Magnette, le ministre-président socialiste de Wallonie, pointe les menaces que fait planer l'ICS et se pose en défenseur de l'agriculture, des services publics et des normes environnementales, empêchant son pays, la Belgique, de signer le CETA.

Après un psychodrame de quelques jours, un accord est trouvé : les Wallons retirent leur opposition au traité en échange de la rédaction d'un « instrument interprétatif commun ». Mais, comme le souligne la Fondation Nicolas Hulot, cela n'empêche pas que le CETA est « climaticide », puisqu'il va favoriser le développement des échanges et donc les émissions de gaz à effet de serre³². De même, la Confédération européenne des syndicats (CES) a demandé l'exclusion des services publics de l'accord³³. Elle souhaite également que la violation de droits du travail entraîne des sanctions économiques³⁴.

À l'heure actuelle, les batailles juridiques ne sont pas terminées, certaines régions belges refusant l'ICS en l'état et demandant qu'il soit remplacé par une véritable Cour publique formée de magistrats soumis à un code de conduite strict. Mais reste que, en raison du soutien d'un grand nombre d'élus européens de diverses tendances, le CETA a bien été signé et que sa mise en œuvre a d'ores et déjà commencé.

Il serait pourtant possible d'organiser les relations commerciales sur une base plus équitable, autrement dit de mettre en place une forme de protectionnisme. Mais, outre que ce mot est tabou dans le débat économique, il faut d'abord parvenir à surmonter un obstacle intellectuel et politique de première grandeur : demander une limitation des importations en provenance de pays pauvres, n'est-ce pas être égoïste ?

Le protectionnisme : néfaste pour l'emploi, indispensable pour les droits sociaux et l'environnement

Une difficulté majeure se présente pour les progressistes des pays du Nord : refuser certaines importations chinoises au nom de la défense de l'emploi ou de la dénonciation des conditions de travail en Chine, n'est-ce pas tout simplement égoïste ? Ne vaut-il pas mieux que la Chine s'enrichisse, quitte à ce que des millions d'emplois soient détruits en Europe et aux États-Unis, si cela permet à des centaines de millions d'ouvriers chinois de sortir de la pauvreté ? Refuser les jouets et les appareils électroniques chinois, ce serait donc faire obstacle à la démocratie dans le plus grand pays du monde ! On mesure la portée de l'accusation.

Disons-le tout net : nous rejetons les arguments du type « le protectionnisme c'est la guerre », selon lesquels toute barrière aux échanges nous condamnerait à revivre le scénario des années 1930. Surtout si l'on remarque, avec Gabriel Colletis, professeur à l'université Toulouse 1, qu'aujourd'hui « circulent sans entrave des produits parcourant des milliers de kilomètres avec une empreinte carbone très forte, produits dans des conditions ne respectant ni la dignité de ceux qui travaillent pour les produire, ni la santé de ceux qui les consomment en Europe et en France³⁵ ».

Mais la mise en pratique du protectionnisme s'avère compliquée. Tout d'abord parce que l'expansion de la mondialisation depuis trois décennies a tissé des liens à peu près impossibles à dénouer entre les régions du monde. Ainsi, aujourd'hui, en France, un tiers de la consommation des ménages est consacré à des produits importés. Nous n'achetons plus une voiture, des meubles et des habits fabriqués en France, mais « une Dacia importée de Tanger, un téléphone coréen et des jouets chinois pour les enfants³⁶ ».

De plus, et surtout, les entreprises raisonnent de plus en plus à l'échelle internationale, qui leur fournit les matières premières et les produits intermédiaires dont elles ont besoin, et des débouchés pour leurs produits. Ainsi, les importations représentent un quart de la valeur des exportations françaises³⁷. Et augmenter nos droits de douane, c'est prendre le risque de voir nos partenaires économiques faire de même.

Toutefois, le principal obstacle au protectionnisme nous semble être le fait que, comme l'écrit Jean-Marc Vittori, éditorialiste aux *Échos*, « le protectionnisme est devenu profondément antisocial³⁸ ». Certes, au XIX^e siècle, une hausse des droits de douane sur les importations de blé permettait aux paysans locaux de vendre leur production plus cher, et était donc « sociale ». Mais, aujourd'hui, les importations venant des pays à bas salaires permettent à chaque foyer français d'économiser de 100 à 300 euros par mois³⁹. Accroître les droits de douane, c'est donc avant tout pénaliser les plus modestes.

De plus, imposer des droits de douane aux pays où le coût du travail est plus faible, c'est prendre le risque de gêner leur développement, qui repose souvent sur les exportations. Et il faudrait restreindre les échanges à nos frontières nationales, puisque c'est au sein de l'Europe que de nombreux groupes français ont délocalisé leurs usines, comme les constructeurs automobiles en Roumanie. Pénaliser les pays du Sud, défaire l'Europe... est-ce vraiment ce que nous souhaitons⁴⁰ ?

À l'inverse, le libre-échange intégral que pratique l'UE conduit à laisser entrer des biens qui ont été produits dans des conditions inacceptables. Il faut donc instaurer des normes sociales, en rendant les entreprises responsables. De même, l'UE devrait instaurer des « droits de douane environnementaux », différenciés selon le niveau des normes écologiques en vigueur dans le pays dont proviennent les biens. Il faudrait aussi interdire l'entrée dans l'UE à des produits dont le transport représente une dépense d'énergie déraisonnable, comme ces fruits et légumes acheminés en avion l'hiver.

Mais il n'existe pas, pour l'instant, de majorité en Europe pour soutenir de telles idées. Il nous semble donc que la France, dans ces domaines essentiels, devrait prendre l'initiative d'instaurer de tels droits de douane à ses frontières, y compris donc à l'égard de pays de l'UE si ceux-ci ne respectent pas

des standards sociaux ou environnementaux minimaux, de façon à susciter le débat en Europe autour de ces questions.

Car si le libre-échange est aussi contesté, c'est notamment parce que certains échanges ne devraient pas avoir lieu. C'est pourquoi il faut rendre le commerce moins inéquitable.

Le commerce équitable : une idée qui fait son chemin

Face au TAFTA et au CETA qu'elle juge « ni progressistes ni justes », la Confédération européenne des syndicats demande que les accords commerciaux soient enfin soumis aux droits sociaux fondamentaux, comme les conventions-cadres de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant les conditions de travail⁴¹. De même, la CES demande que les accords commerciaux imposent des normes sociales et environnementales aux entreprises, qui doivent être tenues responsables des conditions de travail des salariés œuvrant chez leurs fournisseurs⁴².

Dans la même logique, en 2014, dans la perspective des élections européennes, l'Alliance européenne pour un Mandat commercial alternatif avait proposé un « mandat commercial alternatif » pour l'UE⁴³. Il s'agissait d'abord de rendre transparentes les négociations commerciales, et de donner plus de poids aux Parlements nationaux et à la société civile dans les discussions. L'Alliance proposait également de tendre vers l'autosuffisance alimentaire, plutôt que d'accroître les exportations, de contrôler les investissements étrangers, ou encore de réduire la consommation en Europe afin de limiter les importations de matières premières.

Certes, ces demandes semblent difficiles à satisfaire dans le contexte intellectuel et politique actuel. En particulier, donner la primauté aux questions écologiques et sociales sur le développement des échanges semble voué à l'échec. Mais, d'une part, il est fondamental de rappeler ces exigences car, si elles ne sont pas écoutées, de sombres jours nous attendent. D'autre part, le consensus intellectuel est en train d'évoluer, et plutôt rapidement, y compris chez des économistes américains de premier ordre.

Ainsi, selon Dani Rodrik, les accords pourraient inclure un « kit de développement » donnant aux pays pauvres suffisamment d'autonomie dans leurs politiques⁴⁴. Même une voix aussi conformiste que celle de Lawrence Summers, ancien ministre des Finances de Bill Clinton et professeur à Harvard (États-Unis), propose de remplacer les accords actuels par des accords d'harmonisation, dans lesquels le droit du travail ou la protection environnementale auraient la priorité sur les droits des entreprises étrangères ; ce qui constituerait un changement fondamental⁴⁵.

De nombreuses voix s'élèvent donc pour dire qu'on ne peut pas continuer comme avant. Elles rejoignent le concert international qui s'était formé peu après le second conflit mondial pour dire que, si le développement des échanges pouvait participer à la reconstruction et au développement, ce n'est qu'à certaines conditions.

La charte de La Havane (1948) : la mondialisation maîtrisée n'aura pas lieu

Il s'agit d'un texte magnifique, mais d'un texte oublié. La charte de La Havane, signée le 24 mars 1948 par 53 gouvernements, à l'issue d'une « conférence internationale sur le commerce et l'emploi », organisée à l'initiative des Nations unies, prévoyait la création d'une Organisation internationale du commerce intégrée à l'ONU permettant une coopération entre États.

Mais la charte de La Havane n'est jamais entrée en vigueur, la majorité républicaine au Congrès américain s'opposant à sa ratification car ne voulant pas se soumettre aux décisions de la Cour internationale de justice de La Haye⁴⁶. Ce seront donc les clauses libre-échangistes du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), signé en 1947, qui s'appliqueront, avant que n'entre en vigueur en 1995 l'actuelle Organisation mondiale du commerce (OMC).

Une des particularités de la Charte était d'articuler explicitement le commerce et « le relèvement des niveaux de vie » ainsi que « le plein-emploi » (art. 1)⁴⁷. En particulier, les États signataires reconnaissaient que la prévention du chômage était « une condition nécessaire » pour le développement des échanges (art. 2). De plus, la Charte appelait à des « normes équitables de travail », rejetant explicitement « l'existence de conditions de travail non équitables, particulièrement dans les secteurs de la production travaillant pour l'exportation » (art. 7).

Par ailleurs, la Charte autorisait de nombreuses mesures de protection et d'intervention aujourd'hui interdites dans le cadre de l'OMC. Ainsi, les États membres se voyaient reconnaître le droit d'interdire les investissements étrangers, afin par exemple d'éviter une « ingérence » dans leurs affaires intérieures (art. 12).

De même, les États auraient pu limiter les importations, lorsque celles-ci compromettaient le développement d'une branche industrielle ou agricole (art. 13), ou parce qu'elles ne satisfaisaient pas les normes de qualité définies par l'État membre (art. 20). Enfin, les « subventions aux seuls producteurs nationaux » étaient autorisées dans certains cas (art. 18). Etc.

Surtout, ce qui est frappant à la lecture du texte de la Charte, c'est l'insistance sur la coopération entre États.

Une approche coopérative et pragmatique du commerce et du développement

Ainsi, l'article 3 demandait aux États membres « d'éviter les mesures qui auraient pour effet de mettre en difficulté la balance des paiements d'autres pays ». Plus généralement, la Charte insistait sur le fait que « les États membres *coopéreront entre eux* , avec le Conseil économique et social des Nations unies, et avec l'Organisation internationale du commerce » (art. 10, nous soulignons). Loin de la logique concurrentielle qui prévaut aujourd'hui, le texte insistait sur la possibilité d'établir conjointement des « plans de développement ».

Par ailleurs, la Charte était très pragmatique. Certes, elle reconnaissait les bienfaits potentiels de l'ouverture, notant par exemple à propos des investissements étrangers qu'ils pouvaient « contribuer dans une grande mesure à favoriser le développement économique et la reconstruction, et, par voie de conséquence, le progrès social » (art. 12). Mais ce que la Charte rejetait absolument, c'est l'idée que l'ouverture soit toujours et partout une bonne chose. Ainsi, il était possible pour un État membre d'imposer des restrictions à l'importation, mais à condition d'en informer l'OIC et les États exportateurs concernés, et ce « avant l'entrée en vigueur des restrictions » (art. 20).

Ainsi, loin des textes monocolors de l'OMC et de l'UE écrits cinquante ans plus tard, centrés sur la concurrence généralisée et le primat de la croissance, la Charte de La Havane proposait une approche pragmatique et coopérative du commerce, permettant le développement. Le contexte de la reconstruction – on est alors en 1948 – explique bien sûr la différence d'approche.

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi, à mesure que le monde s'est enrichi au cours des décennies qui ont suivi, la pensée de marché a progressivement supplanté l'approche de la Charte. Mais on ne peut s'empêcher de regretter qu'elle n'ait pas été appliquée. Et de voir en elle un intéressant programme pour l'avenir.

Conclusion : la coopération ou la déstabilisation

Le Royaume-Uni avant-hier, les États-Unis hier, la Chine aujourd'hui : les leaders successifs de l'économie mondiale se sont tous développés à l'abri de barrières protectionnistes. Certes, l'accès aux marchés étrangers leur a été décisif pour pouvoir développer leur industrie, en lui offrant des débouchés. Mais s'ils n'avaient pas *organisé* l'internationalisation de leur économie, plutôt que de la subir, aucun ne serait devenu une puissance mondiale.

Aujourd'hui, la recherche effrénée de la libéralisation des échanges dégrade de manière très significative le bien-être de millions de personnes, employés, ouvriers ou paysans. Et comme les réponses économiques et sociales apportées à ces personnes sont pour l'instant insuffisantes, la mondialisation déstabilise de nombreux pays.

Face à cette situation, l'Europe devrait agir, en interdisant l'entrée sur son territoire des produits ne respectant pas des normes environnementales et sociales, en luttant efficacement contre le dumping, en responsabilisant les grands groupes vis-à-vis de leurs fournisseurs, en donnant la primauté aux conventions de l'OIT dans les accords commerciaux qu'elle négocie, etc.

Pour cela, des ressources existent, qu'elles soient intellectuelles, comme la Charte de La Havane ou les recherches de Dani Rodrik, ou politiques, comme le travail des ONG ou la contestation de Paul Magnette. Et elles ont obtenu de premières victoires, comme l'abandon du TAFTA. Mais, pour l'instant, elles demeurent minoritaires. Il faut souhaiter qu'elles ne le restent pas trop longtemps, sans quoi la résistance politique de nombreux pays sera mise à rude épreuve face à la montée de la colère des perdants de la mondialisation.

La mondialisation commerciale fournit le cadre au sein duquel nos économies évoluent. Ce qui en fait le carburant, c'est la finance. Elle aussi de plus en plus « dérégulée » au nom de « l'efficacité » des marchés, elle va de crise en crise, ce qui alimente un fort mécontentement, renforcé par les rémunérations extravagantes qu'elle rend possibles. Comme nous allons le voir à présent, elle constitue le secteur de l'économie qu'il faut réguler au plus vite, mais aussi celui où cela est le plus difficile, en raison de la puissance colossale des intérêts qui y sont représentés.

Notes

1. David Ricardo, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Paris, Flammarion, 1999 [1817].
2. Ha-Joon Chang, « La bonne gouvernance à l'épreuve de l'histoire », *L'Économie politique*, n° 17, 2003/1, p. 60-81.
3. *Ibid.*, p. 66.
4. *Ibid.*, p. 68.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*, p. 78.
7. Dani Rodrik, « The past, present and future of economic growth », Global Citizen Foundation, *Working Paper*, n° 1, juin 2013, <https://lc.cx/gMbv>.
8. Dani Rodrik, « The future of economic convergence », Harvard University, août 2011, <https://lc.cx/gMEk>.
9. Voir Bruno Amable, *Les Cinq Capitalismes*, Paris, Seuil, « Économie humaine », 2005.
10. Paul Krugman, « The uncomfortable truth about NAFTA : it's foreign policy, stupid », nov. 1993, <https://lc.cx/gMEZ>.
11. Bradford DeLong, « NAFTA and other trade deals have not gutted american manufacturing – period », *vox.com*, 24 janv. 2017, <https://lc.cx/gMEo>.
12. *Ibid.*
13. Gary Clyde Hufbauer, Cathleen Cimino, Tyler Moran, « NAFTA at 20 : misleading charges and positive achievements », Peterson Institute for International Economics, *Policy Brief 14-13*, mai 2014, <https://lc.cx/gMEJ>.
14. Précisément, il serait de l'ordre de 0.08 % pour les États-Unis, de 1.31 % pour le Mexique et de 0.06 % pour le Canada, avec toutes les précautions que ce genre d'études implique de prendre. Voir Lorenzo Caliendo, Fernando Parro, « Estimates of the trade and welfare effects of NAFTA », Document de travail, Yale University, juillet 2014, <https://lc.cx/gME3>.
15. Dani Rodrik, « What did NAFTA really do ? », 26 janv. 2017, <https://lc.cx/gMEU>.
16. Ainsi, le poulet d'Afrique de l'Ouest, où il constitue un mets de base, est concurrencé par le poulet congelé venu d'Europe. Voir RFI, « Le poulet en Afrique de l'Ouest », *7 Milliards de voisins*, 3 juillet 2012, <https://lc.cx/gMRy>.
17. Robert E. Scott, « Heading south. U.S.-Mexico trade and job displacement after NAFTA », *EPI Briefing Paper*, n° 308, 3 mai 2011, <https://lc.cx/gMEw>.
18. Voir les références dans Gilles Raveaud, « Libre-échange : combien de perdants ? », *alternatives-economiques.fr*, 24 fév. 2017, <https://lc.cx/gME5>.
19. Dani Rodrik, « What did NAFTA really do ? », art. cité.
20. Dani Rodrik, « Le problème de la croissance au Mexique », *projectsyndicate.org*, 13 nov. 2014, <https://lc.cx/gMET>.
21. Fabienne Ilzkovitz *et al.*, « Steps towards a deeper economic integration : the Internal Market in the 21st century. A contribution to the Single Market Review », *European Economy, European Commission Economic Papers*, n° 271, janv. 2007, p. 8, <https://lc.cx/AJYR>.
22. Thierry Mayer *et al.*, « L'Union européenne : combien a-t-on gagné à la faire (et combien perdrait-on à la défaire) ? », *La Lettre du CEPII*, juin 2018, <https://bit.ly/2tDoK6U>.
23. Voir Alberto Bagnai et Christian Alexander Mongeau Ospina, « Monetary integration vs. real disintegration : single currency and productivity divergence in the euro area », *Journal of Economic Policy Reform*, déc. 2017, <https://lc.cx/A3fG>, p. 11.
24. Fabienne Ilzkovitz *et al.*, « Steps towards a deeper economic integration : the Internal Market in the 21st century. A contribution to the Single Market Review », *European Economy, European Commission Economic Papers, op. cit.*, p. 15.
25. *Ibid.*, p. 16.
26. Christian Chavagneux, « Les coûts du TAFTA », *Alternatives économiques*, n° 342, janv. 2015, <https://lc.cx/gMEq>.
27. Jeronim Capaldo, « Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement : désintégration européenne, chômage et instabilité », *GDAE Working Paper*, n° 14-03, oct. 2014, <https://lc.cx/gMEp>.
28. Jacques Adda, « TAFTA : la souveraineté kidnappée », *Alternatives économiques*, 6 juin 2016, <https://lc.cx/gMEG>.
29. Voir Mathilde Dupré, « Quel est ce CETA qui ne passe pas ? », *Alternatives économiques*, 25 oct. 2016, <https://lc.cx/gMEN>.
30. Voir Maxime Vaudano, « L'Europe et le Canada modifient leur accord CETA pour faire taire les critiques », *Blog Transatlantique, Le Monde*, 2 mars 2016, <https://lc.cx/gMEx>.
31. Mathilde Dupré, « Est-ce un nouveau CETA qui a été signé le 30 octobre dernier ? », *Alternatives économiques*, 10 nov. 2016, <https://lc.cx/gMEf>.
32. Fondation Nicolas Hulot, « TAFTA, CETA : des traités climaticides qui menacent nos démocraties ! », 22 juin 2016, <https://lc.cx/gMEY>.
33. CES, « Déclaration de la CES et du CTC sur l'AECG (CETA) : plus de démocratie pour un agenda équitable et progressiste en matière de commerce », *Communiqué de la CES*, 28 oct. 2016, <https://lc.cx/gMEg>.
34. Liina Carr, « As MEPs vote on CETA. Trade Unions demand a new approach to trade », 14 fév. 2017, <https://lc.cx/gMEM>.
35. Gabriel Colletis, *L'Urgence industrielle !*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2012, p. 176-177.
36. Denis Cosnard, « Défaite du "made in France" : un produit acheté sur trois vient de l'étranger », *Le Monde*, 9 août 2017, <http://lemde.fr/2uoZX97>.
37. Charlotte Emlinger et Gianluca Santoni, « Du Made in... importé », *Blog du CEPII*, 9 mai 2017, <https://lc.cx/ALht>.
38. Voir les travaux récents cités dans Jean-Marc Vittori, « Pourquoi le protectionnisme ne protège pas les plus pauvres », *Les Échos*, 2 mai 2017, <https://lc.cx/AuJL>.
39. Charlotte Emlinger et Lionel Fontagné, « (Not) Made in France », *La Lettre du CEPII*, n° 333, juin 2013, <https://lc.cx/AuzS>.
40. Sur tous ces points, lire Arnaud Parienty, « Pourquoi le protectionnisme a toutes chances d'échouer », *alternatives-economiques.fr*, 14 mai 2011, <https://lc.cx/Aubs>.
41. Liina Carr, « Setting a new agenda for fair world trade », 12 sept. 2016, <https://lc.cx/gMEd>.

42. Voir à ce sujet : Mireille Delmas-Marty et Kathia Martin-Chenut, « Droits de l'homme : enfin un devoir de vigilance pour les entreprises transnationales », *Le Monde*, 1^{er} mars 2017, <https://lc.cx/gMEP>.
43. AITEC, « Pour un Mandat commercial alternatif de l'Union européenne », 14 fév. 2014, <https://lc.cx/gQQi>.
44. Dani Rodrik, « Une logique progressive du commerce », *Project Syndicate*, 13 avril 2016, <https://lc.cx/gMEW>.
45. Lawrence H. Summers, « Global trade should be remade from the bottom up », 18 avril 2016, <https://lc.cx/gMEem>.
46. Source : Wikipédia, article « Organisation internationale du commerce », <https://lc.cx/gQYP>.
47. Conférence des Nations unies sur le commerce et l'emploi, *Acte final*, La Havane, Cuba, 24 mars 1948, <https://lc.cx/gMyS>.

Mettre la finance au service de l'économie

« L'objet social de l'investissement qualifié devrait être [...] de percer l'ignorance qui enveloppe notre avenir. En fait, le véritable but des investissements les plus habiles est de [...] tromper la foule et de se débarrasser des fausses pièces. »

John Maynard Keynes. *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, chap. 12. « De l'état de la prévision à long terme ».

Selon les économistes libéraux, la finance joue un rôle irremplaçable dans l'économie, celui de transférer l'épargne des particuliers vers les besoins d'investissements des entreprises. Ainsi, sans qu'il soit besoin de rien organiser, les ressources se dirigeront vers les projets les plus rentables, permettant ainsi une croissance maximale des profits et du PIB. De plus, la finance doit faciliter le mouvement de « destruction créatrice » propre aux économies de marché, qui détruit des emplois dans les secteurs obsolètes et en crée dans les secteurs innovants, entraînant une augmentation maximale de la productivité.

Pour toutes ces raisons, la finance a connu une période de forte dérégulation depuis les années 1980. Mais la grande crise de 2008, ainsi que des travaux de plus en plus nombreux, ont montré qu'une finance dérégulée était source de pertes irréparables pour l'économie, d'inégalités croissantes et même de croissance ralentie.

Cette remise en cause a concerné au premier abord les banques, qui multiplient les comportements délictueux, et dont la taille gigantesque empêche la régulation. Toutefois, les propositions de séparation des activités de prêt d'avec les activités spéculatives n'ont pas encore trouvé de traduction concrète. De la même façon, l'idée d'une taxe sur les mouvements de capitaux – dite « taxe Tobin » – n'a pas été adoptée pour le moment, en dépit de plusieurs tentatives.

Mais des progrès notables existent. Ainsi, les paradis fiscaux, au cœur de plusieurs scandales ces dernières années, sont sous une pression politique croissante, même si on peut souhaiter qu'elle soit plus impérative. Mais nous pouvons annoncer au moins une véritable bonne nouvelle : aujourd'hui, dans l'ensemble de l'UE, et même en Suisse, le secret bancaire a disparu. Un changement inimaginable il y a quelques années à peine.

Il est donc possible de réformer la finance, et le changement intellectuel intervenu à son propos, joint à l'action résolue de plusieurs associations, devrait produire des effets. Il est en effet essentiel de mettre fin à la « capture » de la démocratie par la finance.

Les dégâts de la finance

Un consensus se fait aujourd'hui pour estimer qu'un excès de finance est néfaste. Ainsi, les pays en développement, qui représentent 80 % de la population mondiale, reçoivent moins de la moitié des capitaux qui circulent sur la planète – et encore cela se fait-il avant tout au bénéfice des seuls pays dits « émergents » (Chine, Brésil, Afrique du Sud...)¹.

De plus, la finance est l'objet de crises de plus en plus rapprochées et de plus en plus violentes : valeurs Internet en 2000, prêts immobiliers subprimes en 2007-2008, zone euro en 2009, etc. Or, à chaque fois, des entreprises ferment, qui ne renaîtront pas lorsque l'activité repartira, et des millions de personnes voient leurs carrières brisées. Ainsi, les étudiants qui ont terminé leurs études au moment où une crise éclate sont pénalisés financièrement non pas seulement au moment où ils cherchent du travail, mais sur l'ensemble de leur carrière².

Plus fondamentalement, selon André Orléan, directeur d'études à l'EHESS, les traders, placés dans une situation d'incertitude radicale, s'observent les uns les autres pour déterminer ce qu'il convient de faire – au lieu de fonder leurs décisions sur la « valeur fondamentale » des titres financiers, comme le prétend la théorie dominante³, c'est-à-dire celle liée aux perspectives de profit compte tenu de sa stratégie, de son secteur, etc. C'est ce mimétisme, où chacun copie l'autre, qui explique la succession de booms, de bulles et de krachs, car chacun achète lorsque les autres achètent, et vend lorsque les autres vendent.

De la même façon, pour Robert Shiller, professeur à l'université de Yale (États-Unis) et lauréat du prix de la Banque de Suède en 2013, loin d'être des exceptions, les bulles spéculatives, c'est-à-dire les situations où « l'augmentation des prix provoque l'enthousiasme des investisseurs, qui se propage par contagion psychologique de personne à personne », sont une caractéristique fondamentale des marchés financiers⁴.

Il est donc faux de penser que, plus la finance est « libre », mieux elle sert l'économie. Au contraire, remarque Shiller, plus les marchés sont dérégulés, plus les bulles, et donc les crises, sont fréquentes. De ce fait, il estime que les critiques adressées au secteur financier « pour avoir jeté [en 2008] l'économie mondiale dans la pire crise qu'elle ait connue depuis la Grande Dépression » sont justifiées⁵.

Or, l'histoire nous enseigne que chaque phase de dérégulation de la finance est marquée par des crises, le relâchement du contrôle et la hausse des gains conduisant les acteurs financiers à prendre toujours plus de risques, ce qui se termine nécessairement mal⁶. À l'inverse, l'extraordinaire expansion qui a couru des années 1945 à 1973 s'est faite avec un secteur financier minuscule par rapport à sa taille actuelle, ce qui contredit l'idée selon laquelle la finance serait nécessaire au développement⁷.

Enfin, dans un travail commun avec George Akerlof (professeur à l'université de Georgetown, États-Unis, et lauréat du prix de la Banque de Suède en 2001), Shiller rappelle que les bulles successives reposent à chaque fois sur des artifices cherchant à tromper les petits épargnants, les conseillers financiers laissant entendre que l'on peut s'enrichir « à partir de rien » et les médias « se faisant le porte-voix de promesses extravagantes⁸ ».

Ainsi, aujourd'hui, même parmi des lauréats américains du prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, il existe des voix qui soulignent l'irrationalité de la finance. À cette critique s'est ajouté ces dernières années un concert d'études remettant en cause l'idée selon laquelle la finance serait favorable à la croissance.

La finance contre la croissance

À Washington, le FMI multiplie les textes critiques, comme celui paru en 2012 indiquant qu'il peut y avoir, dans certains cas, « trop de finance⁹ ». Selon les auteurs, lorsque les crédits au secteur privé deviennent trop importants (de l'ordre de 80 % à 100 % du PIB), la finance pénalise la croissance. Le FMI retrouve ainsi le résultat de l'économiste américain Hyman Minsky (1919-1996), qui expliquait que la finance devait être surveillée précisément par « temps calme », car c'est à ce moment-là que les investisseurs prennent des paris trop risqués, selon ce que Minsky avait proposé de qualifier de « paradoxe de la tranquillité¹⁰ ».

De même, on peut lire, un peu éberlués, sous la plume de Luigi Zingales, professeur à la très libérale université de Chicago, que l'expansion du crédit a été « excessive » aux États-Unis et qu' *il n'existerait aucune preuve que le marché des actions, cœur du financement des entreprises, soit propice à la croissance¹¹* ! Et à cela il faut encore ajouter le coût pour la société du lobbying par le secteur financier, qui réclame un approfondissement de la déréglementation afin d'accroître ses rentes, ce qui, en retour, accentue son pouvoir de lobbying et réduit d'autant plus les perspectives de régulation¹².

Un changement important est donc intervenu ces dernières années dans la pensée économique mondiale : le caractère bénéfique de la finance pour la croissance du PIB a été sérieusement ébranlé. Mais une critique peut-être encore plus forte a été développée, de l'intérieur de la science économique là encore : l'idée que la finance conduirait intrinsèquement à une mauvaise utilisation des ressources rares, ce qui constitue un péché capital en économie.

La finance contre la société

Et si la finance utilisait mal les jeunes gens talentueux ? Telle est la question posée par Esther Duflo, professeure au MIT (États-Unis), qui relève que Nicholas Kristof, le patron de Lehman Brothers, avait gagné... un demi-milliard de dollars entre 1993 et 2007¹³. Or, comment penser que cette personne a contribué à la création d'une telle richesse ?

Pour Esther Duflo, la finance « vole » des jeunes gens brillants qui pourraient s'investir plus efficacement dans d'autres secteurs de l'économie, en les surrémunérant, ainsi que l'écrivait James Tobin, l'un des grands keynésiens du xx^e siècle, dès 1984¹⁴. Il faudrait donc, estime Esther Duflo, que les rémunérations diminuent dans la finance, afin que les jeunes générations déploient leur « énergie créatrice » de manière « plus utile pour la société ». La finance contre la société, et c'est l'une des stars du MIT, le département aux 19 lauréats du prix de la Banque de Suède, qui le dit !

De la même manière, l'OCDE note que les travailleurs de la finance ont des rémunérations supérieures de 28 % aux salariés comparables employés dans les autres secteurs¹⁵. En effet, les gestionnaires de fonds disposent d'un fort pouvoir de négociation, car ils peuvent faire planer la menace d'emmener leur clientèle avec eux s'ils ne sont pas satisfaits¹⁶. Enfin, l'OCDE relève que, loin de profiter à tous comme le prétend la rhétorique du « capitalisme populaire », l'essor des marchés boursiers se fait, évidemment, principalement au bénéfice des personnes aisées, et alimente donc les inégalités.

Le bilan est saisissant. La finance est irrationnelle, la finance est source de crises, la finance ne contribue pas à la croissance à long terme, la finance creuse les inégalités... Au MIT, à l'OCDE, au FMI, on est aujourd'hui loin de l'enthousiasme dérégulateur des années 1980.

Mais la finance, ce ne sont pas d'abord des « marchés », mais plutôt des organisations très particulières que sont les banques, qui se sont notamment distinguées par leur comportement délictueux ces dernières années.

Banques : un monde de fraudes

Dans certaines situations, la fraude est un comportement « normal ». De ce point de vue, l'environnement joue un rôle décisif : à dispositions morales données, si une personne peut espérer gagner beaucoup d'argent en ayant très peu de risques d'être prise, il y a plus de chances qu'elle fraude. Ainsi, la dérégulation, en relâchant le contrôle et en délégitimant le travail des agents publics qui en ont la charge, est criminogène.

C'est ce qu'a démontré le régulateur américain et professeur à l'université du Missouri à Kansas City (États-Unis), William Black. Il propose de qualifier de « fraude du contrôleur » la situation au cours de laquelle le dirigeant d'une banque surestime grossièrement les capacités de remboursement des emprunteurs, de manière à leur accorder des prêts, alors qu'ils ne pourront jamais les rembourser. Les dirigeants des banques peuvent ainsi ruiner leurs propres institutions, mais après s'être versé pendant plusieurs années de généreuses rémunérations alimentées par des profits fictifs¹⁷.

Et c'est ainsi que de nombreuses banques ont été condamnées à de très lourdes peines, Goldman Sachs devant verser 5 milliards de dollars pour ses agissements dans la crise des prêts immobiliers subprimes, Deutsche Bank acceptant de verser 7 milliards à la justice américaine¹⁸. De même, six banques ont dû verser 6 milliards de dollars pour leur manipulation des taux de change¹⁹. Au total, les grandes banques américaines et européennes ont dû verser 345 milliards de dollars de pénalités financières entre 2009 et 2017, une somme vertigineuse²⁰.

Un fait particulièrement troublant est l'importance de la récidive, puisque AIG, Barclays, Crédit Suisse, HSBC, JP Morgan, etc., ont toutes été condamnées plusieurs fois pour les mêmes comportements criminels. Mais le plus surprenant est que, en dépit de l'ampleur astronomique des fraudes avouées, aucun dirigeant n'ait été condamné à une peine de prison²¹. Au « *too big to fail* », expression signifiant que les pouvoirs publics ne peuvent pas laisser les grandes banques faire faillite (*to fail*), s'est ajouté le « *too big to jail* », pour dire que les banquiers sont devenus des hommes trop importants pour qu'on puisse les placer derrière les barreaux (*to jail*).

Le constat est donc net : trop souvent, les banques sont à l'origine de comportements répréhensibles. De plus, leur grande taille est un problème économique et démocratique. Il est donc impératif de les réguler.

Banques : la régulation impossible ?

Comme le rappelle Laurence Scialom, professeure d'économie à l'université Paris Ouest, États et banques sont engagés dans une danse macabre où les risques excessifs des banques rendent nécessaire leur sauvetage par les États, ce qui alourdit les dettes publiques et... menace de faillite les banques propriétaires de la dette publique²².

C'est ainsi que l'on a vu des banques (Northern Rock, la Lloyds, la Royal Bank of Scotland, UBS...) être sauvées sous diverses formes par les pouvoirs publics. Et ce sans que des contreparties soient demandées, notamment concernant l'interdiction de certaines pratiques spéculatives, la lutte contre la discrimination sexuelle, sociale ou raciale dans la distribution de prêts, des objectifs de prêts aux ménages ou aux PME, la réforme de leurs structures de rémunération, etc.

Mais de nombreux obstacles se dressent sur le chemin de la régulation bancaire. Le premier renvoie aux croyances des hommes politiques, qui sont nombreux à voir dans les grandes banques des « champions nationaux » à même de faire prospérer l'économie du pays. On a ainsi vu, en 2014, le gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer, soutenu par le gouvernement socialiste de Jean-Marc Ayrault, défendre les banques françaises à Bruxelles contre les propositions de régulation avancées par le... gaulliste Michel Barnier, alors Commissaire européen au marché intérieur²³.

En effet, selon leur logique, « *big is beautiful* », la taille étant gage de puissance pour le pays et d'efficacité pour l'économie. Or, il faudrait au contraire réduire la taille des grands groupes bancaires afin d'éviter qu'ils ne capturent les décisions politiques. Il n'est en effet pas possible actuellement de laisser la BNP-Paribas ou la Société Générale, banques qualifiées d'« universelles » car elles conjuguent les activités de détail et de marché, faire faillite, car leur disparition entraînerait des difficultés insurmontables pour des milliers d'entreprises et de ménages (on dit que ces banques sont « systémiques²⁴ »).

C'est pourquoi est revenue récemment l'idée, ancienne, de séparation des banques en deux entités distinctes. D'un côté la banque de détail, qui prête aux particuliers et aux entreprises. Et de l'autre la banque d'investissement, qui place les fonds sur les marchés financiers. C'est en effet ce qu'avait décidé Franklin Roosevelt en faisant adopter le Glass-Steagall Act en 1933, en réponse à la crise de 1929. Or, c'est précisément cette loi que Bill Clinton avait abrogée en 1999, ce qui fut l'une des causes de la grande crise de 2008.

La séparation bancaire n'aura pas lieu

En 2012, le septième engagement de François Hollande promettait « la séparation des activités des banques qui sont utiles à l'investissement et à l'emploi de leurs opérations spéculatives²⁵ ». Mais la « loi de séparation bancaire » adoptée en juillet 2013 a accouché d'une souris : seules les opérations spéculatives que les banques effectuent pour elles-mêmes (et non pour leurs clients) devront être placées dans une filiale *ad hoc*, laquelle devra se financer seule, sans l'aide de sa maison mère²⁶.

Or, ces opérations ne représentent que de l'ordre de 1 % des activités de marché des banques. Cet échec n'est pas tombé du ciel : il résulte du lobbying intense et efficace des banques, via la Fédération bancaire française ou l'action de banquiers anciens hauts fonctionnaires tels que François Villeroy de Galhau, alors directeur général délégué de BNP-Paribas et devenu depuis gouverneur de la Banque de France, eux-mêmes soutenus dans leur lutte contre la régulation par le secrétaire général adjoint de l'Élysée de l'époque, Emmanuel Macron²⁷.

Pourtant, rien ne dit qu'une banque universelle ne puisse pas faire faillite. Ainsi, Christophe Nijdam, l'ancien secrétaire général de l'ONG bruxelloise Finance Watch, relève que les règles édictées en 2010 (dites de « Bâle III ») imposent que les banques détiennent seulement 3 euros de capital pour 100 euros d'activité. Or, ce plancher devrait selon lui être relevé à 10 euros pour éviter tout risque d'insolvabilité²⁸.

En fait, les banquiers sont surtout attachés au fait que, dans le modèle universel, la banque d'investissement bénéficie des garanties publiques attachées aux activités de la banque de détail : les agences de notation qui notent la dette des banques intègrent cet élément, ce qui assure plus de crédibilité sur les marchés, qui se traduit par des taux d'intérêt d'emprunt bas au prix d'une subvention publique implicite colossale, estimée à 48 milliards d'euros pour la France par la New Economics Foundation²⁹.

De plus, ils estiment que, si les banques françaises se voient privées de leurs activités de marché, le financement des entreprises (par exemple par l'émission d'actions) deviendra dépendant d'investisseurs américains, chinois ou britanniques. Ils obtiendront pleinement gain de cause, Pierre Moscovici, alors ministre de l'Économie, soulignant le 19 décembre 2012 que sa réforme « préserve le modèle français de banque universelle, lequel a fait ses preuves³⁰ ».

Pourtant, aux États-Unis comme au Royaume-Uni, des mesures de régulation des banques un peu plus ambitieuses ont été prises ces dernières années.

L'Europe continentale en échec

Il existe des alternatives à la séparation, qui ont été mises en œuvre récemment dans les pays anglo-saxons. La première est celle du cloisonnement strict des activités, recommandé par le rapport Vickers au Royaume-Uni, dans lequel la banque de détail doit limiter son activité aux opérations de dépôt et de crédit, disposer d'un conseil d'administration propre, et être la seule à bénéficier de la garantie de l'État.

Sa mise en œuvre, prévue par le Banking Reform Act de 2013, est prévue pour le 1^{er} janvier 2019. Mais les banques ont pris les devants, Barclays ayant déjà reçu le feu vert pour sa procédure de séparation³¹, tandis que les réponses devraient parvenir d'ici la fin de l'année 2018 pour HSBC, Lloyds, RBS and Santander³². Bien entendu, le juge de paix de cette séparation sera la prochaine crise financière. Mais, sur le papier, elle semble réelle, John Vickers s'étant déclaré « très content » de la façon dont ses recommandations avaient été traduites dans la loi³³.

Si le Royaume-Uni est le seul pays de l'UE à s'être « attaqué sérieusement » à la réforme de la structure des banques, c'est parce que « la société britannique a payé le prix fort pour sauver ses établissements en 2007-2008³⁴ ». À l'inverse, en France, le sauvetage de la banque Dexia, qui a tout de même coûté 6,6 milliards d'euros à l'État français, soit environ 130 euros pour chaque adulte français, n'a pas suscité un tel émoi.

L'autre possibilité est la « règle Volcker », adoptée aux États-Unis, qui interdit aux banques qui collectent les dépôts, et bénéficient à ce titre de l'assurance-dépôts fédérale, certaines opérations risquées, telles que les placements dans des fonds spéculatifs (*hedge funds*). Si cette logique a pu inspirer certaines réformes en France ou en Europe, elle ne s'est pas diffusée largement en dehors des États-Unis.

Certes, une union bancaire européenne a été mise en place. Mais, comme le note Laurence Scialom, elle demeure inachevée³⁵ : si une supervision unique a bien été créée sous les auspices de la BCE, le mécanisme de sauvetage des banques demeure pour partie national, ce qui a l'inconvénient de rendre possible un traitement différencié par l'État concerné des créanciers et des déposants non assurés³⁶.

Enfin, l'assurance-dépôts européenne n'existe toujours pas (elle est prévue pour... 2024, dans le meilleur des cas), en raison notamment de l'opposition de l'Allemagne. De ce fait, selon Laurence Scialom, des « fuites massives de dépôts » dans les pays jugés peu sûrs par les épargnants sont toujours possibles. Elle estime au total que « l'Europe n'a pour l'instant toujours pas les moyens de gérer efficacement une grave crise bancaire ».

Les nouvelles venues des banques ne sont donc pas rassurantes : elles sont toujours trop grandes, elles se livrent trop souvent à des activités délictueuses, et elles ne sont pas suffisamment au service du développement économique, social et écologique. Plus fondamentalement, il faudrait revenir sur l'actuelle « liberté » de circulation des capitaux.

Contrôler les capitaux pour protéger les économies

Depuis les années 1980, les gouvernements occidentaux ont supprimé la plupart des barrières érigées suite à la Seconde Guerre mondiale aux flux financiers venus de l'étranger, dans le but de les attirer sur le territoire national. Ainsi, tout gestionnaire de fonds peut acheter des actions d'entreprises cotées à la Bourse de Paris, construire une usine, ou, avec quelques exceptions lorsque cela concerne des activités jugées « stratégiques », racheter une entreprise française.

Cette liberté donnée aux capitaux était portée par les institutions internationales, l'UE en faisant même l'une de ses quatre « libertés fondamentales », à égalité avec la liberté de circulation pour les personnes, les biens et les services. Elle était également soutenue jusqu'à très récemment par le FMI, qui y voyait un moyen pour les pays pauvres d'attirer l'épargne, le savoir-faire et les technologies accumulés dans les pays riches.

Mais trois chercheurs du FMI ont rappelé récemment que « les dirigeants politiques, et les institutions comme le FMI qui les conseillent, ne doivent pas être guidés par des croyances, mais par une analyse empirique de ce qui a fonctionné ou pas³⁷ ». Ainsi, pour eux, les placements à court terme peuvent gravement déstabiliser le pays qui reçoit les capitaux placés, soit en créant des bulles par leur arrivée massive, soit en se retirant brutalement, ce qui peut conduire à l'effondrement du pays.

De ce fait, ils estiment que le contrôle des capitaux, encore honni il y a une décennie, est la « seule » solution lorsque « les emprunts directs à l'étranger sont à l'origine d'un boom de crédit insoutenable³⁸ ». En effet, lors de la grave crise asiatique de 1997, les pays qui encadraient le mouvement des capitaux, comme Taïwan, l'Inde ou la Chine, avaient nettement moins souffert du retrait des capitaux étrangers³⁹. De la même façon, le contrôle des mouvements de capitaux a été un instrument efficace pour éviter à Chypre et à l'Islande, où le système financier avait pris une ampleur démesurée, d'éviter un effondrement complet⁴⁰.

Plus généralement, ainsi que le montre Gerald Epstein (université d'Amherst, États-Unis), les contrôles de capitaux ont apporté des bienfaits à plusieurs pays en développement, tels que la stabilisation de leur système financier et l'orientation des placements étrangers vers le long terme⁴¹. Surtout, pour Epstein, contrôler les entrées et les sorties de capitaux permet à un pays de réduire le pouvoir de la « communauté financière » mondiale sur les décisions politiques nationales. Il en fait donc un instrument de « défense de la démocratie ».

Et la leçon vaut également pour les pays riches. C'est en effet l'afflux de capitaux dans les pays de la périphérie de la zone euro qui y a nourri de spectaculaires bulles immobilières, en Irlande et en Espagne en particulier, avant de les précipiter dans la crise lorsqu'ils se sont retirés brutalement. Ainsi, pour Emmanuel Farhi (Harvard, États-Unis) et Ivan Werning (MIT, États-Unis), instaurer une taxe dans ces pays sur les capitaux sortants leur permettrait de retenir une partie des capitaux placés, et donc de sortir plus vite de la crise⁴².

On le voit, les arguments en faveur d'une taxation des mouvements internationaux de capitaux ne manquent pas.

Des grains de sable dans les rouages de la finance ?

La proposition la plus célèbre visant à « jeter un peu de sable dans les rouages » de la finance est due à James Tobin (1918-2002). Suite à l'effondrement en 1971 du système de Bretton Woods, le professeur à Yale (États-Unis) rêvait d'une « monnaie mondiale⁴³ ». Mais sachant qu'il s'agissait d'une utopie, il avait, « à regret », recommandé d'instaurer une taxe sur toute transaction, proportionnelle au montant de l'achat, afin de lutter contre la spéculation.

Pour le keynésien Tobin, la taxe aurait permis de redonner « une certaine marge de manœuvre aux Banques centrales » face aux fluctuations du taux de change de leur monnaie⁴⁴. Regrettant les « incompréhensions » du moment entre les États-Unis, la CEE et le Japon, il espérait ainsi que, grâce à la taxe, les gouvernements pourraient coordonner leurs économies et développer une approche mondiale, plutôt que nationale, de leurs responsabilités.

Cette idée sera reprise vingt ans plus tard, en 1997, par Ignacio Ramonet, alors directeur du *Monde diplomatique*, qui estimait que la mondialisation du capital financier « rabaisait les États » en tant que « garants du bien commun⁴⁵ ». Il proposait trois mesures : boycotter les paradis fiscaux, taxer le capital autant que le travail, et mettre en place une taxe Tobin.

Au taux de 0,1 %, cette taxe aurait permis de récolter 160 milliards de dollars, soit le double des sommes jugées nécessaires pour éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde. À cette même époque, James Tobin estimait que son idée était toujours valide, même s'il insistait sur le fait qu'elle était limitée au seul marché des changes, et non à toutes les transactions financières comme le proposait Ramonet⁴⁶.

Enfin, Ignacio Ramonet proposait de créer une association, l'Action pour une Taxe Tobin d'Aide au Citoyen, ou « ATTAC », qui sera fondée en juin 1998. Aujourd'hui présente dans 38 pays, l'organisation joue un rôle essentiel d'information sur les grands enjeux économiques. Mais elle n'est pas parvenue à faire admettre l'utilité d'une taxation des mouvements de capitaux, et ce en dépit de plusieurs tentatives, en France comme au sein de l'UE.

L'échec de la taxe Tobin

C'est un fait peu connu, mais il existe en France une sorte de « mini-taxe Tobin » depuis 2012. « Mini » en raison de son taux – 0,3 % –, mais surtout parce qu'elle ne s'applique qu'aux achats d'actions de très grandes sociétés françaises (celles dont la valeur boursière dépasse le milliard d'euros). De plus, des opérations très spéculatives, comme les mouvements « intraday » qui consistent à acheter puis revendre un titre dans la même journée, en sont exclues, ce qui est très bizarre pour une taxe visant à réduire la volatilité sur les marchés boursiers. Enfin, son rendement est assez faible, de l'ordre de 600 millions d'euros par an⁴⁷.

En 2016, le Parlement avait voté l'extension de la taxe aux opérations « intraday », mais la nouvelle majorité de La République en marche l'a annulée. Elle souhaitait en effet rendre la place de Paris « attractive », au grand dam des ONG qui espéraient que les sommes récoltées soient affectées à l'aide au développement⁴⁸. Car la concurrence entre places financières est évidemment le problème que soulève la taxe : comment la mettre en œuvre à Paris si New York ou Tokyo ne suivent pas ?

Cet échec français rejoint celui de la Suède, qui avait instauré une taxe dès 1984, mais qui a dû l'abroger en 1990 en raison des fuites de capitaux vers la City et des délocalisations d'entreprises suédoises. Mais il faut savoir que la France n'est pas complètement isolée dans sa volonté de taxer les capitaux, puisque des formes de taxe semblables existent aussi au Royaume-Uni et en Italie.

Au début des années 2010, la Commission européenne s'est saisie de l'idée de taxation des transactions financières, mais à un taux vraiment minimal, de 0,1 % sur les actions et obligations, et de... 0,01 % pour les produits dérivés, pour une recette espérée de 57 milliards d'euros. Une « coopération renforcée » entre dix États membres a même été mise en place afin d'instaurer la taxe, qui comprend notamment l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Italie et la France. Mais des États clés sur l'échiquier financier européen, comme le Luxembourg et les Pays-Bas, n'en font pas partie⁴⁹.

De plus, cette initiative officielle n'empêche pas les sabotages, comme celui de Michel Sapin, alors ministre socialiste des Finances, qui a fait obstacle, en 2014, à la création de la taxe⁵⁰. Et, aujourd'hui, dans la perspective du Brexit, la concurrence entre les différentes places financières est forte pour attirer les investisseurs. Ainsi, les dix pays membres de la « coopération renforcée » prennent régulièrement l'engagement d'aboutir, avant de trouver « une acrobatie de langage pour justifier la prolongation des discussions d'une demi-année supplémentaire⁵¹ ».

Reste-t-il tout de même un espoir ? Alors que le projet semblait abandonné, Emmanuel Macron a surpris en se disant « prêt à relancer » le projet afin, grâce à une taxe assise sur une « assiette large », c'est-à-dire concernant un grand nombre de transactions, de financer l'aide publique européenne au développement⁵². L'avenir dira si cette relance de la France sera effective, et si elle sera bien accueillie.

Pour l'instant, l'indispensable taxe Tobin est un échec. De même, la lutte contre les paradis fiscaux demeure bien trop timide, en dépit d'une réelle prise de conscience du rôle central joué par ces « trous noirs » de la finance mondiale.

Paradis fiscaux : l'UE, tigre de papier

« Luxleaks » (2014), « Panama Papers » (2016), « Paradise Papers » (2017)... Ces dernières années ont été rythmées par le scandale de divers paradis fiscaux, c'est-à-dire des juridictions peu regardantes sur l'origine des fonds qu'elles accueillent, et levant des impôts très faibles, voire nuls. Or l'enjeu est colossal : outre la contribution décisive des paradis fiscaux à la violence (trafic d'armes, prostitution, trafic de drogue, mafias...), l'évasion fiscale coûterait 60 milliards par an à la France, et 1 000 milliards à l'Union européenne⁵³.

Fortunes, banques, assurances, fonds spéculatifs, multinationales, avocats, cabinets de conseils, États, banques centrales, services secrets, criminels... tous y ont recours⁵⁴. De façon ironique, l'histoire des paradis fiscaux nous apprend qu'ils ont initialement été mis en place pour éviter que les mêmes activités d'une entreprise ne soient taxées deux fois, une fois dans le pays de la filiale, et une seconde fois dans celui de la maison mère. Or, aujourd'hui, on constate plutôt... une « double non-imposition des entreprises⁵⁵ ».

L'une des difficultés pour les réguler, c'est que la concurrence fiscale est légale : il n'est nulle part écrit que la Suisse, l'Irlande ou le Luxembourg doivent taxer les entreprises autant que la France. Mais les dirigeants politiques ont compris le caractère explosif de la situation : comment répéter aux populations qu'il faut réduire les aides sociales quand, dans le même temps, les multinationales placent... 40 % de leurs profits dans les paradis fiscaux⁵⁶ ?

L'Union européenne a ainsi dénoncé publiquement les « juridictions fiscales non coopératives », c'est-à-dire celles qui, notamment, ne déclarent pas les ouvertures de comptes⁵⁷. Fort de ces critères, l'UE a publié en décembre 2017 une « liste noire » des 17 pays ou territoires à surveiller, tels que les Émirats arabes unis ou Panama. Mais à peine un mois plus tard, à la stupéfaction générale, 8 pays étaient retirés de la liste ! Motif : ils « s'étaient engagés, à un niveau politique élevé, à répondre aux préoccupations exprimées par l'UE⁵⁸ ».

Il ne reste donc plus que 9 pays sur la liste de l'UE, des États confettis, ce qui amoindrit considérablement la crédibilité de l'initiative européenne en la matière⁵⁹. Car il y a évidemment bien plus de territoires qui pratiquent l'opacité et la concurrence fiscale agressive. À commencer par... plusieurs États membres de l'UE, tels que l'Irlande, le Luxembourg, Malte ou les Pays-Bas, ainsi que l'explique l'ONG Oxfam, qui estime « qu'au moins 35 pays devraient figurer sur la liste noire européenne⁶⁰ ».

Et on se doit de rappeler que non seulement Jean-Claude Juncker, actuel président de la Commission, avait permis à de nombreuses entreprises étrangères présentes au Luxembourg de réduire à rien ou presque leurs impôts lorsqu'il était Premier ministre de ce pays, mais aussi qu'il avait retardé les initiatives de l'UE contre l'évasion fiscale⁶¹. Ainsi, il est notable que, pour l'instant, dans son action contre les paradis fiscaux, *aucune sanction n'est envisagée par Bruxelles*.

En revanche, s'il y a un domaine où des progrès incontestables ont été effectués, c'est celui du secret bancaire.

Une première vraie victoire : le début de la fin du secret bancaire

Le principal obstacle à la régulation de la finance est l'opacité. Dans ce domaine, les premières victoires sont venues des États-Unis. Au bout de six ans de lutte juridique, les autorités de Washington ont obtenu en 2014 des banques suisses qu'elles renoncent à leur secret bancaire. Ainsi le Crédit Suisse a-t-il dû verser une amende de 2,6 milliards de dollars et fermer les comptes de ses 20 000 clients américains⁶².

Et la même tendance est à l'œuvre un peu partout. En France, depuis 2013, la loi bancaire oblige les banques à produire un état annuel de leurs activités dans le monde et donc dans les paradis fiscaux, ce qui permet, au passage, de constater qu'elles y sont très implantées⁶³. De plus et surtout, l'OCDE a imposé « l'échange automatique d'informations ». Si ce terme semble technique, il change tout. Désormais, dès qu'un individu ouvre un compte ou réalise une transaction financière à l'étranger, le fisc de son pays d'origine en est averti.

Cette obligation s'impose non seulement à l'ensemble des pays de l'UE, mais aussi à la Suisse et aux autres paradis fiscaux. C'est donc la fin du légendaire secret bancaire suisse – toujours en vigueur pour les heureux habitants de ce beau pays. La disparition annoncée du secret bancaire est une excellente nouvelle. Si on ne néglige aucunement l'inventivité des fraudeurs et de leurs conseils, il sera néanmoins désormais plus difficile d'échapper au fisc.

Il faut s'arrêter sur cette étape décisive, inimaginable il y a quelques années à peine. La très forte hausse des dettes publiques engendrée par la crise de 2008 ainsi que l'accumulation de travaux mettant en avant les dégâts causés par la finance, de même que la colère populaire, ont conduit les dirigeants à prendre des mesures réclamées depuis des décennies, mais dont ils ne percevaient pas l'urgence jusqu'à récemment.

Mais ce n'est pas parce que le secret bancaire disparaît que la finance va soudainement devenir vertueuse. D'abord parce qu'il existe d'autres façons d'y créer de l'opacité, par exemple avec les trusts, ces structures juridiques pour lesquelles on ne sait pas qui y met vraiment de l'argent ni qui en bénéficie. Et dans le domaine, l'Europe et le reste du monde avancent moins vite. Ensuite parce qu'il reste à voir dans quelle mesure les échanges d'informations entre pays européens sur les « *rulings* », les accords fiscaux secrets signés avec des multinationales par certains pays comme l'Irlande et le Luxembourg pour leur permettre d'échapper aux impôts dans leur pays d'origine, vont réellement réduire ces pratiques.

Enfin, parce que l'on attend les résultats de l'offensive menée par la Commissaire européenne à la concurrence, Margrethe Vestager, contre l'utilisation des paradis fiscaux au motif que, en réduisant les impôts d'entreprises particulières, ils organisent une concurrence faussée au sein du marché unique et sont donc illégaux au regard des traités européens. Les entreprises, comme Apple, et les pays, comme l'Irlande, qu'elle a dénoncés, ont porté l'affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne dont on attend les décisions.

Bien d'autres réformes sont nécessaires, que des chercheurs et des acteurs de la société civile développent depuis des années. Et d'ailleurs, même les États ont commencé, modestement, à agir.

On peut réformer la finance

Ainsi que l'explique Christian Chavagneux, le G 20 – qui regroupe de façon informelle 19 pays et l'Union européenne – reconnaît, enfin, « que les marchés ne peuvent pas s'autoréguler⁶⁴ ». Il s'est ainsi engagé à limiter la part des marchés où les transactions se font directement entre les parties (et qui représentent près de 95 % des transactions sur les produits dérivés), pour les remplacer par des « chambres de compensation », des sortes de notaires qui permettent aux régulateurs d'aller voir qui a pris quels risques à quelle hauteur. Il faudrait également que soient interdits certains produits financiers, tels que certains produits dérivés et le trading à haute fréquence⁶⁵.

Le G 20 entend également mieux réguler la « finance de l'ombre » (*shadow banking*), c'est-à-dire l'ensemble des acteurs non bancaires tels que les *hedge funds* ou les « fonds vautours » qui, tout comme les banques, utilisent l'épargne qu'ils collectent pour procéder à des crédits et des placements, mais – et c'est là toute la différence – sans être régulés.

Concernant la lutte contre l'optimisation fiscale des multinationales, Sol Picciotto (professeur à la faculté de droit de l'université de Lancaster, Royaume-Uni) propose de simplifier drastiquement la fiscalité, en considérant chaque multinationale comme une seule entreprise. Une technique simple, déjà utilisée aux États-Unis ou au Canada, qui empêcherait l'optimisation fiscale entre filiales⁶⁶.

De plus, comme l'écrivent Christian Chavagneux et Thierry Philipponnat, directeur de l'Institut Friedland et ancien dirigeant de l'ONG Finance Watch, il faudrait « réfléchir à la possibilité de bâtir un système d'imposition au niveau mondial⁶⁷ ». En effet, même si la concurrence fiscale entre États rend cette perspective irréaliste à court terme, nous devons faire l'effort de penser des mécanismes de coopération mondiaux dans le domaine de la finance, comme nous l'avons vu précédemment à propos du commerce.

Il est également possible de lutter efficacement contre les paradis fiscaux, en suivant les recommandations de la Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, qui propose de protéger juridiquement les lanceurs d'alerte, de renforcer les contrôles et d'alourdir les sanctions. Il faudrait ainsi que les États rendent publics leurs accords avec les firmes multinationales, et qu'un organisme fiscal international placé sous l'égide des Nations unies soit créé⁶⁸.

Ces propositions sont intéressantes, et les dernières années ont montré qu'elles recevaient de plus en plus d'attention de la part des élus. Universitaires de renom et activistes s'allient aujourd'hui pour remettre en cause la primauté de la finance héritée des années 1980. Mais pour que les choses changent, il nous faut faire reculer la « capture » dont nos sociétés sont victimes.

La société contre la finance

Sept cents. C'est le nombre de lobbyistes qui travaillent à temps plein pour « influencer l'élaboration de la réglementation financière en Europe ⁶⁹ ». On imagine la difficulté pour le député européen, pas nécessairement expert dans le domaine, pour résister à une telle avalanche de « mémos », de sollicitations, de déjeuners, d'arguments alignés à longueur de journée pour démontrer que toute réglementation sérieuse de la finance rendrait l'Europe moins attractive, pénaliserait les entreprises, détruirait des emplois, etc.

Tous les pays européens sont, à des degrés divers, victimes de la « capture » de la démocratie par la finance. Ainsi, au Royaume-Uni, la plupart des dirigeants sont « profondément convaincus » des bénéfices de la finance. Et, en Allemagne comme en France, la grande proximité des élus ou des élites administratives avec les banques explique que ces deux pays s'opposent aux réformes bancaires en Europe⁷⁰.

Face à cela, Christian Chavagneux et Thierry Philipponnat proposent d'accroître sensiblement le pouvoir du Parlement européen, en lui donnant enfin la possibilité de proposer des directives, ce que la Commission européenne est seule à pouvoir faire pour le moment. De même, actuellement, pour qu'elle soit adoptée, toute législation européenne doit avoir l'aval du Parlement et du Conseil, qui réunit les États. Or, afin de limiter la capacité de nuisance des États, il faudrait au contraire « donner le dernier mot » au Parlement européen en matière législative.

Mais pour que de telles mesures soient efficaces, elles nécessitent au préalable une action résolue contre les lobbys, notamment à Bruxelles⁷¹. La marche vers la libération de la démocratie de la finance est donc longue.

Conclusion : finance et politique

Il ne faut pas sous-estimer l'ampleur des changements intervenus dans la sphère intellectuelle ces dernières années à propos de la finance : alors que la « libération » de la finance était présentée par l'économie dominante depuis les années 1980 comme le principal moyen de rendre les économies plus efficaces, aujourd'hui, prix de la Banque de Suède en économie, professeurs au MIT et chercheurs du FMI dénoncent les fondamentaux du système financier.

De même, la critique de la finance est aujourd'hui répandue dans la société, non seulement dans des pays comme la France où elle n'a jamais eu bonne presse, mais aussi aux États-Unis, où « Main Street » (l'économie réelle) ne supporte plus les excès de « Wall Street ». Par ailleurs, le courageux travail d'ONG comme ATTAC, Oxfam ou Finance Watch est de plus en plus relayé dans les médias, et met les dirigeants face à leurs contradictions.

Enfin, des mesures contraignantes ont été adoptées, comme la fin du secret bancaire. L'hégémonie de la finance recule donc dans les têtes et les faits. Mais elle demeure bien entendu beaucoup trop forte, et beaucoup reste à faire pour lutter contre ces intérêts si puissants financièrement et si bien organisés.

De même que la mondialisation commerciale et la finance, le cadre européen, centré sur la concurrence et l'austérité, semble lui aussi empêcher le progrès social et écologique. Mais, s'il est en effet à peu près impossible de réformer l'UE, cela n'empêche pourtant pas de mener des politiques progressistes et environnementales, puisque les États, et non pas Bruxelles, conservent l'essentiel du pouvoir.

Notes

1. Dominique Plihon, « La globalisation financière », in Pascal Combemale (dir.), *Les Grandes Questions économiques et sociales*, Paris, La Découverte, « Grands Repères », 2013, p. 299-316.
2. Voir Lisa B. Kahn, « The long-term labor market consequences of graduating from college in a bad economy », *Labor Economics*, avril 2010, p. 303-316.
3. Voir André Orléan, *L'Empire de la valeur*, 3^e partie, « La finance de marché », Paris, Seuil, 2011.
4. Robert Shiller, « Encore des bulles, toujours des bulles... », *Project Syndicate*, 17 juillet 2013, <https://lc.cx/gMyP>.
5. *Ibid.*, « Mon discours aux diplômés de la finance », *Project Syndicate*, 22 mai 2012, <https://lc.cx/gMym>.
6. Christian Chavagneux, *Une brève histoire des crises financières. Des tulipes aux subprimes*, Paris, La Découverte, « Poche/Essais », 2013.
7. André Orléan, *Le Pouvoir de la finance*, Paris, Odile Jacob, 1999.
8. George Akerlof et Robert Shiller, *Marchés de dupes : l'économie du mensonge et de la manipulation*, Paris, Odile Jacob, 2016. Voir également Robert Shiller, « Il faut intervenir vite et fort lors d'une crise financière », *Project Syndicate.fr*, 17 septembre 2015, <https://lc.cx/gMys>.
9. Jean-Louis Arcand, Enrico Berkes et Ugo Panizza, « Too much finance ? », *Document de travail du FMI*, n° WP/12/161, juin 2012, <https://lc.cx/gMy7>.
10. Hyman Minsky, *Stabiliser une économie instable*, Paris, Les Petits Matins/Institut Veblen, 2016.
11. Luigi Zingales, « Does finance benefit society ? », *Working Paper*, janv. 2015, <https://lc.cx/gdyA>. Voir le point 2.2., intitulé « Absence de preuve » (*lack of evidence*).
12. Martin Anota, « Trop de finance nuit à la croissance », *alternatives-economiques.fr*, 15 mai 2017, <https://lc.cx/gABr>.
13. Esther Duflo, « Trop de banquiers ? », *liberation.fr*, 7 oct. 2008, <https://lc.cx/gMyh>.
14. James Tobin, « On the efficiency of the financial system », *Lloyds Bank Review*, n° 153, juillet 1984, p. 1-15, <https://lc.cx/gMyn>.
15. OCDE, « Le secteur financier doit promouvoir une croissance inclusive », 17 juin 2015, <https://lc.cx/gMy2>.
16. Voir Christian Chavagneux, « Trop de finance casse la croissance et augmente les inégalités », *alternatives-economiques.fr*, 9 juillet 2015, <https://lc.cx/gMyB>.
17. Voir Aurore Lalucq, en coll. avec William K. Black, *Les Banquiers contre les banques. Le rôle de la criminalité en col blanc dans les crises financières*, Paris, Éditions ECLM, 2015. Voir également cette vidéo très instructive : <https://lc.cx/gMy6>.
18. Pierre-Yves Dugua, « Goldman Sachs : l'amende de 5.1 milliards de dollars ne satisfait pas tout le monde », *Le Figaro*, 12 avril 2016, <https://lc.cx/gMyb> ; Christian Chavagneux, « Les banques peu punies pour leurs pratiques illégales », *alternatives-economiques.fr*, 4 janv. 2017, <https://lc.cx/gA6e>.
19. *Lemonde.fr*, AFP et Reuters, « Manipulations des taux de change : six banques condamnées à une amende de six milliards de dollars », *lemonde.fr*, 20 mai 2015, <https://lc.cx/ZwEZ>.
20. Édouard Lederer, « L'Amérique a fait payer cher la crise aux banques de la planète », *Les Échos*, 28 fév. 2018, <https://bit.ly/2KGS5Ej>.
21. Lire à ce sujet Jean-François Gayraud, *La Grande Fraude. Crime, subprimes et crises financières*, Paris, Odile Jacob, 2011.
22. Laurence Scialom, « Réformer au plus vite la finance », *Alternatives économiques*, Hors série pratique n° 55, 1^{er} mars 2012, <https://lc.cx/gMyH>.
23. Voir Anne Michel, « La France s'oppose violemment au projet européen de réforme bancaire », *lemonde.fr*, 5 fév. 2014, <https://lc.cx/gMyy>.
24. Ainsi, les bilans de la BNP-Paribas ou du Crédit Agricole sont-ils chacun du même ordre de grandeur que le PIB de la France.
25. Voir la page consacrée à ce sujet sur le site des étudiants de l'École supérieure de journalisme de Lille, lui.président.fr : <https://lc.cx/gMyF>.
26. Christine Lejoux, « Histoire(s) de la (non)-régulation bancaire (3/5) : comment les banques françaises ont détricoté la loi Moscovici », *latribune.fr*, 21 août 2013, <https://lc.cx/gMyv>.
27. Lire à ce sujet Adrien de Tricornot, Mathias Thépot, Franck Dedieu, *Mon amie c'est la finance ! Comment François Hollande a plié devant les banquiers*, Paris, Bayard, 2014.
28. Lire Christian Chavagneux, « La finance est-elle désormais bien régulée ? », *alternatives-economiques.fr*, 28 mai 2015, <https://lc.cx/gMFZ>.
29. New Economics Foundation, « Quid Pro Quo. Redressing the privileges of the banking industry », sept. 2011, <https://lc.cx/gMF4>.
30. Christine Lejoux, « Histoire(s) de la (non)-régulation bancaire (3/5)... », art. cité.
31. « Barclays becomes first UK bank to receive ring-fencing approval », *out-law.com*, 14 mars 2018, <https://bit.ly/2rn4GUc>.
32. Voir Caroline Bingham et Emma Dunkley, « Regulators get ready to authorise "ringfenced" UK banks », *Financial Times*, 19 août 2017.
33. Martin Arnold, « Sir John Vickers rejects bankers' concerns on ringfencing », *Financial Times*, 30 juin 2015, <https://on.ft.com/2jzIEds>.
34. Christian Chavagneux et Thierry Philipponnat, *La Capture. Où l'on verra comment les intérêts financiers ont pris le pas sur l'intérêt général et comment mettre fin à cette situation*, Paris, La Découverte, 2014, p. 110-111.
35. Laurence Scialom, « Union bancaire inachevée : danger ! », *Note Terra Nova*, 5 avril 2016, <https://lc.cx/gMFw>.
36. Une Directive de 2014 a fixé un niveau plancher de garantie à 100 000 euros pour les détenteurs d'un compte bancaire. Cette somme pouvant être dépassée par les entreprises ou par un particulier bénéficiant de dépôts « à caractère exceptionnel » (vente d'un bien immobilier, succession, indemnités de rupture de contrat de travail...), la France a porté ce plancher à 500 000 euros, mais seulement pour trois mois.
37. Jonathan D. Ostry, Prakash Loungani, et Davide Furceri, « Neoliberalism : Oversold ? », *Finance & Development*, p. 38-41, juin 2016, p. 41, <https://lc.cx/gdps>.

38. *Ibid.*, p. 39.
39. Voir Philippe Frémeaux et Claude Demma, « La crise asiatique de 1997 », *alternatives-economiques.fr*, 1^{er} avril 2009, <https://lc.cx/gdp9>.
40. Voir Anne Cheyvialle, « En pleine forme, l'Islande lève enfin le contrôle de capitaux », *lefigaro.fr*, 13 mars 2017, <https://lc.cx/gdpz>.
41. Gerald Epstein, « Should financial flows be regulated ? Yes », United Nations, Department of Economic and Social Affairs, *Working Paper* n° 77, juillet 2009, <https://lc.cx/gd8L>.
42. Emmanuel Farhi, Ivan Werning, « Dealing with the trilemma : optimal capital controls with fixed exchange rates », *NBER Working Paper*, juin 2012, <https://lc.cx/gdpF>. Pour un résumé, lire Marlène Isoré, « Faut-il contrôler les flux de capitaux dans la zone euro ? », *bsieconomics.org*, 27 juin 2013, <https://lc.cx/gdpt>.
43. James Tobin, « A proposal for international monetary reform », *Eastern Economic Journal*, déc. 1978, p. 153-159, <https://lc.cx/gdBb>.
44. James Tobin, « La vérité sur ma taxe », *lesechos.fr*, 11 sept. 2001, <https://lc.cx/gdaw>.
45. Ignacio Ramonet, « Désarmer les marchés », *Le Monde diplomatique*, déc. 1997, <https://lc.cx/gdED>.
46. James Tobin, « Et si l'on taxait les mouvements de capitaux ? », *humanite.fr*, 12 juin 1997, <https://lc.cx/gda5>.
47. Voir *Les Échos*, « La taxe sur les transactions financières », *Les Dessous de l'éco*, 13 oct. 2017, <https://lc.cx/gdaD>.
48. *LeFigaro.fr* et AFP, « L'extension de la taxe sur les transactions financières supprimée », *lefigaro.fr*, 21 oct. 2017, <https://lc.cx/NxMj>.
49. Gabriel Grésillon, « La "taxe Tobin" européenne de plus en plus mal en point », *Les Échos*, 30 janv. 2017, <https://lc.cx/gMF5>.
50. Pascal Riché, « Taxe Tobin : la France cale. Robin des Bois peut aller se rhabiller », *l'obs.fr*, 10 déc. 2014, <https://lc.cx/gdaX>.
51. Gabriel Grésillon, « La "taxe Tobin" européenne de plus en plus mal en point », art. cité.
52. Emmanuel Macron, *Initiative pour l'Europe – Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique*, Paris, 26 sept. 2017, <https://lc.cx/gdRY>.
53. Clémentine Maligorne, « Les chiffres astronomiques de l'évasion fiscale », *lefigaro.fr*, 7 nov. 2017, <https://lc.cx/gdSe>.
54. Christian Chavagneux et Ronen Palan, *Les Paradis fiscaux*, Paris, La Découverte, « Repères », 2017, chap. III.
55. Christian Chavagneux et Thierry Philipponnat, *La Capture*, op. cit., p. 90.
56. Voir Martin Anot, « Les profits perdus des nations », *Alternatives Économiques.fr*, 13 juin 2018, <https://bit.ly/2Mevfxe>.
57. Commission européenne, « Justice fiscale : l'UE publie la liste des juridictions fiscales non coopératives », *Communiqué de presse*, 5 déc. 2017, <https://lc.cx/gdSw>.
58. Conseil européen, « Fiscalité : huit pays et territoires retirés de la liste de l'UE », *Communiqué de presse*, 23 janv. 2018, <https://lc.cx/AM7o>.
59. Il s'agit de : Bahreïn, l'île de Guam, les îles Marshall, la Namibie, les Palaos, Sainte-Lucie, les Samoa américaines, Samoa et Trinité-et-Tobago.
60. Oxfam, « Au moins 35 pays doivent figurer sur la liste noire européenne des paradis fiscaux », 27 nov. 2017, <https://lc.cx/gdST>.
61. LCI, « Évasion fiscale : la "transparence" vantée par Jean-Claude Juncker mise à mal par des documents confidentiels », *lci.fr*, 3 janv. 2017.
62. Anne de Guigné, « Comment les États-Unis ont fait plier UBS et Crédit Suisse », *lefigaro.fr*, 27 août 2014, <https://lc.cx/gdjH>.
63. Christian Chavagneux, « Les banques françaises accros aux paradis fiscaux », *Alternatives économiques*, n° 356, avril 2016, <https://lc.cx/gMFS>.
64. Christian Chavagneux, « Marchés financiers : le combat de la régulation », *Alternatives économiques*, Hors-série n° 87, déc. 2010, <https://lc.cx/gMFi>.
65. Dominique Plihon, « La crise du capitalisme s'accélère : c'est le moment de rompre avec la domination de la finance », ATTAC, avril 2016, <https://lc.cx/gdCx>.
66. Christian Chavagneux et Ronen Palan, *Les Paradis fiscaux*, op. cit., p. 102.
67. Christian Chavagneux et Thierry Philipponnat, *La Capture*, op. cit., p. 90.
68. Plateforme Paradis fiscaux et judiciaires, « Les 16 recommandations de la Plateforme », *stopparadisfiscaux.fr*, 25 juillet 2017, <https://lc.cx/gd9D>.
69. Christian Chavagneux et Thierry Philipponnat, *La Capture*, op. cit., p. 112.
70. *Ibid.*
71. Voir les travaux de l'Alliance pour la transparence du lobbying et l'éthique (ALTER-EU, <https://www.alter-eu.org/>), par exemple *Bursting the Brussels Bubble*, 2010, <https://lc.cx/AQo6>.

Oublier l'Union européenne

« [...] l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine. »

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, art. 9.

Au lieu de résulter de luttes intellectuelles, sociales, et politiques, l'Union européenne a été construite entièrement sur le droit, à partir d'une doctrine économique-juridique spécifique, l'« ordo-libéralisme ». Si elle correspondait à l'histoire et aux institutions de l'Allemagne, elle est inadaptée à la construction d'une monnaie unique. Elle est ainsi directement à l'origine du quasi-éclatement de l'euro en 2010, à cause de l'interdiction faite à la Banque centrale européenne (BCE) de financer les États européens.

Aujourd'hui, les institutions européennes continuent de donner la priorité à la réduction des déficits publics, en dépit des effets récessifs de ces politiques. Et lorsqu'un pays, comme la Suède des années 2000, accumule les réussites économiques, écologiques et sociales, il est critiqué par l'UE en raison du niveau trop élevé de sa fiscalité, au lieu d'être présenté comme un exemple à suivre.

Face à ce qui semble être une impasse, des économistes de premier plan comme Michel Aglietta et Thomas Piketty essaient de ranimer la démocratie européenne, soit en créant un budget commun de l'UE à la hauteur des enjeux, soit en proposant un nouveau Traité pour la zone euro. Si ces propositions sont logiques et souhaitables, elles se heurtent à la réalité des intérêts des États européens, qui n'y sont pas favorables.

Il est pourtant permis de ne pas désespérer, lorsque l'on remarque que les contraintes européennes qui pèsent sur la politique économique de la France sont bien moins fortes que ce qui est généralement dit, à l'image du Pacte de stabilité qui n'a jamais été appliqué. Et si le Portugal parvient à mener une politique keynésienne, comme c'est le cas actuellement, cela devrait également être possible pour la France, dont le poids économique et politique est sans commune mesure.

Il ne nous semble donc pas nécessaire de « changer l'Europe » pour pouvoir mener une politique sociale et écologique en France. Et rien n'interdira de construire des alliances, par exemple autour des propositions de DiEM25, le mouvement de Yanis Varoufakis, qui propose de lutter concrètement contre la pauvreté, et de financer un « New Deal vert » à l'échelle du continent.

L'« économie sociale de marché » n'est pas... sociale

Développée autour des écrits de Walter Eucken (1891-1950) et de Wilhelm Röpke (1899-1966), l'école ordo-libérale, encore très influente en Allemagne aujourd'hui, a été au fondement du « miracle économique allemand » de l'après-guerre sous la direction de Ludwig Erhard (1897-1977), ministre de l'Économie et Chancelier entre 1963 et 1966.

Selon les tenants de l'ordo-libéralisme, l'État doit garantir le respect de la concurrence, car elle est le gage de l'absence de domination d'un acteur sur les autres. C'est ainsi que la Commission européenne a infligé une amende à Microsoft pour avoir incorporé son navigateur, Internet Explorer, à son logiciel Windows, ce qui privait ses clients de la liberté de choisir un autre logiciel de navigation¹.

L'ordo-libéralisme repose donc, à la différence de l'ultra-libéralisme, sur un activisme de l'État, les ordo-libéraux affirmant défendre une « économie sociale de marché ». Or, l'adjectif « social » ne signifie pas ici « redistributif ». Ainsi, Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank de 1993 à 1999 (et décédé en 2016), rejette-t-il l'État-providence, qui « ôte tout sens des responsabilités et annihile les facteurs stimulants² ». Pour lui, l'économie sociale de marché a « toujours été un système basé essentiellement sur l'économie de marché ».

Et ce système se donne comme but premier la stabilité monétaire. Pour les ordo-libéraux, l'inflation représente la quintessence de l'injustice, car la hausse des prix frappe en particulier ceux qui ne peuvent rien faire pour accroître leurs revenus (allocataires de prestations sociales, retraités, chômeurs, etc.). Plus fondamentalement, lorsque les prix augmentent, le pouvoir d'achat se réduit d'autant, et, puisque les personnes peuvent acheter moins de choses, les ordo-libéraux en déduisent que leur droit de propriété en est réduit d'autant, ce qu'ils jugent inacceptable.

Il faut donc, selon eux, protéger la monnaie *contre* l'État, toujours suspecté de vouloir faire « tourner la planche à billets » pour relancer l'économie ou répondre à des demandes électoralistes, ou de provoquer de l'inflation afin d'alléger sa dette, etc. La monnaie, parce qu'elle appartient au peuple, doit être gérée par une institution certes publique, mais indépendante du pouvoir étatique, à l'image des tribunaux. En Europe, c'est le rôle attribué à la BCE qui, selon les termes du traité de Maastricht, « ne peut solliciter ni accepter des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des États membres ou de tout autre organisme » (art. 130).

Si les ordo-libéraux se méfient de l'État, ils redoutent également les syndicats qui, par leurs revendications salariales, alimentent l'inflation. Et, de fait, les recommandations de la BCE plaident systématiquement en faveur de la « modération salariale » et de la « flexibilité du marché du travail », pour réduire le pouvoir de négociation des salariés. Mais, chose moins connue, les ordo-libéraux craignent également les banques privées, qui distribuent trop de prêts, sans se soucier de leurs effets potentiellement inflationnistes. Il convient donc de contrôler le crédit bancaire.

Pourtant, si l'on observe l'action de la BCE avant la grande crise de 2008, on constate que l'institution de Francfort a laissé se développer d'importantes bulles de crédit immobilier dans plusieurs pays (Espagne, Irlande, etc.). Cela s'explique sans doute par l'*a priori* idéologique de la BCE selon lequel si une personne décidait d'emprunter, c'est parce qu'elle savait qu'elle pourrait rembourser, et si une banque lui prêtait, c'est parce qu'elle avait vérifié sa solvabilité. Que l'emprunteur soit imprudent, et que la banque ne procède pas aux vérifications nécessaires, n'était pas prévu.

C'est ainsi que des montagnes de dettes ont pu être accumulées, conduisant, comme aux États-Unis, à la grande crise de 2008³. Il ne faut en effet pas oublier que ce sont les dettes privées qui ont causé la crise, qui à son tour est à l'origine d'une montée des dettes publiques, comme le montrent les exemples emblématiques de l'Irlande et de l'Espagne⁴.

C'est cette progression des dettes publiques qui a conduit la zone euro au bord de l'éclatement. Mais,

en réalité, la zone euro est en crise depuis la création de la monnaie unique, en 1999.

Zone euro : la crise permanente

En 2009, c'est le début de la panique sur les marchés et chez les dirigeants européens : la Grèce avoue en novembre un déficit public colossal (12 % du PIB), deux fois plus important que ce qui avait été annoncé jusqu'alors. Or, l'État grec est déjà l'un des plus endettés de l'UE (126 % du PIB). Une grande peur se lève alors : et si la Grèce devait faire faillite, quitter la monnaie unique, provoquant l'explosion de l'euro ?

En vérité, ce qui pose problème, ce n'est pas seulement l'état des déficits publics de la Grèce, pays corrompu et mal géré. C'est que la Grèce, comme les autres pays membres de la zone euro, ne puisse pas recourir à l'aide de sa Banque centrale. Ainsi, lorsque le déficit public des États-Unis a représenté 13 % du PIB, en 2009, puis que la dette de l'État américain a ensuite dépassé 100 % du PIB à partir de 2013, aucun économiste sérieux n'a pensé que les États-Unis risquaient de faire faillite, car on savait que la Réserve fédérale, la Banque centrale américaine, achèterait autant de dette publique qu'il le faudrait.

Mais, au sein de la zone euro, cela n'était pas possible, le traité de Maastricht interdisant « l'acquisition directe des instruments de la dette des États » par la BCE (art. 104). Autrement dit, comme l'explique Michel Aglietta, professeur émérite à l'université Paris Nanterre, l'euro est une monnaie « étrangère aux États⁵ ». La raison en est simple : si la France a souhaité politiquement la création de l'euro, ce sont les Allemands qui lui ont donné sa forme concrète. Ils ont donc calqué ses statuts sur ceux de la Bundesbank, qui avaient si bien géré le Deutschemark. Il a donc été interdit à la BCE d'acheter la dette des États, afin de les contraindre à la rigueur budgétaire.

Heureusement, il arrive que les hommes s'émancipent des institutions. C'est ce qui s'est passé le 26 juillet 2012 lorsque l'Italien Mario Draghi, président de la BCE, a annoncé que, « dans le cadre de son mandat, la BCE est prête à faire tout ce qu'il faudra pour préserver l'euro. Et, croyez-moi, ce sera suffisant⁶ ». Autrement dit, la BCE rachètera désormais la dette des États en difficulté, qui ne seront ainsi plus soumis au bon vouloir des investisseurs privés.

De ce fait, la BCE vient d'abord au secours des banques privées, qui peuvent lui revendre leurs titres de dettes publiques⁷. Mais sa décision, si elle respecte la lettre de Maastricht, rompt avec son esprit, qui veut à tout prix éviter l'endettement public. Et, en effet, Axel Weber, alors président de la Bundesbank et membre du directoire de la BCE, démissionna de ses fonctions dès février 2011, tout comme son compatriote Jürgen Stark, qui occupait les fonctions d'économiste en chef de la BCE⁸. De même, pour Thomas Exner, éditorialiste au journal conservateur *Die Welt*, le rachat de dettes de la BCE constitue « une faute impardonnable » – alors qu'il a sauvé la monnaie unique⁹.

Depuis, les choses se sont calmées : les taux d'intérêt auxquels empruntent les gouvernements portugais, espagnol ou irlandais ne sont aujourd'hui qu'un peu plus élevés que ceux de l'Allemagne. Et la zone euro s'est dotée de mécanismes de solidarité, encore très imparfaits, mais qui ont le mérite d'exister, comme le Mécanisme européen de stabilité, qui peut lever jusqu'à 700 milliards d'euros sur les marchés financiers afin d'aider – sous de strictes conditions « d'austérité » – les États en difficulté ou de participer au sauvetage de banques privées.

Mais, sur le fond, rien n'est réglé. Car la zone euro est incapable de mener les politiques de transition écologique et de réduction des inégalités dont les Européens ont besoin. Et l'UE reste méfiante à l'égard de l'intervention publique, comme le montre l'adoption, en mars 2012, du « Pacte budgétaire ».

Le « Pacte budgétaire » : l'austérité pour l'éternité ?

Le « Pacte budgétaire » trouve sa raison d'être dans l'incapacité du Pacte de stabilité et de croissance à faire respecter les critères établis à Maastricht (limiter les déficits à 3 % du PIB et les dettes publiques à 60 % du PIB). En effet, en 2003, les ministres de l'Économie et des Finances de l'Union européenne, avaient, à l'initiative de la France et de l'Allemagne, repoussé les recommandations de la Commission européenne visant à réduire le déficit public de ces deux pays ¹⁰. Il devenait alors impossible de demander aux autres membres de se plier à ces mêmes règles. Le Pacte de stabilité était, *de facto*, mort.

Aujourd'hui encore, en dépit de la multitude de procédures de surveillance des budgets nationaux par la Commission et le Conseil (qui réunit les États membres), aucune sanction n'est prononcée. Il faut s'arrêter sur ce point : s'il est exact que la France se fait sermonner par la Commission européenne en raison de ses déficits publics « excessifs », il est également exact que la France n'a jamais été condamnée ces dernières années, alors qu'elle aurait dû l'être selon les termes du traité. La législation européenne est certes contraignante en théorie, mais, sur ce point, elle ne s'applique pas.

Toutefois, la nécessité de réduire les dettes publiques s'est imposée dans les têtes. Cette idée repose sur une lecture erronée de la crise, qui résulte en fait de dérèglements du secteur privé tels que l'insuffisance des salaires, l'excès de crédits bancaires et la dérégulation de la finance. De plus, réduire les déficits de façon simultanée dans tous les pays européens, c'est la garantie d'une nouvelle récession, ce qui ne pourra qu'alimenter... les déficits et les dettes publics.

Ainsi, lorsqu'ils ont signé le Pacte budgétaire, les États se sont engagés à ramener leur dette publique en vingt ans à 60 % du PIB au maximum. La dette étant de 96 % du PIB en France en 2017, il faudrait donc réduire la dépense publique de 1,8 % du PIB, soit 40 milliards d'euros, tous les ans. C'est-à-dire économiser plus que le budget de la Défense (32 milliards), chaque année ! Une perspective irréaliste.

De même, le Pacte demande aux États que leur situation budgétaire soit « en équilibre ou en excédent ». Tout déficit est donc en principe interdit. Par ailleurs, afin de s'assurer que les mesures seront bien appliquées, le Pacte prévoit que les États prendront des « dispositions contraignantes et permanentes » et même « *de préférence constitutionnelles* » (nous soulignons). Il s'agit donc de retirer aux Parlements nationaux la possibilité de voter des budgets ne respectant pas les engagements européens¹¹. De plus, des « institutions indépendantes » devront vérifier que les règles sont respectées.

Ainsi, la gouvernance de la zone euro s'avère fort peu démocratique, en raison de la mise sous tutelle des États... qu'ils ont librement décidée eux-mêmes, puisque ce sont bien eux les rédacteurs du Pacte (et pas la Commission européenne). On notera que le Parlement européen est exclu de ces discussions. Bref, le Pacte est un pas dans la direction d'un fédéralisme qui combine austérité économique et autoritarisme politique.

Depuis 2010, l'UE évalue, chaque année, les politiques économiques et sociales des États et leur adresse des recommandations¹². Dans le cas de la France, les demandes sont toujours les mêmes : diminuer le coût du travail, faciliter les licenciements afin « d'inciter davantage les employeurs à embaucher en CDI », veiller à ce que l'assurance-chômage « encourage davantage le retour au travail », réduire l'impôt sur les sociétés, etc.¹³.

Bref, malgré la crise, le bréviaire libéral est toujours en vigueur. En effet, depuis la fin des années 1990, l'Union européenne a développé une réflexion précise sur le modèle social à mettre en place en Europe.

La politique sociale européenne existe... malheureusement

En 1997, les dirigeants européens sont inquiets : la monnaie unique doit voir le jour deux ans plus tard, mais les opinions publiques européennes sont assez réticentes. Est alors initiée, sous l'égide de Tony Blair et Lionel Jospin, récemment arrivés au pouvoir, une « Stratégie européenne pour l'emploi » (SEE). Il est ainsi demandé aux États membres de suivre des « lignes directrices » dans leurs politiques d'emploi – même si les écarts ne sont jamais sanctionnés.

La Stratégie a conduit à un basculement fondamental, en prenant comme indicateur clé de succès un pays au fort « taux d'emploi », c'est-à-dire une proportion élevée de la population ayant un emploi. En effet, les États sont habitués à compter des personnes sans emploi comme « handicapées », en « préretraite » ou en « formation », ce qui diminue artificiellement le taux de chômage, puisque ces personnes demeurent sans emploi.

Reste à savoir comment augmenter le taux d'emploi. Pour l'UE, il faut diminuer le montant des allocations-chômage, multiplier les temps partiels, et développer les « petits boulots », dont il est postulé qu'ils serviront de « tremplin » vers un emploi stable. Bref, suivre le modèle américain, où les inégalités et la pauvreté sont extrêmement fortes¹⁴.

Il existe pourtant une voie alternative, plus conforme au modèle social européen. C'est celle des pays scandinaves qui, au moyen de taxes élevées, offrent des services publics étendus et de qualité, proposant des emplois de qualité et à temps plein, en particulier aux femmes¹⁵. Mais l'UE, loin de promouvoir l'extraordinaire réussite d'un pays comme la Suède au début des années 2000 (qui a beaucoup régressé depuis), a contribué à sa disparition.

Ainsi, en 2003, lors des recommandations adressées à la Suède, le Conseil observait que « le marché du travail suédois se caractéris[ait] par des taux d'emploi très élevés, y compris en ce qui concerne les travailleurs âgés et les femmes, et [que] *tous les objectifs européens [étaient] d'ores et déjà dépassés* » (nous soulignons). Toutefois, loin de féliciter la Suède, le Conseil, sur recommandation de la Commission, lui demandait de « soutenir l'offre de main-d'œuvre » et de « renforcer les incitations au travail¹⁶ ». Le pays de l'UE où l'on travaillait le plus était donc... appelé à faire des efforts dans ce domaine¹⁷.

Par ailleurs, l'UE reprochait à la Suède sa « charge fiscale sur le travail la plus élevée de l'Union européenne ». Pourtant, de forts impôts, lorsqu'ils sont utilisés à bon escient, constituent des éléments irremplaçables d'une économie non seulement plus juste, mais aussi plus efficace. Ainsi, des services publics de haute qualité dans l'éducation, la recherche, les transports ou la santé soutiennent la base productive de l'économie et facilitent l'innovation, au cœur du modèle nordique. De même, des politiques actives du marché du travail évitent le chômage de longue durée et préservent l'employabilité des personnes privées d'emploi, comme l'a reconnu l'OCDE il y a plus de dix ans¹⁸.

La gouvernance économique et sociale actuelle de l'Union européenne est désespérante, puisqu'elle repose sur une idéologie erronée. Il faut la réformer. Pour cela, plusieurs propositions ont été avancées récemment, à commencer par celle d'un véritable budget européen.

Un budget européen pour revigorer la démocratie en Europe ?

Pour Michel Aglietta et Nicolas Leron (chercheur associé au Centre d'études européennes de Sciences-Po Paris), il convient de poser un « nouvel acte politique fondateur européen », sous la forme d'un réel budget de l'UE, aujourd'hui limité à 1 % du PIB européen¹⁹. Un tel budget « consacrerait le Parlement européen comme instance démocratique²⁰ », et créerait une Europe qui « fait société²¹ ».

En effet, pour exister, une communauté politique doit redistribuer des richesses du centre vers la périphérie. Or l'union économique et monétaire interdit un tel mouvement. De ce fait, pour Aglietta et Leron, cette interdiction « doit sauter, purement et simplement, car elle empêche [...] l'avènement d'une Europe politique ».

Mais Michel Aglietta et Nicolas Leron ne rêvent pas pour autant d'une Europe fédérale, qu'ils estiment « hors de propos, du moins pour un futur envisageable ». Cependant, l'UE pouvant être perçue « comme un autoritarisme technocratique supranational », il faut que les États retrouvent leur capacité budgétaire, fondement de leur démocratie. Or c'est précisément ce que permettra le budget de l'UE qui, par son existence même, rendra aux États membres leur pouvoir budgétaire, conduisant à une « double démocratie », à la fois européenne et nationale.

Concrètement, Michel Aglietta et Nicolas Leron proposent d'instaurer une taxe sur les transactions financières et une taxe carbone, permettant de rapporter 3,5 % du PIB de l'UE à 27. Du côté des dépenses, ils proposent d'investir dans l'éducation, les industries de réseau, et la transition énergétique.

Mais la question difficile est : avec qui lancer une telle initiative ? Non seulement c'est impossible à 27, mais, selon Aglietta et Leron, ce n'est pas possible au niveau de la zone euro non plus, en raison des disparités socio-économiques et des divergences politico-culturelles qui devraient « empêcher un tel saut politique collectif²² ».

Et c'est en effet exactement ce qui s'est passé en juin dernier. Le 19 juin, Emmanuel Macron et Angela Merkel ont proposé de créer un budget de la zone euro²³. Mais, dès le 22 juin, une dizaine de pays membres de la zone euro (Autriche, Belgique, Finlande, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas...) ont fait part de leur opposition au projet²⁴. Et c'est ainsi que la question n'a pas même été évoquée au cours du sommet européen des 28 et 29 juin 2018 à Bruxelles, entièrement consacré à la question migratoire.

Bien entendu, rien ne dit qu'Emmanuel Macron et Angela Merkel ne parviendront pas à leurs fins à l'avenir. Mais il nous semble que les vents contraires, que ce soit l'opposition des autres pays ou celle des conservateurs allemands, sont trop forts. De ce fait, nous pensons qu'un budget européen conséquent, permettant des investissements substantiels, ne verra pas le jour dans les années qui viennent.

L'idée de Michel Aglietta et de Nicolas Leron est pourtant excellente : compléter la zone euro, qui est dépourvue de centre décisionnel, par un budget qui créerait du lien politique et une capacité d'action économique. Mais les objectifs divergents de ses États membres empêchent une telle idée de se réaliser.

Nous sommes donc conduits à explorer d'autres voies, comme celle d'un Traité de démocratisation de la gouvernance de la zone euro, proposé en mars 2017 par Thomas Piketty (professeur à l'École d'économie de Paris) et ses co-auteurs.

Un nouveau Traité pour une nouvelle Assemblée ?

Pour Stéphanie Henneke (professeure de droit public à l'université Paris Nanterre), Thomas Piketty, Guillaume Sacriste (maître de conférences en science politique à l'université Paris I) et Antoine Vauchez (directeur de recherches au CNRS), un nouveau centre de pouvoir a émergé en Europe : le « gouvernement de la zone euro²⁵ ». Ce nouveau pouvoir s'est attribué de nombreuses compétences : politiques d'austérité, plans de redressement des économies en difficulté, supervision des banques privées, etc. Mais ce « trou noir démocratique²⁶ » se réunit de façon informelle, à l'image de son centre, l'Eurogroupe, qui réunit les ministres des Finances de la zone euro loin des Parlements nationaux et des caméras de télévision.

Face à cela, les auteurs proposent de créer une « Assemblée parlementaire de la zone euro » dont les membres seraient issus des Parlements nationaux, chaque pays étant représenté au prorata de sa population. En effet, une telle Assemblée est aujourd'hui nécessaire, car il faut coordonner les politiques économiques, harmoniser les fiscalités et faire converger les politiques budgétaires des États, bref « entrer au cœur des pactes sociaux des États membres²⁷ ». La nouvelle Assemblée participerait aux sommets des chefs d'État et devrait disposer d'une capacité d'initiative législative.

Surtout, Thomas Piketty espère que la nouvelle Assemblée, en remplaçant la règle actuelle de l'unanimité des États membres par celle de la majorité des nouveaux élus, « mettrait l'austérité en minorité²⁸ ». En effet, selon les auteurs, dans l'état actuel des forces politiques en Europe, la composition de l'Assemblée « pencherait assez nettement à gauche²⁹ ».

Cependant, la création de cette Assemblée nécessiterait la ratification d'un « Traité de démocratisation de la gouvernance de la zone euro ». De ce fait, la principale difficulté est la même que pour la proposition de Michel Aglietta et Nicolas Leron : qui accepterait ce Traité ? Et, pour dire les choses clairement, que se passerait-il si l'Allemagne refusait la perspective de se voir mise en minorité sur des valeurs qu'elle juge essentielles, comme l'équilibre budgétaire ?

Étudiant cette possibilité, les auteurs font un pronostic très sombre, puisqu'ils estiment qu'un rejet pur et simple de leur proposition « finirait par avoir raison de la zone euro³⁰ ». Mais ils pensent que le souhait de nombreux responsables allemands de parvenir à une union politique en Europe agirait en leur faveur. Enfin, si cela ne devait pas suffire, ils ont prévu dans leur proposition qu'il suffirait que 10 pays de la zone euro sur 19, représentant au moins 70 % de la population, ratifient le traité pour que celui-ci entre en vigueur.

Il serait donc, en théorie, « possible d'envisager une entrée en vigueur sans l'un des grands pays, par exemple sans l'Allemagne³¹ ». Mais comment imaginer une chose pareille ? De toute évidence, la démocratisation de la zone euro se fera avec l'Allemagne (et bien d'autres pays), ou elle ne se fera pas.

Au final, il est difficile de croire que les intéressantes propositions portées notamment par des économistes aussi brillants que Michel Aglietta et Thomas Piketty aient des chances sérieuses d'aboutir. Non seulement il faudrait un gouvernement français qui souhaite les défendre, mais de plus le nombre de partenaires européens à convaincre semble trop élevé. Il ne faut en effet pas oublier que, loin des espoirs de coordination formulés ici, tous les pays européens pratiquent depuis des décennies une désastreuse concurrence fiscale, y compris la France³².

Pour le dire simplement, réformer l'Europe « par le haut » semble impossible. Reste alors la stratégie « par le bas », qui s'appuie sur le poids politique de la France. C'est celle que nous proposerons dans un instant. Mais, au préalable, il est nécessaire de préciser qu'un gouvernement progressiste et écologique pourrait agir en France, même dans le cadre des traités actuels.

Une politique progressiste et écologique nationale est possible

C'est une évidence, l'appartenance à l'UE limite l'autonomie des gouvernements nationaux. Mais la contrainte n'est pas aussi forte que cela est souvent dit. Ainsi, rien dans les traités n'interdit à la France d'accroître les impôts sur le patrimoine et les hauts revenus, de plafonner les loyers, de contrôler sévèrement le prix des médicaments ou de plafonner drastiquement les frais bancaires. Et on peut aller encore plus loin : aggraver les sanctions contre les discriminations, décider que les entreprises seront gérées à parité par les employeurs et les salariés, passer à la semaine de quatre jours, rendre les transports publics gratuits, tout cela aussi est possible. Même les nationalisations sont autorisées !

On conviendra que la mise en œuvre de ces mesures, si elle ne nous permet pas de sortir du capitalisme, améliorerait sensiblement la qualité de vie. Mais, nous dit-on, rien n'est possible à cause de la concurrence fiscale organisée par l'UE. C'est en effet le problème majeur : la base fiscale s'érode, au moment où la transition écologique nécessite des sommes colossales pour convertir nos économies.

Pourtant, les facteurs taxables ne sont pas aussi mobiles qu'on l'entend souvent. Même pour une personne aisée, quitter son pays n'est pas si facile, car c'est là qu'y travaille son conjoint, qu'y étudient ses enfants, qu'on y a ses amis, sa famille, son réseau professionnel... Ainsi, selon un rapport de la Direction générale des finances publiques, sur les 350 000 foyers assujettis à l'ISF, les exilés fiscaux ne représentaient que quelques centaines par an soit, selon Gabriel Zucman, « au grand maximum 10 % de ce que l'ISF rapporte³³ ». De même, le Danemark et la Norvège, où la fiscalité atteint des sommets, ne connaissent que très peu d'exilés fiscaux³⁴.

Et il est faux de penser que la fiscalité française interdit l'enrichissement : comme le rappelle Thomas Piketty, le patrimoine moyen des 1 % de Français les plus riches a triplé entre 1980 et 2016, pour atteindre 4,5 millions d'euros³⁵. En effet, contrairement à l'image répandue du « matraquage fiscal », les multiples niches fiscales et plafonnements permettent de « posséder une énorme fortune en ne payant quasiment aucun impôt sur le revenu, ni ISF », comme le dit encore Zucman. Au final, la France compterait 2 millions de personnes millionnaires, ce qui fait de notre pays le 4^e comptant le plus de millionnaires³⁶.

Donc il est possible de taxer en France. Mais mener une politique de relance ? C'est possible également. Et pas seulement pour la France. Même le Portugal, qui se classe à la 19^e place des pays de l'UE en termes de PIB/habitant, et dont la dette représente 130 % du PIB, y est parvenu. C'est en effet la démonstration que fait le gouvernement de gauche d'Antonio Costa, qui a revalorisé le salaire minimum (de 500 à 560 euros mensuels), augmenté les allocations sociales et les retraites, et renforcé les protections des salariés³⁷.

Résultat : en deux ans, la croissance s'est accélérée, le déficit a été ramené à 1,5 % du PIB en 2017, et le chômage est passé de 12 % de la population active en 2015 à 9 %. Certes, d'autres facteurs ont joué, comme le retour des investisseurs, le regain du tourisme ou la reprise des exportations d'automobiles et de textile. Mais même ce renouveau de l'activité privée est sans doute en partie un produit de la politique de relance.

Au final, la procédure lancée par la Commission contre le gouvernement portugais en juillet 2016 semble un lointain souvenir, là où les politiques d'austérité menées précédemment, comme en Grèce, en Italie ou en Espagne, ont échoué. Et ce qui est possible pour le Portugal l'est bien évidemment pour la France, pays douze fois plus riche et à la dette publique bien inférieure. Notre pays, qui bénéficie de taux d'intérêt presque nuls, pourrait emprunter massivement pour financer la transition écologique, ce qui constitue la priorité des priorités.

Mais il n'en resterait pas moins nécessaire de mettre – enfin – l'UE au service de l'intérêt général, ce qui implique de s'opposer à la mise en œuvre de décisions découlant des traités. Est-ce possible ? Là encore, il nous semble que oui.

Désobéir à l'Union européenne pour sauver l'Europe

Un fait semble avoir été insuffisamment pris en compte par les responsables nationaux français ces dernières années, celui du poids politique de la France dans l'Union. S'il est vrai que la zone euro ne peut pas fonctionner sans l'Allemagne, elle ne peut guère fonctionner sans la France non plus. Si la France ne peut changer les institutions de l'UE, elle peut tenter d'influer sur le cours des décisions par une forme de désobéissance civile.

Pour cela, il faudrait dire « stop » à l'Union. Ainsi, il convient, unilatéralement, de cesser d'appliquer la directive sur les travailleurs détachés, pour revenir à un principe de base qui n'aurait jamais dû être abandonné : « à travail égal, salaire égal ». Toute personne travaillant en France doit cotiser de la même manière à la Sécurité sociale quelle que soit sa nationalité – et bénéficier en retour des mêmes droits.

De la même façon, un gouvernement progressiste français pourrait s'opposer à la libéralisation prévue dans les derniers services publics existants, comme la santé ou l'éducation, et revenir sur celles décidées dans l'énergie ou les transports. De véritables services publics, de qualité et accessibles à tous, sont en effet au cœur du contrat social de chaque pays, ainsi que de son efficacité économique, et pas seulement en France, comme on l'entend dire parfois.

Bien sûr, il y aura des sanctions de la part de l'UE, mais elles seront sans doute de faible ampleur. Et il sera intéressant de s'y opposer, pour créer enfin la grande discussion que l'UE a toujours éludée sur ses finalités : promeut-elle la concurrence, les inégalités et la dégradation écologique, ou peut-elle agir en faveur d'une économie durable, moins inégalitaire et plus coopérative ?

Puisqu'il ne sera pas possible d'obtenir l'accord des 26 autres membres pour réorienter l'UE, il faudra par exemple le faire dans le cadre des « coopérations renforcées », qui peuvent être élaborées à partir de 9 États membres. Ou le faire dans le cadre le plus simple, celui d'une coopération entre les États souhaitant y participer. Après tout, c'est bien comme cela que l'on a fait Airbus et Ariane, les seuls véritables succès européens, qui ne sont pas des réalisations de l'Union européenne, mais des quelques États qui les ont décidées.

À chaque fois, il conviendrait de rechercher les alliances politiques les plus larges possibles, non seulement avec des gouvernements étrangers, mais aussi avec des syndicats, des associations, etc. Ainsi, il faudrait lancer les investissements nécessaires à la transition écologique, en refusant qu'ils soient pris en compte dans le calcul du déficit budgétaire.

Bien entendu, rien ne sera simple. Mais il n'existe aucune solution simple. Le défaut des dirigeants français jusqu'ici a été qu'ils n'ont mis en place aucune stratégie de coalitions avec des gouvernements progressistes et écologiques, non plus qu'avec des intellectuels, des syndicats et des ONG. Ils se sont plutôt servis de l'UE pour mener, en France, les réformes libérales qu'ils avaient du mal à imposer à leur population, ce qui a affaibli la démocratie en France et fait reculer l'idée européenne.

Or les idées se multiplient actuellement pour donner un nouveau souffle à l'Europe, comme celui porté par DiEM25 (Democracy in Europe Movement 2025), le mouvement créé par Yanis Varoufakis, l'économiste et ancien ministre des Finances du premier gouvernement Syriza en Grèce.

DiEM25 et Yanis Varoufakis : un New Deal, tout de suite

Pour DiEM25, il faut mettre en place un « New Deal européen » fondé sur des investissements verts. Concrètement, la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI) mèneraient des projets d'infrastructure et financeraient des entreprises de nouvelle technologie au moyen de l'émission d'obligations que la BCE s'engagerait à acheter en cas de besoin³⁸.

Par ailleurs, les intérêts accumulés au sein du système européen des banques centrales sur les bénéfices du programme d'assouplissement quantitatif de la BCE, ainsi que l'argent gagné sur les obligations d'État achetées par la BCE, permettraient de financer un plan de lutte contre la pauvreté. En effet, les intérêts perçus par la BCE sur les emprunts d'État grecs entre 2012 et 2016 s'élèvent à 7,8 milliards d'euros, une somme considérable³⁹.

Il est à noter que ces politiques, qui changeraient grandement la situation économique et sociale des pays européens, pourraient être mises en œuvre sans aucun changement institutionnel. En effet, le New Deal européen et le programme de lutte contre la pauvreté ne nécessitent ni accord bilatéral ou multilatéral entre pays, ni modification des traités de l'UE ou rédaction d'un nouveau traité.

Il en va différemment de la mesure « post-capitaliste » avancée par DiEM25, consistant à introduire un « Dividende universel de base ». En effet, nous contribuons tous, par notre activité, à l'accroissement de valeur du capital des entreprises privées. Ainsi, comme le remarque le manifeste de DiEM, « chaque fois que l'un d'entre nous regarde quelque chose sur Google, il contribue au capital de Google », par l'intermédiaire des recettes publicitaires qu'il engendre.

Il est donc logique que nous en recevions une partie sous forme de « dividende ». Le dividende universel serait donc perçu par une Caisse commune, qui serait en possession d'une petite partie des actions émises par les entreprises. Il ne nécessiterait aucun nouvel impôt, contrairement à la proposition de revenu universel.

L'avantage principal des mesures proposées par DiEM25 est de pouvoir être mises en œuvre immédiatement, s'il se trouve suffisamment d'États membres pour les adopter. Mais il est clair qu'une telle majorité politique est hors d'atteinte pour des années en Europe. Le constat est donc amer mais net : nous devons cesser d'attendre que les solutions viennent d'Europe, et agir dès que possible au niveau national.

Conclusion : la fin de l'excuse européenne

La construction économique européenne constitue sans doute la plus grande défaite intellectuelle de l'après-guerre. Sanctifiant la « concurrence libre et non faussée », elle a renversé la hiérarchie des valeurs, mettant la société au service de l'économie, elle-même subordonnée à la monnaie, quand il faudrait faire l'exact inverse. Pour les défenseurs de l'idée européenne, dont nous sommes, la situation est déchirante, car il est impossible de défendre l'Union européenne dans sa forme actuelle.

En particulier, il ne nous est pas possible de croire aux projets de réforme portés par des auteurs aussi importants que Michel Aglietta et Thomas Piketty. Chacun de leur projet procède d'une impeccable analyse politique et économique des insuffisances de la zone euro. Mais leurs propositions se heurtent à la réalité du mur des États. Pour le dire simplement, il n'y a pas, tant s'en faut, de forces politiques pour porter leur projet.

Cependant, le constat n'est pas entièrement négatif : si l'Europe n'est pas réformable, *a contrario* tout, ou presque, est possible dans le cadre européen. Nous nous distinguons donc de ceux qui font de la réforme européenne un préalable à toute politique économique « de gauche ».

Que la France n'ait jamais été sanctionnée, alors qu'elle n'a pas respecté les critères budgétaires pendant une décennie, et que le Portugal parvienne à mener des politiques keynésiennes devrait nous faire sérieusement réfléchir à la réalité de la contrainte européenne. À tel point qu'il nous est possible, et même aisé, de sortir des politiques d'austérité, comme nous allons le voir à présent.

Notes

1. Au total, Microsoft aura été condamné à plus de 2 milliards d'euros d'amendes pour abus de position dominante et non-respect de ses obligations. Voir Marc Cherki, « Bruxelles inflige une nouvelle amende à Microsoft », *Le Figaro*, 6 mars 2013. <https://lc.cx/JjWD>.
2. Hans Tietmeyer, *Économie sociale de marché et stabilité monétaire*, Paris, Economica, 1999, p. 7.
3. Voir Michel Husson, « La crise en perspective », *npa2009.org*, déc. 2009. <https://lc.cx/JjWF>, et Patrick Artus, « Une lecture marxiste de la crise », *Flash Natixis* n° 2, 6 janvier 2010. <https://lc.cx/JjWV>.
4. En 2007, la dette représentait seulement 24 % du PIB en Irlande et 35 % en Espagne. En 2017, elle atteint 77 % du PIB en Irlande, et 100 % du PIB en Espagne. On voit que c'est la crise qui crée la dette publique – et non l'inverse.
5. Michel Aglietta, « L'euro, une monnaie incomplète », *La Tribune*, 23 sept. 2014. <https://lc.cx/AQr8>.
6. « *Within our mandate, the ECB is ready to do whatever it takes to preserve the euro. And believe me, it will be enough* » (Mario Draghi, Discours à la Global Investment Conference, Londres, 26 juillet 2012. <https://bit.ly/1BVUUtX>).
7. Voir Esther Jeffers, Edwin Le Héron et Dominique Plihon, « Pour une Banque centrale européenne au service de l'intérêt général », in *Les Économistes atterrés. Changer l'Europe!*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013, p. 239-256.
8. Lire Andreas Framke et Alexander Hübner, « Stark quitte la BCE, désaccord sur l'achat d'obligation », *Investir/Les Échos*, 9 sept. 2011. <http://bit.ly/2HZfGIL>.
9. Thomas Exner, « Eine Frage des Gewissens », *Die Welt*, 10 sept. 2011.
10. Voir cette chronologie du Pacte de stabilité et de croissance (1992-2005) : <https://lc.cx/JjmG>.
11. Ce qui n'empêche pas le TSCG d'indiquer, par ironie sans doute, que le mécanisme de correction « respecte pleinement les prérogatives des parlements nationaux ».
12. Voir cette présentation par la Représentation en France de la Commission européenne : <https://lc.cx/Jjbp>.
13. Voir, par exemple, la Recommandation du Conseil du 12 juillet 2016 : <https://lc.cx/Jjbd>.
14. Voir Gilles Raveaud, « La Stratégie européenne pour l'emploi : une politique d'offre de travail », *Travail et Emploi*, n° 107, juil.-sept. 2006, p. 7-18. <https://lc.cx/Jjax>.
15. Voir le texte fondamental de Jean Gadrey, « Modèle anglo-saxon ou modèle suédois ? », in *Les Éconoclastes. Petit Bréviaire des idées reçues en économie*, Paris, La Découverte, « Poche/Essais », 2004.
16. Le texte complet de la Recommandation est disponible ici : <https://lc.cx/JjJG> (page 23).
17. Voir Gilles Raveaud, « L'évaluation des politiques d'emploi nationales par la Commission européenne : qui gagne perd ? », in E. Chatel, T. Kirat, R. Salais (dir.), *L'Action publique et ses dispositifs*, Paris, L'Harmattan, 2005.
18. OCDE, *Stimuler l'emploi et les revenus. Les leçons à tirer de la réévaluation de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, 2006, p. 10. Accessible ici : <https://lc.cx/Jjzf>.
19. Michel Aglietta et Nicolas Leron, *La Double Démocratie. Une Europe politique pour la croissance*, Paris, Seuil, 2017.
20. *Ibid.*, p. 14.
21. *Ibid.*, p. 134.
22. Michel Aglietta et Nicolas Leron, *La Double Démocratie. op. cit.*, p. 146-147.
23. Déclaration de Meseberg, 19 juin 2018. <https://bit.ly/2yWLMea>, p. 5.
24. Cécile Ducourtieux, « Budget de l'eurozone : première levée de boucliers contre Paris et Berlin », *Le Monde*, 27 juin 2018. <https://bit.ly/2MzQpwm>.
25. Stéphanie Hennette, Thomas Piketty, Guillaume Sacriste et Antoine Vauchez, *Pour un traité de démocratisation de l'Europe*, Paris, Seuil, 2017.
26. Stéphanie Hennette et al., *Pour un traité de démocratisation de l'Europe. op. cit.*, p. 7.
27. *Ibid.*, p. 9.
28. Thomas Piketty, « À quoi ressemblerait une Assemblée de la zone euro ? », *lemonde.fr*, 9 mars 2017. <https://lc.cx/JC2b>.
29. Stéphanie Hennette et al., *Pour un traité de démocratisation de l'Europe. op. cit.*, p. 34.
30. *Ibid.*, p. 42.
31. *Ibid.*, p. 44.
32. Ainsi la Hongrie a-t-elle décidé de ramener son taux d'imposition sur les sociétés à 9 % en 2017, soit le niveau le plus bas de l'UE. En France, le taux, jusqu'ici de 33 %, va être réduit à 28 % d'ici 2020. Dans l'Union, le taux moyen est passé de 32 % en 2010 à 23 % en 2016.
33. Hadrien Mathoux, « Suppression de l'ISF : quelques arguments pour ne pas avaler la soupe de Macron », *marianne.net*, 12 oct. 2017. <https://lc.cx/gmDg>.
34. *Ibid.*
35. Thomas Piketty, « La suppression de l'ISF, une faute historique », *lemonde.fr*, 7 oct. 2017. <https://lc.cx/gmDm>.
36. Frédéric Bianchi, « En 2022, la France sera le 4^e pays comptant le plus de millionnaires dans le monde », *bfbusiness.bfmtv.com*, 15 nov. 2017. <https://lc.cx/gmRY>.
37. Pascal Hérard, « Portugal : un redressement économique et social qui prend Bruxelles à contre-pied », *tv5monde.com*, 15 nov. 2017. <https://lc.cx/gmDx>.
38. DiEM25, *New Deal européen. La synthèse*, 2017. <https://lc.cx/gmEM>.
39. Étienne Goetz, « La crise grecque a rapporté près de 8 milliards à la BCE », *lesechos.fr*, 10 oct. 2017. <https://lc.cx/gmbz>.

Abandonner l'austérité et investir pour demain

« Ce n'est donc pas la crise économique qui tue, mais bien les politiques d'austérité. »

Les Économistes atterrés.
préface à David Stuckler et Sanjay Basu. *Quand l'austérité tue.*

La « grande récession » de 2008 a permis à l'intervention de l'État, délégitimée depuis les années 1970, d'être de nouveau plébiscitée. Mais le « moment keynésien » fut de courte durée. Le mouvement de balancier est reparti aussitôt dans l'autre sens et, face à la montée des dettes publiques, les politiques d'austérité s'imposèrent, notamment en Europe.

Le pire fut atteint en Grèce, où la politique d'austérité mise en œuvre en contrepartie des prêts accordés a provoqué un effondrement de l'économie, causant la perte de vies humaines. De plus, cette politique a été incapable d'atteindre ses objectifs, puisque la forte récession qu'elle a créée a réduit les recettes publiques, alimentant de ce fait le déficit et la dette, aujourd'hui hors de contrôle.

Depuis, le FMI a reconnu son erreur et il appelle, tout comme l'OCDE, à un accroissement des investissements publics dans plusieurs pays, à commencer par l'Allemagne. De son côté, l'UE a lancé, pour la première fois, un plan d'investissement. Ces institutions sont en effet obligées de reconnaître le sous-investissement massif qui caractérise les pays riches, même en Allemagne où ce pays dispose d'un excédent budgétaire.

Certes, la dette publique a un coût, le paiement des intérêts représentant, par exemple, le troisième poste budgétaire de l'État en France, après l'Éducation et la Défense. Mais elle est non seulement utile, et même indispensable, lorsque le marché est incapable de préparer l'avenir, comme cela est souvent le cas.

En particulier, le marché ne pourra pas financer l'isolation des bâtiments, le développement des transports collectifs ou la généralisation de l'agriculture biologique. De ce fait, pour un pays comme la France, à l'opposé du discours dominant, le bon calcul consiste à s'endetter... plus.

Ce si bref moment keynésien

La première réaction des gouvernements à la contraction de l'activité a été keynésienne : tirant les leçons des années 1930, les dirigeants des pays riches laissèrent dans un premier temps filer les déficits afin de soutenir l'activité – et de venir en aide aux banques. C'est ainsi que le déficit budgétaire a dépassé 6 % du PIB dans la zone euro en 2009 et 2010. Mais ce moment keynésien fut de courte durée. Très vite, la « nécessité » de réduire des dettes publiques « insoutenables » a repris le dessus.

De ce fait, entre 2011 et 2014, s'amorcèrent une réduction simultanée des dépenses publiques et une hausse des recettes fiscales dans la plupart des pays européens. Or, lorsque l'État dépense moins, les premières perdantes, ce sont les entreprises. C'est évident pour le BTP, l'armement ou les laboratoires pharmaceutiques, qui vivent amplement de la commande publique. Plus largement, lorsque la hausse des taxes réduit le pouvoir d'achat des ménages, c'est l'ensemble de l'économie qui en pâtit. Ainsi, la lutte contre les déficits s'avère funeste, en brisant la reprise naissante¹.

Dès 2010, Paul Krugman a critiqué ce retour de l'austérité. Comme il l'expliquait, il n'y avait aucune contradiction entre le fait, pour l'État, de dépenser plus en période de récession, puis de réduire la dépense publique lorsque l'emploi et l'activité retrouvent leur niveau normal². Mais Krugman a dû lutter contre une idée nouvelle de ses adversaires, celle, défendue notamment par Jean-Claude Trichet, président de la BCE de 2003 à 2011, selon laquelle les politiques d'austérité pourraient s'avérer *favorables* à la croissance, grâce à la confiance qu'elles susciteraient.

Ainsi, selon Jean-Marc Daniel, professeur associé à ESCP-Europe, la Suède, suite à une forte récession au début des années 1990, avait retrouvé en 2000 une situation très satisfaisante (un excédent budgétaire de 5 % du PIB et un taux de chômage de 4 %), et ce malgré une réduction de sa dette publique³. Les principes keynésiens seraient-ils à remiser ?

Même les économistes ne devraient pas croire aux fées

Pourtant, comme le relève Krugman, la « fée confiance », qui doit permettre de rendre l'austérité compatible avec la croissance, ce qui contredirait tous les enseignements de base de la macroéconomie, n'existe pas plus que les autres fées. Si des pays peuvent, comme la Suède, connaître une période d'expansion économique en dépit d'une réduction de la dépense publique, c'est parce que « les effets négatifs de l'austérité ont été contrebalancés par d'autres facteurs⁴ ».

Et, en effet, il faut remarquer, comme le fait Christian Chavagneux, que si les dépenses publiques ont baissé en Suède en proportion du PIB, leur montant absolu n'a pas diminué. La politique d'austérité a donc été relative, et non absolue. De plus et surtout, cette politique budgétaire restrictive a été plus que compensée par une politique monétaire très expansionniste, qui, en diminuant les taux d'intérêt et en conduisant à une dépréciation de la couronne suédoise, a permis un net rebond des exportations, crucial pour un pays très ouvert sur le monde comme la Suède.

Enfin, le succès suédois découle aussi de facteurs institutionnels spécifiques, comme une forte culture de dialogue social, qui assure la modération salariale et la compétitivité⁵. La politique suédoise de réduction des déficits n'invalide donc pas les mécanismes keynésiens, elle les confirme : si aucun élément ne vient la contrebalancer, l'austérité budgétaire est évidemment récessive.

Et le fait est que, en Europe, nous sommes actuellement dans une situation keynésienne, c'est-à-dire une situation où le chômage s'explique avant tout par une insuffisance de la demande. Nous ne prétendons pas que cela est toujours le cas : ainsi, dans les années 1970, suite aux chocs pétroliers, le chômage européen était en partie dû à l'augmentation des coûts salariaux et à la baisse de profitabilité des entreprises, ce qu'Edmond Malinvaud avait proposé de qualifier de chômage « classique », en opposition au chômage « keynésien ».

Mais, actuellement, l'austérité est récessive. Toute la question est alors de savoir dans quelle mesure la contraction des dépenses publiques va pénaliser l'économie : si l'État réduit ses dépenses publiques d'un euro, le PIB diminuera-t-il de plus d'un euro ? Et, si oui, de combien ? Cette question d'apparence technique aux enjeux essentiels a été au cœur d'une très vive controverse ces dernières années.

Le FMI aurait dû croire à l'effet multiplicateur

Le lien entre dépenses publiques et PIB s'appelle, depuis Keynes, « l'effet multiplicateur ». On utilise ce terme car on a constaté, par le passé, qu'une hausse des dépenses publiques d'un milliard d'euros conduisait, au bout de quelques années, à une augmentation du PIB supérieure à un milliard. Tout se passait donc comme si, par sa circulation répétée au sein de l'économie (les salariés des grands travaux publics dépensent leur salaire au supermarché, qui embauche des caissières, qui dépensent à leur tour leur revenu, etc.), l'argent public se « multipliait » au sein de l'économie réelle⁶.

Ce mécanisme a toutefois d'importantes limites : il ne fonctionne pas si les particuliers utilisent leur supplément de revenus pour acheter des biens importés, s'ils le placent en épargne ou s'ils le perdent en impôts supplémentaires. Pour ce qui nous concerne ici, il faut bien noter que l'effet multiplicateur fonctionne également à la baisse : lorsque l'État réduit le nombre de fonctionnaires ou met fin à des programmes publics, il réduit la quantité d'argent en circulation dans l'économie, ce qui pénalise les commerces, et donc leurs employés, etc., dans un nouveau cercle vicieux qui aggrave la récession.

Ce fut précisément ce cercle que Keynes fut le premier à identifier dans les années 1930 et qui donna naissance à la « révolution keynésienne ». Or si l'effet multiplicateur à la baisse est fort, une politique d'austérité échoue de tous côtés. D'une part, elle aggrave la récession. D'autre part, elle échouera à résorber le déficit, puisque la récession réduit les recettes fiscales de l'État et accroît ses dépenses (hausse des dépenses d'allocation-chômage par exemple).

Cela, le FMI ne l'avait pas prévu, car ses économistes ne croyaient pas à l'effet multiplicateur, trop keynésien à leur goût. Le Fonds, tout comme la Commission européenne, a donc exigé des pays déficitaires, à commencer par la Grèce, de mener des politiques d'austérité en contrepartie de nouveaux prêts. Pourtant, comme l'expliquait dès 2012 Éric Heyer, directeur au département analyse et prévision de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), un « large consensus » émerge des derniers travaux scientifiques pour dire qu'une réduction des dépenses publiques « est pernicieuse voire inefficace lorsque l'économie est à l'arrêt⁷ ».

Ainsi, en Grèce, l'application d'une sévère politique d'austérité a fait reculer la production nationale de... 25 % en quelques années, du jamais vu en Europe en temps de paix.

Le cauchemar grec

Lorsque les Grecs annoncent, à l'automne 2009, que l'état de leurs finances publiques est désastreux, la première réaction des États et des opinions publiques est de les rendre responsables de leur situation. Pourtant, une analyse de la hausse de la dette grecque avant la crise de 2008 montre que les recettes publiques ont fortement augmenté dans ce pays. Si la Grèce connaissait un taux d'endettement de 100 % du PIB en 2008 – alors qu'il n'était que de 20 % en 1980 – c'est d'abord en raison des très forts taux d'intérêt que le gouvernement a dû verser⁸.

Ensuite, il est évident que le pays était mal géré, avec un très faible rendement de l'impôt (auquel échappent aussi bien l'Église orthodoxe que les armateurs de navires), de la corruption, du clientélisme, etc. Mais il faut tout de même noter que les autres États européens *n'avaient pas le droit d'aider la Grèce*, puisque le traité de Maastricht indiquait qu'un État membre ne devait pas « répondre des engagements des administrations centrales [...] d'un autre État membre » (art. 104B). Il s'agissait, en effet, d'interdire toute solidarité pour encourager chacun à équilibrer ses comptes publics.

La Grèce a donc reçu de multiples prêts, pour un montant total de l'ordre de 300 milliards d'euros. En contrepartie, elle a dû mettre en place un programme de réforme digne des pires plans d'ajustement structurel imposés par le FMI aux pays pauvres : réduction du salaire minimum (de 790 euros en 2008 à 680 en 2017), baisse des pensions de retraites, hausse des impôts, privatisations jusqu'au port du Pirée, etc.

Ces mesures ont été inefficaces : chaque année, la Commission européenne annoncera pour l'année suivante le retour de la croissance en Grèce pour constater, un an après, une nouvelle contraction du PIB. Loin de soigner le malade, ces « saignées » successives ne faisaient que l'affaiblir. Une fois encore, Keynes avait raison, tandis qu'on ne voyait pas en quoi cette logique comptable allait rendre la Grèce durablement plus compétitive.

Enfin, un énorme malentendu a consisté à laisser penser que la Grèce bénéficiait des centaines de milliards de prêts, quand cet argent était en fait très majoritairement utilisé pour rembourser les prêts précédents, ou financer les banques grecques en difficulté. Seule une part dérisoire, inférieure à 10 % des sommes prêtées, parvenant dans les caisses de l'État grec⁹. À l'inverse, les remboursements de la Grèce ont *rapporté* près de 8 milliards d'intérêts à la BCE¹⁰, et... 1,3 milliard à l'Allemagne¹¹.

Au total, le plan « d'aide » à la Grèce a été la plus grande catastrophe économique de la construction européenne depuis le traité de Rome en 1957. Or, l'austérité a également des conséquences sanitaires dramatiques.

Quand l'austérité frappe

Comment rendre compte de toutes ces vies brisées, de ces dizaines de milliers de jeunes obligés de retourner vivre chez leurs parents ou contraints à l'exil, de ces chômeurs condamnés à la survie, de ces petits patrons traumatisés par la fermeture de leur entreprise, de ce désespoir qui saisit toute une nation qui a perdu confiance dans ses dirigeants, et qui doit subir la froideur de la Commission européenne, de la BCE et du FMI, qui lui font comprendre qu'elle est responsable de ses souffrances ?

Le bilan humain de l'austérité en Grèce est impressionnant, avec une forte hausse du nombre de suicides, d'homicides, de sans-abri, etc., mais aussi une remontée du taux d'infection au VIH, ou encore « une épidémie de malaria dans les régions méridionales de Laconie et d'Attique de l'Est¹² ». Ainsi, selon Noëlle Burgi, chercheuse en science politique au CNRS, on peut parler, en Grèce, d'un modèle sanitaire réduit à « quelques prestations tout juste suffisantes à la survie¹³ ».

Était-il possible de faire autrement ? Assurément. C'est ce que montre le cas islandais. Dans ce pays, lui aussi confronté à une crise terrible, les électeurs rejetèrent, en mars 2010, par référendum, le plan de renflouement systématique des banques. Suite à un plan d'aide sélectif au secteur bancaire, la dette publique a très fortement augmenté (de 28 % du PIB en 2007 à 96 % en 2015). Mais les dépenses publiques n'ont pas été sacrifiées¹⁴.

Étudiant l'ensemble des indicateurs sanitaires, David Stuckler (professeur d'économie à l'université d'Oxford, Royaume-Uni) et Sanjay Basu (professeur de médecine à Stanford, États-Unis) relèvent que la récession, bien réelle, a, contre toute attente, accru le bien-être des Islandais, qui, travaillant moins, avaient plus de temps libre... et fumaient et buvaient moins, en raison de la hausse des prix des produits importés.

De fait, si les seconds s'en sont – beaucoup – mieux sortis que les premiers, c'est notamment parce qu'ils ont pu déprécier leur monnaie, ce que les Grecs n'ont pas pu faire. Mais il n'en reste pas moins que ces deux histoires démontrent la vigueur de la démocratie dans le petit pays de 330 000 habitants qu'est l'Islande et, à l'inverse, l'impasse démocratique dans laquelle se trouve l'Union européenne.

Les erreurs du FMI et des autorités européennes ont donc été, au sens propre du terme, fatales. Et ce n'est pas la première fois¹⁵. Mais le Fonds a eu le grand mérite de reconnaître qu'il s'était trompé.

Le FMI contre le FMI

On doit féliciter le FMI pour son honnêteté intellectuelle : dans un document de travail paru en janvier 2013, Daniel Leigh, du département de la recherche, et Olivier Blanchard, alors son économiste en chef, ont reconnu que, lorsqu'ils ont élaboré, avec la Commission européenne et la BCE, les plans de « sauvetage » pour la Grèce, le Portugal ou l'Irlande, « les prévisionnistes du FMI ont nettement sous-estimé la baisse de la demande intérieure associée à l'assainissement budgétaire¹⁶ ».

Plus précisément, les économistes de Washington avaient retenu la valeur de 0,5 pour le multiplicateur. Le problème c'est que, dans la réalité, les multiplicateurs peuvent atteindre la valeur de 2, voire la dépasser dans le cas de pays comme la Grèce¹⁷. Christophe Blot, Jérôme Creel, Xavier Timbeau, chercheurs à l'OFCE, estiment ainsi à près de... 500 milliards d'euros les pertes d'activité entraînées par l'austérité entre 2011 et 2013, sans que cela permette de résorber les dettes publiques¹⁸. À l'inverse, une politique de réduction prudente des déficits aurait permis d'éviter les récessions enregistrées par la zone euro en 2012 et 2013, et leur cortège de chômage, d'inégalités et de pauvreté¹⁹.

Ces réalités étaient connues du FMI lui-même, qui avait publié une note en mars 2009 appelant à « un stimulus fiscal dans autant de pays que possible²⁰ ». En effet, lorsque les Banques centrales ne peuvent plus baisser leur taux d'intérêt parce qu'il est déjà à 0 %, que les banques ont peur de prêter aux ménages et aux entreprises, et que les entreprises et les populations subissent la récession, le seul acteur à pouvoir dépenser de l'argent pour faire repartir la machine est l'État, et l'impact multiplicateur de la dépense publique sur l'activité devient très fort.

Et, en effet, Leigh et Blanchard notent que les multiplicateurs peuvent atteindre des valeurs élevées et varier selon les pays. La première erreur du Fonds est donc d'avoir utilisé les valeurs passées des multiplicateurs, comme si l'effet des dépenses publiques sur l'activité était toujours le même. Or, c'est une évidence, une réduction des dépenses de l'État aura des conséquences bien plus graves sur une économie en profonde dépression que sur une économie en plein-emploi.

Il reste que la prise de conscience des économistes du FMI est encourageante. Et on ne saurait sous-estimer l'important revirement intellectuel intervenu ces dernières années, qui pare à nouveau la dépense publique de nombreux atours.

Tous pour la dépense publique !

Face à la crise, l'Union européenne a lancé le « plan Juncker » en 2015. Mais ce plan pose quatre problèmes²¹. Tout d'abord, il est insuffisant pour combler le manque d'investissement en Europe²². Ensuite, il se substitue partiellement à des financements qui auraient de toute façon eu lieu. De plus, il n'est pas très écologique, finançant des centrales, des aéroports ou des autoroutes. Enfin, il n'est pas équitable, puisque 92 % des projets financés sont situés dans les quinze pays les plus riches d'Europe.

Mais les temps changent, et pour le meilleur. En novembre 2016, la Commission européenne a ainsi recommandé 50 milliards d'euros de dépenses budgétaires supplémentaires²³. De plus, l'Espagne et le Portugal ont échappé à des avertissements ou des sanctions, alors qu'ils n'avaient pas suffisamment réduit leurs déficits publics.

Mais ce revirement de doctrine, pour timide qu'il soit, est déjà insupportable pour les dirigeants des pays comme l'Allemagne et les Pays-Bas, qui ont enregistré des excédents budgétaires en 2016 et 2017. Wolfgang Schäuble, l'ancien ministre des Finances allemand, a ainsi rappelé que le rôle de la Commission se limitait à vérifier que les États maîtrisaient leurs déficits, tandis que Jeroen Dijsselbloem, alors ministre néerlandais des Finances et président de l'Eurogroupe, insistait sur le fait que « c'est aux États de décider eux-mêmes ce qu'ils font de leur marge budgétaire²⁴ ».

Cela n'empêche pas les institutions européennes – et internationales, comme le FMI²⁵ – d'insister pour que l'Allemagne investisse. Ainsi, la Commission européenne a-t-elle souligné que la première économie du continent connaissait un « important excédent de la balance courante²⁶ ». Et, en effet, en 2016, l'Allemagne a dégagé l'excédent des comptes courants le plus élevé du monde, à 270 milliards d'euros, devançant même la Chine.

Or, comme le rappelle la Commission, cet excédent ne résulte pas seulement de l'excellente qualité des produits allemands. Il découle également d'une « mollesse de l'investissement », tant public que privé²⁷. Or, non seulement un plus grand dynamisme de la demande intérieure en Allemagne créerait de l'emploi dans ce pays et en Europe en offrant des débouchés à ses voisins, mais il aurait aussi l'heureux effet d'alimenter l'inflation, ce qui « faciliterait le désendettement dans les États membres fortement endettés ».

Mais accroître l'investissement public bénéficierait d'abord à la population allemande, qui manque d'infrastructures de qualité, dans un pays qui accumule pourtant les richesses.

Quand l'investissement public bénéficie au bien-être et à l'économie privée

Le chiffre est stupéfiant : selon des chercheurs du FMI, en Allemagne, les investissements publics « nets », c'est-à-dire une fois déduites les réparations, ont été souvent... négatifs depuis les années 2000²⁸. Pourtant, selon le ministère allemand de l'Économie, des investissements supplémentaires dans l'accueil des jeunes enfants et l'éducation, qui font cruellement défaut dans ce pays, pourraient être remboursés en seulement onze ans²⁹.

Dans la même logique, l'OCDE a appelé, en novembre 2016, à un stimulus budgétaire de 0,5 % du PIB, dont elle espère une hausse de la production, et même de l'investissement privé qui serait entraîné dans le sillage de la dépense publique³⁰. Plus étonnant encore : selon l'OCDE, l'expansion budgétaire pourrait se poursuivre *sans accroître le ratio dette/PIB*.

Ainsi, outre l'Allemagne, l'OCDE estime que le Royaume-Uni, l'Autriche, les Pays-Bas ou encore la France devraient mener des politiques expansionnistes. Mais, constatant que les règles budgétaires européennes actuelles empêchent ces politiques, l'organisation, comme beaucoup d'économistes, en appelle à une « règle d'or » budgétaire excluant toutes les dépenses d'investissement du calcul des déficits, afin de les rendre possibles³¹.

De même, dès 2014, le FMI estimait que le moment était « propice » à une relance des investissements, en raison des taux d'intérêt, qui sont très proches de zéro, une situation inconnue depuis des décennies. Et il estimait lui aussi que les investissements publics dans les infrastructures « pourraient s'autofinancer s'ils étaient correctement effectués³² ».

Selon les économistes les plus respectés, il serait donc possible de créer de l'emploi et d'améliorer la qualité de vie sans même créer de dette. Tous les arguments semblent donc réunis pour un retour en grâce des investissements publics, même en France.

La France peut investir

En France, l'OFCE a appelé à la fin de l'année 2016 à une reprise de l'investissement public. En effet, en période de faibles taux d'intérêt, l'endettement public peut être une solution à la faible croissance et aux faibles gains de productivité. Deux pistes prioritaires sont alors retenues : la transition énergétique et des dépenses accrues d'éducation, des premiers âges de la scolarité jusqu'à l'enseignement supérieur.

Quels seraient les effets concrets d'une telle mesure ? En 2009, pour sauver son économie de l'effondrement, Barack Obama avait mis sur pied le American Recovery and Reinvestment Act, dont les dépenses atteignirent 5,5 % du PIB des États-Unis. Faisant l'hypothèse d'une hausse de l'investissement public limitée à 1 % du PIB pendant cinq ans (soit 20 milliards d'euros par an), l'OFCE estime à environ 1 % la hausse du PIB obtenue chaque année, permettant ainsi la création de 130 000 emplois au bout de cinq ans³³.

Mais voilà : cette politique de relance, financée par endettement, creuserait légèrement le déficit (de 0,6 point de PIB) et ferait également s'accroître un peu la dette publique (de 2,5 % du PIB environ). C'est pour cela que l'OFCE appelle à « exclure les investissements publics de critères de déficits européens³⁴ ». Mais, pour une fois, on sera d'accord avec les gardiens de l'orthodoxie : il ne nous semble pas souhaitable de comptabiliser les salaires des infirmiers et des professeurs comme des investissements, car sinon l'indicateur perdrait son sens.

Il faut assumer notre souhait de disposer de systèmes d'éducation et de santé développés, et de payer pour cela. Et si nous jugeons nécessaire de lutter contre les déficits, il n'y a qu'à accroître la fiscalité. Comme le montre un rapport rendu par le député UMP Gilles Carrez en juin 2010, sans les baisses d'impôts décidées à partir de 2000 par Laurent Fabius et poursuivies par Christine Lagarde, le budget de l'État aurait été excédentaire en 2006, 2007, et 2008 – alors qu'il a été en moyenne déficitaire de 2,6 % du PIB³⁵.

Vient alors l'argument suprême : et la dette ? N'est-elle pas la conséquence de l'excès de dépenses publiques ? Eh bien non.

Derrière la dette, la baisse des recettes publiques et des taux d'intérêt excessifs

La hausse de la dette publique en France est impressionnante. Qui se rappelle qu'elle ne représentait que 20 % du PIB en 1980, contre près de 100 % aujourd'hui³⁶ ? Deux épisodes ont provoqué les plus fortes hausses : les politiques d'austérité consécutives à la mise en œuvre du traité de Maastricht, et la crise de 2008.

Tout d'abord, le traité de Maastricht a entraîné une forte hausse de la dette publique, passée de 40 % du PIB en 1992 à... 60 % en 1996, soit une hausse de vingt points en seulement quatre ans. À cette époque, les « critères de convergence » ont conduit à l'adoption de politiques budgétaires et monétaires restrictives qui provoquèrent une récession en Europe. Au final, l'austérité menée au nom de la lutte contre les déficits fera, paradoxalement, exploser les déficits et les dettes publics.

La deuxième « bosse » de la courbe de la dette est due à la grande crise financière de 2008 : de 2008 à 2009, la dette de la France passe de 68 % du PIB à 79 %. C'est l'effet des récessions, qui réduisent les recettes fiscales et augmentent les dépenses sociales (ainsi, dans ce cas, que les aides aux banques). Mais, pour autant, la hausse de la dette au cours des quatre dernières décennies n'est pas la conséquence d'une hausse des dépenses publiques.

En effet, ainsi que le montre le Collectif pour un audit citoyen de la dette, de 1978 à 2012, les dépenses publiques *ont diminué* en proportion du PIB, tandis que les recettes ont – encore plus – chuté. Ainsi, les diminutions d'impôts sur les ménages et les entreprises ont-elles représenté 40 milliards d'euros lorsque Lionel Jospin était Premier ministre, 12 milliards sous Jacques Chirac et 22 milliards sous Nicolas Sarkozy³⁷.

Par ailleurs, l'État a emprunté à des taux d'intérêt élevés sur les marchés financiers. Selon les membres du Collectif, si l'État avait maintenu la part de ses recettes dans le PIB, et s'il avait versé un taux d'intérêt tout à fait acceptable pour les prêteurs (supérieur de 2 % à l'inflation), la dette publique serait aujourd'hui *réduite de moitié*. Autrement dit, en faisant de meilleurs choix, la dette publique ne représenterait que 50 % du PIB de la France, et sa « soutenabilité » ne préoccuperait plus personne. Mais on ne peut pas réécrire le passé. Pouvons-nous au moins réduire rapidement le ratio dette/PIB ? Il semble bien que non.

Dette publique *for ever*

La plupart du temps, la dette publique augmente pour deux raisons, qui peuvent se conjuguer : soit parce que le déficit public annuel est élevé, soit parce que les taux d'intérêt sont hauts. Or, de ce côté, tout va bien. D'une part, le déficit de l'État est désormais inférieur à 3 % du PIB, ce qui est peu, et l'arrêt des politiques d'austérité signifie qu'il n'y a aucune raison que le déficit augmente à nouveau dans un avenir prévisible.

D'autre part, les taux d'intérêt sont très faibles, la France attirant facilement à elle les capitaux de la planète. Ainsi, actuellement, le taux d'intérêt sur les prêts à trente ans de l'État français est inférieur à 2 %³⁸. L'inflation étant du même ordre, cela signifie que l'État français peut emprunter à l'horizon de plusieurs décennies *sans que cela lui coûte grand-chose*.

En revanche, c'est l'autre côté de l'équation qui pêche. En effet, la forte croissance des Trente Glorieuses ne sera pas répétée, puisque les économies de service comme la nôtre connaissent de faibles gains de productivité, qui ne peuvent que limiter la croissance du PIB³⁹. Or c'est très heureux, puisque même les services polluent, comme le montre l'exemple d'Internet.

Par ailleurs, l'inflation ne viendra pas à notre secours non plus cette fois-ci. D'une part, la BCE saura arrêter toute inflation naissante, en accroissant les taux d'intérêt. D'autre part, la mondialisation empêche les entreprises d'accroître leurs prix, tandis que le sous-emploi décourage les salariés de demander des hausses de salaire. La « spirale inflationniste » des années 1970 ne peut plus se reproduire.

Au total, les déficits, les taux d'intérêt, la croissance et l'inflation demeureront proches de leur niveau actuel. Autrement dit, aucune des quatre variables qui gouvernent le ratio dette/PIB ne va évoluer de façon significative. Ce ratio va donc rester à peu près stable pour plusieurs années. Mais, sur le plan économique tout du moins, ce n'est pas un problème. Face à l'urgence écologique, accroître l'endettement est même nécessaire.

Équilibre budgétaire et endettement écologique

La dette publique suscite des angoisses. En effet, si les taux d'intérêt remontent fortement, cela aura un coût élevé pour les finances publiques, alors qu'ils représentent déjà 42 milliards d'euros par an ⁴⁰. Mais on peut signaler que le scénario d'une remontée forte et brutale des taux d'intérêt n'est pas le plus probable ⁴¹. Cela n'empêche pas de chercher à limiter la dette en réduisant le déficit public.

Ainsi, on peut se souvenir que le taux maximal d'imposition de l'impôt sur le revenu était encore de 65 % en 1986, contre seulement 45 % aujourd'hui. De la même manière, l'impôt sur les sociétés a été ramené de 50 % en 1980 à... 25 % des bénéfices en 2022. Dans le monde, entre 1985 et 2018, le taux moyen d'imposition des entreprises est passé de 49 % à 24 %, une chute vertigineuse ⁴².

Payer des impôts est donc nécessaire, tout simplement parce qu'il n'y a pas d'autre moyen de financer les biens collectifs qui nous rendent la vie si agréable. Les impôts sont un formidable progrès ! Évidemment, personne n'aime en payer, et tout le monde crie au scandale à la moindre hausse. La seule solution est d'expliquer, de justifier, et de s'assurer que la fiscalité est la plus juste possible : une réforme fiscale vers plus de justice permettrait de contribuer à réduire les déficits.

Enfin, pour certains problèmes, *l'endettement est la seule solution* . Comment devenir propriétaire sans s'endetter ? Pour l'immense majorité d'entre nous, c'est impossible. La même chose vaut pour la transition écologique, hors d'atteinte sans endettement de l'État, sauf à réduire de manière très conséquente notre niveau de vie actuel pour financer les investissements nécessaires, ce que personne ne souhaite.

En fait, il ne sera pas possible de quantifier les « gains » procurés par un climat plus clément et des morts précoces évitées. Mais ils seront tellement grands qu'il n'y a pas à hésiter : face au défi monumental de la sauvegarde de la vie sur Terre, l'endettement est la seule solution. Ne pas nous endetter aujourd'hui constitue une véritable faute morale.

Cependant, afin que ce projet soit soutenu par la population, il devra s'accompagner d'un retour immédiat à l'équilibre budgétaire pour les autres dépenses. En effet, l'une des raisons qui fait que l'État est de moins en moins soutenu, c'est parce qu'il est constamment en déficit. Cette situation doit cesser, comme l'avaient bien compris les sociaux-démocrates scandinaves qui ont toujours recherché l'équilibre, et veillaient à la qualité très élevée des services publics, afin que leur population consente à verser des impôts bien supérieurs aux nôtres.

Certes, l'expérience de la Grèce a montré que la recherche de l'équilibre budgétaire pouvait, dans certains cas, être proprement criminelle. Mais nous ne sommes pas dans la situation de la Grèce. La France peut, sans dommage pour l'activité, revenir à l'équilibre budgétaire courant, en supprimant des niches fiscales inefficaces, en accroissant la fiscalité sur les hauts revenus et le patrimoine, et en luttant plus efficacement contre la fraude fiscale.

Ainsi, il est à espérer que la population acceptera d'autant plus facilement que l'État s'endette pour organiser la transition écologique, qui permettra des gains inestimables de bien-être, sans parler de son rendement proprement économique, avec la réduction de la facture énergétique, la baisse des coûts médicaux avec la diminution des cancers, la création de centaines de milliers d'emplois dans l'économie « verte », etc.

Conclusion : vers le retour de la politique économique

Au final, il ne s'agit pas de remplacer une croyance erronée par une autre, opposée, mais tout aussi fausse. Ce n'est pas parce que le FMI s'est trompé qu'il faudrait affirmer que le déficit public est toujours et partout la solution. Mais deux résultats majeurs ressortent de l'état des connaissances économiques actuelles.

D'une part, en période de forte récession, réduire les dépenses publiques est une erreur qui, lorsqu'elle est poussée jusqu'à l'absurde comme dans le cas de la Grèce, coûte des vies humaines et met à mal des pays entiers. D'autre part, pour résoudre certains problèmes, comme la transition écologique, l'endettement est la seule solution viable.

Mais, bien entendu, il faudra accroître la fiscalité de façon judicieuse, et procéder aux meilleurs investissements possibles. C'est seulement par la grande qualité de son intervention, art nécessairement délicat, que l'État peut être légitime. En attendant, il convient de reconstruire le tissu productif de notre pays dans un sens favorable à un véritable développement.

Notes

1. Voir Christophe Blot et Sabine Le Bayon, « La situation conjoncturelle européenne », in OFCE, *L'Économie européenne 2017*, Paris, La Découverte, « Repères », 2017, p. 5-19.
2. Paul Krugman, « Myths of Austerity », *The New York Times*, 1^{er} juillet 2010, <https://lc.cx/APbF>.
3. Jean-Marc Daniel, « L'austérité, viatique de la croissance », *Le Monde*, 7 oct. 2011, <https://bit.ly/2KEuqEx>.
4. Paul Krugman, « Myths of Austerity », art. cité. D'ailleurs, Jean-Marc Daniel lui-même indique que, selon l'OCDE, « toute réduction du déficit budgétaire d'un point de PIB conduit en moyenne à une récession de 0,7 % du PIB ».
5. Christian Chavagneux, « Quels enseignements tirer de la politique suédoise de réduction des déficits ? », *alternatives-economiques.fr*, 6 nov. 2012, <http://bit.ly/2Fa48a6>.
6. Il faut préciser que cet effet multiplicateur est le même lorsque l'investissement est le fait d'une entreprise privée, comme lorsque Toyota crée une usine en France.
7. Éric Heyer, « Une revue récente de la littérature sur les multiplicateurs budgétaires : la taille compte ! », *Blog de l'OFCE*, 21 nov. 2012, <http://bit.ly/2FO64Gd>.
8. Michel Husson, « Grèce : pourquoi une dette à 100 % du PIB avant la crise ? », 11 fév. 2015, <https://lc.cx/AW7w>.
9. Voir les références dans Romaric Godin, « Non, la Grèce n'a pas reçu l'aide à la Grèce... », *La Tribune*, 4 mai 2016, <https://lc.cx/AWBa>, et dans Michel Husson, « Où est allé l'argent des prêts "à la Grèce" ? », *Réseau International.net*, mai 2016, <https://lc.cx/AW2k>.
10. Étienne Goetz, « La crise grecque a rapporté près de 8 milliards à la BCE », *Les Échos*, 10 oct. 2017, <https://lc.cx/gmbz>.
11. Isabelle Couet, « L'Allemagne a engrangé plus d'un milliard de profits sur la Grèce », *Les Échos*, 12 juillet 2017, <https://lc.cx/AWuY>.
12. David Stuckler et Sanjay Basu, *Quand l'austérité tue. Épidémies, dépressions, suicides : l'économie inhumaine*, Paris, Autrement, 2014, p. 161.
13. Noëlle Burgi, « Le démantèlement méthodique et tragique des institutions grecques de santé publique », *Revue de l'Ires*, n° 91-92, p. 77-110, <https://lc.cx/AWzs>.
14. Romaric Godin, « L'Islande ne donne pas des leçons qu'en football, mais aussi en économie », *La Tribune*, 1^{er} juillet 2016, <https://lc.cx/AWVa>.
15. Le Fonds avait nettement sous-estimé les effets récessifs des coupes budgétaires au cours de 133 programmes d'ajustement menés entre 1993 et 2001 (Fabian Lindner, « The IMF knew better all along », *Social Europe*, 7 janvier 2013, <https://lc.cx/APEu>). Voir aussi Gilles Raveaud, « Erreur du FMI : suites », *alternatives-economiques.fr*, 9 janvier 2013, <http://bit.ly/2FPAqbK>.
16. Daniel Leigh et Olivier J. Blanchard, « Growth forecast errors and fiscal multipliers », *IMF Working Paper*, janvier 2013, <https://lc.cx/APEF>.
17. Voir Xavier Timbeau, « Que valent les multiplicateurs budgétaires aujourd'hui ? », *Blog de l'OFCE*, 21 nov. 2012, <https://lc.cx/APaw>.
18. Christophe Blot, Jérôme Creel, Xavier Timbeau, « L'austérité maniaque-dépressive, parlons-en ! », *Blog de l'OFCE*, 5 fév. 2014, <https://lc.cx/APaq>.
19. Xavier Timbeau, « De l'austérité à la stagnation », *Blog de l'OFCE*, 9 déc. 2013, <https://lc.cx/APa7>.
20. Charles Freedman *et al.*, « The case for global fiscal stimulus », *IMF Staff Position Note*, 6 mars 2009, <https://lc.cx/APaK>.
21. Voir Jean Comte, « Le bilan d'étape du plan Juncker », *Alternatives économiques*, 1^{er} janvier 2017, <https://lc.cx/APDz>. Pour suivre l'évolution des dépenses du plan, se reporter à la page dédiée de la Banque européenne d'investissement (en français) : <https://lc.cx/JZqB>.
22. Voir Grégory Claeys *et al.*, « Measuring Europe's investment problem », *Bruegel's blog*, 25 nov. 2014, <http://bit.ly/2GYmF9U>.
23. Voir Gilles Raveaud, « La Commission européenne veut plus de dépenses budgétaires ! », *Alternatives économiques*, 21 nov. 2016, <https://lc.cx/APzp>.
24. Cécile Ducourtieux, « Bruxelles lance le débat sur la fin de l'austérité », *Le Monde*, 5 déc. 2016.
25. Voir Selim Elekdag et Dirk Muir, « Une idée capitale », *Finances et développement*, juin 2015, p. 46-48, <https://lc.cx/APzM>.
26. Commission européenne, « Semestre européen – Paquet d'hiver : examen des progrès réalisés par les États membres dans la réalisation des priorités économiques et sociales », *Communiqué de presse*, 22 fév. 2017, <https://lc.cx/APzh>.
27. Commission européenne, « Semestre européen – Paquet d'hiver... », art. cité.
28. Selim Elekdag et Dirk Muir, « Une idée capitale », art. cité.
29. Voir Ronald Janssen, « German economy ministry backs up OECD call for public investment stimulus », *Social Europe*, 20 déc. 2016, <https://lc.cx/APzr>.
30. OECD, « Using the fiscal levers to escape the low-growth trap », in *Economic Outlook*, nov. 2016, chap. 2, <https://lc.cx/APKz>. Voir la présentation en français ici : <https://lc.cx/APKF>.
31. Voir Ronald Janssen, « OECD : Simulating "Tax Stimulus" – Questioning Stability Pact Rules », *Social Europe*, 5 déc. 2016, <https://lc.cx/APtJ>.
32. Abdul Abiad *et al.*, « Le moment est-il propice à une relance des investissements dans les infrastructures ? Les effets macroéconomiques de l'investissement public », *Perspectives de l'économie mondiale*, FMI, oct. 2014, <http://bit.ly/Z9iYaJ>.
33. Voir Xavier Ragot, « Investissement public, capital public et croissance », *OFCE Policy Brief*, 30 nov. 2016, <https://lc.cx/APre>.
34. *Ibid.*, p. 11.
35. Voir un résumé dans Gilles Raveaud, « Baisses d'impôts, déficits et dette : ce que dit le rapport Carrez (2010) », *alternatives-economiques.fr*, 17 juin 2013, <https://lc.cx/AmTL>.
36. Voir la série historique de l'INSEE : <https://lc.cx/ABQs>.
37. Collectif pour un audit citoyen de la dette publique, *Que faire de la dette ? Un audit de la dette publique de la France*, mai 2014, p. 6-8, <https://lc.cx/ABZi>. Pour un résumé, voir ici : <https://lc.cx/ABZY>.
38. Voir la « courbe des taux sur titres d'État français » sur le site de l'Agence France Trésor : <http://bit.ly/2I6oNxG>.

³⁹. Sur tous ces points, lire Jean Gadrey, « La baisse tendancielle du taux de croissance (1/4) : les constats », *alternatives-economiques.fr*, 26 oct. 2009, <https://lc.cx/ABpH>.

⁴⁰. Finances publiques, « Les finances publiques de 2017 en 10 chiffres clés », 3 janv. 2018, <https://lc.cx/ABNy>.

⁴¹. Voir Marie-Hélène Duprat, « Politique monétaire : retour à la normale ? », *Éconote* n° 40, Société Générale, avril 2018.

⁴². Martin Anot, « Les profits perdus des nations », *art. cit.* Voir aussi le saisissant graphique dans Ingrid Feuerstein, « Fiscalité : la France appelée à baisser son taux d'impôt sur les sociétés », *Les Échos*, 13 janv. 2017, <http://bit.ly/2D3uSqO>.

L'industrie : pas d'innovation sans État

« Je veux que la France soit une nation start-up. C'est-à-dire non seulement une nation qui travaille avec et pour les start-up, mais aussi une nation qui pense et agit comme une start-up. »

Emmanuel Macron. Discours du président de la République au salon VivaTech. 15 juin 2017.

« Ce qui importe au gouvernement, ce n'est pas de faire un peu mieux ou un peu moins bien ce que les individus font déjà, mais c'est de faire ce qui actuellement n'est pas fait du tout. »

John Maynard Keynes. *La Fin du laissez-faire*, 1924.

C'est avec la révolution industrielle que nos pays sont entrés dans l'ère de la croissance économique, engendrant la constitution d'une classe moyenne qui allait porter la démocratie... et une destruction de l'environnement inégalée. Aujourd'hui encore, l'industrie assure à elle seule 80 % des échanges internationaux¹, et les salaires y sont plus élevés que dans les services². Ainsi la France possède des entreprises leaders dans les transports, l'énergie ou l'agroalimentaire.

Mais la désindustrialisation ronge de nombreux territoires, et aucune mesure ne semble capable de la contrecarrer. Face à ce constat, le rapport de Louis Gallois remis en 2012 accordait la priorité à la baisse du coût du travail. Cette analyse erronée conduira à l'adoption du CICE (crédit impôt compétitivité emploi), qui est probablement la politique de l'emploi la plus inefficace jamais mise en œuvre. De la même façon, le « made in France » et les relocalisations d'entreprises dans notre pays ne constituent pas des pistes prometteuses.

Pour autant, rêver d'une France « sans usines » serait une erreur, car les modes d'organisation de l'industrie se diffusent aux services, à l'image d'Amazon. De même, une France « sans ouvriers » est également une utopie : en dépit des progrès fulgurants des robots, la nécessité du travail humain n'est pas près de disparaître.

Mais ce ne sont pas les start-up qui dessineront le futur de demain. Car la concurrence ne produit pas par elle-même les innovations radicales, dont seul l'État est capable. Ainsi, même aux États-Unis, l'iPhone d'Apple ou les voitures électriques Tesla sont des sous-produits des investissements de l'armée et des universités publiques.

De ce fait, pour réellement innover, c'est à l'État entrepreneur qu'il faut faire appel, en veillant à satisfaire des besoins sociétaux.

La grande peur de la désindustrialisation

Le constat est net : aujourd'hui, l'industrie manufacturière ne représente plus que 11 % du PIB en France, contre 23 % en 1974. C'est plus ailleurs : 16 % en Italie, et 23 % en Allemagne³. Usine PSA d'Aulnay, hauts fourneaux d'Arcelor à Florange, locomotives Alstom à Belfort... les fermetures se multiplient. Et l'annonce par Whirpool en janvier 2017 qu'il comptait délocaliser son usine de sèche-linge d'Amiens vers la Pologne a fait de la question des délocalisations un enjeu majeur de la dernière élection présidentielle.

Pourtant, il ne faut pas oublier que la France est un pays d'accueil pour les investisseurs étrangers. Ainsi, en 2015, 1,8 million de travailleurs en France étaient employés par une entreprise sous contrôle étranger, venue principalement de l'Union européenne, des États-Unis ou de Suisse⁴. Cela représente un salarié sur huit travaillant dans l'économie marchande, une proportion qui atteint un sur six en Île-de-France⁵.

Évidemment, les territoires ne sont pas égaux face au développement économique, les entreprises ayant tendance à se rapprocher soit des lieux de consommation, soit de leurs fournisseurs. Cependant, les villes, autrefois centres industriels, se sont tertiarisées. De ce fait, aujourd'hui, les territoires qui possèdent le plus fort pourcentage d'emplois industriels sont les petites villes, souvent dotées d'une unique usine, une situation qui les rend particulièrement vulnérables aux défaillances d'entreprises⁶.

Mais à quoi est due la désindustrialisation ? Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la mondialisation n'est pas la première cause de la réduction du nombre d'emplois industriels dans notre pays.

Trois causes : mécanisation, externalisation, mondialisation

Si l'emploi industriel semble disparaître, c'est d'abord en raison d'une cause insuffisamment présente dans le débat public : le progrès technique. En effet, la mécanisation fait chuter les prix des produits industriels, mais les gains de pouvoir d'achat sont utilisés par les consommateurs pour consommer plus de services – on va plus souvent au cinéma plutôt que d'acheter une deuxième machine à laver. Ainsi, selon l'étude de référence de Lilas Demmou, alors chargée de mission à la direction générale du Trésor, publiée en 2010, le progrès technique expliquerait à lui seul 30 % des emplois supprimés entre 1980 et 2007⁷.

Ensuite, la perte d'emplois industriels s'explique, pour 25 %, par l'externalisation par les entreprises d'activités qu'elles effectuaient autrefois elles-mêmes, comme la comptabilité, l'informatique, ou le recrutement, qui conduit à compter ces activités désormais comme des services. De ce fait, contrairement à ce qui se passe avec le progrès technique, les postes de travail n'ont pas été supprimés, simplement les personnes qui les occupent sont employées par des sociétés de services.

Enfin, la concurrence internationale est le dernier facteur. Mais ici, une forte incertitude est de mise, puisque Lilas Demmou ne propose aucun chiffre précis sur le phénomène, tandis que, selon la Fabrique de l'industrie, l'effet est « difficile à évaluer par les économistes⁸ ». Certes, une étude récente de la Banque de France estime que les importations chinoises sont responsables de 13 % des pertes d'emplois industriels en France entre 2001 et 2007⁹. Mais, comme le note l'étude, ces biens importés, moins chers, soutiennent le pouvoir d'achat, ce qui accroît la demande, et donc l'emploi, dans d'autres secteurs. Autrement dit, concernant une question aussi centrale que celle de l'effet de la mondialisation sur l'emploi, on ne sait pas.

Face au net recul de l'emploi industriel en France ¹⁰, une cause est souvent avancée, celle du coût élevé du travail dans notre pays. Pourtant, le montant des salaires et des cotisations sociales n'est pas la principale source des difficultés de l'industrie française.

Le rapport Gallois : tout miser sur la baisse du coût du travail

Dans son rapport, Louis Gallois estime que la France est « prise en étau » entre d'un côté l'industrie allemande, positionnée sur un segment de gamme supérieur, et d'un autre côté des pays émergents, ainsi que certains pays du sud et de l'est de l'Europe, qui disposent de coûts de production plus faibles. C'est cette combinaison néfaste qui expliquerait le creusement du déficit commercial français, dont les résultats sont très dépendants de quelques secteurs, comme l'aéronautique (avec Airbus), l'agriculture, le nucléaire ou le luxe.

Pour Louis Gallois, les difficultés commerciales des industriels français les ont conduits à rogner leurs marges, ce qui les a privés de ressources pour investir et développer une compétitivité basée sur la qualité. Il liste par ailleurs une série de facteurs handicapants : liens insuffisants entre la recherche et l'industrie, difficultés d'accès au financement pour les entreprises, dysfonctionnements du dialogue social, etc.

Afin de donner un nouveau souffle à l'industrie, Louis Gallois propose de créer un « pacte de confiance » incluant des mesures très intéressantes, comme l'introduction dans les organes de direction des grandes entreprises d'au moins 4 représentants des salariés. Mais la mesure principale du rapport Gallois consistait à « créer un choc de compétitivité » en réduisant les charges sociales, et ce jusqu'au niveau très élevé de salaires égaux à 3,5 Smic, pour un coût estimé de 30 milliards d'euros par an¹¹.

De façon amusante, la critique la plus virulente à l'égard de cette mesure est venue des économistes libéraux Pierre Cahuc (professeur à l'École polytechnique) et André Zylberberg (directeur de recherches émérite au CNRS), qui estiment que les baisses de charges sur les salaires plus élevés ont seulement pour effet... d'accroître les salaires. Pour eux, il faut donc baisser les charges seulement « au voisinage du salaire minimum¹² ».

Cela n'empêchera pas le rapport Gallois de trouver un grand écho auprès de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, et François Hollande, président de la République, qui décidèrent de mettre en place le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)¹³. Il s'agissait en effet, via un mécanisme complexe de crédit d'impôt, de réduire les charges de 6 % (puis 7 % à partir de 2017) pour tous les salaires bruts inférieurs ou égaux à 2,5 Smic.

Or, le CICE coûte très cher aux finances publiques, pour des créations d'emplois très inférieures aux attentes.

Baisser le coût du travail : une priorité inutile et très coûteuse

En 2016, le CICE et le pacte de responsabilité ont coûté 36 milliards d'euros au budget de l'État, une somme nettement supérieure au budget total de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (26 milliards) ou de la Défense (32 milliards)¹⁴. De plus, le CICE s'adresse à toutes les entreprises, même si elles n'exportent pas, comme les hypermarchés, ou ne connaissent pas de problème de rentabilité. Enfin, aucune contrepartie n'a été demandée aux entreprises, que ce soit en termes de créations d'emplois, de conditions de travail, de formation...

Les versements reçus par les entreprises au titre du CICE ont pu être affectés à bien des usages, y compris le versement de dividendes aux actionnaires¹⁵. La Poste a reçu 297 millions d'euros pour 2013, ce qui ne l'empêche pas de supprimer plus de 4 000 emplois cette année-là¹⁶. Ainsi, une équipe de recherche de Sciences-Po Paris pouvait écrire en 2016 que les entreprises qui ont le plus bénéficié du CICE « n'ont pas connu de hausse des exportations, des investissements ou de l'emploi en 2013 et en 2014¹⁷ ».

Au final, l'échec sur le front de l'emploi est spectaculaire. Selon France Stratégie, le CICE a permis au mieux de créer ou sauvegarder 100 000 emplois entre 2013 et 2014¹⁸. On est loin des promesses de Michel Sapin, alors ministre du Travail, de créer 300 000 emplois, sans évoquer le « million d'emplois » promis par Pierre Gattaz, président du Medef. Et si l'on prend en compte le fait que le CICE a coûté environ 30 milliards d'euros à l'État entre 2013 et 2014, cela fait un coût de... 300 000 euros par emploi !

Évidemment, l'argent du CICE est bien allé quelque part. Ainsi les marges des entreprises se sont-elles redressées (passant de 30,2 % de la valeur ajoutée en 2012 à 31,4 % en 2015). Mais cela ne s'est pas traduit par une hausse des investissements, qui ne représentent toujours que 22,9 % de la valeur ajoutée en 2015 (contre 22,7 % en 2012)¹⁹. Cela ne surprendra pas : à l'horizon de un ou deux ans, c'est la demande qui pousse les entreprises à investir, pas le fait de disposer de plus de liquidités²⁰.

Et il est difficile de ne pas se scandaliser quand on constate que, en 2016, les entreprises du CAC 40 ont distribué deux fois plus d'argent aux actionnaires sous forme de dividendes nets qu'elles n'ont consacré d'argent aux nouveaux investissements (78 milliards d'euros contre 41 milliards)²¹. Une aberration, quand il faudrait que les entreprises investissent pour créer des emplois et mettre en œuvre la transition écologique !

Enfin, il faut échapper à la fausse évidence selon laquelle il faudrait à toute force baisser le coût du travail en France. Certes, le coût horaire moyen de la main-d'œuvre atteint 35 euros en France en 2016, contre seulement 4 euros en Bulgarie, 5 euros en Roumanie, et 9 euros en Pologne²². Mais si l'on compare avec notre concurrent préféré, l'Allemagne, on constate que le coût de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière est *7 % plus faible en France* (38,70 euros contre 41,40²³).

Au final donc, il semble peu justifié, et assez inefficace, de tout miser sur la baisse du coût du travail. D'où la recherche d'autres stratégies, comme la valorisation du « made in France », ou l'espoir que font naître les relocations d'entreprises en France. Mais ces deux pistes sont illusoire.

Deux faux espoirs : le « made in France » et le retour des entreprises

L'Union européenne interdisant aux États membres de l'Union de mentionner une origine nationale aux produits, un label « Origine France garantie » a été créé en 2011, qui impose au producteur que le produit « prenne ses caractéristiques essentielles en France » et que celles-ci constituent au moins 50 % de son prix de revient²⁴. Cette démarche peut certes stimuler les ventes de certaines entreprises, en France comme à l'exportation, du fait de la réputation du « made in France ».

Cependant, cette stratégie marketing, vouée à demeurer limitée, ne pourra pas avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie²⁵. Et, d'ailleurs, elle est particulièrement difficile à mettre en place. Même la marque de vêtements Armor-Lux, qui produit la marinière portée jadis par Arnaud Montebourg, fabrique 60 % de ses produits à l'étranger²⁶... Et pour répondre aux exigences de prix bas de La Poste pour les uniformes des factrices et facteurs, Armor-Lux achète un tissu allemand qu'elle fait assembler en Chine ! Le « made in France » n'est donc pas la solution.

Les « relocalisations », c'est-à-dire le retour d'entreprises françaises qui avaient délocalisé leur production, non plus. Certes, les inconvénients des délocalisations des usines se font de plus en plus saillants : longs délais de livraison, mauvaise qualité (si ce n'est dangerosité) des produits, hausse des coûts salariaux, absence de contrôle sur les sous-traitants, etc. Ainsi, les « chaînes de valeur globales », poussées jusqu'à la caricature par l'iPhone d'Apple, dont l'écran tactile vient du Japon, l'appareil photo des États-Unis, le processeur de Corée du Sud, etc., le tout étant assemblé en Chine, semble désormais remise en cause²⁷.

De ce fait, un grand espoir est né : et si les entreprises revenaient ? Quelques exemples emblématiques ont nourri cette idée, comme le retour du Solex ou du fabricant de jouets Smoby. Toutefois, El Mouhoub Mouhoud, professeur à l'université Paris-Dauphine, souligne que seules 150 entreprises se sont relocalisées depuis 2005, et que les relocalisations s'accompagnent généralement d'une forte robotisation, afin d'économiser sur les salaires. Au final, selon le chercheur, le bilan en termes d'emplois est très négatif puisque, « pour dix emplois délocalisés, on en relocalise un²⁸ ».

De plus, El Mouhoub Mouhoud remarque que les services, dont on pensait autrefois qu'ils étaient très difficiles à délocaliser (on ne va pas se faire couper les cheveux en Chine), sont de plus en plus mobiles, n'étant pas pénalisés par la hausse des coûts de transport, puisque largement immatériels. Ainsi, les entreprises délocalisent-elles de plus en plus la saisie informatique ou même des services comptables et financiers vers des pays à bas salaires.

La mondialisation est donc loin d'avoir épuisé son caractère disruptif sur nos économies. Comme nous l'avons vu dans notre premier chapitre, le protectionnisme n'est pas en soi la solution. Mais l'absence actuelle de politique commerciale de la part de l'UE est plus que problématique.

La nécessité d'une réelle politique commerciale

Comme le relève Pierre-Noël Giraud, professeur à Mines ParisTech, le contraste entre l'UE et la Chine est saisissant. Tandis que la Chine impose à Airbus de produire localement au moins 30 % de la valeur ajoutée de chaque avion qu'elle vend dans l'Empire du Milieu, l'entreprise d'aviation chinoise Comac peut vendre ses appareils aux compagnies aériennes européennes... sans aucune contrepartie. De ce fait, Pierre-Noël Giraud propose d'appliquer le principe suivant : « si vous voulez vendre chez nous, il faut aussi y investir²⁹ ».

Pourtant, l'Union européenne a de grandes difficultés à agir en ce domaine, ne disposant pas de règles communes permettant de contrôler les investissements directs étrangers. Comment expliquer cette passivité, alors que la profonde désindustrialisation que connaît le continent, à l'exception de l'Allemagne, engendre des dégâts sociaux considérables et favorise la montée de l'extrême droite ?

Ainsi que l'explique Guillaume Duval, éditorialiste à *Alternatives économiques*, la première raison tient à la politique menée par la Commission européenne, qui a empêché l'émergence de grands groupes européens au nom de la préservation de la libre concurrence sur notre continent³⁰. De ce fait, les grandes firmes européennes sont opposées à toute forme de protection du marché européen, de peur de mesures de rétorsion sur les marchés étrangers qui représentent pour elles l'avenir, à commencer par la Chine. De plus, les États jouent « perso », chacun essayant de vendre de son côté au géant asiatique ses produits phares : centrales nucléaires, trains à grande vitesse, usines automobiles... Le manque de coordination européen empêche l'UE de négocier d'égal à égal avec la Chine.

Heureusement, les choses évoluent. Le rachat, en 2016, de l'entreprise allemande de robots Kuka, leader mondial sur ce marché décisif, par une firme chinoise, a été un signal d'alarme outre-Rhin, montrant les limites de l'absence de contrôle des rachats étrangers. Et le Parlement européen est récemment parvenu à imposer que soit (légèrement) renforcée la lutte contre le dumping, celui-ci devant désormais intégrer, dans son calcul, les dépenses de recherche et développement et les coûts liés aux obligations sociales et environnementales³¹.

Mais, de l'avis général, ces mesures ne sont que des petits pas, qui ne remettent pas en question la très large ouverture du marché européen aux firmes et aux investisseurs du monde entier, empêchant l'élaboration d'une politique industrielle européenne, alors que l'industrie demeure au cœur du système économique.

Vers la société hyper-industrielle

Pour Pierre Veltz (président-directeur général de l'établissement public Paris-Saclay), la diminution des effectifs salariés dans l'industrie ne doit surtout pas nous faire tomber dans l'illusion d'un basculement vers une société « immatérielle ». En effet, loin de se contracter, la production de biens et de services industrialisés est en croissance continue, occupant 330 millions de personnes dans le monde en 2010³².

Et, comme il le rappelle, la volonté des plus pauvres et des nouvelles classes moyennes du monde entier de rattraper le niveau de vie des pays industrialisés, si elle donne le vertige du point de vue écologique, implique que l'industrie manufacturière mondiale a « un avenir radieux » devant elle³³.

Par ailleurs, Veltz estime justement qu'il convient d'agréger à l'industrie *stricto sensu* des secteurs officiellement comptés comme des services, mais qui, comme EDF ou France Telecom, ne sont pas du tout dématérialisés, à l'image d'un conseil d'avocat, mais s'appuient au contraire sur une lourde infrastructure physique. De plus, ces entreprises immenses, pour être efficaces, sont « totalement industrialisées dans leurs méthodes ». De fait, si on agrège les transports, les réseaux, l'énergie, les déchets, etc., on constate que cet ensemble d'activités constitue une part stable du PIB de la France, autour de 30 %.

Pour Veltz donc, la frontière entre services et industrie est en partie floue. Prenons le cas d'Apple, d'Amazon ou de Google : ces sociétés de services ne sont-elles pas puissamment industrialisées dans leur organisation hyperstandardisée, et les forts gains de productivité auxquels elles parviennent ? L'exemple typique, ce sont les plateformes, à l'image d'Amazon, où une entreprise met en relation des milliers de commerçants avec des millions d'acheteurs, la présence des uns alimentant celle des autres³⁴.

Et cette logique s'étend même à la santé, la firme Philips Healthcare ayant lancé une plateforme pour collecter et analyser une quantité impressionnante de données couvrant l'ensemble des chaînes de soin³⁵. Pour tenir compte de toutes ces évolutions, Pierre Veltz propose d'appeler « société hyper-industrielle » la nouvelle imbrication entre l'industrie manufacturière, les services, et les entreprises du numérique.

Mais pour l'instant, le futur tel qu'il se dessine ressemble surtout à un monde dont les ouvriers auraient disparu.

Robots : la grande peur

Pour l'industrie, le modèle semble toujours venir de l'Allemagne. Le gouvernement de ce pays y a lancé ces dernières années son initiative « Industrie 4.0 ». Il s'agit de faire communiquer les objets entre eux, au service d'usines « intelligentes », afin d'obtenir à la fois les avantages de la production de masse – la baisse des coûts – et ceux de l'artisanat – la personnalisation du produit –, bref le meilleur des deux mondes³⁶.

Cette évolution, si elle était menée à son terme, pourrait déboucher sur la multiplication d'usines entièrement robotisées, très agiles, à l'image de l'entreprise taïwanaise Foxconn, qui fabrique des composants pour l'iPhone d'Apple. Mais voilà : Foxconn a remplacé pas moins de 60 000 ouvriers par des robots dans une seule de ses usines chinoises³⁷. Faut-il vraiment s'en réjouir ?

Selon Marc Mousli, consultant en management, les usines de demain devraient être de taille moyenne, et surtout reconfigurables, afin de pouvoir s'adapter rapidement aux variations de la demande³⁸. La place des robots y sera centrale, avec notamment les « cobots », ces robots collaboratifs qui soulagent les êtres humains de leurs tâches les plus pénibles et sont capables de gestes plus précis. Dans ces usines, le travail manuel aura à peu près disparu, et le personnel sera composé d'ouvriers qualifiés, de techniciens, d'ingénieurs...

Le premier fait à rappeler, essentiel, est que, malgré le développement des nouvelles technologies depuis le début des années 2000, *les gains de productivité sont deux fois plus faibles actuellement que dans les années 1960*, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. Or, si les robots remplaçaient massivement des emplois, cela se traduirait nécessairement par un bond de la productivité, puisque moins de personnes produiraient plus de biens et services. La faiblesse actuelle des gains de productivité est une preuve que le grand remplacement des hommes par les machines, s'il doit avoir lieu un jour, n'a pas encore commencé.

Aujourd'hui, une incertitude extrême règne quant à l'impact futur des robots sur les destructions d'emplois, les études estimant le nombre d'emplois menacés de 10 % à... 50 %³⁹. Notre grande peur n'est donc peut-être pas justifiée. De plus, comme le rappelle Jean Gadrey, professeur émérite à l'université de Lille, les prophètes de la robotisation généralisée commettent trois erreurs⁴⁰.

Tout d'abord, ils se basent sur des histoires choquantes, pour en faire le cas général. Ainsi, difficile de ne pas frémir à la lecture de cet article de l'Agence France Presse (AFP) affirmant que les robots intelligents seront bientôt « capables d'exécuter quasiment toutes les tâches humaines », et prédisant, à l'image de Moshe Vardi, chercheur à l'université Rice au Texas, « un taux de chômage de plus de 50 %⁴¹ ».

Ensuite, ils oublient que, lorsque les tâches les plus simples sont dévolues aux robots, d'autres services sont immédiatement créés, à l'image des banques qui ont diversifié leur offre (assurance, conseil, etc.) à mesure que, par exemple, le traitement des chèques était automatisé. Enfin, il existe de nombreux freins économiques et sociologiques à la diffusion des robots. La généralisation des caisses automatiques au supermarché n'a pas été jusqu'ici le succès escompté, de nombreuses personnes y étant réticentes. Bref, il faut prendre garde de ne pas accepter la « fatalité » du règne des robots et continuer à maîtriser collectivement notre destin, y compris sur le plan technologique.

Au total, il nous semble difficile de croire à l'utopie techniciste de la fin du travail humain, si difficile à supprimer et, en vérité, dont nous avons tellement besoin : soin aux personnes, éducation, culture, environnement... À cette utopie largement infondée s'ajoute une utopie dangereuse économiquement et contestable sur le plan moral, celle de la start-up.

« Start-up nation » ? *No thanks*

Avec le mythe de la start-up, on a créé l'environnement idéal pour « faire croire aux jeunes générations que c'était le lieu de tous leurs fantasmes : révolution, subversion et modernité ». Mais ce « piège » a permis de « mieux les happer » et « d'exploiter, à moindre coût, leur force productive ». Ceux qui écrivent cela dirigent l'écosystème d'innovation Silver Valley, une pépinière destinée à répondre aux besoins du vieillissement⁴².

Nicolas Menet et Benjamin Zimmer dénoncent également « l'idéal du startuper cool et désirable », cet individu « hors norme » qui « propose des solutions miracles qui révolutionnent nos usages⁴³ ». Car, d'un point de vue sociologique, ces créateurs sont très traditionnels, étant à 80 % des hommes, issus des écoles de commerce ou d'ingénieurs⁴⁴. Et leurs « solutions disruptives », telles que Ventessprivées.com, Meetic, Free, Priceminister, Blablacar, ou Leboncoin, font tout de même pâle figure à côté de l'invention de l'électricité, des réseaux de distribution d'eau, ou même de l'automobile et de l'ascenseur.

Et que penser d'Uber ? Comme le note Frédéric Fréry, professeur à ESCP Europe, l'entreprise californienne, présente dans 630 villes dans le monde, et qui fait appel aux services de plus d'un million et demi de chauffeurs... a perdu 10 milliards de dollars cumulés ces quatre dernières années⁴⁵. Une réussite spectaculaire, dont on comprend que l'actuel président de la République la prenne en exemple.

Pour ses défenseurs, la rentabilité n'est qu'une question de temps : Microsoft n'a-t-il pas versé aucun dividende durant ses dix-sept premières années d'existence, avant de devenir l'une des plus riches entreprises du monde ? Mais, comme le note Fréry, ce raisonnement ne tient pas : si Microsoft est aujourd'hui si rentable, c'est en raison des « effets de réseau » qui font que chacun de nous a besoin d'avoir Windows sur son ordinateur pour pouvoir lire les fichiers Word qui lui sont envoyés par ses collègues ou ses amis.

Or, de tels effets n'existent pas pour Uber : rien de plus facile que de faire appel à une autre société de taxis si Uber est trop cher ou indisponible. De plus, Uber fait face à l'hostilité – justifiée – des pouvoirs publics, qui lui imposent de considérer ses chauffeurs comme des salariés et non comme des « indépendants ». Ainsi, ses maigres revenus impactent ceux de ses chauffeurs, qui travaillent, au mieux, pour 7 euros de l'heure⁴⁶. Enfin, Uber a été épinglée pour sa culture d'entreprise sexiste et pour des vols de technologie⁴⁷.

De plus, la question de la rentabilité ne se pose pas seulement pour Uber, puisque même une entreprise aussi florissante qu'Amazon ne dégage que très peu de bénéfices par rapport à ses ventes. De plus en plus de voix s'élèvent donc pour mettre en garde contre le risque d'une « bulle », surtout lorsque l'on constate que de nombreuses grandes entreprises technologiques, comme la société spatiale SpaceX d'Elon Musk, sont nettement surévaluées⁴⁸.

Tout miser sur les start-up est donc une erreur de première grandeur. Il faut au contraire rebâtir une véritable politique industrielle, ce qui est un travail de longue haleine, comme le montre l'échec des pôles de compétitivité.

L'échec français en matière de recherche

Comme le souligne Pierre Veltz, une coupure géographique entre centres de conception et unités de fabrication est néfaste, car elle limite les « allers-retours d'expérience » qui permettent d'améliorer les produits et les procédés⁴⁹. De ce point de vue, un enjeu crucial est de mieux articuler centres de recherche et entreprises. Or, il s'agit là d'un défi considérable lorsque l'on sait qu'environ 40 % de la recherche française est concentrée en région parisienne, une évolution que l'actuelle constitution du « MIT à la française » sur le plateau de Saclay, à 25 km de Paris, ne pourra que renforcer.

Pour moderniser le tissu productif français, la France a inauguré en 2005 la politique des « pôles de compétitivité » qui regroupent sur un même territoire des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche, publics ou privés. En février 2017, France Stratégie annonçait, pour s'en féliciter, la « fin d'une malédiction » : pour 1 euro d'aide publique reçu en 2012, les entreprises des pôles dépensaient au total 3 euros en R&D⁵⁰ (recherche et développement).

Mais de sérieux bémols sont à apporter. Tout d'abord, si cet effet est « très net pour les PME », il est « plus mitigé » pour les entreprises de taille plus importante, qui ont moins de difficultés pour financer leur recherche. Surtout, selon les auteurs de l'étude, l'appartenance à un pôle « ne se traduit pas par des performances supérieures en termes de chiffre d'affaires, de dépôt de brevet, d'exportation, d'emploi total ou de valeur ajoutée ». Diable.

Et, au niveau national, les dépenses de R&D stagnent depuis des années à 2,25 % du PIB, loin de l'objectif de 3 % fixé en 2000 à Lisbonne, qu'un pays comme la Suède dépasse depuis longtemps. Bref, en matière d'accroissement des dépenses publiques et privées de recherche, l'échec français est net.

D'autres programmes ont été lancés plus récemment, comme l'initiative gouvernementale de la « Nouvelle France industrielle⁵¹ » ou l'« Alliance pour l'industrie du futur⁵² ». Il est trop tôt pour préjuger de leur réussite. Mais ce qui est certain, c'est que, comme les pôles de compétitivité, ils sont sous-dimensionnés, puisqu'ils ne mobilisent que des dizaines ou des centaines de millions d'euros, là où il faudrait raisonner en milliards.

En fait, la plus importante politique française de soutien à la recherche est sans doute la pire. Il s'agit du Crédit impôt recherche (CIR), qui permet aux grandes entreprises de déduire de leurs impôts leurs dépenses de « recherche », sans que cela soit contrôlé⁵³. Ainsi, le CIR bénéficie aussi à des entreprises qui licencient des chercheurs, comme le laboratoire pharmaceutique Sanofi.

Or, selon l'association Sciences en marche, entre 2007 et 2012, le CIR n'a eu « aucun effet discernable » sur l'emploi en R&D en France. Pourtant, il représente 5,5 milliards d'euros de pertes de recettes pour l'État, soit un coût nettement plus élevé que... la totalité du budget annuel du CNRS (3,3 milliards d'euros)⁵⁴ !

L'idée selon laquelle il suffirait de donner de l'argent aux entreprises pour qu'elles accroissent leurs dépenses de recherche est donc fautive. Mais, plus généralement, c'est le schéma intellectuel qui attribue toutes les vertus à la concurrence qu'il faut revoir.

Quand la réglementation favorise l'innovation

Pour la Commission européenne, une « concurrence accrue » incite les firmes à « innover et à créer de nouveaux biens et services ⁵⁵ ». Le schéma a pour lui un apparent « bon sens » : la concurrence n'est-elle pas un « aiguillon » qui oblige les entreprises à développer sans cesse de nouveaux produits, ce qui accroît leur compétitivité, et donc l'emploi ?

Contre cette idée reçue, Bruno Amable, professeur à l'université de Genève, montre que les choses sont loin d'être aussi simples. Car, comme l'expliquait déjà Joseph Schumpeter (1883-1950), les monopoles sont souvent les mieux à même d'innover. Car ce n'est pas le coiffeur, la petite épicerie, ou notre garagiste, qui vont produire les innovations de demain. C'est plutôt les quasi-monopoles que sont Apple, Google, ou Microsoft qui peuvent consacrer des sommes gigantesques à la création des innovations radicales de demain.

Bruno Amable et Ivan Ledezma (professeur à l'université de Bourgogne) montrent ainsi que les politiques de dérégulation n'ont pas entraîné de hausse de l'innovation. Plus encore, leur recherche démontre que la réglementation des produits favorise l'innovation, en particulier chez les firmes « leaders ⁵⁶ ». En effet, lorsque la réglementation est précise, les produits des différentes firmes se ressemblent. L'entreprise leader doit alors innover sans cesse, sous peine de se faire copier et rattraper par ses concurrents. Et, au total, les efforts qu'elle déploie bénéficient à l'ensemble de l'économie sous forme de nouveaux produits et services.

Au final, ces travaux remettent en cause toute la philosophie économique de l'UE. Si l'on veut inventer un futur innovant et souhaitable, c'est vers l'État qu'il faut se tourner. Car le premier entrepreneur, c'est lui.

De l'État entrepreneur à la planification

Ainsi que le rappelle Mariana Mazzucato, professeure à l'université du Sussex (Royaume-Uni), même dans le pays capitaliste le plus avancé du monde, l'État est aussi un investisseur. C'est lui qui est à l'origine, par ses programmes de défense nationale, ses universités publiques ou les programmes de recherche d'agences, d'innovations aussi fondamentales qu'Internet. Mais aussi de l'iPhone : qu'il s'agisse du GPS, de l'écran tactile ou de l'assistant vocal SIRI, tous sont des dérivés de recherches publiques⁵⁷.

De ce fait, Mariana Mazzucato estime que « si les pays du monde veulent imiter le modèle des États-Unis », ils doivent « faire ce que les États-Unis ont fait, et non pas ce qu'ils disent avoir fait : plus d'État, et non pas moins⁵⁸ ». Car l'État, par ses investissements, ses subventions, ses réglementations, est un « créateur de marchés ». Que seraient les constructeurs automobiles sans le réseau routier public, et les laboratoires pharmaceutiques sans la Sécurité sociale ?

De même, des entrepreneurs qui prétendent inventer à eux seuls le futur, comme Elon Musk, le propriétaire des véhicules électriques Tesla, sont doublement dépendants de l'État. D'une part en raison des très importantes sommes qui leur sont consacrées (subventions, investissements publics...). Et, d'autre part, du fait que l'État, en accordant des réductions fiscales aux acquéreurs de véhicules électriques, soutient la demande pour les automobiles sorties des usines de Musk.

Enfin, la crise écologique démontre de manière définitive la myopie du marché. Nous ne serions pas face à l'angoisse actuelle si les entrepreneurs des années 1970 avaient écouté les justes prédictions des membres du Club du Rome. Et les entreprises d'aujourd'hui ne sont pas non plus capables de faire face au vieillissement, ni de relocaliser l'économie.

Nous devons donc renouer avec un terme issu du passé, celui de « planification ». Et ce ne sont pas d'affreux archéo-marxistes qui le disent, mais, une nouvelle fois, les start-uppers Nicolas Menet et Benjamin Zimmer. Souhaitant prendre en compte l'intérêt général, ils veulent « prévoir sur le long terme les besoins sociétaux » et « calibrer les plans d'investissement adéquats⁵⁹ ».

Concrètement, ces praticiens appellent à anticiper, vraiment, à consulter largement les parties prenantes afin d'aboutir à un « langage commun » permettant la création d'une « intelligence collective ». Ce processus peut d'ailleurs permettre des rencontres improbables et fructueuses, comme celle entre un roboticien, un sociologue, un informaticien et un chercheur, qui a conduit à l'invention de la chirurgie à distance⁶⁰.

Enfin, un processus d'appel à projet mené par les pouvoirs publics doit permettre de s'assurer de la pertinence et de la faisabilité des projets. Si tout cela est bien effectué, on aboutira à une véritable révolution, puisque les start-up qui répondront à ces appels ne seront plus des « organisations éphémères qui gagnent le plus d'argent en un minimum de temps », mais des entreprises qui mènent « un projet considéré comme un bien commun⁶¹ ».

Conclusion : face à la concurrence, la planification

Au chapitre précédent, nous avons vu que nous disposions des moyens financiers pour préparer l'avenir. Avec ce chapitre, nous comprenons qu'il faut redonner à la puissance publique son caractère central dans le développement.

Pour parvenir à ce résultat, nous avons parcouru les deux pôles de la pensée économique. Pour Louis Gallois, comme pour l'UE, la concurrence doit être poussée le plus loin possible, et la solution est de s'y adapter en baissant le coût du travail.

À l'inverse, nous avons vu que l'innovation requiert la plupart du temps une intervention active de l'État. Et, en effet, seule la planification pourrait combattre efficacement le dérèglement climatique et organiser la transition écologique. Il n'y a tout simplement pas d'autre chemin praticable.

La bonne nouvelle, c'est donc que nous pouvons reprendre notre destin en main. De la même manière, il n'y a aucune fatalité à l'accroissement des inégalités, à la stagnation des salaires, ou à la persistance du chômage, comme nous allons le voir maintenant.

Notes

1. Gilles Le Blanc, « Les espaces de la dynamique industrielle – état des lieux et problématiques », *Territoires 2040*. DATAR, n° 3, 2011.
2. Dares, « Les salaires par secteur et par branche professionnelle en 2014 », *Dares Résultats*, n° 5, janv. 2017. <https://lc.cx/icoT>.
3. Marie Dancer, « Alstom : “La désindustrialisation de la France n’est pas inéluctable” », *La Croix*, 13 sept. 2016. <https://lc.cx/3YPZ>. Pour d’excellents graphiques, voir Anne-Aël Durand, « Au-delà d’Alstom, l’emploi industriel poursuit son déclin en France », *lemonde.fr*, 20 sept. 2016. <https://lc.cx/wHnL>.
4. Business France, *Rapport sur l’internationalisation de l’économie française*, avril 2018. <https://bit.ly/2lopuz>, p. 67-68.
5. Patrick Le Roux *et al.*, « Un emploi francilien sur six dépend d’un groupe étranger », *Insee Île-de-France à la page*, n° 412, nov. 2013. <https://lc.cx/i2ta>.
6. Guy Baudelle et Jacques Fache (dir.), *Les Mutations des systèmes productifs en France*, Rennes, PUR, 2015, p. 41.
7. Lilas Demmou, *La Désindustrialisation en France*. Document de travail de la DG Trésor, n° 2010/01, juin 2010. <https://lc.cx/wbF9>.
8. La Fabrique de l’industrie, « Chômage : la mondialisation est-elle coupable ? », *Dossier pédagogique*, déc. 2017. <https://lc.cx/PQhX>.
9. Clément Malgouyres, « Les effets de la concurrence des importations chinoises sur la structure locale de l’emploi et des salaires en France », *Rue de la Banque*, n° 57, fév. 2018. <https://bit.ly/2KF5pcp>.
10. Entre 1989 et 2014, les emplois industriels ont décliné de 1.4 million. Voir lesdecodeursdumonde.fr. « Visualisez vingt-cinq ans de désindustrialisation dans les départements français », 20 sept. 2016. <https://lc.cx/3YdQ>.
11. Louis Gallois, *Pacte pour la compétitivité de l’industrie française*, Rapport au Premier ministre, 5 nov. 2012. <https://lc.cx/wzeR>, p. 23.
12. Pierre Cahuc et André Zylberberg, *Le Négationnisme économique et comment s’en débarrasser*, Paris, Flammarion, 2016, p. 67-68. Cet ouvrage constitue par ailleurs une charge grotesque contre les Économistes atterrés ou *Alternatives économiques*. Pour un utile contrepoison, lire Benjamin Coriat, Thomas Coutrot, Anne Eydoux, Agnès Labrousse, André Orléan (coord.), *Misère du scientisme en économie. À propos de l’affaire Cahuc et Zylberberg*, Paris, Éditions du Croquant, 2017.
13. Pour une très bonne introduction, lire la page Wikipédia qui lui est consacrée : <https://lc.cx/wrEk>.
14. Marie Viennot, « Où sont passés les 27 milliards du CICE ? », *France Culture*, 30 sept. 2016. <https://lc.cx/wrb6>.
15. Voir Thomas Lemahieu, « Comment Pierre Gattaz se sucre sur l’argent public », *humanite.fr*, 1^{er} juillet 2014. <https://lc.cx/wr28>, ou encore Baptiste Lefèvre, François Ruffin, « CICE : la (vraie) France des assistés », *Fakir*, déc. 2016. <https://lc.cx/wrES>.
16. Yves Housson, « Crédit d’impôt compétitivité : le grand détournement », *humanite.fr*, 30 oct. 2014. <https://lc.cx/wr6w>.
17. LIEPP, « Quel impact du CICE ? », sept. 2016. <https://lc.cx/wrEB>.
18. Comité de suivi du CICE, *Rapport 2016*. France Stratégie, 29 sept. 2016. <https://lc.cx/JG8H>. Voir aussi France Stratégie, *Document complémentaire au rapport 2016 du CICE*, 22 mars 2017. <https://lc.cx/wrai>.
19. Pour les chiffres de l’INSEE sur le taux de marge, le taux d’investissement et le taux d’autofinancement en longue période, voir : <https://lc.cx/wVtM>.
20. Bruno Ducoudré et Mathieu Plane, « Les demandes de facteurs de production en France. Estimation et analyse des effets de la crise », *Revue de l’OFCE*, n° 142, 2015/6, p. 21-53, <https://lc.cx/wjZQ>. Pour un résumé et un graphique très parlant, lire *Alternatives économiques*, « Marges et investissement : un effet très limité à court terme », 1^{er} fév. 2016. <https://lc.cx/wjZh>.
21. Christian Chavagneux, « Deux fois plus de dividendes que d’investissement », *alternatives-economiques.fr*, 11 janv. 2017. <https://lc.cx/wjZR>.
22. Données Eurostat disponibles ici : <https://lc.cx/waai>.
23. Coe-Rexecode, « Les coûts de la main-d’œuvre dans l’Union européenne au 3^e trimestre 2017 », 22 déc. 2017. <https://lc.cx/AuXE>.
24. Voir le cahier des charges d’Origine France garantie : <https://lc.cx/wbC2>.
25. Nicolas César, « Comment créer des emplois et relancer notre industrie avec le “made in France” », *Sud-Ouest*, 26 sept. 2016. <https://lc.cx/wbCD>.
26. Elsa Freyssenet, « Que reste-t-il du made in France ? », *Les Échos*, 19 oct. 2016. <https://lc.cx/wH8M>.
27. Christian Chavagneux, « Les forces de la démondialisation », *alternatives-economiques.fr*, 31 janv. 2017. <https://lc.cx/wrHi>.
28. « Les relocalisations en France ont-elles un impact sur l’emploi ? », *sudouest.fr*, 18 janv. 2017. <https://lc.cx/wrKD>.
29. Pierre-Noël Giraud, « Moins de mondialisation va dans le bon sens », *alternatives-economiques.fr*, 7 fév. 2017. <https://lc.cx/AuCD>.
30. Guillaume Duval, « Protectionnisme : d’où vient l’impuissance européenne ? », *alternatives-economiques.fr*, 2 fév. 2017. <https://lc.cx/gQMj>.
31. Gabriel Grésillon, « Dumping : les Européens vont pouvoir cogner un peu plus fort », *lesechos.fr*, 6 déc. 2016. <https://lc.cx/gQgv>.
32. Pierre Veltz, *La Société hyper-industrielle. Le nouveau capitalisme productif*. Paris, Seuil, « La République des idées », 2017, p. 9 et 11.
33. *Ibid.*, p. 17.
34. Marc Mousli, « Plate-forme, le mot magique », *alternatives-economiques.fr*, 17 janv. 2017. <https://lc.cx/imqf>.
35. Pierre Veltz, *La Société hyper-industrielle*, *op. cit.*, p. 48.
36. Pierre Mangin, « Industrie 4.0 : une révolution tranquille, en profondeur, à l’heure digitale », *ZDNet*, 12 avril 2017. <https://lc.cx/iACh>.
37. Lucie Ronfaut, « Le fabricant de l’iPhone remplace 60 000 ouvriers par des robots », *lefigaro.fr*, 26 mai 2016. <https://lc.cx/iAzR>.
38. Marc Mousli, « À quoi ressemblera l’usine de demain ? », *alternatives-economiques.fr*, 20 juin 2015. <https://lc.cx/imfa>.
39. Voir les références dans Gilles Raveaud, « Que faire des robots ? », *alternatives-economiques.fr*, 2 mars 2017. <https://lc.cx/ArPY>.
40. Jean Gadrey, « Le mythe de la robotisation détruisant des emplois par millions (1) », *alternatives-economiques.fr*, 1^{er} juin 2015. <https://lc.cx/AH2M>.
41. AFP, « Les robots intelligents arrivent, menaçant des millions d’emplois », *lepoint.fr*, 14 fév. 2016. <https://bit.ly/1W192D9>.
42. Nicolas Menet, Benjamin Zimmer, *Start-up. Arrêtons le massacre*, Paris, Dunod, 2018, p. 67.

43. *Ibid.*, p. 53.
44. *Ibid.*, p. 68.
45. Frédéric Fréry. « Uber, le capitalisme dévoyé », *The Conversation*, 14 fév. 2018, <https://lc.cx/Aru3>.
46. *Lefigaro.fr* avec AFP. « Ce que gagne vraiment un chauffeur VTC », *Le Figaro*, 28 avril 2017, <https://lc.cx/ArEN>.
47. Sylvain Rolland. « Pourquoi Uber incarne tous les vices de la Silicon Valley », *La Tribune*, 1^{er} déc. 2017, <https://lc.cx/Ara5>.
48. Justin Delépine. « Quand les licornes font des bulles », *alternatives-economiques.fr*, 11 août 2017, <https://lc.cx/c7Vu>.
49. Pierre Veltz, *La Société hyper-industrielle*, *op. cit.*, p. 52.
50. Haïthem Ben Hassine, Claude Mathieu. « Évaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ? », *France Stratégie*. Document de travail n° 2017-03, fév., <https://lc.cx/iWye>.
51. Site de la Nouvelle France industrielle : <https://lc.cx/idZ3>.
52. Voir leur site : <https://lc.cx/ideQ>.
53. Voir l'enquête édifante de Marjolaine Koch. « Crédit impôt recherche : une niche fiscale hors de contrôle », *France Inter* . 28 avril 2017, <https://lc.cx/iukg>.
54. Sylvestre Huet, « Bilan Hollande : le scandale du Crédit d'impôt recherche », *huet.blog.lemonde.fr*, 13 déc. 2016, <https://lc.cx/iupY>.
55. Cité par Bruno Amable et Ivan Ledezma, *Libéralisation, innovation et croissance. Faut-il vraiment les associer ?* . Paris, Rue d'Ulm. « Collection du Cepremap », 2015. <https://lc.cx/ACL6>.
56. Bruno Amable et Ivan Ledezma, *Libéralisation, innovation et croissance*, *op. cit.*, p. 79.
57. Mariana Mazzucato, *The Entrepreneurial State*, chap. 5, New York, Public Affairs, 2015. On peut lire certaines de ses chroniques en français sur le site de *Project Syndicate*.
58. *Ibid.*, p. 1.
59. Nicolas Menet, Benjamin Zimmer, *Start-up. Arrêtons le massacre*, *op. cit.*, p. 161.
60. *Ibid.*, p. 172.
61. *Ibid.*, p. 184 et 196.

La hausse des salaires au secours du capitalisme

« La part des salaires dans le revenu national aux États-Unis et dans d'autres pays développés atteint un niveau exceptionnellement bas selon les normes historiques. [...] Je redoute une perte de soutien politique aux marchés libres si le salaire du travailleur américain moyen ne se mettait pas à augmenter dans de brefs délais. »

Alan Greenspan, *Financial Times*, 16 septembre 2007.

Depuis la révolution industrielle, la question du salaire est au cœur d'une âpre lutte entre économistes. Pour la tradition dominante, le salaire est un coût, qu'il faut réduire, afin de favoriser la compétitivité des entreprises. Pour les keynésiens, à l'inverse, des salaires plus élevés, c'est plus de demande pour les entreprises et donc plus d'emplois.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le balancier intellectuel a effectué un net mouvement de retour vers les idées keynésiennes ces dernières années. On a ainsi vu le FMI ou l'OCDE s'inquiéter de la trop faible part revenant au travail dans le partage de la richesse, source d'inégalités, de faible croissance et de remise en cause de l'économie de marché.

Empiriquement, il semble en effet que, contrairement aux orientations persistantes de l'UE, des salaires en hausse soutiendraient l'activité en Europe. La réflexion s'est même étendue ces dernières années au salaire minimum, dont de nombreuses études ont remis en cause les effets négatifs supposés sur l'emploi.

Aujourd'hui, les salaires planchers sont parés de nombreuses vertus : lutte contre la pauvreté, motivation des salariés, accroissement de la productivité, lutte contre le dumping social, etc. Ainsi, de nombreuses voix, jusqu'à la direction du Trésor français, s'élèvent pour demander une norme commune européenne en matière de salaire minimum.

Mais les obstacles à un tel projet semblent aujourd'hui rédhibitoires, en raison de la très grande hétérogénéité des positions nationales sur le sujet en Europe, y compris au sein du monde syndical. De ce fait, si la hausse des salaires et la généralisation du salaire minimum sont soutenues par un spectre de plus en plus large d'économistes et d'institutions, leur mise en œuvre concrète ne semble pas devoir se produire à brève échéance sans réduction préalable, et massive, du chômage.

Le « Pacte pour l'euro » : sus aux salaires !

Le 11 mars 2011, en pleine crise de la zone euro, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont adopté un « Pacte pour l'euro¹ ». Dans ce pacte, on ne trouvera ni solidarité des États à l'égard de leurs dettes ni transition écologique à l'échelle européenne. Pour les rédacteurs du texte, les principaux coupables des « déséquilibres » de la zone euro sont les salariés. Il convient alors de baisser le coût du travail, en négociant les salaires au niveau de l'entreprise.

Pourtant, ainsi que le notait l'OCDE dès 2004, négocier les salaires au plus près de l'entreprise ne permet pas nécessairement de créer des emplois². En revanche, cela accroît avec certitude les inégalités³. En effet, lorsque chacun négocie pour lui-même, les personnes au plus fort pouvoir de négociation obtiennent des hausses de rémunération, à l'inverse de celles pour qui le rapport de force est plus défavorable (les salariés peu qualifiés, les femmes, les travailleurs en contrat temporaire...).

Ainsi, les orientations du Pacte sont-elles favorables aux inégalités salariales, sans qu'il soit acquis qu'elles créent des emplois. De plus, elles remettent en cause la souveraineté des partenaires sociaux dans la négociation des salaires, et ce même si, de manière purement rhétorique, les rédacteurs du pacte ont pris soin de préciser que l'autonomie des partenaires sociaux devait être « préservée ».

Enfin, dans ce texte, les États membres se demandent à eux-mêmes de veiller à ce que les accords salariaux dans le secteur public « soutiennent les efforts de compétitivité consentis dans le secteur privé ». La modération salariale doit donc être l'affaire de tous – sauf bien entendu pour les cadres dirigeants et les PDG, dont les rémunérations ne sont jamais perçues par les dirigeants européens comme nuisant à la compétitivité de leurs entreprises.

On peut certes regretter les orientations du Pacte, mais ne sont-elles pas économiquement justifiées ? Des pays comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, voire la France, ne doivent-ils pas leurs difficultés au niveau trop élevé des salaires dans leur pays ? Même s'il est tentant de le croire, c'est pourtant faux.

Exporter malgré un coût du travail élevé

La surprise est de taille : entre 1999 et 2007, c'est-à-dire avant la crise, la Grèce, l'Irlande et l'Espagne ont connu des performances à l'exportation comparables à celles de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Finlande, la plus forte hausse des ventes à l'étranger étant même le fait de la Grèce⁴. Les auteurs de l'étude en arrivent ainsi à ce résultat empirique remarquable : il n'y a pas de lien évident entre coût du travail et exportations !

De plus, ils expliquent que la hausse observée des rémunérations dans les pays périphériques a surtout été le fait des secteurs de l'économie protégés de la concurrence internationale (commerces, construction, etc.). Ils estiment même que « les entreprises exportatrices dans les pays de la périphérie sont suffisamment compétitives ». La cure d'austérité salariale qui a été mise en place était donc inutile.

Mais l'Union européenne n'en démord pas. Elle souhaite désormais instaurer, dans chaque État membre de la zone euro, une « autorité de la compétitivité », qui serait, de plus, « indépendante » du pouvoir politique. Cette autorité pourrait même... renforcer, au niveau national, « l'adhésion aux réformes nécessaires » ! C'est en effet ce qu'ont proposé en juin 2015 les « cinq présidents », c'est-à-dire Jean-Claude Juncker (Commission européenne), Donald Tusk (Conseil européen), Jeroen Dijsselbloem (Eurogroupe), Mario Draghi (BCE) et Martin Schulz (Parlement européen)⁵.

Or ce schéma dominant, qui lie coût du travail, compétitivité et performance à l'exportation, repose sur des liens causaux, qui, s'ils ont l'avantage d'être simples à comprendre, ne sont pas corroborés par les faits.

Déconstruire le modèle dominant

Comme le soulignent Torsten Müller (Institut syndical européen, ETUI) et ses co-auteurs, dans nos économies très capitalistiques, le travail est loin d'être le principal coût de production. Ainsi, en Grèce, en Italie, ou en Espagne, le coût du travail ne représente que... 16 % du prix de vente des biens manufacturés⁶.

Par ailleurs, même les succès allemands à l'exportation ne s'expliquent pas seulement par la sévère modération salariale intervenue dans ce pays. Et pour cause : depuis 2005, les prix de vente à l'exportation des entreprises allemandes ont fortement augmenté, les entreprises germaniques accroissant leurs profits. Si l'Allemagne est aussi performante à l'export, c'est essentiellement pour deux raisons : parce qu'elle vend des produits de qualité, sur des marchés en expansion, ceux des économies émergentes.

Autrement dit, des trois facteurs expliquant le succès à l'exportation – la demande étrangère, le prix de vente et la qualité –, le facteur décisif est la qualité : image de marque, innovation, service après-vente, etc. Or tous ces éléments sont « très difficiles à mesurer », comme le notent justement les auteurs, contrairement au coût du travail dont il est aisé de réclamer la baisse.

Autre surprise : même dans un pays comme l'Allemagne, la demande étrangère ne représente que 32 % de la demande totale. Autrement dit, en Allemagne, 68 % de la demande est nationale : consommation des ménages, achats de machines par les entreprises du pays, dépenses publiques, etc. Et, dans l'ensemble de la zone euro, les exportations ne représenteraient que 20 % de la demande (22 % en France)⁷. On voit à quel point il est déraisonnable de fonder la stratégie économique européenne sur la seule recherche de la hausse des exportations.

D'ailleurs, un nouveau consensus a émergé pour mettre l'accent sur la baisse de la part de la richesse créée qui revient au travail. Vient alors le moment de se demander si les salaires, loin d'être trop élevés, ne seraient pas... trop bas.

Et si les salaires étaient trop bas ?

Lorsque l'on étudie la répartition de la richesse créée, on peut la scinder en deux grandes masses. D'une part, les entreprises versent des salaires et paient des cotisations sociales : c'est la part qui revient au « travail ». D'autre part, elles conservent une part de leurs recettes sous forme de « profits », qu'elles utilisent pour payer des impôts, investir, ou verser des dividendes.

Au milieu des années 1960, le partage entre profit et travail était à peu près stable. Puis, à la fin des années 1960, les multiples luttes sociales aboutissent à de fortes augmentations de salaire, à l'image de la hausse incroyable de 35 % du salaire minimum, le Smig, en 1968 lors des accords de Grenelle. Puis les crises pétrolières des années 1970 vont, paradoxalement, aboutir à une progression de la part du travail : face à l'inflation, les syndicats obtiennent de fortes revalorisations, tandis que les profits des entreprises s'effondrent à cause de la facture pétrolière.

En réaction à cette évolution qui menace la rentabilité des entreprises, les gouvernements vont mener des politiques de « restauration des profits » : modération salariale, facilitation des licenciements (l'autorisation administrative préalable à tout licenciement est supprimée en France en 1986), approfondissement du marché unique européen... Ces politiques atteindront très rapidement leurs objectifs : après avoir augmenté dans les années 1970, la part du travail va s'effondrer à une vitesse sans précédent, retrouvant dès le milieu des années 1980 son niveau des années 1960.

Or, les sommes en jeu sont considérables. Selon la Confédération européenne des syndicats, si la part des salaires dans la valeur ajoutée était restée à son niveau du début des années 1990, chaque travailleur de l'UE aurait perçu, rien qu'en 2017, 150 euros de plus de salaire brut *chaque mois*. Et la perte se monte à 180 euros en Allemagne, 230 euros en Pologne, 280 euros en Italie⁸...

Ce fait a été souligné depuis plusieurs années par des économistes hétérodoxes majeurs comme Michel Husson (chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales, l'IRES) ou Dominique Plihon (ancien professeur à l'université Paris 13 et porte-parole d'ATTAC), qui ont mis en avant la « revanche du capital » sur les excès salariaux des années 1970⁹.

Nous vivons désormais dans ce qu'ils qualifient de « capitalisme actionnarial ». Dans ce système qui a succédé au « fordisme » de l'après-guerre, la pression de la finance qui exige des dividendes élevés, le chômage, la désyndicalisation et la concurrence des pays à bas salaires réduisent le pouvoir de négociation des salariés, ce qui pousse à la baisse la part du travail dans la richesse créée.

Ainsi, en quelques décennies, nous avons changé de monde. Dans les années 1960, le pouvoir d'achat et la productivité s'étaient accrus à un rythme sans précédent dans l'Union européenne (5 % par an). Mais, depuis, les gains de productivité sont beaucoup plus faibles (1,5 % par an), ce qui explique le ralentissement de la croissance. Et, d'autre part, les hausses de salaire ont été encore inférieures (1,1 %), ce qui explique la stagnation du niveau de vie ressentie par la population¹⁰.

Le 3 novembre 1974, le chancelier allemand Helmut Schmidt énonça son célèbre « théorème » selon lequel « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain ». Il signait ainsi la plus grande erreur de politique économique en Europe des quatre dernières décennies.

Capitalisme : et si la machine était cassée ?

La politique préconisée par Schmidt fut suivie au-delà de toute espérance, mais l'investissement n'a pas augmenté. La modération salariale pénalisant le pouvoir d'achat des consommateurs, les entreprises n'avaient pas besoin de produire plus pour satisfaire la demande, qui n'augmentait pas. Dans ces conditions, pourquoi investir ? En revanche, les profits ont alimenté les dividendes, passés de l'équivalent de 4 % de la masse salariale en 1980 à 13 % en 2008. Autrement dit, comme le note Michel Husson avec humour, « un salarié travaille aujourd'hui environ six semaines et demie pour les actionnaires, contre deux semaines il y a trente ans¹¹ ».

On a ainsi assisté à un spectaculaire effet de ciseau depuis le début des années 1980 : tandis que la part des profits était orientée à la hausse, les investissements stagnaient, voire diminuaient¹². Il s'agit là du résultat le plus important de toute la macroéconomie contemporaine. Il montre en effet que la machine capitaliste est « cassée », puisque, aux États-Unis comme en Europe, elle est incapable de créer de nouvelles richesses¹³.

Depuis, Dominique Plihon et Michel Husson ont été rejoints par les grandes institutions internationales¹⁴. Ainsi, en 2015, l'Organisation internationale du travail, l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale s'inquiétaient en commun de la baisse « séculaire » de la part du travail, source d'inégalités et de rejet de la mondialisation¹⁵.

Comme le remarquent les auteurs du rapport, face à ce changement historique, les pays ont deux « solutions », qui ont la particularité d'être toutes deux mauvaises. Soit ils font appel au crédit, et alors le risque est celui de l'éclatement d'une bulle, comme aux États-Unis lors de la crise de 2007-2008. Soit ils essaient de trouver de nouveaux débouchés par l'exportation, comme le recommande l'UE, mais ils se livrent alors à une guerre commerciale basée sur la baisse des coûts salariaux qui approfondit le recul de la part du travail¹⁶.

On le voit, là où les rédacteurs du Pacte pour l'euro font de la modération salariale la solution, les experts internationaux y voient une source majeure de déséquilibres. Mais il reste maintenant à expliquer d'où vient cette baisse « séculaire ».

Technologie et mondialisation aux sources de l'effondrement de la classe moyenne

Selon les économistes du Fonds monétaire, les premières forces défavorables aux salariés sont les technologies de l'information et de la communication, et l'automatisation d'un grand nombre de tâches, qui expliqueraient à elles seules la moitié de la baisse de la part salariale dans les pays riches. Nous retrouvons ici le résultat vu plus haut à propos de la désindustrialisation en France, ce qui montre l'urgence qu'il y a à penser les conséquences sociales du changement technologique.

Le deuxième facteur est la mondialisation. L'intégration commerciale et la sous-traitance à l'étranger se traduisent par des destructions d'emplois dans les pays riches. Les auteurs du FMI notent de plus que « les délocalisations – ou leur menace – amenuisent le pouvoir de négociation des travailleurs, ce qui réduit d'autant la part salariale¹⁷ ». Marx aurait-il élu domicile à Washington ?

Enfin, ces évolutions ont principalement frappé les emplois intermédiaires, ceux des ouvriers et des employés qualifiés. De ce fait, la structure des emplois dans les pays riches tend à se polariser avec, à un extrême, les emplois très qualifiés (direction, recherche, finance...), et à l'autre les emplois peu qualifiés (services à la personne, emplois dans l'hôtellerie-restauration, etc.). Or cela est très problématique, puisque ces emplois intermédiaires sont ceux de la classe moyenne, pilier historique de la démocratie.

Que faire face à ces inquiétantes évolutions ? Le FMI propose les solutions habituelles, telles que l'éducation ou la formation. Mais il reconnaît que ces politiques « ne seront probablement pas suffisantes, en particulier si les chocs sont concentrés dans des régions, des secteurs, ou des groupes d'âge et de qualification spécifiques ».

Or c'est précisément le cas, puisque la désindustrialisation et les effets néfastes de la mondialisation se concentrent dans les anciennes régions héritées de la révolution industrielle, où la main-d'œuvre peu ou moyennement qualifiée, et disposant souvent de compétences spécifiques à un métier ou un secteur, voit les emplois disparaître par milliers, sans solution alternative évidente, surtout pour les personnes qui ont entamé la seconde moitié de leur vie professionnelle.

De ce fait, les économistes du Fonds en appellent à des « mesures redistributives à long terme ». Lesquelles ? Les experts ne le disent pas. Or la baisse de la part des salaires n'est pas une fatalité.

Quand le salaire est l'ami de l'emploi

Comme l'expliquent Özlem Onaran (université de Greenwich, Royaume-Uni) et Engelbert Stockhammer (université de Kingston, Royaume-Uni), une part des profits plus élevée, c'est moins de salaires et donc moins de consommation, mais c'est aussi une compétitivité accrue. Le premier effet est néfaste à l'emploi, mais le second est positif. Il est impossible en théorie de les départager. Quel est alors l'effet qui l'emporte ?

Pour le savoir, il faut se livrer à des travaux empiriques. Les deux auteurs montrent alors qu'il existe bien des cas où la baisse des salaires est favorable à l'emploi. Mais ce n'est que dans quatre petits pays de la zone euro (l'Autriche, la Belgique, le Danemark et l'Irlande), où la baisse des salaires favorise les exportations, principale source de demande pour les entreprises¹⁸.

Dans tous les autres pays de la zone, la demande des entreprises vient principalement de leur marché intérieur. Dans ce cas, il faut donc accroître les salaires, pour soutenir la consommation – et donc les profits. Enfin, notent Onaran et Stockhammer, si on ne raisonne pas pays par pays mais au niveau européen, cette hausse des salaires est également bénéfique aux pays tournés vers l'exportation, en leur offrant des débouchés.

Le résultat total est donc sans ambiguïté : prise dans son ensemble, l'Europe est « tirée par les salaires » (*wage-led*). Onaran et Stockhammer sont donc les messagers de cette formidable nouvelle : *nous pouvons augmenter simultanément l'emploi et les salaires en Europe* . La mauvaise nouvelle, c'est que l'effet serait mince, puisque le PIB de l'UE à Quinze ne serait accru que de 1,5 % d'ici 2020¹⁹.

Loin du discours économique et politique dominant, dans les faits, le salaire est donc l'ami de l'emploi. Mais, pour que les rémunérations augmentent, il faut d'abord renforcer les institutions du marché du travail.

La nécessité d'une démocratie sociale en Europe

Onaran et Stockhammer rappellent que certains employeurs sont favorables aux négociations salariales sectorielles, plutôt qu'au niveau des entreprises, car elles garantissent des évolutions de salaires comparables dans toutes les entreprises d'un même secteur, évitant ainsi le dumping social. De plus, ils proposent la mise en place au niveau national d'institutions tripartites négociant les salaires, qui seraient coordonnées au niveau européen.

L'Europe a souffert de la stratégie d'extrême modération salariale menée par l'Allemagne depuis la réunification. Car, en réduisant le pouvoir d'achat de la population du pays le plus riche du continent, elle a réduit les débouchés pour les autres pays européens. Surtout, elle les a contraints à adopter les mêmes politiques de restriction salariale, ce qui a fait chuter la demande partout sur le continent.

Cette situation découle de ce que l'UE est organisée selon le principe de la concurrence, et non de la coopération. Même si les dirigeants des pays européens souhaitaient accroître de concert les salaires, ils ne pourraient pas y parvenir, car chacun aurait toujours intérêt à ne pas y participer afin de disposer de coûts de production inférieurs à ceux de ses « partenaires », et ainsi de gagner des parts de marché.

En fait, ce qui serait souhaitable, c'est que les salaires augmentent très fortement en Allemagne, et qu'ils augmentent un peu moins vite dans les pays moins compétitifs, afin que ces derniers rattrapent progressivement leur retard. Et, de fait, les syndicats allemands ont obtenu des hausses de rémunération significatives ces dernières années (de 2,7 % en moyenne par an de 2014 à 2017)²⁰.

Mais il ne faut pas se tromper : si le coût du travail augmente plus vite en Allemagne que dans la moyenne de la zone euro depuis 2011, cette hausse « n'a pas été suffisante pour compenser les écarts de coûts salariaux unitaires apparus en zone euro » et « ne s'est pas traduite par une baisse sensible du surplus courant allemand²¹ ». La nécessaire convergence salariale en Europe n'est pas encore à l'ordre du jour.

Car loin de remettre en cause le modèle concurrentiel basé sur la baisse des coûts salariaux, l'UE veut désormais l'étendre aux services.

Étendre la restriction salariale aux services ?

Comme le remarquent Odile Chagny et Michel Husson, chercheurs à l'IRES, une divergence salariale jusqu'ici peu remarquée est à l'œuvre. En effet, tout particulièrement au sein des pays exportateurs (Allemagne, Autriche, Finlande et Pays-Bas), les salaires dans les services, principalement destinés à la consommation intérieure, ne parviennent pas à suivre ceux de l'industrie, orientée vers les exportations. Ainsi, en Allemagne, les salaires dans les services n'ont-ils pas du tout augmenté entre 1996 et 2012, un fait stupéfiant signifiant une importante chute de niveau de vie pour les personnes concernées, en raison de l'inflation²².

De plus, Chagny et Husson relèvent que la productivité de l'économie a reculé dans les pays du Sud (Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal) entre 1999 et 2007. Cela signifie que les économies de ces pays sont devenues de moins en moins efficaces, ce qui est l'exact contraire du développement. Pourtant, le PIB s'y est accru, en raison de la hausse de l'emploi. Mais les capitaux qui se sont massivement investis dans ces pays se sont portés vers des secteurs très peu productifs, comme l'immobilier. Loin d'avoir permis à ces pays de rattraper leur retard, ces capitaux spéculatifs ont accru leur retard.

Que faire ? Pour les tenants de l'orthodoxie, la solution est simple : il convient de généraliser le modèle des pays exportateurs aux autres, en baissant partout le coût des services. Et pour y parvenir, la recette est toujours la même : accroître la concurrence, ainsi que l'a proposé une note de France Stratégie²³. Cette insistance sur la compétitivité des services est nouvelle, puisque, pour la plupart des services, leurs clients se trouvent sur place : commerces de détail, professions libérales, etc.

Mais de nombreux services, comme l'immobilier, les services juridiques et comptables, ou l'énergie, représentent des coûts significatifs pour les entreprises exportatrices. Diminuer les coûts dans le secteur « abrité » de la mondialisation permettrait donc de rendre l'industrie plus compétitive. Sur le plan théorique, la démonstration est impeccable. Mais, comme le rappellent Odile Chagny et Michel Husson, cela signifierait baisser les salaires dans les services, qui emploient la grande majorité des salariés.

Leur raisonnement est à l'opposé. Pour eux, la solution aux divergences européennes n'est pas la concurrence, mais la solidarité, ce mot oublié de l'UE. Ils proposent donc d'organiser « des transferts » des pays riches vers les autres, ainsi que « des investissements orientés vers les secteurs susceptibles d'augmenter la productivité dans les pays en rattrapage²⁴ ».

En effet, si cet effort n'est pas fait, les conditions de vie vont continuer à se dégrader. Il est plus que temps de demander des hausses de salaires, comme le reconnaît, enfin, la Confédération européenne des syndicats (CES)²⁵.

La Confédération européenne des syndicats se lève pour les salaires !

La CES est une organisation faible, qui n'a pour l'instant obtenu aucune avancée sociale significative au niveau européen. Elle doit en effet composer avec les positions très divergentes de ses membres, issus de pays et de traditions syndicales très différentes. Et elle subit la mise en concurrence des salariés européens résultant du marché unique européen qui ne facilite pas les luttes coordonnées, tandis que les employeurs européens n'ont, pour le moment, aucune raison d'entreprendre des négociations, tant le rapport de force est en leur faveur.

Ainsi, la CES a toujours soutenu la construction économique européenne, appelant à ratifier le traité de Maastricht ou le Traité constitutionnel. En effet, comme le rappelle Anne Dufresne, chargée de recherche au FNRS (Belgique), la CES a, « depuis le début des années 1990, accepté la modération salariale imposée, en pensant que la création de l'euro serait *in fine* stratégiquement profitable pour le monde du travail²⁶ ». Les syndicats européens ont ainsi intégré l'argument de la « compétitivité » selon lequel le salaire était l'ennemi de l'emploi, et ont donc revu à la baisse leurs revendications salariales.

Ainsi que le déclarait en 2003 Jean Lapeyre, alors secrétaire général adjoint de la CES au début des années 2000, « on pensait qu'on devait faire cet effort dans une période de chômage très important (12 à 13 % de chômage dans l'UE). Puis, on s'est senti trahis et trompés par les employeurs, car la part salariale n'a cessé de régresser, sans que l'embauche ne s'améliore²⁷ ».

Or, les choses se sont nettement aggravées depuis cette période puisque, aujourd'hui, 17 % des Européens, soit une personne sur six, travaillent pour un salaire inférieur aux deux tiers du salaire médian de leur pays, et sont donc des travailleurs pauvres. Et les écarts sur le continent sont considérables, entre des pays comme la Suède, la Belgique et la Finlande, où ce chiffre est inférieur à 5 %, et d'autres comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, ou la Pologne, où il dépasse 20 % (il est de 9 % en France)²⁸.

De plus, la CES relève que les femmes gagnent en Europe en moyenne 17 % de moins que les hommes²⁹. Pour la CES, il faudrait d'abord cibler les secteurs où les femmes sont surreprésentées, comme les services à la personne, le nettoyage, le personnel de santé... Ensuite, instaurer la transparence des rémunérations, puisque, lorsque les salaires ne sont pas négociés collectivement, « les hommes négocient généralement des augmentations plus élevées que les femmes ». Enfin, encourager les femmes à se syndiquer.

La CES se préoccupe également du sort des jeunes travailleurs, dont près de la moitié sont en contrat à durée déterminée en Europe³⁰. De plus, dans plusieurs pays, il existe un « Smic jeune » inférieur au salaire minimum légal. La CES exprime donc trois demandes : que stages et apprentissages soient correctement rémunérés ; que soit appliqué le principe « à travail égal, salaire égal », quel que soit l'âge du travailleur ; et que soient supprimés les salaires minima inférieurs pour les jeunes³¹.

Enfin, la CES relève que les inégalités salariales sont également géographiques, et croissantes. Ainsi, les salaires en Pologne, en Hongrie et en République tchèque ne représentent actuellement que 28 % du salaire moyen allemand, contre 33 % en 2008. Une chute considérable, à l'opposé du processus de convergence censé résulter de la construction européenne, qui s'explique par l'affaiblissement des systèmes de négociation collective dans ces pays³².

On le voit, il est nécessaire de soutenir les salaires des travailleurs pauvres, des femmes, des jeunes et des salariés des pays les moins riches du continent. Une voie complémentaire consisterait à mettre en place une politique de salaire minimum en Europe.

La revanche du salaire minimum

Jusqu'au milieu des années 1990, le consensus se faisait au sein des économistes pour estimer que le salaire minimum était l'ennemi de l'emploi³³. Mais l'article publié en 1994 par David Card (université de Berkeley, États-Unis) et Alan Krueger (Princeton, États-Unis) allait tout changer. Comparant l'évolution de l'emploi dans 410 fast-foods situés dans deux États, l'un (le New Jersey) ayant connu une hausse du salaire minimum et l'autre (la Pennsylvanie) non, Card et Krueger n'ont, contre toute attente, constaté aucune baisse de l'emploi dans le New Jersey³⁴.

Ces travaux furent un véritable coup de tonnerre. Ainsi que le note Alan Manning, professeur à la London School of Economics (Royaume-Uni), le consensus s'est inversé, puisqu'il existe désormais « presque partout une pression pour recourir aux salaires minima³⁵ ». Ainsi, le FMI, la Banque mondiale, l'OCDE et l'OIT soulignent qu'un salaire minimum peut favoriser la participation au marché du travail³⁶. Des salaires planchers ont d'ailleurs été introduits au Royaume-Uni en 1999, en Allemagne en 2015, et jusque dans le canton suisse de Neuchâtel en 2017.

Et que dire de la Californie, qui va porter son salaire minimum à 15 dollars de l'heure en 2020, bien au-delà du salaire minimum fédéral de 7,25 dollars, une mesure que Bernie Sanders puis Hillary Clinton avaient incluse dans leurs promesses de campagne³⁷ ? Au Royaume-Uni également, le ministre des Finances de l'époque, George Osborne, avait décidé de porter le salaire minimum britannique à 9 livres (environ 10 euros) en 2020.

Certes, de hauts salaires peuvent décourager l'embauche. Mais, ainsi que le savent les dirigeants d'entreprise avisés, ils ont également des effets positifs pour l'entreprise. Ainsi, un salaire plus élevé accroît la motivation et donc la productivité, et réduit l'absentéisme et les démissions. Par ailleurs, lorsqu'elles interviennent dans un secteur protégé de la concurrence internationale, les entreprises peuvent répercuter la hausse de leurs coûts salariaux sur leur prix de vente sans perte de compétitivité, puisque toutes les entreprises sont affectées.

Enfin, les entreprises peuvent réduire leurs marges ou améliorer leur productivité. Et, évidemment, pour l'économie dans son ensemble, un salaire minimum plus élevé soutient la consommation. Pour toutes ces raisons, note Manning, le fait que les économistes aient, malgré leurs efforts répétés, tant de mal à mettre en évidence de façon empirique un effet négatif du salaire minimum sur l'emploi ne viole « aucune loi fondamentale de la science économique³⁸ ».

Ainsi, au Royaume-Uni, le salaire minimum a accru l'emploi des jeunes et des seniors, ainsi que l'activité, y compris dans des secteurs à bas salaire très concurrentiels, où le coût du travail est habituellement jugé déterminant car employant de nombreuses personnes peu qualifiées, tels que le commerce ou l'hôtellerie-restauration³⁹. Même chose en Allemagne, où le salaire minimum a permis un rattrapage salarial des Länder de l'Est, sans empêcher la progression de l'emploi dans des secteurs comme l'industrie de la viande ou la sécurité, eux aussi considérés comme très sensibles au coût du travail⁴⁰.

Le salaire minimum est donc source de nombreux bénéfices économiques. Mais on peut aussi défendre un Smic élevé directement en raison du type de société qu'il promeut.

Quand le salaire minimum accroît l'efficacité et le bien-être

Même dans le cas de la France, où le salaire minimum est relativement élevé (1 150 euros nets mensuels, soit 61 % du salaire médian), Alan Manning écrit qu'il n'y a pas de preuve que le Smic détruit significativement des emplois ⁴¹. Et il ne faut pas oublier que ce niveau de rémunération est insuffisant pour vivre dignement, en particulier pour les personnes seules avec enfant. Heureusement, leur revenu salarial est complété par diverses prestations sociales (allocations logement, allocations familiales...) ⁴².

De plus, comme le relève Philippe Frémeaux, éditorialiste à *Alternatives économiques*, souhaiter une baisse du Smic, c'est encourager une société où les forts écarts de rémunération permettent aux classes aisées de « commander un repas livré à domicile à bas prix à toute heure du jour et de la nuit ». À l'inverse, Philippe Frémeaux estime qu'il faut revendiquer un Smic élevé, pour faire advenir « une société plus homogène » dotée d'une « haute productivité du travail » comme ont pu le faire, mieux que nous, les pays scandinaves ⁴³.

Par ailleurs, note Manning, le retour en grâce du salaire minimum s'explique parce que de nombreuses personnes estiment « qu'il y a quelque chose de profondément immoral » à ce que quelqu'un qui travaille dur ne puisse pas subvenir à ses besoins ou à ceux de sa famille. Ainsi, aux États-Unis, la revendication de hausse du salaire minimum fédéral – qui est à un niveau extrêmement bas – est soutenue par la moitié des électeurs républicains ⁴⁴.

Enfin, les économistes font une erreur fondamentale en se centrant sur les conséquences sur l'emploi des hausses de salaire, sans s'intéresser au contenu concret du travail. Or, en Allemagne, l'introduction du salaire minimum a conduit non seulement à une forte hausse de la rémunération mensuelle des travailleurs à bas salaires (de 840 à 990 à brut en moyenne, pour des semaines de travail plus courtes d'une heure et demie), mais aussi à une nette hausse de la satisfaction des personnes concernées.

En effet, les employeurs ont réagi à l'augmentation du coût du travail par un accroissement de la productivité plutôt que par des licenciements. Cela les a conduits à supprimer les tâches les plus répétitives, et à adresser des demandes plus diversifiées à leurs salariés les moins bien payés, ce que ceux-ci ont vécu comme une plus grande considération à leur égard, tandis que l'on constatait une amélioration générale de l'ambiance de travail ⁴⁵.

Il est évident que ces résultats tiennent à la situation de l'emploi en Allemagne, où de nombreuses entreprises ont des difficultés à recruter. Mais ils montrent que le salaire minimum peut accroître l'efficacité économique et le bien-être. Avoir nié cette simple *possibilité* fait partie de la longue liste des fautes intellectuelles et morales commises par les économistes du courant dominant ⁴⁶.

Récemment, plusieurs voix se sont élevées pour demander la création d'un salaire minimum européen. Ainsi, selon la direction du Trésor, un salaire minimum européen permettrait « d'augmenter le niveau de vie des travailleurs les plus pauvres » sans « que cela n'implique d'effets négatifs sur l'emploi ». De plus, un salaire minimum commun au niveau de l'UE permettrait de lutter contre la « concurrence excessive sur les salaires ⁴⁷ ».

On se frotte les yeux. Le temps du salaire minimum européen serait-il venu ?

Vers un salaire minimum européen ?

Demander que les revenus du travail permettent de vivre dignement est une idée tout sauf récente. Dans sa Charte sociale européenne de 1961, le Conseil de l'Europe écrivait que « Tous les travailleurs ont droit à une rémunération équitable leur assurant, ainsi qu'à leurs familles, un niveau de vie satisfaisant » (partie I, art. 4). De même, la Charte communautaire des droits sociaux des travailleurs, adoptée en 1999, demandait que « soit assurée aux travailleurs une rémunération suffisante pour leur permettre d'avoir un niveau de vie décent » (titre I, art. 5).

Et, en remontant beaucoup plus loin dans le temps, on peut même citer l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII de... 1891, qui estimait que, « au-dessus » de la volonté du patron et de l'ouvrier, il est « une loi de justice naturelle » selon laquelle « le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête⁴⁸ ». Plus récemment, Jean-Claude Juncker a souhaité voir établi « dans toutes nos législations nationales un revenu minimum garanti⁴⁹ ».

Bien entendu, il ne s'agirait pas de créer « un » salaire minimum en Europe, puisque les niveaux de vie sont très disparates entre la Bulgarie et le Luxembourg. L'idée serait de fixer une norme commune, établie en proportion du salaire médian national. Mais, même ainsi, les choses risquent d'être compliquées. En effet, seuls 21 États membres sur 27 disposent d'un salaire minimum universel. Dans les 6 autres pays (Danemark, Finlande, Suède, Autriche, Chypre et Italie), il n'existe que des salaires minima qui ne s'appliquent qu'à certaines branches ou métiers, et à des niveaux différents⁵⁰.

Surtout, les écarts sont prodigieux, allant de 235 euros brut par mois en Bulgarie à... 2 000 euros au Luxembourg. Ainsi, en Roumanie, en Hongrie ou en Pologne, le salaire minimum brut est inférieur à 500 euros par mois. Au Portugal, en Grèce, ou en Espagne, il est compris entre 600 et 800 euros. En France, en Allemagne, et au Benelux, les salaires minima brut dépassent 1 200 euros⁵¹.

Une autre façon de lire ces résultats est de remarquer que, dans tous les pays à salaire minimum universel, le salaire minimum est inférieur au seuil des bas salaires (60 % du salaire médian)⁵². Ceux qui le perçoivent sont donc des travailleurs pauvres. À l'inverse, en Suède, les salaires minima sectoriels sont élevés, dépassant souvent 70 % du salaire médian, comme dans l'hôtellerie-restauration⁵³.

On voit l'ampleur des disparités sur notre continent. À cela s'ajoute l'obstacle de la forte divergence des positions syndicales sur le sujet.

La résistible ascension du salaire minimum en Europe

On pourrait croire les syndicats européens unis dans la défense du salaire minimum. Or c'est loin d'être le cas. Ainsi, tandis que les syndicats polonais, confrontés à un taux de syndicalisation très faible, se tournent vers l'Union européenne, les syndicats scandinaves redoutent que l'introduction de salaires minima universels « réduise les incitations à s'organiser aussi bien au sein des travailleurs que des employeurs⁵⁴ ».

Ces divergences placent la CES dans une situation inconfortable, qui la conduit à réitérer que les salaires doivent être fixés au niveau national, au moyen d'accords collectifs négociés par des syndicats puissants, avec un objectif de « salaire juste et décent » d'au moins 60 % du salaire médian national. Et, en effet, un salaire minimum égal à 60 % du salaire médian national bénéficierait à 28 millions de personnes en Europe et instaurerait une convergence des salaires vers le haut.

Et il ne fait guère de doutes qu'une telle initiative serait bien reçue par de nombreux Européens, qui y verraient enfin une raison de croire aux promesses, jusqu'ici non tenues, d'« Europe sociale ». Malheureusement, lorsque l'Union européenne s'occupe des salaires minima, sujet pour lequel les traités ne lui accordent aucune compétence, c'est pour demander leur baisse. Ainsi, en Grèce, le salaire minimum a été ramené de 794 euros en 2008 à 683 euros en 2017⁵⁵.

Entre la divergence des niveaux de vie, les désaccords entre syndicats nationaux et la volonté de l'UE de faire diminuer à tout prix les coûts salariaux, la perspective d'un salaire minimum en Europe semble donc s'éloigner.

Conclusion : pour accroître les salaires, faire reculer le chômage

Tous les arguments empiriques sont désormais présents pour demander des hausses de salaires en Europe. En effet, cela est nécessaire pour permettre aux salariés de vivre dignement de leur travail et pour relever le niveau de vie. De plus, cela ne sera pas néfaste à l'emploi, comme l'ont prouvé les introductions ces dernières années de salaire minima au Royaume-Uni et en Allemagne.

L'une des meilleures choses qui pourraient arriver à l'Europe, sur le plan économique comme politique, serait en effet une hausse généralisée des salaires. Mais cette hausse ne peut pas être décrétée. Pire encore : de nombreux économistes s'étonnent de ce que la légère baisse, récente, du chômage en Europe ne se traduise pas par des hausses de salaires plus importantes.

Mais cela s'explique simplement par la précarisation du marché du travail qui résulte à la fois du chômage de masse et des politiques menées ces trois dernières décennies. Aujourd'hui, la situation au travail de dizaines de millions d'Européens est trop dégradée, entre stages, intérim, contrats à durée déterminée et temps partiel contraint. Et le pouvoir de négociation des salariés est trop faible, la précarité et la peur du chômage ayant gagné de nombreux esprits.

Comme l'expliquaient déjà Adam Smith ou Karl Marx, ce n'est que lorsque le chômage est vraiment bas que les travailleurs parviennent à obtenir des hausses de salaires significatives. Or si le chômage est si élevé, et pas seulement dans notre pays, c'est parce que le progrès technique réduit les emplois disponibles plus vite que la hausse de la production n'en crée. La seule solution est donc le partage du travail.

Notes

1. « Pacte pour l'euro. Coordination renforcée des politiques économiques pour la compétitivité et la convergence », Annexe I des Conclusions des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro, Bruxelles, 11 mars 2011, <https://lc.cx/JjmT>.
2. OCDE, « La fixation des salaires : aspects institutionnels et résultats », chapitre 3 des *Perspectives de l'emploi*, 2004, p. 139-199, voir p. 183, <https://lc.cx/gPpD>. Pour des développements, lire Gilles Raveaud, « L'Union européenne contre le salaire », *Revue de l'IREs*, n° 73, déc. 2012, p. 99-123, <https://lc.cx/cn5X>.
3. Pour une revue de la littérature, voir par exemple Mirella Damiani *et al.*, « Labour market inequalities and the role of institutions », *European Journal of Comparative Economics*, vol. 8, n° 2, p. 163-173, 2011, <https://lc.cx/gPGZ>.
4. Voir Guillaume Gaulier *et al.*, « Tradable sectors in Eurozone periphery countries did not underperform in the 2000s », *voxeu.org*, 19 juillet 2012, <https://lc.cx/cn4C>. Pour un résumé en français, lire Gilles Raveaud, « Scoop : l'Espagne est aussi compétitive que l'Allemagne », *alternatives-economiques.fr*, 18 août 2012, <https://lc.cx/cno4>.
5. Jean-Claude Juncker *et al.*, « Compléter l'Union économique et monétaire européenne », *Rapport de la Commission européenne*, Bruxelles, 22 juin 2015, <https://lc.cx/gPG3>.
6. Torsten Müller *et al.*, « Wages and economic performance in Europe », in Guy Van Gyes et Thorsten Schulten (éd.), *Wage Bargaining under the New European Economic Governance*, Bruxelles, ETUI, 2015, p. 259-282, <https://lc.cx/gPG5>.
7. *Ibid.*, p. 274-275.
8. CES, « Rien qu'en 2017, chaque travailleur a subi une perte de salaire de 1 764 a en raison de la cupidité des actionnaires », 27 fév. 2018, <https://bit.ly/2K9sBi4>.
9. Dominique Plihon, *Le Nouveau Capitalisme*, Paris, La Découverte, « Repères », 2004 ; 4^e éd. : 2016.
10. Michel Husson, « Le partage de la valeur ajoutée en Europe », *Revue de l'IREs*, janv. 2010, n° 64, p. 47-91, p. 54, <https://lc.cx/dwpY>.
11. *Ibid.*, p. 62.
12. *Ibid.*, p. 59, graphique 10.
13. Voir Gilles Raveaud, « Capitalisme : peut-on réparer la machine ? », *alternatives-economiques.fr*, 23 janv. 2017, <https://lc.cx/dwpK>.
14. Voir les travaux récents sur les salaires et les revenus sur la page de Michel Husson : <https://lc.cx/cn5g>.
15. ILO, OECD, IMF, World Bank, « The Labour Share in G20 Economies », *Report prepared for the G20 Employment Working Group*, Antalya, Turquie, fév. 2015, <https://lc.cx/c7wL>.
16. *Ibid.*, p. 12.
17. IMF, « Understanding the downward trend in labor income shares », art. cité, p. 131.
18. Özlem Onaran et Engelbert Stockhammer, « Policies for wage-led growth in Europe », *FEPS Policy Report*, fév. 2016, <https://lc.cx/cndr>.
19. *Ibid.*, p. 9.
20. France TV Info, « Bonne nouvelle : l'Allemagne a tourné la page de la "modération salariale" », 24 avril 2018, <https://bit.ly/2KGwX1c>.
21. Direction générale du Trésor, « Comment expliquer la nouvelle dynamique salariale en Allemagne ? », *Trésor Éco*, 20 juillet 2017, <https://lc.cx/dwPB>.
22. Odile Chagny et Michel Husson, « Quel régime salarial optimal pour la zone euro ? », *Revue de l'IREs*, n° 81, 2014/2, p. 85-120.
23. Mouhamadou Sy, « Réduire le déficit des échanges extérieurs de la France. Le rôle du taux de change interne », *La Note d'analyse*, France Stratégie, sept. 2014, <https://lc.cx/ch4M>.
24. Odile Chagny et Michel Husson, « Quel régime salarial optimal pour la zone euro ? », art. cité, p. 117.
25. CES, « L'Europe a besoin d'augmentations salariales – C'est le tour des travailleurs ! », 15 fév. 2017, <https://lc.cx/gPGG>. Voir le site de la campagne *Pay rise* : <https://lc.cx/gPGf>.
26. Anne Dufresne, « Le salaire, au cœur de l'eurosyndicalisme ? », *Politique européenne*, n° 27, hiver 2009, p. 47-74, p. 48 : <https://lc.cx/AtCd>. Voir également Anne Dufresne, *Le salaire, un enjeu pour l'euro-syndicalisme*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2011.
27. *Ibid.*, p. 57.
28. Eurostat, « Un salarié sur six dans l'Union européenne est un travailleur à bas salaire », *Communiqué de presse*, 8 déc. 2016, <https://lc.cx/chc3>. Voir également, pour des cartes et des données très complètes, Étienne Combier, « Un salarié sur six dans l'UE est un travailleur pauvre », *Les Échos*, 8 déc. 2016, <https://lc.cx/chc5>.
29. CES, « Elle a besoin d'une augmentation salariale #HerPayRise », 7 mars 2017, <https://lc.cx/choW>.
30. CES, « Les jeunes et le travail précaire », 2017, <https://lc.cx/chSF>.
31. CES, « Les jeunes et les écarts de rémunération », 2017, <https://bit.ly/2tgH99l>.
32. CES, « Par rapport aux travailleurs allemands, les travailleurs polonais, hongrois et tchèques s'en sortent moins bien aujourd'hui qu'en 2008 », *Communiqué de presse*, 8 mai 2017, <https://lc.cx/chT9>.
33. Voir notamment OECD, *The OECD Jobs Study. Facts, Analysis, Strategies*, Paris, 1994, <https://lc.cx/chpo>.
34. David Card et Alan B. Krueger, « Minimum wages and employment : a case study of the fast-food industry in New Jersey and Pennsylvania », *American Economic Review*, 1994, vol. 84, n° 4, p. 772-793, <https://lc.cx/chcD>.
35. Alan Manning, « The elusive employment effect of the minimum wage », *CEP Discussion Paper*, n° 1428, London School of Economics and Political Science, mai 2016, p. 2, <https://lc.cx/gPGd>.
36. ILO, « Boosting jobs and living standards in G20 countries », 15 juin 2012, <https://lc.cx/c73C>, p. 12. Le rapport recommande des salaires minima compris entre 30 % et 40 % du salaire médian.
37. Voir Gilles Raveaud, « Dernière innovation de la Silicon Valley : le salaire minimum le plus haut du monde », *alternatives-economiques.fr*, 6 avril 2016, <https://lc.cx/chps>.

- [38.](#) Alan Manning. « The elusive employment effect of the minimum wage », art. cité, p. 12.
- [39.](#) Low Pay Commission. *The National Living Wage : A Summary of the LPC's Findings on the Introductory £7.20 rate*, nov. 2016. <https://lc.cx/chxT>, p. 13.
- [40.](#) Marc Amlinger *et al.* . « The German minimum wage : experiences and perspectives after one year », *Social Europe* , 23 fév. 2016. <https://lc.cx/chfG>.
- [41.](#) Alan Manning. « The elusive employment effect of the minimum wage », art. cité, p. 14.
- [42.](#) Groupe d'experts sur le SMIC, « Salaire minimum interprofessionnel de croissance », Rapport, 30 nov. 2015. <https://lc.cx/chfE>, p. 74-75.
- [43.](#) Philippe Frémeaux. « Pourquoi il faut défendre un Smic élevé », *alternatives-economiques.fr*, 4 avril 2016. <https://lc.cx/chYi>.
- [44.](#) Alan Manning. « Minimum wages : the economics and the politics », *CentrePiece*, printemps 2014. <https://lc.cx/chxY>, p. 10.
- [45.](#) Miriam Rehm et Toralf Pusch, « German minimum wage – not just the money », *Social Europe*, 11 juillet 2017. <https://lc.cx/dwQZ>.
- [46.](#) Pour des références récentes sur le Smic, voir la page du site de Michel Husson : <https://lc.cx/dwes>.
- [47.](#) Maxence Brischoux *et al.*, « Pistes pour l'instauration d'une norme de salaire minimum européenne », *Trésor Éco*, n° 133, juillet 2014. <https://lc.cx/dwND>.
- [48.](#) *Rerum Novarum*. *Lettre encyclique de sa Sainteté le Pape Léon XIII*. <https://lc.cx/c7AQ>.
- [49.](#) *Europe1.fr*, « Juncker plaide pour l'instauration d'un salaire minimum dans l'Union européenne », 23 janv. 2017. <https://lc.cx/c7UQ>.
- [50.](#) Thorsten Schulten *et al.* . « Pour une politique de salaire minimum européen : perspectives et obstacles », *Revue de l'IREs* , n° 89, 2016/2, p. 89-117. <https://lc.cx/AvUb>.
- [51.](#) Voir Eurostat, « Statistiques sur le salaire minimum », *Statistics Explained*, fév. 2017, <https://lc.cx/gPps>.
- [52.](#) En France, le salaire net médian étant de 1 800 euros, le seuil de pauvreté s'établit à 1 080 euros (et le Smic est fixé à 1 150 euros).
- [53.](#) Voir Thorsten Schulten, Torsten Müller et Line Eldring, « Prospects and obstacles of a European minimum wage policy », *art. cit.* , p. 338.
- [54.](#) *Ibid.*, p. 349 et 350.
- [55.](#) Grégoire Normand, « Salaire minimum en Europe : seule la Grèce a connu une baisse depuis 2008 », *latribune.fr*, 10 fév. 2017. <https://lc.cx/c7At>.

Partager le travail pour réduire le chômage

« Pour la production de la totalité des biens de consommation, seule une fraction de la main-d'œuvre disponible devient indispensable. [...] Ce même progrès technique qui pourrait libérer les hommes d'une grande partie du travail nécessaire à leur vie est le responsable de la catastrophe actuelle. Pour supprimer ces inconvénients, il faut, selon moi, [...] une diminution légale du temps de travail pour supprimer le chômage [...]. »

Albert Einstein. *Comment je vois le monde*, 1933, cité par Pierre Larroustou et Dominique Méda, *Einstein avait raison. Il faut réduire le temps de travail*, 2016.

Être au chômage, c'est la perte d'un monde social au travail, l'atteinte à l'estime de soi, l'impression qu'on n'est plus le maître de sa destinée. Ainsi, « le chômage tue », en raison des maladies cardiovasculaires, des maladies mentales et des suicides ¹. En France, au moins 10 000 décès sont dus au chômage chaque année, sans compter ses effets nocifs sur les familles : risques accrus de séparation, retard scolaire des enfants, etc.².

Le premier obstacle à la résorption du chômage est intellectuel : les économistes les plus influents tirent à feu nourri depuis les années 1990 sur les institutions du marché du travail, comme le salaire minimum, la protection contre les licenciements, les allocations-chômage, etc. Sur le plan philosophique, le retournement a été complet, puisque les salariés, victimes du chômage, sont désormais accusés d'en être les premiers responsables.

Pourtant, l'observation des pays souvent présentés comme des modèles à suivre montre que la réalité est plus nuancée. Ainsi, l'Allemagne, en dépit d'une précarité aiguë de son marché du travail et d'une sévère restriction salariale, crée à peine plus d'emplois que la France. De même, les États-Unis sont très loin d'être au « plein-emploi », contrairement à ce qui est fréquemment affirmé. De ce fait, la prétendue « exception française » en termes de chômage n'existe pas. Le nombre d'emplois à temps plein manquants pour parvenir au plein-emploi est le même dans notre pays qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni.

Un deuxième constat s'impose : il n'y a tout simplement pas assez d'emplois. La seule solution au chômage est donc le partage du travail. C'est ce que montre à la fois le succès des 35 heures, meilleure politique de l'emploi jamais mise en œuvre, ainsi que la réduction du temps de travail observée dans tous les pays de l'OCDE ces dernières années.

Selon nous, il faut donc poursuivre la réduction négociée du temps de travail, par exemple en ne travaillant plus que quatre jours par semaine. Non seulement cette mesure est la seule à même de faire reculer sensiblement le chômage, mais en plus elle accroîtrait le bien-être des salariés, donnerait de la vigueur à la vie associative et démocratique, et permettrait de rééquilibrer le rapport de force en faveur du travail.

Les patrons, meilleurs lecteurs de Keynes

S'il est un domaine où la pensée libérale l'a emporté, c'est bien celui du « marché du travail ». Certes, il est exact que, si l'on raisonne sur des décennies, les salaires fluctuent en fonction de l'offre et de la demande de travail, ainsi que l'avait déjà relevé Alban William Phillips en 1958 ³. Mais parler de « marché » du travail comme si les êtres humains étaient des marchandises est une absurdité, on le sait au moins depuis Marx.

C'est évident pour le Smic, dont le montant est fixé par l'État. Mais c'est aussi le cas pour la majorité des rémunérations, établies par négociation collective, et non par marchandage entre l'employeur et chaque salarié. Enfin, on constate que les salaires ne baissent pas, même durant les récessions, les chefs d'entreprise évitant de démoraliser leurs employés⁴.

De ce fait, le mécanisme central de la pensée libérale, celui selon lequel les salaires devraient varier chaque jour en fonction du nombre de chômeurs et d'emplois disponibles, ne fonctionne pas. Car au-delà de tous les débats sur les « rigidités » du marché du travail, une chose et une seule décidera une entreprise à accroître ses effectifs : pouvoir satisfaire des clients impatientes. Ainsi, lorsque l'Insee demande aux employeurs en 2017 quelles « barrières à l'embauche » ils rencontrent, leur première réponse est : « l'incertitude sur la situation économique⁵ ».

Deuxième obstacle majeur au recrutement : l'absence de main-d'œuvre compétente. Ici se joue le drame de notre système éducatif, dont la réforme constitue l'un des défis majeurs de notre société. Enfin, les chefs d'entreprise déclarent être gênés par le coût du travail et le poids de la réglementation, priorités des gouvernements, mais qui ne sont un souci que pour environ une entreprise sur cinq.

Le constat est donc net : le nombre d'emplois dépend avant tout du niveau de la production. Ainsi, le chômage a-t-il explosé dans les années 1930 parce que les allocations-chômage étaient trop généreuses, comme le prétendait l'ultralibéral Jacques Rueff ⁶ ? À l'évidence non. Le chômage des années 1930 est la conséquence de la Grande Dépression qui a suivi le krach boursier d'octobre 1929.

De même, le plein-emploi occidental des années 1960 est-il la conséquence d'un marché où il était plus facile de licencier qu'aujourd'hui ? Non, bien sûr. D'ailleurs, il faudrait plutôt parler de « sur-emploi » à propos des Trente Glorieuses, puisque, en dépit de l'expansion considérable du travail féminin, les grandes entreprises françaises se rendaient au Maroc, en Algérie, en Tunisie et ailleurs pour y recruter des paysans qu'elles faisaient venir en France.

Depuis maintenant quatre décennies, notre pays connaît de nouveau le chômage de masse, donnant lieu à l'idée d'une « exception française » en la matière. Pourtant, la réalité est bien différente. Ainsi, selon la Banque centrale européenne, le véritable taux de chômage dans l'Union n'est pas de 9 % de la population active, mais de... 18 % ! En effet, il faut ajouter aux chômeurs enregistrés les personnes découragées, et celles (très majoritairement des femmes) qui sont contraintes de travailler à temps partiel⁷.

Ainsi, correctement mesuré, le sous-emploi frappe près d'une personne active sur cinq en Europe, un chiffre saisissant. Et il faudrait évoquer la très mauvaise qualité de nombreux emplois mal rémunérés, qui soumettent les salariés à des supérieurs hiérarchiques tyranniques, à la cadence de machines, à la pression de clients, des emplois qui sont répétitifs, sales, dangereux, etc. Car l'envers du chômage, c'est cette impossibilité pour des millions de gens d'occuper un emploi qui ait du sens pour eux, qui leur permette de s'épanouir, qui soit agréable.

Mais une idée a emporté la conviction de la majorité des économistes dans les années 1980 : si le chômage est élevé en Europe, c'est à cause des protections dont bénéficient les salariés.

Le chômage : la faute aux salariés ?

Au cours des années 1980, se produit un fait important : le taux de chômage américain redescend à 5 % de la population active, quand il atteint la valeur invraisemblable de 11 % en Europe – contre 2 % dans les années 1960. L'affaire semblait entendue : les États-Unis, au marché du travail « flexible », parvenaient à réduire leur taux de chômage, tandis que l'Europe, « rigide », n'y parvenait pas. Au milieu des années 1980, l'économiste allemand Herbert Giersch (1921-2010), qui préside alors la Société du Mont-Pèlerin, formera alors le néologisme d'« eurosclérose » pour désigner l'échec européen.

Pour Giersch, si le chômage est élevé sur notre continent, c'est parce que les salaires « sont devenus trop rigides pour s'adapter aux nouvelles conditions ⁸ ». Ces « nouvelles conditions », ce sont celles de la mondialisation. Pour les libéraux, c'est parce qu'il existe un droit du travail, des salaires minima, des syndicats, et des allocations-chômage que le marché du travail européen est créateur de chômage.

Cet argumentaire renoue avec une figure essentielle de la « rhétorique réactionnaire » si bien identifiée par Albert Hirschman (1915-2012). Cette figure, c'est celle de « l'effet pervers », selon lequel les institutions sociales, loin d'aider les pauvres, leur nuisent⁹. Les libéraux, après avoir longtemps dédaigné les institutions, vont en effet leur consacrer toute leur attention à partir des années 1990.

Jusqu'aux années 1980 environ, les économistes « institutionnalistes » (marxistes, keynésiens, écologistes...) pouvaient reprocher aux libéraux de dédaigner les institutions. Aujourd'hui, on pourrait au contraire leur reprocher d'y accorder bien trop d'importance ! Le tournant de ce point de vue a été l'*Étude pour l'emploi* de l'OCDE, parue en 1994¹⁰. Dans ce texte, les fonctionnaires de l'organisation dénoncent les protections dont bénéficient les salariés ordinaires, jugées responsables du chômage.

En particulier, l'OCDE insiste à cette époque sur la nécessaire « adaptation au changement », principalement la mondialisation et les nouvelles technologies ¹¹. Pour l'OCDE, il est hors de question de mener une réflexion sur les origines de ce changement, sur les possibilités de le mener différemment, par exemple par la cogestion des entreprises. Il s'agit d'imposer le changement d'en haut, en retirant aux personnes les protections dont elles disposent.

Car le discours libéral va accoucher ces années-là d'une curiosité théorique : la théorie dite « *insiders outsiders* ». Selon cette approche, développée par les Suédois Assar Lindbeck (université de Stockholm, Suède) et Dennis Snower (institut de Kiel, Allemagne), le premier conflit de répartition des richesses ne se place pas entre capitalistes et salariés. Non, pour eux, le grand partage se déroule au sein de la force de travail.

Il y a ainsi d'un côté ceux qui ont un bon emploi, en CDI – les *insiders*, que l'on traduira par « installés » –, et de l'autre celles et ceux qui sont en stage, en intérim, en CDD, bref les *outsiders* – ou précaires. Lindbeck et Snower font ainsi disparaître de l'analyse le conflit entre employeurs et salariés, analysé pourtant par... Adam Smith, qui notait déjà au XVIII^e siècle que les maîtres pouvaient « imposer toutes leurs conditions » aux ouvriers¹².

Mais, pour Lindbeck et Snower, en plus d'être inefficace, la segmentation du marché du travail entre installés et précaires est discriminatoire, et donc immorale.

Une théorie si belle, si fausse

Lindbeck et Snower relèvent que, parmi les installés, on trouve une surreprésentation d'hommes blancs qualifiés en milieu de carrière, alors que les précaires sont plus souvent qu'à leur tour des jeunes, des femmes, des personnes peu qualifiées, issues de l'immigration, etc. Ainsi, selon cette analyse, les institutions du travail, « sous prétexte d'équilibrer les rapports de force » entre employeurs et salariés, « excluent les travailleurs les plus faibles et empêchent la concurrence de jouer son rôle de baisse des salaires¹³ ».

Évidemment, cette représentation possède des éléments de véracité, comme dans le cas des emplois publics, réservés aux Français jusqu'à ce que l'Europe nous force – heureusement – à les ouvrir aux ressortissants communautaires, mais qui demeurent fermés aux étrangers venant de pays non membres de l'UE. Or, comment justifier qu'une Tunisienne ne puisse être professeure titulaire de math au collège ?

Mais de là à en faire une théorie générale du chômage, il y a un pas qu'il n'est pas raisonnable de franchir. En effet, Lindbeck et Snower rêvent d'un monde de concurrence permanente entre salariés et chômeurs, où les seconds pourraient prendre l'emploi des premiers en proposant de travailler pour un salaire inférieur. Est-ce vraiment souhaitable ? De même, ils n'hésitent pas à accuser les installés de... « harceler » les précaires¹⁴. Or, il se trouve que leur travail « ne contient absolument aucune preuve empirique permettant de soutenir leurs affirmations¹⁵ ».

Et cela pour une raison simple : tandis que Lindbeck et Snower attribuent la montée du chômage à l'augmentation des coûts de gestion de la main-d'œuvre, ceux-ci ont... diminué. La théorie *insiders-outsiders* ne repose donc sur à peu près rien, si ce n'est les *a priori* idéologiques de ses auteurs. Mais cela ne l'a pas empêché de devenir la pièce maîtresse des analyses du chômage enseignées dans les universités du monde entier, encore aujourd'hui.

Certes, dira-t-on, mais l'Allemagne, alors ? Si ce pays a désormais un taux de chômage de 4 %, n'est-ce pas grâce à la flexibilisation accrue de son marché du travail ?

Allemagne : pauvreté sans emplois

Au début des années 2000, le chancelier social-démocrate Gerhard Schröder a fait appel à Peter Hartz, ancien directeur du personnel de Volkswagen, pour l'aider à accroître la compétitivité de son pays. La potion amère appliquée par les « lois Hartz » (2003-2005) fut la même qu'ailleurs : réduction des allocations pour les chômeurs, aggravation des sanctions, développement des « mini-jobs », ces emplois à temps partiel rémunérés 450 euros par mois, etc.

Mais la baisse du chômage qui a suivi cette flexibilisation n'est-elle pas la preuve quasi expérimentale de la validité des thèses libérales ? En apparence, oui. Sauf que les créations d'emplois entre 2000 et 2016 ont été à peine plus nombreuses outre-Rhin qu'en France (+ 9 %, contre + 8 %) ¹⁶. Plus encore, entre 1994 et 2013, soit en vingt ans, le nombre total d'heures de travail effectuées en Allemagne n'a pas augmenté ¹⁷.

Comment, dans ces conditions, le chômage a-t-il pu baisser ? D'abord par la multiplication des emplois à temps partiel. Ensuite « grâce » à la stagnation démographique. En effet, entre 2000 et 2016, la population d'Allemagne n'a quasiment pas augmenté (elle s'est accrue de seulement 300 000 habitants, sur un total de 82 millions), quand la population en France s'accroissait dans le même temps de... 6 millions (passant de 59 à 65 millions) ¹⁸.

On le voit, le succès allemand en termes de chômage n'a pas de lien avec les réformes du marché du travail. En fait, ainsi que l'explique Guillaume Duval, l'efficacité de l'économie allemande s'explique d'abord, en plus de la qualité de ses produits, par la forte modération salariale, qui a renforcé la compétitivité des produits allemands. Elle est aussi liée à la chute du Mur, qui a permis aux industries allemandes de délocaliser leurs usines en République tchèque ou en Pologne.

La conjoncture a également aidé. Partout dans le monde, lorsqu'un pays s'industrialise, que ce soit la Chine, le Brésil ou l'Afrique du Sud, il commande des machines-outils allemandes. De plus, lorsque apparaît une classe d'entrepreneurs, ceux-ci se font un devoir de rouler en Audi, BMW ou Mercedes, plutôt qu'en Renault ou en Fiat.

Enfin, outre-Rhin, les salariés sont mieux représentés au sein des organes de direction des entreprises, puisqu'ils désignent, selon les cas, entre un tiers et la moitié des membres du conseil de surveillance (pour les entreprises de plus de 2 000 salariés). Or, cela oriente les entreprises vers des stratégies de changement négocié, et renforce l'implication au travail des employés.

Au total, deux lectures de la situation allemande s'opposent. La lecture libérale, simple mais fautive, qui attribue la baisse du chômage à la flexibilité accrue du marché du travail. Et la lecture institutionnaliste, plus complexe mais plus juste. Or, comme l'écrit Guillaume Duval, la situation « est à proprement parler tragique », puisque nous avons, avec Emmanuel Macron, copié les mauvais aspects du modèle allemand – la précarité accrue – en oubliant les bons – l'organisation décentralisée du pays, l'insertion des jeunes via l'apprentissage, la cogestion des entreprises, etc.

Situation tragique en effet car, dans la si riche Allemagne, où le budget de l'État est en excédent, une personne sur six y est aujourd'hui considérée comme pauvre – contre une sur dix en 2010. De même, en Allemagne, 23 % des travailleurs sont pauvres, contre 9 % en France. Même le FMI est venu enjoindre l'Allemagne d'augmenter les salaires, d'accroître les impôts sur les hauts revenus, et de disposer de systèmes de garde de jeunes enfants ¹⁹.

Le miracle allemand en termes de chômage n'existe donc pas : l'Allemagne crée à peine plus d'emplois que la France, et elle est ravagée par une pauvreté croissante. Mais qu'en est-il de la *job machine* américaine ?

Le plein-emploi a disparu partout, même aux États-Unis

Contrairement à ce qui est souvent dit, la situation du chômage aux États-Unis est en fait pire que celle décrite par la BCE pour l'UE : dans ce pays également, si l'on prend en compte les personnes découragées et les personnes contraintes de travailler à temps partiel, on arrive à un « taux de chômage véritable » supérieur à 20 %²⁰.

De plus, aux États-Unis, la population active a baissé ces dernières années, passant de 67 % de la population totale en 1996 à 63 % en 2016. Or, le taux de chômage ne prend pas en compte la totalité de la population, mais les seuls « actifs », c'est-à-dire les personnes qui travaillent et les chômeurs (qui sont des actifs, au contraire des retraités ou des étudiants).

Le caractère trompeur du taux de chômage officiel apparaît lorsqu'on le compare à la distribution de bons alimentaires. Ainsi, en 2016, 14 % de la population des États-Unis – un habitant sur sept – bénéficiait de ces bons, très loin des 4 % de chômeurs enregistrés. Or, jusqu'à ce que le système de comptage des chômeurs ne soit réformé ces dernières années, ces deux courbes se suivaient de très près. Nous retrouvons donc par une autre méthode une estimation plus réaliste de l'ampleur du chômage aux États-Unis²¹.

Ou encore, une autre façon de lire la situation américaine est de remarquer que, dans ce pays, seuls 44 % des adultes disposent d'un emploi stable qui les occupe au moins 30 heures par semaine²². Bref, tous les indicateurs convergent : les États-Unis sont très loin du plein-emploi. Et pourtant, ce pays accumule les atouts aux yeux de la majorité des économistes : universités de très haut niveau, capacité à innover, facilité de licencier, salaires très faibles, nombreux « petits boulots », etc.

Mais rien n'y fait : même les États-Unis n'échappent pas à la loi d'airain de la productivité, qui détruit les emplois plus vite qu'il ne s'en crée.

Mesurer les emplois à temps plein manquants

Si l'on veut comparer la situation de deux pays, il vaut mieux regarder le taux d'emploi, qui mesure la part de la population totale qui occupe un emploi. Or, de ce point de vue-là, la France fait jeu égal avec les États-Unis, puisque 80 % des 25-54 ans y travaillent, contre 78 % aux États-Unis²³.

Mais cette statistique est trompeuse, puisque, pour être considéré en emploi, il suffit de travailler... une heure par semaine. *Alternatives économiques* a ainsi proposé de recourir au « taux de non-emploi en équivalent temps plein », un terme compliqué mais qui répond à une question assez simple : combien d'emplois à temps plein manque-t-il pour qu'un pays soit véritablement au plein-emploi ?

On constate alors que, pour les personnes âgées de 26 à 60 ans, ce taux atteint 27 % pour la France²⁴. Autrement dit, nous sommes très éloignés du plein-emploi, puisqu'il faudrait accroître l'emploi d'un quart pour l'atteindre. Par ailleurs, on remarque que la France est en dessous de la moyenne de la zone euro (31 %), et que l'Allemagne et le Royaume-Uni (28 % tous les deux) se retrouvent au même niveau que la France. Ainsi, correctement mesurée, la « préférence française pour le chômage »... disparaît.

Et pourtant, le taux de chômage français (9 %) est le double de celui de l'Allemagne (3,6 %) ou du Royaume-Uni (4,3 %). Pourquoi les choses sont-elles alors différentes avec l'indicateur d'*Alternatives économiques* ? Parce que, pour le taux de chômage, un emploi de 10 heures par semaine compte autant qu'un emploi à temps plein, ce qui n'est pas le cas ici, où la durée des emplois est prise en compte.

En fait, lorsque l'on compare les pays, seules diffèrent les modalités de partage du travail. En France, des emplois à temps plein pour la majorité des travailleurs, mais plus de chômeurs. En Allemagne et au Royaume-Uni, des emplois à temps partiel plus répandus (et à la durée plus courte), mais moins de chômeurs.

Au final, ni l'Allemagne ni les États-Unis n'ont trouvé la martingale permettant de renouer avec le plein-emploi. Et il n'est pas dit que les innovations et les gains de productivité y parviennent non plus.

Pour une productivité écologique et sociale

Pour créer des emplois, le discours ambiant insiste sur la nécessité de l'innovation. Si cela semble évident, c'est en fait oublier que, lorsque la productivité s'accroît plus vite que la demande, on a besoin de moins de main-d'œuvre. La productivité peut donc être l'ennemie de l'emploi – même si, chose importante, elle permet la hausse des salaires et donc du niveau de vie.

Or, il se trouve que la France est l'un des pays où la productivité horaire est la plus élevée, devant un pays aussi moderne que la Suède – ce qui est l'autre face d'une intensification du travail insupportable pour nombre de salariés²⁵. En particulier, l'écart est considérable avec un pays comme le Royaume-Uni, en raison de la multiplication de petits boulots. Ainsi, même *The Economist* a dû reconnaître que « les Français pourraient cesser leur semaine de travail le jeudi et être toujours plus productifs que les Britanniques²⁶ ».

Et, comme le relève Martin Anota, professeur de sciences économiques et sociales, il y a de bonnes raisons de penser qu'une journée de travail plus courte se traduit par une meilleure productivité, car elle réduit la fatigue et le stress. Ainsi, une étude menée aux Pays-Bas a montré que des salariés d'un centre d'appel, et travaillant pourtant seulement 4,5 heures par jour, devenaient moins efficaces au fil de la journée²⁷.

La France est donc un pays très efficace. Cela s'explique notamment par le « tri » très important de la population active : comme les emplois sont rares, la compétition est féroce pour les occuper, et ceux qui les occupent font tout ce qu'ils peuvent pour les garder. Il est ainsi difficile de démêler les fils de la productivité, qui est à la fois une conséquence du génie humain, mais qui peut aussi être l'autre nom de la peur du salarié stressé qui veut garder sa place, conserver son salaire et pouvoir rembourser ses emprunts.

De plus, faut-il se réjouir des gains de productivité qui résultent de notre recours accru aux services d'Amazon ? Cet exemple nous montre que les nouvelles technologies et leurs incontestables innovations peuvent entraîner une déqualification massive, à mesure que les « pickers » (ceux qui prennent les livres dans les entrepôts) et les « packers » (ceux qui préparent les colis) remplacent les libraires.

En fait, nous estimons qu'à rebours du discours dominant, il nous faut rechercher une *plus faible productivité*. Tout d'abord parce que c'est le seul moyen de rendre de multiples emplois moins pénibles. Ensuite parce que moins un métier est productif, plus il faut de personnes pour l'effectuer. Mais un obstacle majeur se dresse alors sur notre route : qui dit faible productivité dit faible salaire, comme le savent toutes ces femmes qui travaillent comme aide à domicile, femme de ménage, serveuse, caissière, hôtesse d'accueil...

Ce que nous rejetons ici, c'est le « modèle start-up », synonyme de gains très élevés pour les heureux gagnants seulement, mais qui crée peu d'emplois et ne permet pas d'améliorer la vie de tous. À la place, il nous faudra multiplier les emplois de services à forte « productivité écologique et sociale ». C'est en effet la seule façon de régénérer nos services publics, de mieux aider les personnes (enfance, personnes âgées, malades...) et les entreprises (conseil, études...), et d'assurer la transition écologique.

Mais cet horizon est trop lointain. Nous devons agir immédiatement, et pour cela il existe une mesure simple : embaucher les chômeurs.

Et si on embauchait les chômeurs ?

S'il y a une raison qui aurait dû convaincre d'agir véritablement contre le chômage, c'est son coût. Car le chômage coûte très cher : moindre production de biens et services, recettes fiscales et de Sécurité sociale perdues, dépenses d'allocations-chômage, d'aides sociales et de formation, coût de Pôle Emploi... De plus, le chômage est associé à une plus grande criminalité, à une consommation de drogues, de médicaments et d'alcool, et à une détérioration de la santé (maladies cardio-vasculaires et cancers, obésité, etc.).

Le « coût complet » du chômage est donc immense. Suivant Jean Gadrey, on proposera la valeur minimale de 20 000 euros par an pour chaque chômeur²⁸. Une somme équivalant à 1 700 euros par mois, supérieure au coût, toutes charges comprises, d'un salarié embauché au Smic (1 570 euros en 2018). Il coûterait donc moins cher à la collectivité d'embaucher chaque chômeur au Smic plutôt que de continuer comme aujourd'hui. Et avec quels bénéfices sur la santé mentale de chacun et la situation politique du pays !

Or il se trouve que cette proposition iconoclaste a été défendue par deux oubliés du prix de la Banque de Suède. Ainsi, dès 1973, Hyman Minsky (1919-1996), alors professeur à la Washington University (États-Unis), défendait cette mesure plutôt que les solutions keynésiennes classiques de soutien de la consommation²⁹. Et elle avait été reprise par Anthony Atkinson (1944-2017), lorsqu'il enseignait à la London School of Economics (Royaume-Uni) pour qui il fallait défendre le principe selon lequel « nul n'est trop petit pour faire faillite », en lui donnant la possibilité de travailler³⁰. Après tout, on a bien sauvé les banques sans contrepartie, pourquoi ne pas sauver aussi les chômeurs ?

Atkinson proposait ainsi d'offrir à toute personne au chômage un poste à temps plein, payé au salaire minimum, « dans un organisme public ou une institution à but non lucratif agréé par l'État³¹ ». Et il tenait à préciser que la candidature à cet emploi demeurerait strictement « volontaire », puisqu'il ne serait aucunement question de la rendre obligatoire. Ainsi, l'État pourrait créer des emplois dans la petite enfance, l'école, la santé, les soins aux personnes âgées, les bibliothèques... bref tous les domaines les plus importants de la vie.

Plus modestement, une initiative visant à donner un emploi à tout chômeur de longue durée s'est développée récemment en France. En 2017, 1 250 000 personnes étaient au chômage depuis plus d'un an en France, dont 600 000 depuis plus de deux ans³². Il y a donc urgence à agir. Lancée en 2011 par ATD Quart Monde, l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » vise à satisfaire des besoins sociaux ou environnementaux, en proposant un emploi à toute personne désireuse de l'occuper³³.

Ainsi, un fonds de 15 millions d'euros par an a été créé pour financer, jusqu'en 2021, environ 2 000 emplois à hauteur de 70 % du Smic. Le cœur du dispositif est constitué par les nouvellement créées « entreprises à but d'emploi », qui recrutent des chômeurs, en CDI et à temps choisi. Il s'agit ensuite de prendre soin de la nature, des personnes et de la collectivité : agriculture, recyclage, bâtiment, services aux collectivités, aux entreprises et aux associations, etc.

Cependant, l'initiative se heurte à de nombreux obstacles : chômeurs découragés qui ont perdu tout espoir, crainte des PME locales d'une concurrence déloyale, délicate rentabilité de l'entreprise à but d'emploi, etc. Néanmoins, selon Laurent Grandguillaume, initiateur du projet de loi, tous les chômeurs de longue durée impliqués « soulignent l'importance de briser l'isolement social » et de « retrouver leur dignité par un travail rémunéré³⁴ ».

Reste que l'initiative d'ATD ne pourra, malgré ses immenses qualités, créer les millions d'emplois manquants. Il ne nous reste donc qu'une seule piste, qui a déjà fait ses preuves dans notre pays : la réduction et le partage du temps de travail.

Les 35 heures : la meilleure politique de l'emploi

Beaucoup (trop) de choses ont été dites sur l'instauration de la semaine de 35 heures. Ainsi, Jean Tirole, professeur à l'université de Toulouse, lauréat du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, a-t-il pu déclarer que « tous les économistes vous diront que le partage du travail est une ineptie³⁵ ». Or c'est faux. Car comme le rappelle Éric Heyer, chercheur à l'OFCE, « les lois Aubry ont effectivement créé ou sauvé 400 000 emplois³⁶ ».

Le constat est là : entre 1997 et 2002, c'est-à-dire au moment de la mise en œuvre des 35 heures, en France, l'emploi a bondi comme jamais auparavant, puisqu'il s'est accru de près de *deux millions*³⁷. De fait, durant cette période, deux fois plus d'emplois ont été créés en France qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni³⁸.

Et même la forte croissance française de l'époque est en partie le résultat de la réduction du temps de travail, qui, en réduisant le chômage, a accru le pouvoir d'achat, ce qui a stimulé la consommation. Au final, on peut parler d'« euphorie » de la société française à cette époque, jusqu'à y voir l'explication du « baby-boom » de ces années-là³⁹.

Mais, selon les critiques des 35 heures, la réduction du temps de travail aurait accru les coûts salariaux. Or, là aussi, c'est faux, puisque les hausses de coûts salariaux ont été du même ordre en France que dans la zone euro, et que la rentabilité des entreprises est restée stable de 1998 à 2003⁴⁰. Alors, certes, les 35 heures ont coûté cher, du fait des baisses de cotisations sociales qui leur étaient associées : 13 milliards d'euros.

Mais si l'on déduit de cette somme les rentrées supérieures de cotisations permises par la hausse de l'emploi et les économies réalisées par l'assurance-chômage, on parvient à un coût « net » de 3 milliards d'euros pour les 35 heures, soit seulement 7 500 euros par emploi créé, une somme inférieure à tous les autres dispositifs.

Autrement dit, comme l'écrivait le rapport de Barbara Romagnan, alors députée PS du Doubs, les 35 heures constituent « la politique en faveur de l'emploi la plus efficace et la moins coûteuse qui ait été conduite depuis les années 1970 ». Plus étonnant encore : dans l'OCDE, on ne travaille chaque semaine guère plus longtemps qu'en France.

Dans les pays de l'OCDE, tous aux 37 heures !

Il faut insister sur le constat suivant : *il n'existe aucun pays riche où une large majorité de la population travaille 40 heures par semaine*. Le cas de la Suède est exemplaire de ce point de vue. Certes, ce pays détient un taux d'emploi record, puisque 81 % des personnes âgées de 20 à 64 ans y travaillent, contre seulement 70 % en France.

Mais pour parvenir à ce résultat, les Suédois ont dû développer le temps partiel (qui concerne 22 % des travailleurs, contre 18 % en France)⁴¹. Et surtout, la Suède a réduit son temps de travail hebdomadaire moyen à 36 heures – *soit la même durée qu'en France*⁴². Si la Suède n'a donc pas fait les gros titres de la presse économique mondiale, contrairement à la France qui a été caricaturée avec ses « 35 heures », elle a en réalité mené elle aussi une politique de réduction du temps de travail, avec des modalités certes différentes.

Et c'est la même chose partout... quand le temps de travail n'est pas encore inférieur. En effet, on le sait trop peu, mais la semaine habituelle de travail est plus longue en France qu'en Allemagne (34,5 heures), en Belgique (35,2 heures) ou en Italie (35,5 heures). Ainsi, en moyenne, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la semaine habituelle de travail ne dure plus que 36,8 heures aujourd'hui, contre 39 heures en 2000.

Et si l'on prend un peu de recul historique, les tendances à l'œuvre sont prodigieuses. Ainsi, entre 1870 et 1973, aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou en Allemagne, on a travaillé 1 000 heures de moins par an, soit 20 heures de moins par semaine. Et la baisse s'est poursuivie : en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, entre la crise de 1973 et celle de 2008, le temps passé au travail s'est encore contracté d'environ 400 heures par an, soit une journée de 8 heures en moins chaque semaine⁴³.

La réduction du temps de travail est donc un phénomène universel. Et, d'ailleurs, si l'on raisonne à l'échelle de l'Europe, on remarque que, plus un pays est riche, plus la semaine de travail y est courte, à l'image des 32 heures du Danemark. À l'inverse, dans des pays moins riches, comme le Portugal ou la Grèce, on travaille 39 heures chaque semaine.

Et si la croissance ne créait pas d'emplois ?

Le constat établi par Pierre Larrouturnou, ingénieur agronome et économiste, et Dominique Méda, professeure de sociologie à l'université Paris-Dauphine, est stupéfiant. En effet, ils montrent qu'entre 1970 et 2008 la production en France a plus que doublé pendant que le volume total de travail... diminuait. Que l'on prenne la mesure de ce résultat : nous avons, aujourd'hui, besoin de moins d'heures de travail qu'en 1970 !

Or pendant ce temps-là, la population active est passée de 21 à 28 millions de personnes ⁴⁴. Pas étonnant dans ces conditions que nous connaissions le chômage de masse depuis quatre décennies. La seule solution est donc de réduire le temps de travail – ce que l'on a fait, en partie, avec la cinquième semaine de congés payés, puis les 39 heures et les 35 heures. Et heureusement, car sinon combien de millions de chômeurs aurions-nous en plus ?

Une autre façon de le comprendre est de remarquer, comme le fait Michel Husson, que, contre toute attente, « la croissance ne crée pas d'emplois à long terme ⁴⁵ ». En effet, la hausse de l'activité s'accompagne toujours d'un accroissement de la productivité, car elle incite les entreprises à remplacer les anciennes machines par de nouvelles, plus performantes, et parce qu'elle facilite la diffusion de nouvelles technologies. Ainsi, si on raisonne sur plus d'un siècle – c'est-à-dire entre 1890 et 2008 –, on constate que la croissance annuelle du PIB a été inférieure à celle de la productivité (2,2 % contre 2,5 %). Or lorsque la productivité est plus forte que la croissance, l'emploi ne peut que diminuer.

Élément encore plus surprenant, Michel Husson montre que, même durant les Trente Glorieuses, la hausse de la production, pourtant exceptionnelle, a été dépassée par celle de la productivité (5,4 % par an contre 5,7 %). Certes, l'emploi s'est accru durant cette période, pour passer de 19,5 millions de personnes à 22 millions. Mais seule la réduction du temps de travail l'a permis, avec les troisième et quatrième semaines de congés payés, en 1956 et 1969.

Ces résultats sont étourdissants. Nous avons vu plus haut que la plus grande flexibilité du marché du travail n'était pas synonyme de plein-emploi. Voilà maintenant que même la croissance n'est pas non plus la solution ! Mais d'ailleurs : pourquoi tant d'économistes sont-ils en faveur du « travailler plus » ?

En effet, pourquoi vouloir *par principe* utiliser plus de cette ressource infiniment rare, le temps, pour le consacrer au travail, au-delà des tâches nécessaires ou épanouissantes ? Pourquoi ne pas chercher à économiser le travail, comme il convient d'économiser les ressources naturelles ? N'est-ce pas là le but premier de tout économiste ?

Cette contradiction majeure dans la pensée économique dominante est sans doute à mettre en lien avec les fondements religieux et moraux de notre société, qui sont loin d'avoir disparu. En effet, tant le christianisme que le protestantisme, ou encore l'éthique des corporations, valorisent le labeur et méprisent le temps libre, le temps pour soi, immédiatement disqualifié sous le terme péjoratif d'oisiveté.

Or comme le soulignait déjà Alain Lipietz (directeur de recherches au CNRS et membre d'EELV) en 1996, ce n'est pas parce que nous allons travailler quelques heures de moins par semaine, ou que nous aurons droit à un congé sabbatique, que la centralité du travail dans notre vie disparaîtra ⁴⁶. Ainsi, en 1950, la semaine de travail durait 45 heures. Nous avons donc gagné l'équivalent d'une journée de temps libre chaque semaine ⁴⁷. Et pourtant, chacune et chacun d'entre nous continue de se définir d'abord, dans ses relations avec les autres, par sa profession.

En fait, la question n'est pas de savoir s'il faut réduire le temps de travail, puisque tous les pays le font. La question est de savoir comment le faire.

Et si quatre jours par semaine, ça suffisait ?

En 1995, le rapport dirigé par Jean Boissonnat (1929-2016), alors membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France, proposait une double piste intéressante. Tout d'abord, réduire le temps de travail de 10 % en vingt ans, pour le ramener à 1 500 heures par an – objectif atteint, et même dépassé, puisque nous en sommes actuellement à 1 400 heures. Par ailleurs, créer un « contrat d'activité », qui garantirait une « continuité des droits et obligations » aux salariés : formations, changements d'employeur, etc. Une riche idée, souvent proposée, mais pas encore mise en œuvre⁴⁸.

Aujourd'hui, Pierre Larrouturou et Dominique Méda proposent de travailler quatre jours par semaine, le coût pour les entreprises étant amorti par une baisse des cotisations sociales conditionnée par des créations d'emplois⁴⁹. Bien entendu, le passage de cinq à quatre jours par semaine pose des problèmes d'organisation. Mais cette relance de la négociation collective avait justement été un bienfait indirect, mais important, du passage à 35 heures.

Par ailleurs, il faut noter qu'un temps de travail réduit peut être source d'une plus grande flexibilité. Les auteurs donnent l'exemple d'une entreprise où les nouvelles embauches permettent à l'entreprise de faire face plus facilement au pic de commandes de fin d'année⁵⁰. En revanche, il faudrait, évidemment, renoncer à des hausses de salaires, ce qui n'est pas acceptable pour des millions de salariés. Il faudrait alors espérer que le regain d'activité économique permette une hausse des rémunérations.

Mais les gains de la semaine de quatre jours seraient considérables. Ainsi, le temps libéré pourrait être consacré à se former. Comme le dit un ouvrier : « À chaque fois qu'on demande à partir en formation, le patron nous dit qu'il est d'accord mais que ça va être difficile à court terme. Ce n'est jamais le bon moment ! [...] Si on passait à quatre jours, j'aurais du temps pour me former. Même si le patron n'est pas d'accord⁵¹. »

De plus, la réduction du temps de travail entraînerait une très nette amélioration de la santé, à la fois du côté des chômeurs qui retrouveraient du travail, et des personnes en surmenage qui travailleraient moins. Ainsi, par exemple, travailler plus de 55 heures par semaine accroît très sensiblement le risque d'accident vasculaire cérébral (AVC).

Enfin, et c'est sans doute le premier argument, la semaine de quatre jours libère du temps pour soi, sa famille, ses amis. Comme le dit un cadre qui bénéficie de cette mesure, « Avoir un jour de libre toutes les semaines, ça change la vie. Avec ma femme, on se voyait seulement le soir et le week-end, quand il y avait les enfants. On adore nos enfants, mais ça fait du bien d'avoir un jour où on est ensemble, sans les enfants. Seuls ou avec des amis⁵². »

Il nous semble donc indispensable de relancer une vaste réduction du temps de travail en France, quelles qu'en soient les modalités : 32 heures, semaine de quatre jours, congés sabbatiques⁵³... Et il faudra prendre garde à la mise en œuvre concrète de cette réduction, en donnant le maximum de pouvoir aux salariés pour qu'ils puissent décider de ses modalités, et ainsi éviter les aspects négatifs des 35 heures, lorsque l'annualisation du temps de travail et les emplois du temps fluctuants ont dégradé la qualité de vie de nombreux salariés.

En effet, cette politique est la seule à même de réduire significativement le chômage, ainsi que nous l'enseignent aussi bien l'histoire que la comparaison avec les autres pays. De plus, elle constituerait un levier efficace pour rééquilibrer le rapport de force en faveur du travail.

Réduction du temps de travail et rééquilibrage du partage des richesses

Prenant comme point de départ l'effondrement de la part des salaires dans la valeur ajoutée depuis les années 1980, Michel Husson a imaginé ce qui se serait passé si la part des salaires s'était maintenue à son niveau des années 1960, le gain pour les salariés étant reversé sous forme de réduction du temps de travail⁵⁴.

Le résultat est spectaculaire : le taux de chômage, au lieu de fluctuer entre 8 % et 10 % de la population active, n'aurait jamais dépassé 6 %. Il serait même descendu jusqu'à 2 % au début des années 2000, avant de remonter à – seulement – 4 % ces dernières années, suite à la crise de 2008. On voit à quel point le chômage n'est pas une fatalité.

Comme l'explique Michel Husson, le chômage de masse pèse sur le pouvoir de négociation des salariés, qui n'obtiennent de ce fait ni une forte réduction du temps de travail – ce qui empêche le chômage de baisser – ni des hausses de salaires – ce qui alimente les profits, mais déprime l'investissement.

À l'inverse des tendances à l'œuvre ces dernières décennies, Michel Husson préconise donc une réduction du temps de travail, avec des modalités précises : maintien du salaire mensuel et embauches, aidées par des réductions de cotisations sociales. Dans une telle situation, la forte réduction du nombre de chômeurs diminuerait la concurrence pour les emplois au sein de la force de travail, et renforcerait donc le pouvoir de négociation des salariés vis-à-vis des employeurs.

Pour Michel Husson, une telle politique porte donc un projet de « transformation sociale ». Elle serait le moyen de construire « une société du temps libre », où, en particulier, les inégalités entre femmes et hommes seraient réduites à mesure que les femmes auraient plus facilement accès à des emplois à temps plein. De plus, réduire le temps de travail, c'est avoir plus de temps pour cuisiner, tricoter, bricoler, réparer et entretenir, bref c'est un pas en direction d'une économie moins consumériste. Enfin, c'est avoir plus de temps pour les activités associatives et politiques, ce qui renforce le lien social.

On comprend donc mieux la haine que la simple évocation des « 35 heures » suscite chez des gens comme Jean Tirole, prêts à affirmer des contre-vérités à leur sujet alors qu'ils revendiquent le caractère « scientifique » de leur discipline. Car travailler moins longtemps, c'est, sur le plan individuel, disposer de plus de liberté, et, sur le plan collectif, être plus forts. Pour beaucoup d'économistes, c'est déjà trop.

Conclusion : échapper aux idées libérales... et keynésiennes

On le voit, faire reculer le chômage exige un effort intellectuel colossal. Tout d'abord, il faut sortir de l'idée que la flexibilité du marché du travail est la solution, une idée qui a gagné de nombreux esprits, même progressistes, désormais prompts à dénoncer les « privilèges » dont bénéficierait telle ou telle profession.

Mais nous devons également repousser l'idée keynésienne selon laquelle l'augmentation de l'investissement public serait la solution au chômage. De toute évidence, de très importants investissements sont nécessaires, dans l'énergie, l'infrastructure, la santé et l'éducation, et leur mise en œuvre créera de nombreux emplois.

Mais nous devons absolument renoncer à l'idée selon laquelle la croissance de l'activité est la solution. Car depuis les années 1970, la croissance n'est pas la solution, elle est le problème. Nous extrayons trop de ressources de la planète, et nous rejetons trop de déchets et de gaz qui aggravent l'effet de serre.

Notre mode de vie est, au sens propre, insoutenable. Nous devons produire moins, nous déplacer moins, consommer moins. Réduire le temps de travail est un premier pas, fondamental, dans cette direction, car il redonne de la valeur au temps libre, qui ne pollue pas, et aux choses faites par nous-mêmes plutôt qu'achetées et aussitôt jetées.

Cependant, la transition écologique ne sera pas possible tant que la « question sociale » ne sera pas réglée. Résorber le chômage est donc urgent aussi de ce point de vue-là. Mais cela ne suffira pas : pour retrouver une cohésion sociale et politique à même de permettre le grand nouveau contrat social-écologique, nous devons d'abord réduire massivement la pauvreté, les inégalités, et les discriminations. Là aussi, dans notre pays, c'est possible.

Notes

1. Ioana Marinescu, « Le chômage tue », *Libération*, 27 mai 2013. <https://lc.cx/dTFv>.
2. CESE (Comité économique, social et environnemental). « Le CESE a rendu ses préconisations sur l'impact du chômage sur les personnes et leur entourage », 10 mai 2016. <http://bit.ly/25dBdZW>.
3. Voir « The relation between unemployment and the rate of change of money wage rates in the United Kingdom, 1861-1957 », *Economica*, 1958. <https://lc.cx/gMit>.
4. Truman F. Bewley, *Why Wages Don't Fall During a Recession*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2002.
5. Insee. « Éclairage – Que nous disent les entreprises sur les barrières à l'embauche ? ». Note de conjoncture. 20 juin 2017. <https://lc.cx/TGJP>.
6. Jacques Rueff, « L'assurance-chômage, cause du chômage permanent », *Revue d'économie politique*, mars-avril 1931, p. 211-250.
7. European Central Bank. « Update on economic and monetary developments », *ECB Economic Bulletin*, n° 3/2017, 11 mai 2017, p. 32. <https://lc.cx/gGZX>.
8. Herbert Giersch. « Eurosclerosis », *IfW Discussion Paper*, n° 112, oct. 1985, Kiel, Institute for World Economics, p. 5. <https://lc.cx/gGZV>.
9. Albert O. Hirschman, *Deux Siècles de rhétorique réactionnaire*. Paris, Fayard, 1991.
10. OECD. *The OECD Jobs Study. Facts, Analysis, Strategies*. Paris, 1994. <https://lc.cx/chpo>.
11. Voir Michel Husson, « Aux sources du macronisme », *À l'encontre*, 6 nov. 2017. <https://lc.cx/gGJm>.
12. Voir Gilles Raveaud. « Adam Smith avec la CGT », *alternatives-economiques.fr*, 27 août 2008. <https://lc.cx/J9iW>. Lire également Jean Dellemotte. « Adam Smith, défenseur du prolétariat », *L'Économie politique*, n° 67, 2015/3, p. 87-101.
13. Mireille Bruyère et Sabina Issehnane, « L'Union européenne et l'emploi : l'illusion de la flexibilité du travail comme remède au chômage », in Les Économistes atterrés. *Changer l'Europe !*. Paris, Babel, 2013, p. 95-120, citation p. 106.
14. Assar Lindbeck, Dennis Snower, « Wage setting, Unemployment, and insider-outsider relations », *American Economic Review*, vol. 76, n° 2, mai 1986, p. 235.
15. Voir David Blanchflower. « The insider-outsider theory of employment and unemployment », *Economic Journal*, vol. 100, n° 403, 1990.
16. Guillaume Duval. « Pourquoi l'Allemagne s'en sort mieux que la France », *alternatives-economiques.fr*, 20 sept. 2017. <https://lc.cx/gciK>.
17. Bernard Gazier, Olivier Boylaud. « Dynamique des capitalismes et participation des travailleurs : une analyse de long terme », *Prisme*, n° 28, déc. 2013. <https://lc.cx/gG63>.
18. Guillaume Duval. « Pourquoi l'Allemagne s'en sort mieux que la France », art. cité.
19. Cécile Boutelet. « Le FMI alerte sur la hausse du risque de pauvreté en Allemagne », *lemonde.fr*, 16 mai 2017. <https://lc.cx/gc5R>
20. Voir Jean Gadrey. « Un taux de chômage plus élevé aux États-Unis qu'en France ? », *alternatives-economiques.fr*, 20 mai 2015. <https://lc.cx/gG7D>, ainsi que les sources américaines auxquelles il renvoie.
21. Fabien Pirolo. « Quel est le vrai taux de chômage aux États-Unis ? », *economiamatin.fr*, 10 sept. 2015. <https://lc.cx/gG7v>.
22. Jim Clifton. « The big lie : 5.6 % unemployment », *Gallup News*, 3 fév. 2015. <https://lc.cx/gG8s>.
23. Paul Krugman. « The French, ourselves », *The Conscience of a Liberal*, 12 avril 2017. <https://lc.cx/gG8D>.
24. Guillaume Duval. « Alternatives économiques lance son contre-indicateur du chômage », *alternatives-economiques.fr*, 4 sept. 2017. <https://lc.cx/gMcc>.
25. OCDE. « Niveaux de PIB par tête et de productivité », *OECD.Stat*. <https://lc.cx/gGBm>.
26. *The Economist*. « Bargain basement », 12 mars 2015. <https://lc.cx/gG2R>.
27. Martin Anot, « Productivité et temps de travail », *alternatives-economiques.fr*, 27 avril 2017. <https://lc.cx/gG2y>.
28. Jean Gadrey. « Le coût public du chômage : plus de 100 milliards d'euros par an ? », *alternatives-economiques.fr*, 19 juin 2016. <https://lc.cx/gMQR>.
29. Hyman P. Minsky. « The strategy of economic policy and income distribution », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 409, sept. 1973, p. 92-101. <https://lc.cx/gMA4>.
30. Anthony B. Atkinson, *Inégalités*. Paris, Seuil, 2016, p. 270.
31. *Ibid.*, p. 265.
32. Insee, « Chômeurs et taux de chômage selon la durée le sexe et l'âge en 2017 », 23 avril 2018. <https://bit.ly/2rqz2Gg>.
33. Voir le site de l'initiative : <https://www.tzclld.fr/>.
34. Cité par Gaëlle Picut, « Chômage longue durée : on n'avait pas tout essayé », *Le Monde Économie*, 30 mai 2017. <https://lc.cx/gMdc>.
35. Jean Tirole. « Au plan économique, nous sommes tous des autruches », *Europe 1*, 8 mai 2016. <https://lc.cx/gMcb>.
36. Sandrine Foulon. « Entretien avec Éric Heyer : Non, M. Tirole, tous les économistes ne disent pas que la RTT est une ineptie », *alternatives-economiques.fr*, 13 mai 2016.
37. Pour un graphique spectaculaire, se reporter à Michel Husson, « Soixante ans d'emploi », in Ires, *La France du travail*. Les Éditions de l'Atelier/Ires, Ivry-sur-Seine, 2009. <https://lc.cx/gGuo>.
38. Denis Clerc, « Retour sur les 35 heures », *alternatives-economiques.fr*, 17 nov. 2017. <https://lc.cx/gMpu>.
39. Voir Pierre Larroustou et Dominique Méda, *Einstein avait raison. Il faut réduire le temps de travail*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2016, p. 144.
40. Barbara Romagnan, *Rapport sur l'impact sociétal, social, économique et financier de la réduction progressive du temps de travail*, 9 déc. 2014. <https://lc.cx/gMpK>. Pour un résumé, lire Luc Peillon, « Ce rapport qui réhabilite les 35 heures », *Libération*, 9 déc. 2014. <https://lc.cx/gMpy>.
41. Eurostat, « Emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi total, par sexe et âge (%) », <https://lc.cx/gGLU>.

42. OCDE. « Durée moyenne hebdomadaire habituelle du travail dans l'emploi principal », *OECD.Stat.* <https://lc.cx/gGuu>.
43. Juliet Schor. *La Véritable Richesse. Une économie du temps retrouvé* . Paris, Charles Léopold Mayer, 2013, p. 209-210. Texte en accès intégral : <https://lc.cx/d6J5>.
44. Pierre Larrousurou et Dominique Méda. *Einstein avait raison, op. cit.*, p. 79-81.
45. Michel Husson. « Soixante ans d'emploi », art. cité, p. 4.
46. Alain Lipietz. *La Société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Paris, La Découverte, 1996.
47. Voir Centre d'observation de la société, « Durée du travail : une stagnation historique », 21 sept. 2016. <https://lc.cx/gN55>.
48. Jean Boissonnat (dir.), *Le Travail dans vingt ans* , Paris, Odile Jacob, 1995. On peut trouver l'introduction du Rapport au Commissariat général du Plan ici : <https://lc.cx/gNTA>.
49. Pierre Larrousurou et Dominique Méda. *Einstein avait raison, op. cit.*, p. 171.
50. *Ibid.*, p. 191.
51. *Ibid.*, p. 202.
52. *Ibid.*, p. 202.
53. Voir l'appel d'*Alternatives économiques* en mai 2016 : <https://lc.cx/gG6X>.
54. Michel Husson. « Réduction du temps de travail, emploi, et répartition des revenus », *À l'encontre*, 3 mai 2016. <https://lc.cx/gMWj>.

Réduire les inégalités pour sauver la société

« En démocratie, l'égalité proclamée des droits du citoyen contraste singulièrement avec l'inégalité bien réelle des conditions de vie, et, pour sortir de cette contradiction, il est vital de faire en sorte que les inégalités sociales découlent de principes rationnels et universels, et non de contingences arbitraires. »

Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, Seuil, 2013.

Les inégalités sont de retour ! Dans les années 1980, un virage radical avait été pris : non seulement les inégalités n'ont plus été considérées comme centrales par les économistes, mais les plus influents d'entre eux ont souhaité leur aggravation, comme signe d'une économie dynamique et comme incitation à entreprendre des individus.

Le grand mérite de Thomas Piketty aura donc été, ces dernières années, de montrer l'ampleur des inégalités en Europe et aux États-Unis, en raison des très hauts salaires des cadres dirigeants des firmes globales, du rendement élevé du capital, et de la stagnation salariale pour la majorité des salariés. En particulier, pour lui, les sommes croissantes que les individus reçoivent en héritage nous font peu à peu quitter la société salariale et entrer dans une société de « petits rentiers ».

Une très forte charge contre la théorie du « ruissellement », dominante depuis Thatcher et Reagan, est également venue de l'OCDE qui a montré que, plus un pays connaissait de fortes inégalités, plus sa croissance était faible. De plus, l'OCDE met en avant la responsabilité des élus, qui ont rendu les politiques fiscales moins redistributives et réduit les droits sociaux.

Enfin, les épidémiologistes Richard Wilkinson et Kate Pickett montrent que les inégalités minent la confiance, aggravent la violence et détériorent la santé physique et psychique des personnes. Ainsi, même les personnes aux hauts revenus auraient intérêt à vivre dans une société moins inégalitaire, car leur qualité de vie serait meilleure.

Il est donc grand temps de réduire les inégalités. Anthony Atkinson avait ainsi proposé, peu avant son décès, de mettre en place une véritable égalité des chances avec une prestation enfant universelle, une dotation en capital et une taxation plus forte de l'héritage. De plus, il souhaitait renforcer les syndicats, afin de donner plus de pouvoir aux salariés.

Mais ces mesures ne résoudront pas le problème spécifique de la pauvreté, qui concerne une personne sur sept dans notre pays. En effet, il faudrait garantir une place en crèche à tout petit enfant, revaloriser le RSA, et mettre sur pied un grand plan de lutte contre le décrochage scolaire et de développement des compétences, seul à même de permettre aux personnes les moins diplômées d'accéder à l'emploi.

La pauvreté frappe particulièrement les femmes, qui, d'une façon générale, voient leurs diplômes et leurs métiers moins reconnus que ceux des hommes, leur progression hiérarchique empêchée, qui subissent le sexisme, etc. Il est donc nécessaire de lutter, dès la prime enfance, contre les stéréotypes, de rééquilibrer les rôles parentaux, et de pénaliser les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Mais la lutte contre les discriminations doit également s'étendre aux personnes d'origine étrangère – ou jugées comme telles – qui sont fortement pénalisées dans leur accès au logement, à l'emploi ou au crédit. Afin de corriger cette situation qui mine notre contrat social, il faut, enfin, agir, notamment en introduisant l'origine dans le recensement, et en recourant à des quotas dans l'accès au logement social ou aux emplois publics – comme cela a été fait avec succès pour les femmes dans la vie politique.

La révolution Piketty

Il revient à Thomas Piketty d'avoir remis la question des inégalités, qui était au centre de l'économie politique du XVIII^e et du XIX^e siècle, au cœur des réflexions des économistes. Avec son ouvrage *Le Capital au XXI^e siècle* (Seuil, 2013), il a livré une analyse magistrale de l'évolution des inégalités sur une longue période. Et son constat est clair : si les inégalités ont fortement reculé dans la première moitié du XX^e siècle dans les pays riches, elles sont reparties à la hausse depuis 1980.

Comme le souligne Thomas Piketty, la hausse « spectaculaire » des inégalités « correspond pour une large part à l'explosion sans précédent des très hauts revenus du travail ¹ ». En effet, les cadres dirigeants des grandes multinationales du pétrole, de l'agroalimentaire ou de la banque « sont dans une large mesure en capacité de fixer leur propre rémunération, parfois sans aucune retenue, et souvent sans relation claire avec leur productivité individuelle² ».

Ainsi, contrairement à ce que prétendent les libéraux, les dirigeants les mieux payés ne sont pas les meilleurs. Si leur salaire s'accroît chaque année bien plus vite que celui de leurs employés, c'est parce qu'ils s'augmentent les uns les autres, du fait de leur participation dans les conseils d'administration, et parce que les actionnaires n'ont pas de réel pouvoir. Ainsi, quand, en avril 2016, les actionnaires de Renault ont rejeté la rémunération de Carlos Ghosn, le conseil d'administration est passé outre³ !

À l'inverse, des dizaines de millions de personnes de par le monde ont perdu la part de pouvoir qu'elles avaient sur la fixation de leurs salaires, de par leur appartenance à un syndicat. Ainsi, dans des pays où le dialogue social était traditionnellement fort, comme en Allemagne, au Japon, ou en Suède, la baisse du taux de syndicalisation est la principale explication de la montée des inégalités au cours des années 1980 et 1990⁴.

Aux États-Unis, la montée du pouvoir des cadres dirigeants et la perte de contrôle des salariés les moins qualifiés se sont conjuguées pour conduire à une très forte aggravation des inégalités. Dans ce pays, au début du XX^e siècle, les 10 % de personnes aux revenus les plus élevés percevaient environ 45 % du revenu national.

Puis la Seconde Guerre mondiale a réduit leur part dans la richesse à 35 %, niveau auquel elle est restée jusqu'au début des années 1970. En effet, l'inflation rongeaient les patrimoines, mais, surtout, les taux d'imposition sur les hauts revenus étaient très élevés : ainsi, le taux d'imposition maximal atteignait... 90 % au cours des années 1950, et il était encore de 70 % en 1980. Il n'est plus aujourd'hui que de 39 %⁵.

La grande rupture est celle des années 1980. À cette époque, les baisses d'impôts initiées par Ronald Reagan, ainsi que la mondialisation, le développement de la finance et des grands groupes, et des hautes rémunérations qui y sont associées (bonus, stock-options...), conduisent à une envolée des hauts revenus. Aujourd'hui, les 10 % de personnes aux revenus les plus élevés perçoivent aux États-Unis près de la moitié de la richesse annuelle, soit une part au moins aussi grande que ce qu'elle était il y a un siècle, c'est-à-dire avant le développement de l'État social et le New Deal⁶.

En Europe, l'évolution suit la même tendance. Contrairement à ce qui est souvent cru, l'inégalité y était plus élevée qu'aux États-Unis il y a un siècle, puisque le décile supérieur y captait plus de 45 % du revenu national. Mais cette part devait diminuer ensuite, avant toutefois elle aussi de remonter à partir de 1980, mais de manière nettement moins marquée qu'aux États-Unis⁷. En effet, les 10 % de revenus les plus élevés ne perçoivent « que » 35 % du total aujourd'hui en Europe, en raison d'une moindre envolée des très hauts revenus et surtout de la persistance de systèmes d'imposition plus progressifs.

Les inégalités de revenus ont donc fortement progressé ces dernières décennies, et c'est le mérite de Thomas Piketty d'avoir, au niveau mondial, attiré l'attention sur ce phénomène. Mais les inégalités

salariales sont loin de tout expliquer : si certains vivent désormais beaucoup mieux que la grande majorité de la population, c'est parce qu'ils détiennent des capitaux dont les rendements sont de plus en plus élevés.

Le capital, c'est plus fort que toi

En effet, les personnes aisées perçoivent des profits sur les entreprises qu'elles dirigent, des loyers sur les logements dont elles sont propriétaires, des intérêts sur leurs placements, des dividendes sur les actions qu'elles détiennent, etc. Bref, elles détiennent du « capital », qui a un « rendement », ce que Thomas Piketty propose de noter r . Plus ce rendement est élevé, plus la masse des revenus perçus par les plus favorisés est grande.

À l'autre bout du spectre des revenus, se trouvent les 80 % de la population qui vivent d'abord de leur travail. Pour que le revenu de ces personnes augmente, il faut que l'économie soit en croissance, ce que Thomas Piketty note g (pour *growth*). La dynamique des inégalités va donc dépendre de la course de vitesse entre r et g : si le PIB augmente plus vite que le rendement du capital, alors les salariés rattrapent les rentiers et les inégalités se réduisent, comme cela s'est produit durant les années 1960.

À l'inverse, si le rendement du capital r est plus élevé que la croissance de l'économie réelle g , alors les riches font « sécession », comme le dit Piketty, puisque, sans travailler, leurs revenus s'accroissent toujours plus vite. Historiquement, c'est ce qui s'est passé la plupart du temps, et c'est précisément ce qui se passe à nouveau depuis ces trois dernières décennies et qui, selon Piketty, « a de grandes chances d'être la norme au XXI^e siècle⁸ ».

Or Piketty, comme Keynes, s'inquiète de l'effet corrosif du capitalisme dérégulé sur nos démocraties. En effet, comme le note Piketty, « l'inégalité $r > g$ » signifie « que le passé tend à dévorer l'avenir : les richesses venant du passé progressent mécaniquement plus vite, sans travailler, que les richesses produites par le travail⁹ ». Ainsi, lorsque les salaires stagnent ou augmentent très peu, les jeunes actifs sont « presque inévitablement dominés par les plus âgés », dont le patrimoine augmente toujours plus vite¹⁰.

De plus, la « concentration du capital » va « atteindre des niveaux extrêmement élevés », une situation « potentiellement incompatible avec les valeurs méritocratiques et les principes de justice sociale qui sont au fondement de nos sociétés démocratiques modernes¹¹ ». Les inégalités ne constituent donc pas seulement un problème économique ou social : elles constituent un danger politique pour nos démocraties, dont elles remettent peu à peu en cause la légitimité.

Car si les inégalités de revenus sont déjà très élevées dans notre pays, les inégalités de patrimoine sont, elles, d'une tout autre ampleur.

Inégalités de patrimoine : un monde de différence

Si le revenu est, par définition, ce qui « revient » régulièrement, le patrimoine est, étymologiquement, « ce qui vient du père ». Tandis que le mérite ou l'effort expliquent généralement une part du revenu, surtout lorsque celui-ci provient du salaire, ils ne jouent aucun rôle dans l'héritage, puisque nous ne portons aucune responsabilité dans le fait d'être né dans une famille riche ou pauvre.

Or, des enfants nés dans une famille aisée pourront payer les droits d'inscription dans des écoles prestigieuses, ce qui leur permettra d'acquérir un diplôme et un réseau social qui leur assureront un brillant avenir professionnel. L'héritage à la naissance a donc des effets sur la totalité de la vie de ceux qui en bénéficient, qui pourront à leur tour en faire profiter leurs enfants, etc., comme on le sait dans les « grandes familles ».

La suppression de l'héritage devrait donc figurer au fronton des programmes politiques des partis libéraux comme sociaux-démocrates, tant il viole le principe « d'égalité des chances » que tous revendiquent. D'autant plus que l'ampleur des inégalités de patrimoine dépasse l'entendement. Ainsi, l'ONG britannique Oxfam a-t-elle annoncé que 8 hommes, seulement 8 hommes, possédaient à eux seuls une richesse équivalant à celle des 3,6 milliards de personnes qui constituent la moitié la plus pauvre de la population mondiale¹².

Pourtant, selon Oxfam, cette situation ne résulte pas seulement de l'intelligence, de la vision stratégique et des longues heures passées au travail de ces milliardaires. Elle est aussi la conséquence du comportement des grandes entreprises, qui échappent à l'impôt, compressent les bas salaires, et « utilisent leur pouvoir pour influencer la politique¹³ ». Par ailleurs, l'ONG remarque que plus de la moitié des milliardaires du monde ont « hérité de leur fortune » ou l'ont « accumulée dans des secteurs d'activité où la corruption et le copinage sont monnaie courante ».

Sans atteindre de tels sommets, la distribution du patrimoine en France est également très inégalitaire. Ainsi, les 10 % de Françaises et de Français les plus pauvres disposent au maximum de 3 000 euros de patrimoine net, c'est-à-dire une fois déduites les dettes¹⁴. À l'inverse, les 10 % les plus riches de notre pays disposent, eux, chacun, d'un patrimoine d'au moins 530 000 euros¹⁵. Cela signifie, et ce n'est évidemment pas une découverte, que même dans notre pays souvent présenté comme quasiment socialiste en raison de ses impôts élevés, les riches et les pauvres ne vivent pas du tout dans le même monde.

Par comparaison, l'écart de revenu mensuel entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus aisés est nettement inférieur, puisqu'il va de 700 à 4 700 euros¹⁶. Autrement dit, les revenus varient dans une proportion de 1 à 7, tandis que l'écart de patrimoine est de... 1 à 170. Ou, pour rendre la chose tangible, en France, aujourd'hui, les 10 % les plus riches captent près de la moitié de la richesse nationale totale (47 % exactement)¹⁷.

Que faut-il faire pour appartenir à cette population chanceuse ? Avoir des revenus élevés, bien sûr, investir dans l'immobilier et être âgé. Ainsi, tandis que, pour les moins de 30 ans, le patrimoine net moyen est de seulement 37 000 euros, ce montant atteint 340 000 euros pour les sexagénaires¹⁸.

Mais le moyen le plus sûr pour disposer d'un fort patrimoine est encore... d'hériter.

De la valeur-travail à la société de petits rentiers

Comme le note Thomas Piketty, un fait sans précédent dans l'histoire s'est produit durant la première moitié du xx^e siècle : pour toutes les générations nées à cette époque, « les études, le travail et le mérite » étaient plus rémunérateurs que la succession ¹⁹. En effet, les guerres, l'inflation, et la fiscalité ont fait s'effondrer le rendement du capital. De ce fait, « la réussite par le travail est devenue plus rentable, et non seulement plus morale²⁰ ».

Comme le note Piketty, cette nouvelle situation a « contribué à nourrir une foi sans précédent dans l'irréversibilité du progrès social ²¹ ». Certes, il insiste sur le fait que les inégalités n'étaient « pas absentes des Trente Glorieuses », le monde salarial étant clivé entre « ouvriers, employés, et cadres », et même marqué par la lutte des classes. Mais ce monde était « fondamentalement uni » dans le « culte du travail ». Il partageait un « idéal méritocratique », celui selon lequel plus on était diplômé, plus on faisait d'heures, mieux on était rémunéré. Ainsi, les années d'après-guerre pensaient avoir relégué dans les livres d'histoire les « inégalités arbitraires » du passé, celles issues de l'héritage²².

Mais la hausse récente de la part des héritages dans la richesse nationale nous a éloignés de cette situation, et rapprochés de celle qui prévalait au xix^e siècle. Comme le souligne Thomas Piketty, il existe désormais chaque année de nombreux héritages de plusieurs centaines de milliers d'euros. Or, si ces sommes ne permettent certes pas de « vivre de ses rentes », elles représentent tout de même des gains considérables.

De ce fait, Thomas Piketty estime que nous évoluons vers « une société de petits rentiers », en rupture avec la société salariale du xx^e siècle²³. En France, un enfant sur six qui naît va percevoir, au cours de sa vie, en héritage(s), une somme supérieure à ce que gagnera la moitié de ses camarades d'école durant leur vie de travail. Pour Piketty, cette « inégalité assez perturbante » est « difficile à corriger politiquement », car les bénéficiaires de larges héritages se comptent par millions, et ne sont pas près d'accepter une fiscalité accrue sur les successions.

Les inégalités sont donc massives, et croissantes, au point que même l'OCDE les dénonce désormais.

Les inégalités contre l'économie

Comme l'a montré l'institution, même des pays traditionnellement égalitaires, comme les pays scandinaves, ont vu les écarts de revenus augmenter ²⁴. Ainsi, dans les pays riches, le revenu moyen des 10 % les plus aisés est aujourd'hui 10 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres – contre 7 fois dans les années 1980 (soit le niveau actuel de la France). Le ratio est de 6 en Allemagne, au Danemark et en Suède, de 10 au Royaume-Uni et de 14 aux États-Unis.

Pour Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE, « le contrat social commence à se lézarder dans de nombreux pays ²⁵ ». Pour lui, outre la mondialisation, la hausse des inégalités s'explique par la technologie, qui supprime des emplois, et par « l'émergence dans maints pays d'une "culture du jackpot" dans laquelle les gagnants raflent toute la mise ²⁶ ».

Mais les politiques économiques constituent selon nous la première explication. Car ce sont elles qui ont précarisé le marché du travail, accru la concurrence sur le marché des biens et des services, ce qui a abouti à la multiplication d'emplois peu rémunérés et/ou à temps partiel. Enfin, ces tendances ont été aggravées par la réduction des droits sociaux : diminution des allocations-chômage, recul des pensions, moindre remboursement des dépenses de santé, etc.

De plus, la fiscalité est moins redistributive, avec, note l'OCDE, « une décrue de la forte progressivité des taux d'imposition du revenu » et « la suppression de l'imposition du patrimoine ²⁷ ». Que l'on en juge : même la Suède a supprimé au milieu des années 2000 l'impôt sur la fortune et la taxation de l'héritage ! Enfin, des évolutions par ailleurs très positives, comme l'accès accru des femmes à l'emploi, aggravent les inégalités, à mesure que se constituent des couples dont les deux membres ont des revenus élevés.

Ainsi, petite révolution intellectuelle, l'OCDE estime désormais que le creusement des inégalités pénalise la croissance ²⁸. La rhétorique du « ruissellement » selon laquelle les inégalités seraient propices à une plus forte croissance est donc rejetée. Et ce pour une raison simple : ce sont les pauvres et les classes moyennes qui soutiennent l'activité par la consommation, à laquelle ils consacrent la très grande majorité de leurs revenus. Si la part de la richesse nationale qui leur revient diminue, la croissance en souffre.

On le voit, les conséquences des inégalités sont très profondes : elles nuisent à l'activité économique, elles s'opposent à l'égalité des chances, elles minent la valeur attachée au travail... Mais on peut aller encore plus loin et montrer que les inégalités corrodent très profondément le tissu social, ce qui a des conséquences très concrètes sur le bien-être physique et psychologique des personnes concernées.

Quand les inégalités nous rendent malades

Richard Wilkinson et Kate Pickett, professeurs d'épidémiologie à l'université de York (Royaume-Uni), sont à l'origine d'un résultat stupéfiant. Selon eux, les différences de niveau de revenu moyen entre pays n'ont aucun effet sur la santé moyenne des populations. Ainsi, les Portugais ou les Grecs (avant la crise) sont en aussi bonne santé que les Américains ou les Norvégiens, alors qu'ils sont deux fois plus pauvres²⁹.

Comme le montrent Wilkinson et Pickett, ce qui compte est l'ampleur des écarts de revenus *entre habitants d'un même pays*. Et les écarts sont colossaux puisque, dans les quartiers les plus pauvres de Paris, on rencontre selon eux « une espérance de vie de cinq à huit ans inférieure à celle des quartiers les plus riches³⁰ ». Les pays scandinaves vont alors être systématiquement mieux classés que les pays anglo-saxons, la France étant dans une situation intermédiaire.

Par exemple, lorsque les inégalités s'accroissent, chacun essaie de se débrouiller seul et se méfie des autres. Or, ce recul de la confiance peut avoir des conséquences dramatiques : lors de la canicule qui a frappé la ville de Chicago en 1995, les Afro-Américains pauvres qui vivaient dans des quartiers à forte criminalité ont, par crainte de cambriolage en leur absence, refusé de quitter leur domicile pour se rendre dans les centres équipés d'air conditionné ouverts par la municipalité, causant la mort de centaines d'entre eux³¹.

Wilkinson et Pickett établissent également un lien entre les inégalités et la santé mentale. En effet, l'obsession de la réussite matérielle s'accompagne de graves souffrances : détresse émotionnelle, anxiété, dépression, toxicomanie, amertume à l'égard de ceux qui réussissent et honte de nous-même lorsque nous échouons, « fièvre du luxe » qui nous persuade que des produits inaccessibles sont indispensables, etc.³².

Or, tous ces symptômes peuvent détruire notre vie. Nous sommes des êtres sociaux, et lorsque nous avons le sentiment de ne pas pouvoir offrir à nous-même ou à notre famille ce qui fait le quotidien de nos voisins, il y a de quoi être sérieusement perturbé. Et il se trouve que la proportion de personnes souffrant de troubles mentaux est supérieure à 20 % en Australie, au Canada et au Royaume-Uni, pays très inégalitaires, contre moins de 10 % en Allemagne ou au Japon, pays beaucoup plus égalitaires.

Ces résultats sont déjà stupéfiants. Wilkinson et Pickett les obtiennent également dans de nombreux autres domaines : obésité, violence, éducation, maternités précoces... Dans tous ces domaines, pourtant peu liés *a priori* avec la simple inégalité de revenus, les pays les moins inégalitaires font mieux.

Autrement dit, pour vivre bien, il vaut mieux avoir des revenus inférieurs, mais vivre dans une société plus égalitaire, qu'être aisé dans une société très inégalitaire. Un résultat aux conséquences politiques majeures.

Même les riches devraient préférer l'égalité !

Comme l'expliquent encore Wilkinson et Pickett, la conjugaison de l'individualisme et de la montée des inégalités depuis les années 1980 ont développé un « narcissisme insécurisé », en particulier chez les jeunes, plutôt qu'une « estime de soi authentique³³ ». En effet, la concurrence pour les bons emplois nous pousse à une « autopromotion » permanente, à vanter nos qualités, à nous montrer durs vis-à-vis de ceux avec qui nous sommes en compétition. Mais nous ne sommes pas sûrs d'être aussi forts ou compétents que ce que nous prétendons être pour obtenir l'emploi convoité, la promotion attendue, la prime espérée, etc.

Or si ces mécanismes jouent dans tous les pays riches, ils sont d'autant plus aigus que la société est inégalitaire. Car, dans ces pays, l'échec est inacceptable, et donc le stress en est redoublé, par exemple lors des entretiens de recrutement. De ce fait, les personnes deviennent « extérieurement plus dures », pour faire face à la concurrence, mais « intérieurement plus vulnérables », à mesure que leur estime de soi est menacée par la honte de l'échec³⁴.

Tous ces facteurs affectent l'état de santé des personnes qui pensent qu'elles sont en échec, puisqu'ils sont source de cancers et de maladies cardio-vasculaires. Et il ne faudrait pas penser que la France est épargnée. Dans notre pays, les conséquences sanitaires des inégalités socio-économiques sont majeures, puisque les hommes les plus aisés peuvent espérer vivre *treize ans de plus* que les plus pauvres (84,5 ans contre 71,5). Ainsi, selon l'Insee, aux alentours de 1 000 euros par mois, toute augmentation de revenu de 100 euros permet de vivre onze mois de plus quand on est un homme, et huit mois quand on est une femme³⁵. Gagner plus d'argent, c'est vivre plus longtemps.

Mais l'une des plus grandes découvertes de Wilkinson et Pickett est d'avoir montré que même ceux qui « réussissent » sont affectés par la hausse des inégalités, puisqu'ils sont rongés par la peur d'une chute vertigineuse contre laquelle rien ne les protège. De ce fait, même ces personnes auraient intérêt à une diminution de leur revenu, car elles vivraient plus longtemps et en meilleure santé, bref elles seraient plus heureuses... C'est pourquoi, comme l'indique le titre de leur dernier ouvrage, « l'égalité est meilleure *pour tous* ».

Enfin, on notera que, contrairement à un mythe tenace, c'est au sein des sociétés les moins inégalitaires, comme les pays scandinaves, que la mobilité sociale, c'est-à-dire la possibilité de vivre mieux que ses parents, est la plus forte. Elle est au contraire la plus faible (et en diminution) aux États-Unis et dans les pays anglo-saxons plus généralement. Il est donc faux de penser que de plus fortes inégalités seraient le prix à payer pour le « rêve américain » de réussite individuelle.

En effet, si les sociétés les plus égalitaires sont celles où les chances sont les moins inégales, c'est notamment parce qu'elles consacrent plus de ressources au financement public de l'éducation, en particulier à l'université. À l'inverse, les inégalités croissantes dans les pays libéraux conduisent à une ségrégation des populations qui éloigne les pauvres des bons emplois, tandis que la force des préjugés sociaux « solidifie » la structure sociale et diminue les possibilités de mobilité ascendante³⁶.

Les inégalités nuisent donc même aux personnes à hauts revenus. Vivre dans une société moins inégalitaire, c'est vivre mieux. Et c'est aussi vivre dans une société plus conforme à l'idéal méritocratique puisque, nous l'avons vu, c'est dans les sociétés les plus inégalitaires que l'égalité des chances est la mieux respectée.

Les vrais libéraux sont donc ceux qui proposent de s'attaquer sérieusement aux inégalités, comme Anthony Atkinson, qui proposait de redistribuer le pouvoir économique.

Construire l'égalité des chances

Une contribution majeure à la résorption des inégalités est venue du Britannique Tony Atkinson, ancien professeur à la London School of Economics, décédé en janvier 2017. À la fin de sa vie, il a proposé un plan économique complet de redistribution du pouvoir économique, commençant à la naissance, continuant à l'âge adulte, intégrant la fiscalité, le monde du travail, les salaires et l'épargne.

Souhaitant favoriser l'égalité des chances, Atkinson préconise l'instauration d'une prestation enfant universelle, versée à toutes les familles sans condition de revenu. Dans la même logique, il propose d'instituer une dotation en capital qui serait versée à tout citoyen lors de son passage à l'âge adulte. Financée par une taxe sur les revenus du capital, cet héritage citoyen serait réservé aux résidents³⁷, et ne pourrait être dépensé que dans certains cas : éducation, apport personnel pour un logement, création d'une entreprise, etc.

En revanche, il convient selon lui de taxer davantage l'héritage. En effet, en France, la fiscalité est aujourd'hui très insuffisante, comme le montre le fait que, entre 1980 et 2016, le patrimoine moyen par adulte a été multiplié par deux (de 90 000 à 190 000 euros), tandis que les revenus moyens n'augmentaient que de 30 %³⁸. Et le patrimoine des 1 % les plus riches a triplé (de 1,5 à 4,5 millions d'euros) !

Ainsi, en France, 90 % des successions sont exonérées de droits, car leur montant est trop faible. À l'inverse, un enfant peut recevoir, tous les quinze ans, 31 800 euros de chacun de ses parents et grands-parents. En renouvelant deux fois l'opération au cours de sa vie, c'est près de 400 000 euros qui échappent totalement au fisc. De plus, avec l'abattement de 100 000 euros sur les donations, une mère peut donner à son fils un studio de 200 000 euros en ne payant au total que 18 000 euros d'impôts, soit un taux d'imposition de 9 %, moitié inférieur à ce qu'un consommateur pauvre doit s'acquitter en TVA (20 %) sur ses achats courants. En France, l'héritage est très peu taxé et l'égalité des chances très loin d'être respectée.

Atkinson propose de taxer non la somme reçue comme c'est le cas actuellement, mais la personne qui reçoit, éventuellement, différents héritages au cours de sa vie, à des taux progressifs : les premières sommes reçues ne seraient que peu taxées, les suivantes un peu plus, etc. Comme il le note, cette structure de fiscalité inciterait les donateurs à distribuer leur fortune à plusieurs bénéficiaires afin de minimiser l'impôt, ce qui « pourrait contribuer à réduire l'inégalité entre les sexes comme entre les générations³⁹ ».

Concernant la vie active, Atkinson note que l'affaiblissement des syndicats a alimenté la hausse des inégalités salariales. Il propose de doter les syndicats d'un « nouveau cadre juridique plus sûr » et de créer un Conseil économique et social réunissant patronat, syndicats, et ONG. Contre la pauvreté au travail, particulièrement développée dans les services (aide-ménagère, garde d'enfants...), il propose un développement des compétences.

De plus, Atkinson souhaite évidemment rendre l'impôt sur le revenu plus progressif, seule manière de réduire significativement les inégalités. Il propose ainsi de relever la tranche d'imposition maximale, de 45 % actuellement au Royaume-Uni, à 65 %⁴⁰. Comme il le reconnaît, c'est un niveau qui peut paraître élevé, mais il rappelle qu'il atteignait... 83 % entre 1974 et 1979, avant que Margaret Thatcher ne le réduise à 60 %.

Avec Atkinson, nous disposons ainsi d'un plan économique complet pour réduire globalement les inégalités. Mais la priorité est d'agir pour les plus défavorisés d'entre nous, surtout après une décennie de stagnation économique.

La crise de 2008 contre les pauvres

« Au cours de ces sept années de crise, c'est un peu comme si toute la métropole lyonnaise avait brusquement basculé dans la pauvreté. » Le constat établi par Denis Clerc, fondateur d'*Alternatives économiques*, est net : entre 2008 et 2015, le nombre de personnes pauvres, c'est-à-dire vivant avec moins de 1 000 euros par mois pour une personne seule⁴¹, a augmenté de 1,1 million dans notre pays, pour atteindre 9 millions de personnes, soit une personne sur sept (14 % exactement)⁴².

Plus grave encore : plus d'un enfant ou adolescent sur cinq (22 %) vit dans un ménage pauvre. Or, comme le rappelle Denis Clerc, la pauvreté accroît très fortement le risque d'échec scolaire, qui conduit à son tour à la pauvreté au travail. Ainsi, 2 millions d'adultes, majoritairement des femmes, ne parviennent pas à échapper à la pauvreté alors qu'elles travaillent : employées à temps partiel dans l'hôtellerie-restauration, l'action sociale, le soin aux personnes, etc.

Si la situation sociale s'est autant dégradée depuis 2008, c'est parce que l'emploi s'est contracté entre 2008 et 2015 (80 000 postes de travail détruits), tandis que la population active s'est fortement accrue (+ 830 000). Avec moins d'emplois disponibles et plus de personnes qui en recherchent, la hausse du chômage et de la pauvreté était inévitable.

De plus, Denis Clerc souligne que le nombre d'emplois de cadres et de professions intermédiaires a fortement augmenté (de 800 000), tandis que celui des postes d'employés et ouvriers diminuait nettement (1 million en moins). On comprend alors que disposer d'un niveau de diplôme peu élevé constitue un handicap de plus en plus lourd dans l'accès à l'emploi. Enfin, Denis Clerc relève que, à mesure que se développent les CDD et les emplois à temps partiel, un tiers des emplois ne sont désormais pas des emplois en CDI à temps plein.

Toutes ces évolutions sont donc défavorables aux personnes peu qualifiées, qui auraient besoin d'emplois plus nombreux, moins qualifiés (dans un premier temps) et plus stables. Il est temps enfin de lutter sérieusement contre la pauvreté.

Réduire, enfin, la pauvreté

Pour agir contre la pauvreté, il faut une action publique tout au long de la vie. Un investissement massif devrait ainsi être effectué pour garantir une place en crèche à chaque enfant. En effet, une socialisation et une stimulation cognitive précoces sont garantes d'une scolarisation réussie plus tard, mais aussi d'une moindre violence, de meilleures relations personnelles, etc. De plus, la garde généralisée des jeunes enfants permettrait à plus de femmes de travailler, tout en rééquilibrant le partage des tâches domestiques. Ainsi, cette politique aurait de très importants bénéfices pour la société⁴³.

Mais il faudrait aussi aider monétairement les familles pauvres. Comment notre société ose-t-elle fixer le niveau du RSA à seulement 550 euros par mois pour une personne seule, et à 860 euros pour un couple avec 2 enfants⁴⁴ ? Cette situation découle du fait que, comme l'explique Denis Clerc, « lorsqu'une famille vivant du RSA perçoit des allocations familiales, le RSA est réduit d'autant. Comme s'il fallait punir les familles les plus pauvres⁴⁵ » !

L'argument est connu : il faudrait éviter que le RSA ne soit trop proche du Smic, sans quoi cela découragerait les pauvres de chercher du travail. Or, cet argument oublie que vivre avec le Smic est déjà extraordinairement difficile, et que la grande majorité des personnes pauvres cherchent activement du travail. Et il leur est difficile de le faire efficacement, car cette activité est très coûteuse (garde d'enfants, frais de déplacement...).

Il est donc urgent de revaloriser le RSA et de cesser de déduire les allocations familiales⁴⁶. Par ailleurs, afin de lutter contre la pauvreté au travail, répandue dans les services aux particuliers, Denis Clerc et l'économiste Michel Dollé proposent de réserver les déductions fiscales aux seuls « organismes agréés », qui mettraient en relation les salariés avec les particuliers, et leur permettraient de progresser dans leur carrière⁴⁷.

De plus, il faudrait que les entreprises versent des cotisations à l'assurance-chômage d'autant plus importantes qu'elles recourent massivement à la précarité : CDD, intérim, temps partiels, etc. Un tel « bonus-malus » limiterait le dumping social, et inciterait les entreprises à former leur personnel⁴⁸.

Enfin, il faudrait complètement revoir notre système éducatif, afin de mettre fin aux 100 000 jeunes qui sortent chaque année de l'école sans diplôme. Et il faut réformer la formation professionnelle, qui bénéficie le plus aux plus diplômés, alors que cela devrait être l'inverse. Il faudrait donc dépenser plus et mieux. Mais quel gouvernement sera capable de ne plus considérer ces dépenses comme des coûts, mais comme des investissements – extrêmement rentables – comme savent le faire les pays nordiques depuis des décennies ?

Par ailleurs, il convient d'agir également sur les inégalités qui frappent plus particulièrement certaines catégories de la population, à commencer par les femmes.

It's a man's man's man's world

Dans l'Union européenne, il faudrait augmenter les salaires des femmes de 19 % pour qu'ils rattrapent ceux des hommes⁴⁹. Autrement dit, à partir du 7 novembre de chaque année, les femmes travaillent sans être payées. Certes, des facteurs « objectifs » expliquent une partie de cet écart : temps partiels, métiers moins rémunérateurs, interruptions de carrière, etc. Mais même une fois tout cela déduit, il demeure une discrimination « pure » à l'égard des femmes d'au moins 10 % en France⁵⁰.

Si l'on s'intéresse aux chiffres bruts, on constate que, en 2015, le revenu salarial moyen des hommes était en France de 1 940 euros par mois, contre 1 480 euros pour les femmes, soit un écart de 31 %⁵¹. Mais ce n'est pas tout. Car, comme le souligne Jean Gadrey, les femmes sont – nettement – plus diplômées que les hommes. Elles devraient donc, en moyenne, non pas gagner autant que les hommes, mais plus⁵².

Ainsi, c'est d'un tiers qu'il faudrait augmenter les salaires des femmes, l'écart atteignant même 46 % parmi les titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à bac + 3. Autrement dit, si l'égalité salariale était respectée à diplôme égal, les femmes devraient cesser de travailler dès le... 4 août chaque année⁵³ ! Une fois toutes les inégalités prises en compte, on constate qu'une femme perd, en quarante ans de carrière, en moyenne 300 000 euros par rapport à un homme⁵⁴.

Et il ne faudrait surtout pas faire de la maternité la cause de ces inégalités, ni croire que les femmes « préféreraient » des emplois moins bien rémunérés. En effet, les écarts salariaux sont particulièrement forts dans les pays où les femmes sont massivement confinées dans des emplois à temps partiel, comme en Allemagne ou aux Pays-Bas⁵⁵. Et, comme le remarque Jean Gadrey, les hommes gagnent déjà plus que les femmes dès l'âge de 25 ans, c'est-à-dire bien avant d'avoir des enfants.

En particulier, il n'est pas exact que les femmes « préféreraient » des emplois moins contraignants, quitte à ce qu'ils soient moins bien rémunérés. Tout au contraire, elles travaillent plus souvent le dimanche que les hommes, et sont nettement majoritaires dans l'emploi précaire ! En fait, très souvent, les femmes « n'ont aucun choix », ne parvenant pas, par exemple, à travailler à temps plein⁵⁶.

Ainsi, seules 60 % des femmes ont un emploi dans l'UE, contre 70 % des hommes. Cela représente 17 millions de femmes manquantes, soit la population totale des Pays-Bas⁵⁷. La situation est certes plus favorable dans les pays scandinaves, le taux d'emploi des Danoises étant de 70 %, et celui des Suédoises de 74 % (66 % pour les Françaises). Mais, même dans ces pays, sévit une « ségrégation professionnelle » qui confine les femmes dans des emplois publics, moins bien rémunérés que ceux du privé⁵⁸.

En effet, la classification des métiers, déterminante pour les grilles de rémunérations, est biaisée. Ainsi, les qualités couramment attribuées aux hommes, comme la force, sont valorisées, au sens propre du terme. Mais il en va tout autrement de qualités comme l'empathie ou l'écoute, considérées soit comme relevant de qualités innées des femmes, soit de leur « vocation », ce qui conduit à leur dévalorisation monétaire et sociale⁵⁹.

Il est pourtant possible d'agir pour l'égalité, en luttant contre les stéréotypes, en imposant la transparence des rémunérations, et en partageant mieux les responsabilités familiales.

Transparence, contraintes et droits nouveaux : de tout petits pas

La loi le dit depuis 1972 : « Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. » En Islande, une loi a été votée à la fin de l'année 2017, qui impose aux entreprises de respecter l'égalité salariale⁶⁰. En France, le gouvernement veut demander aux entreprises de plus de 50 salariés d'utiliser un logiciel détectant les inégalités de salaires.

Or ce mécanisme est en place en Suisse depuis 2006, où il a effectivement permis de réduire les écarts « injustifiés » de rémunération... tout en laissant inchangés les écarts de salaires. Comment un tel miracle est-il possible ? C'est parce que, comme l'explique Thomas Breda, chercheur à l'École d'économie de Paris, le logiciel suisse inclut la « complexité des tâches » et le « niveau d'encadrement » dans les critères justifiant la rémunération.

Il suffit alors aux entreprises de considérer que les femmes font, en moyenne, des tâches moins complexes, ou dirigent moins de personnel, pour légitimer leurs moindres salaires. Pour éviter cela, Thomas Breda suggère que les entreprises transmettent simplement à l'administration l'âge, le sexe, le diplôme et la rémunération de leurs salariés, ce qui rendrait aisé le calcul des écarts de salaires et permettrait de les corriger⁶¹.

Mais pour qu'une telle décision soit prise, il faudrait une volonté politique qui a fait défaut jusqu'ici. En effet, si les entreprises de plus de 50 salariés doivent agir en faveur de l'égalité salariale, seules 60 % d'entre elles le font. Et les pénalités financières prévues par la loi restent rares, puisque seules 157 sociétés ont dû verser une amende depuis 2013⁶².

Pour réduire les inégalités, il faudra combattre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge, et encourager les filles à choisir les filières les plus prestigieuses. Dans le monde du travail, rien ne sera possible sans une flexibilité choisie du temps de travail pour les hommes comme pour les femmes, ou des quotas de femmes dans les postes de direction, comme cela a été décidé pour les conseils d'administration dans les grandes entreprises⁶³.

Enfin, une mesure simple consisterait, comme le propose Hélène Périvier, économiste à l'OFCE, à porter le congé paternité, actuellement limité à onze jours, à six semaines⁶⁴. En effet, cela permettrait un meilleur partage des tâches parentales, rééquilibrerait entre les deux parents l'impact d'une naissance sur la carrière, et permettrait aux hommes d'opposer ce droit étendu aux demandes de leur entreprise.

Les pistes pour réduire les inégalités dont sont victimes les femmes sont nombreuses. Mais, pour l'instant, les progrès sont incroyablement lents. Et il en va de même à propos des autres discriminations.

Liberté, discrimination, fraternité

Si les femmes sont victimes de discriminations, au moins celles-ci sont relativement faciles à mesurer. Mais il n'en va pas de même pour les inégalités liées à la couleur de peau, au patronyme, à l'adresse, à l'origine, etc. Un important retard a été accumulé sur le plan scientifique dans ce domaine.

De nombreux « testings », souvent basés sur l'envoi de CV fictifs, ont été menés récemment. Ils ont permis de mettre en évidence de fortes discriminations dans le domaine du travail, du logement ou du crédit. Ainsi, un candidat à une offre d'emploi au nom « hexagonal » a une chance sur deux d'être convoqué pour un entretien, contre une sur trois pour un candidat portant un nom « maghrébin⁶⁵ ».

Et le comportement des recruteurs pénalise très fortement les enfants d'immigrés, puisque les jeunes Français ayant au moins un parent immigré originaire du Maghreb ont des taux d'emploi inférieurs (de 14 points) et des salaires de 13 % inférieurs à ceux des Français dont les deux parents sont français de naissance, à âge et diplôme égal⁶⁶.

De la même façon, un candidat au logement perçu comme « maghrébin » n'a qu'une chance sur huit d'être convoqué pour une visite d'appartement à Paris intra-muros, contre près d'une sur deux pour un candidat d'origine française qui est, de plus, fonctionnaire. Or même lorsque le candidat maghrébin se présente lui aussi comme fonctionnaire, il n'a qu'une chance sur six d'être recontacté⁶⁷.

Enfin, les banques discriminent aussi massivement leurs clients. Jeanne Lazarus, chercheuse au CNRS, a montré que les hommes « supposés d'origine africaine » se voient plus souvent refuser un crédit, doivent payer des intérêts plus élevés, et ont beaucoup de difficulté à obtenir des rendez-vous, qui sont, de plus, souvent expédiés. Enfin, contrairement aux autres clients, les conseillers bancaires... ne leur offrent jamais le café⁶⁸.

Or pour lutter contre ces discriminations, il faut commencer par les mesurer.

Mesurer et agir

En matière de lutte contre les discriminations, rien ne sera possible tant que n'existeront pas, dans notre pays, des statistiques fondées sur l'origine, comme le propose Patrick Simon, socio-démographe à l'Ined (Institut national d'études démographiques)⁶⁹. Cette proposition est piégée, car elle est immédiatement caricaturée sous le terme de « statistique ethnique », qu'il ne s'agit évidemment pas d'instaurer.

Il s'agirait, simplement, de l'ajout, dans les formulaires de recensement, du lieu de naissance des parents et, pour les personnes qui ont acquis la nationalité française, de leur nationalité antérieure⁷⁰. D'ailleurs, les grandes enquêtes de l'Insee ou de l'Ined, ou des études menées en milieu scolaire, comportent, depuis une vingtaine d'années, le pays de naissance des parents.

Ce n'est que parce que nous disposons de statistiques à propos des personnes handicapées que l'on peut mettre en évidence les discriminations dont elles souffrent. Or, définir un handicap est autrement plus délicat que donner le pays de naissance de ses parents. Il n'y a donc aucune véritable difficulté à mieux mesurer le poids des origines dans les difficultés de vie des Français d'origine étrangère.

De plus, disposer de ces informations est nécessaire pour mettre en place des quotas. Certes, une telle politique obligerait à reconnaître l'échec de notre idéal égalitaire. C'est pour cette raison qu'il a été longtemps refusé à propos des femmes. Mais la loi sur la parité chez les élus ne repose-t-elle pas sur une logique de quotas et ne constitue-t-elle pas un progrès décisif ?

Ainsi, il nous semble qu'il est temps de mettre en place des « quotas d'accès », par exemple aux logements sociaux ou à la fonction publique, comme le propose Patrick Simon. Certes, une telle politique fera des perdants et sera jugée par certains comme contraire au « modèle républicain ». Mais, elle sera utile, même si elle doit être complétée par d'autres mesures, comme la possibilité de mener des actions collectives en justice⁷¹.

Conclusion : l'égalité au service de la liberté

Comme le montrent les travaux de Piketty, Wilkinson et Pickett, les inégalités nuisent aux personnes, à la société et à la démocratie. Ce constat n'est pas nouveau : c'est celui qui avait été fait dans les années 1930 lorsque les stigmates de la crise de 1929 avaient emporté la démocratie en Europe et conduit aux pires horreurs de l'histoire humaine.

La leçon avait été retenue par les partis de droite comme de gauche, qui avaient fait du plein-emploi, de la lutte contre la pauvreté et de la limitation des inégalités par la fiscalité le cœur de leur politique, avec la mise en place des systèmes de Sécurité sociale en 1945. Mais le keynésianisme devait se heurter aux crises pétrolières des années 1970, et ses leçons oubliées par des « libéraux » bien plus soucieux de briser l'État social que de promouvoir la possibilité pour tout un chacun de mener une vie libre.

Aujourd'hui, la montée de l'extrême droite sur notre continent, la haine grandissante contre les immigrés, montrent à quoi nous ont conduits, pour partie, les politiques « libérales ». Si nous voulons reprendre le contrôle sur notre destin collectif, nous devons nous attaquer fortement aux inégalités, à la pauvreté et aux discriminations. Les propositions développées dans ce chapitre montrent que c'est possible sans révolution.

Mais, de même que Keynes a permis une révolution intellectuelle en montrant que le libre marché pouvait conduire à la destruction de la démocratie, nous devons écrire une nouvelle page de l'histoire des idées, en nous convainquant que la croissance de l'activité économique, qui était effectivement la solution au problème du chômage lorsque Keynes écrivait, en 1936, est devenue, plus de quatre-vingts ans plus tard, le problème majeur, celui qui, avant tout autre, menace notre avenir. Si nous ne sortons pas l'impératif de croissance de nos têtes, rien ne sera possible.

Notes

1. Thomas Piketty. *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013, p. 52.
2. *Ibid.*
3. Pierre-Yves Gomez, « Les salaires des grands patrons augmentent chaque année, en dépit de toute logique », *Le Monde Économie*, 8 décembre 2016.
4. Richard Wilkinson et Kate Pickett. *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Paris, Les Petits Matins et Institut Veblen, 2013, p. 358.
5. Voir le graphique proposé par la National Public Radio américaine : <https://lc.cx/gM6s>.
6. On trouvera sur le site de Thomas Piketty les graphiques décrits ici : <https://lc.cx/gM6h>.
7. Voir le graphique 9.8. dans Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, *op. cit.*, p. 514.
8. *Ibid.*, p. 55.
9. *Ibid.*, p. 600.
10. *Ibid.*, p. 636.
11. *Ibid.*
12. Oxfam. « Huit hommes possèdent autant que la moitié de la population mondiale », *Communiqué de presse*, 16 janv. 2017. <https://lc.cx/gM68>. Ces huit hommes sont, dans l'ordre décroissant de leur patrimoine : Bill Gates, Amancio Ortega, Warren Buffet, Carlos Slim Helú, Jeff Bezos, Mark Zuckerberg, Larry Ellison, et Michael Bloomberg.
13. Oxfam. « Huit hommes... », art. cité.
14. Voir le graphique de l'Observatoire des inégalités : <https://lc.cx/gM6u>.
15. Insee, « Distribution du patrimoine des ménages en 2015 », *Chiffres clés*, 7 nov. 2016, <https://lc.cx/gM6X>.
16. Observatoire des inégalités, « Les inégalités de niveau de vie continuent d'augmenter », 15 sept. 2017, <https://lc.cx/dgc3>.
17. Insee. « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », *Insee Première*, n° 1621, 7 nov. 2016, <https://lc.cx/gM62>.
18. *Ibid.*
19. Thomas Piketty. *Le Capital au XXI^e siècle*, *op. cit.*, p. 648.
20. *Ibid.*, p. 648.
21. *Ibid.*, p. 649.
22. *Ibid.*
23. *Ibid.*, p. 669.
24. OCDE. *Toujours plus d'inégalités. Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Paris, 2012, <https://lc.cx/gM6a>. Voir également ce très bon résumé : Observatoire des inégalités, « Les inégalités dans les pays de l'OCDE : l'écart entre riches et pauvres se creuse », 25 oct. 2016, <https://lc.cx/gM6H>.
25. OCDE. *Toujours plus d'inégalités.... op. cit.*, p. 17.
26. *Ibid.*, p. 18.
27. *Ibid.*, p. 18.
28. OCDE. *Focus Inégalités et croissance*, Paris, déc. 2014, <https://lc.cx/gM6C>.
29. Richard Wilkinson, « Les inégalités nuisent à tous, y compris aux plus aisés », entretien avec Pascal Riché, *L'Obs*, 20 oct. 2013, <https://lc.cx/gM6v>.
30. *Ibid.*
31. Richard Wilkinson et Kate Pickett. *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, *op. cit.*, p. 104.
32. *Id.*, chap. 5, « Santé mentale et consommation de drogue ».
33. Richard Wilkinson et Kate Pickett. *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, *op. cit.*, p. 77.
34. *Ibid.*, p. 88.
35. Nathalie Blanpain. « L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, treize ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes », *Insee Première*, n° 1687, 6 fév. 2018, <https://lc.cx/QBXD>.
36. R. Wilkinson et K. Pickett. *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, *op. cit.*, p. 251.
37. Afin d'éviter les effets d'aubaine que cela entraînerait sur des personnes nées à l'étranger mais souhaitant entrer dans ce pays afin de bénéficier de cette mesure, Atkinson pose comme condition d'éligibilité le fait d'avoir reçu dans le passé les allocations familiales, qui imposent une condition de résidence.
38. Thomas Piketty. « Suppression de l'ISF : une faute historique », *Blog de Thomas Piketty*, 10 oct. 2017, <https://lc.cx/dddk>.
39. Anthony B. Atkinson, *Inégalités*, *op. cit.*, p. 352.
40. Ce taux maximal est actuellement de 45 % en France pour les revenus nets imposables supérieurs à 153 000 euros.
41. Voir Observatoire des inégalités, « Les seuils de pauvreté en France », 12 sept. 2017, <https://lc.cx/dd7X>.
42. Denis Clerc, « Retour sur les effets sociaux de la crise », *alternatives-economiques.fr*, 17 oct. 2017, <http://bit.ly/2yw2Bue>.
43. Voir Denis Clerc, Michel Dollé, *Réduire la pauvreté : un défi à notre portée*, chap. 5, Paris, Les Petits Matins/Alternatives économiques, 2016. et R. Wilkinson et K. Pickett. *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, *op. cit.*, chap. 8.
44. Voir la page du site Service public consacrée au RSA : <https://lc.cx/ddHz>.
45. Denis Clerc, « Trois leviers pour réduire la pauvreté », Paris, Observatoire des inégalités, 20 janvier 2017, <https://lc.cx/gMuT>.
46. Denis Clerc, Michel Dollé, *Réduire la pauvreté : un défi à notre portée*, *op. cit.*, p. 142.
47. *Ibid.*, p. 107.
48. *Ibid.*, p. 117.

49. Voir Eurostat, « Les femmes ont gagné en moyenne 16 % de moins que les hommes dans l'UE en 2016 », *Communiqué de presse*, 7 mars 2018. <https://lc.cx/ddCa>. En effet, si le salaire des femmes est inférieur de 16 % à celui des hommes, il doit être accru de 19 % pour rejoindre celui des hommes ($19\% = 16\% / 84\%$).
50. Xavier Molénat, « Inégalités de salaire femme/homme : le mystère des 10 % », *Alternatives économiques*, 7 nov. 2016. <https://lc.cx/gMuM>.
51. Simon Georges-Kot, « Le revenu salarial s'établit à 20 540 euros en moyenne en 2015 », *Insee Focus*, n° 101, 27 nov. 2017. <https://lc.cx/dWrR>.
52. Jean Gadrey, « Les coûts gigantesques des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes », *alternatives-economiques.fr*, 31 oct. 2017. <https://lc.cx/ddvM>.
53. Jean Gadrey, « Le jour de l'année où les femmes pourraient cesser de travailler n'est pas le 7 novembre mais le 28 septembre, et même... le 4 août ! », *alternatives-economiques.fr*, 28 fév. 2017. <http://bit.ly/2msjSzm>.
54. Jean Gadrey, « Les coûts gigantesques des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes », *alternatives-economiques.fr*, art.cité.
55. Jean Gadrey, « Inégalités professionnelles : la maternité n'explique pas tout », *alternatives-economiques.fr*, 8 mars 2018. <http://bit.ly/2oSQR9u>.
56. Jean Gadrey, « Inégalités salariales : contre le sexisme en économie », *alternatives-economiques.fr*, 18 janv. 2018. <http://bit.ly/2DfrVnX>.
57. Massimiliano Mascherini, « Reducing Europe's gender employment gap », *Social Europe*, 8 mars 2017. <https://lc.cx/dP4X>.
58. Rachel Silvera, « Ce que cachent les inégalités salariales entre les femmes et les hommes en Europe », *lemonde.fr*, 8 mars 2017. <https://lc.cx/dP4r>.
59. Giulietta Gamberini, « Quand l'inégalité se cache dans les classifications des emplois », *La Tribune*, 8 mars 2018. <https://lc.cx/dP3r>.
60. Claire Alet, « La transparence salariale, une solution ? », *alternatives-economiques.fr*, 7 mars 2018. <https://lc.cx/dWAR>.
61. Thomas Breda, « Le logiciel ne permet pas de s'attaquer au problème central du plafond de verre des salaires », *Le Monde Économie*, 9 mars 2018. <https://lc.cx/dWPV>.
62. Audrey Fisné, « Atteindre l'égalité salariale en 2022 : mission impossible ? », *La Tribune*, 14 mars 2018. <https://lc.cx/dWW2>.
63. Voir Françoise Milewski, « Vers l'égalité réelle entre les sexes », in Observatoire des inégalités, *Que faire contre les inégalités*. 30 experts s'engagent, 2016, p. 71-74.
64. Hélène Périvier, « Réduire les inégalités professionnelles en réformant le congé paternité », *Policy Brief OFCE*, n° 11, 12 janv. 2017. <https://lc.cx/dWeV>.
65. Dares Analyses, « Discrimination à l'embauche selon "l'origine" : que nous apprend le testing auprès de grandes entreprises ? », déc. 2016, n° 076. <https://lc.cx/gMuW>.
66. Romain Aeberhardt, « L'emploi et les salaires des enfants d'immigrés », *Économie et statistique*, n° 433-434, 2010, p. 31-46. <https://lc.cx/ds3t>.
67. TEPP, « Les discriminations dans l'accès au logement à Paris », *Communiqué de presse*, mars 2017. <https://lc.cx/gMum>.
68. Sciences-Po, « Tous inégaux face aux banques. Entretien avec Jeanne Lazarus », *sciencespo.fr*, 12 avril 2017. <https://lc.cx/dWLM>.
69. Patrick Simon, « Les identifier pour mieux les combattre », in Observatoire des inégalités, *Que faire contre les inégalités*. op. cit., p. 87-90.
70. Voir le Rapport d'information d'Esther Benbassa et Jean-René Lecerf, « La lutte contre les discriminations, de l'inaction à l'action », n° 14-094, 12 nov. 2014. <https://lc.cx/gMus>.
71. Voir Gwénaële Calvès, « Un chantier à ouvrir », in Observatoire des inégalités, *Que faire contre les inégalités*. op. cit., p. 83-86.

Sortir de la croissance

« Je suggère à tous ceux qui décident de ne pas se résigner de travailler ensemble à l'élaboration d'une Déclaration universelle des devoirs de l'homme. Car l'homme, car tous les hommes ont désormais la responsabilité de protéger et de sauver ce qui peut l'être encore. Les plantes et les arbres. Les singes et les colibris. Les fleuves et les pierres. Le vent et les abysses. Les étoiles et les saisons. Sans oublier eux-mêmes. Sans nous oublier nous-mêmes. »

Fabrice Nicolino. *Ce qui compte vraiment*. Les Liens qui libèrent.

S'il est un domaine où la pensée économique, orthodoxe comme hétérodoxe, a échoué, c'est l'écologie. Tandis que les travaux du Club de Rome nous avaient alertés dès 1972 sur le caractère insoutenable de notre mode de vie, ce message n'est toujours pas au cœur des enseignements dispensés dans les facultés d'économie.

Mais le plus grave est que la lutte contre le réchauffement climatique, qui est présentée comme une priorité par les responsables politiques depuis le sommet de Rio en 1992, n'est toujours pas entrée en œuvre. Nous produisons et polluons toujours plus, toujours trop, et si les choses semblent s'améliorer dans les pays du Nord, c'est avant tout parce que nous sous-traitons aux pays du Sud une part croissante de la production des biens que nous consommons.

Un double impératif se présente donc à nous, face auquel toute tergiversation intellectuelle est inutile : accepter les limites biologiques de la Terre, et réduire notre empreinte sur celle-ci. Fort heureusement, cela ne conduira pas à une explosion du chômage, puisqu'il est possible de créer de nombreux emplois écologiquement soutenables et socialement utiles.

La première étape pour rendre possible cette réorientation sans précédent de nos sociétés consiste à relativiser la place du PIB, dont la recherche de la « croissance » nous conduit à la catastrophe. Il faudra ainsi non seulement que le PIB intègre le travail domestique, mais aussi qu'il lui soit adjoint des indicateurs d'inégalité et de dégradation écologique.

Des travaux menés depuis les années 1970 ont mis en évidence une déconnexion entre niveau de vie et bonheur dans les pays riches. De plus, la recherche de la croissance la plus forte possible conduit à l'adoption de politiques qui nuisent à la qualité de la vie, comme le montre la diminution de l'espérance de vie aux États-Unis.

Nous devons donc nous appuyer sur les services publics, comme notre système de santé, afin de revendiquer notre droit au bonheur. De la même façon, il nous faut réduire notre temps de travail pour préserver la planète et disposer de plus de temps libre pour nous épanouir. Nous pourrions alors quitter notre siège de consommateur passif de biens dessinés par d'autres, pour devenir, là où nous sommes, les producteurs de notre cadre de vie.

Nous étions prévenus

La croissance de l'activité économique mondiale ces dernières décennies est tellement élevée qu'elle est, en vérité, impossible à appréhender par le cerveau humain. Si elle devait se poursuivre au même rythme qu'actuellement, l'économie mondiale serait, à la fin de ce siècle, plus de 200 fois plus importante qu'en 1950¹. La Terre pourrait-elle fournir assez de ressources naturelles pour soutenir un tel niveau d'activité ? Pourrait-elle absorber la masse de déchets et de pollutions correspondante ? À l'évidence, non.

Le constat n'est pas nouveau. « Ceux qui pensent que la croissance exponentielle peut continuer à jamais dans un monde fini sont soit des fous, soit des économistes » raillait déjà l'économiste américain Kenneth Boulding (1910-1993) en 1973. À la même époque, un groupe de chercheurs du MIT publiaient leur ouvrage *Les Limites à la croissance*, pour montrer que la progression économique et démographique de l'humanité était insoutenable².

Ainsi, tandis que le nombre d'habitants de la planète a stagné pendant des millénaires, il est soudainement passé de 1 milliard en 1800 à 2 milliards en 1930, puis à 4 milliards en 1970. Aujourd'hui de 7,7 milliards, la population mondiale devrait atteindre 10 milliards d'hommes et de femmes vers 2060. Pour les auteurs du rapport au Club de Rome, dès les années 1970, cette augmentation exponentielle était insoutenable écologiquement, d'autant plus qu'elle s'accompagnait d'une forte hausse des niveaux de vie dans les pays riches.

Ils en appelaient donc à un arrêt de la croissance et à une redistribution des richesses. Aujourd'hui, leur constat n'a pas pris une ride : la plupart des matières premières ont déjà atteint leur pic de production ou l'atteindront avant 2050³. Plus grave encore : selon une étude du Stockholm Resilience Centre, la Terre a déjà franchi plusieurs des neuf « limites biophysiques critiques », telles que la disparition des espèces ou l'acidification des océans.

Or, comme l'expliquent ces chercheurs, franchir une seule de ces limites, c'est s'exposer à des conséquences graves, si ce n'est irréversibles. Ainsi, selon Johan Rockström, le directeur du centre de recherche suédois, l'objectif des 2 °C de réchauffement « représenterait déjà, même s'il était respecté, des risques significatifs pour les sociétés humaines partout sur Terre⁴ ».

Et, en effet, selon le travail effectué par les chercheurs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'influence de l'homme sur le climat est « clairement établie », entraînant des concentrations atmosphériques « de dioxyde de carbone et de méthane sans précédent depuis au moins 800 000 ans⁵ ».

On ne saurait mieux dire l'échec des mesures de limitation des émissions de gaz à effet de serre prises depuis vingt-cinq ans.

L'échec de la lutte contre le dérèglement climatique

En matière de préservation de l'environnement, on ne peut que constater l'inefficacité des engagements passés. Ainsi, tandis que le protocole de Kyoto, signé en 1992, s'engageait à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de dioxyde de carbone ont... augmenté de 60 % entre 1990 et 2015. De même, l'accord de Copenhague signé en 2009 n'a aucunement empêché la hausse des températures, qui sont aujourd'hui supérieures en moyenne d'un degré Celsius à celles qui prévalaient avant la révolution industrielle⁶.

Et on peut craindre que l'accord de Paris signé en décembre 2015 ne soit guère plus efficace, non seulement en raison du retrait des États-Unis, mais aussi et surtout parce que, comme le dit Tim Jackson (professeur en développement durable à l'université de Surrey, Royaume-Uni), il ne prévoit « ni objectifs en matière d'émissions ni calendrier clair pour les atteindre⁷ ». Bref, « l'inconfortable réalité » est que nous sommes confrontés à la dégradation de l'eau, de l'air et des sols, ainsi qu'au « défi crucial de la stabilisation du climat de la planète⁸ ».

Pourtant, de nombreux processus industriels ou appareils sont moins gourmands en énergie aujourd'hui qu'hier, comme nos machines à laver ou nos réfrigérateurs. Plus généralement, l'efficacité énergétique, c'est-à-dire la production que l'on peut réaliser avec une quantité d'énergie donnée, s'est accrue d'un tiers depuis 1980⁹. Certains ont alors cru à un « découplage » de la production d'avec la pollution : en clair, il serait possible de produire plus en polluant moins.

Mais, ainsi que l'explique Jackson dans son ouvrage de référence, le découplage est un « mythe » : même au cours de la dernière décennie, les émissions de dioxyde de carbone ont augmenté de plus de 2 % par an¹⁰. Certes, ces émissions stagnent enfin dans les pays riches. Mais elles augmentent très fortement dans les pays à revenu inférieur qui, d'une part, se développent et, d'autre part, produisent une part croissante des biens consommés dans les pays riches.

Ces derniers ne réduisent donc pas suffisamment leur pollution : ils l'exportent. Certes, la consommation intérieure de matières a diminué, donnant lieu à l'idée, fautive, d'une civilisation enfin « immatérielle ». Il suffit pourtant de regarder autour de nous pour voir que nos logements n'ont jamais été aussi encombrés, à commencer par la multiplication des écrans. Et, d'ailleurs, « l'empreinte matérielle » des pays de l'OCDE, c'est-à-dire la quantité de ressources que leur consommation nécessite, s'est accrue de 60 % au cours des vingt-cinq dernières années¹¹.

Au final, il n'y a aucune trace de découplage : quand la consommation augmente, la pollution fait de même. Mais *il n'y a même pas de signe de découplage relatif*, qui signifierait que la pollution augmenterait moins vite que la production. Comme le dit en conclusion Jackson, « il n'existe aucun scénario crédible, socialement juste et écologiquement soutenable pour faire croître en permanence les revenus de neuf milliards de personnes ».

Nous devons donc abandonner la quête du « toujours plus », pour passer au « toujours mieux ». Se pose alors la première question : dans ces conditions, comment retrouver le plein-emploi ?

Créer des millions d'emplois durables sans croissance

La transition écologique détruira des emplois dans l'agriculture industrielle, l'automobile, le nucléaire, les énergies fossiles comme le gaz et le pétrole, dans l'industrie... Mais elle en créera également dans les énergies renouvelables comme l'éolien ou le solaire, dans les transports collectifs, dans l'isolation des bâtiments, dans l'agro-écologie, etc.

Au total, quel est le bilan ? En un sens, peu importe : la décarbonisation de notre économie s'impose à nous, même si elle devait détruire des millions d'emplois. Mais il se trouve que nous n'avons pas à choisir entre le climat et les emplois. Selon les études produites par l'Ademe (l'Agence pour la maîtrise de l'énergie), l'OFCE ou l'association négaWatt, des centaines de milliers d'emplois supplémentaires sont à attendre de la transition écologique.

En effet, les nouveaux secteurs seront plus riches en emplois que ceux qu'ils remplacent, à l'image des énergies renouvelables qui demandent plus de main-d'œuvre que le pétrole pour produire la même quantité d'énergie¹². Ainsi, l'Organisation internationale du travail (OIT) estime que la transition vers l'économie « verte » pourrait créer de 15 millions à 60 millions d'emplois supplémentaires dans le monde, dans le recyclage, le bâtiment, les transports collectifs, les énergies renouvelables, etc.¹³.

De la même façon, la « Plateforme emplois-climat », qui regroupe plusieurs associations, estime que l'on peut, en France, créer « un million d'emplois pour le climat ». Soit ces emplois seront directement productifs, soit ils permettront l'accompagnement des entreprises, des collectivités publiques et des personnes vers la nouvelle économie verte au travers de formations, puisque le manque d'information sur les moyens d'agir dans ce domaine constitue le premier obstacle au changement.

Par ailleurs, comme le remarque Jean Gadrey, si la France consacrait la même proportion d'emplois publics et associatifs que les pays nordiques à la santé, à l'éducation, aux services sociaux, aux personnes âgées et handicapées, et à la petite enfance, il faudrait environ 7 millions de personnes, contre 6 millions actuellement. Satisfaire ces besoins sociaux fondamentaux permettrait donc de *créer un million d'emplois*, des emplois véritablement utiles qu'il faudrait, de plus, professionnaliser¹⁴.

Reste cependant deux problèmes : que faire de celles et ceux dont l'usine fermera ? Et où trouver l'argent pour financer les nouveaux emplois ?

Pas de transition écologique sans solidarité

Il faut insister sur la conditionnalité sociale du changement écologique : sans solution de qualité apportée à ceux qui perdront leur emploi, la transition n'aura pas lieu. En effet, une indispensable « transition sociale et démocratique » doit assurer un avenir aux travailleurs des secteurs voués à disparaître, comme les centrales nucléaires ou les mines de charbon.

Au-delà des slogans, il faudra donc accepter de payer pour les perdants, en étudiant toutes les possibilités de maintien du collectif de travail dans une nouvelle activité, en donnant voix au chapitre aux personnes licenciées, en finançant des formations longues, en garantissant le maintien du salaire et de la protection sociale, en faisant travailler ensemble acteurs publics et privés sur un territoire, etc. Démontrer que l'écologie n'est pas l'ennemie du travailleur est en effet l'enjeu majeur de notre époque.

Oui, mais dira-t-on, avec quel argent finance-t-on tout cela ? La Plateforme emplois-climat évalue le coût de ces mesures à 105 milliards d'euros par an « en rythme de croisière », un montant très élevé. Certes, des ressources existent, nous les avons mentionnées dans notre chapitre consacré à l'austérité, mais nous persistons à penser qu'elles doivent être affectées en priorité à la résorption du déficit budgétaire pour restaurer la légitimité de l'État. Nous ne pouvons donc pas les utiliser une nouvelle fois.

Mais il nous reste, heureusement, une possibilité : que la BCE, qui a le privilège inouï de créer autant d'euros qu'elle le souhaite, vienne à notre secours ! Elle qui a acheté pour 120 milliards d'euros d'obligations d'entreprises européennes, y compris de grands pollueurs comme Shell ou Total, devrait se mettre au service de la transition écologique¹⁵. Et si elle ne le veut pas, il faudra procéder à un grand emprunt, inévitable et très rentable (voir chapitre 4).

Le climat n'est donc pas l'ennemi de l'emploi. Il s'agit là d'une bonne nouvelle décisive. Mais nous ne pouvons pas pour autant « continuer comme avant ». Tout au contraire, le temps est venu de nous confronter aux limites de la biosphère.

Dures limites

Nous avons connu, dans nos pays, ces dernières décennies, une extraordinaire amélioration qualitative de l'existence : pour ne citer que cet exemple, qui voudrait retourner vivre dans les logements des années 1950, exigus, mal éclairés, mal chauffés, bruyants, avec leurs toilettes à l'extérieur ? Mais le problème est que, sans même parler de croissance, notre mode de vie actuel est insoutenable.

Nous devrions chauffer nos logements à 18 °C et pas à 21 °C, ne pas avoir de téléphone portable, acheter des habits rarement, utiliser les mêmes meubles pendant des décennies, manger beaucoup moins de viande, ne pas avoir de voiture pour la majorité d'entre nous, acheter des biens produits localement, réparer au lieu de jeter, ne prendre l'avion que de manière très exceptionnelle, etc. Tout cela est déjà très difficile.

Mais il y a quelque chose qui est encore plus difficile : c'est accepter la notion de limite. La contrainte écologique nous demande d'abandonner, pour toujours, la perspective pourtant enthousiasmante dressée par Ronald Reagan, qui, alors président des États-Unis, déclarait en 1983 que « la croissance n'a aucune limite parce qu'aucune limite ne s'impose à la capacité humaine, qu'il s'agisse d'intelligence, d'imagination et d'émerveillement¹⁶ ».

Oui, nous devons renoncer. Ce qui signifie souvent vivre mieux : pour tous ceux parmi nous qui mangent trop, trop gras et trop sucré, manger mieux et moins signifierait être en meilleure santé, tout en dépensant moins et en polluant moins. Et chacun de nous sait que les contraintes sont indispensables au bonheur, comme les banales heures de réunion, de fête ou d'entraînement sportif, qui limitent nos choix mais sans lesquelles nous ne pourrions jamais nous retrouver.

De même, les personnes à qui l'on n'a pas appris la notion de limite quand elles étaient enfants sont d'éternelles frustrées. Lorsque tout est tout le temps possible, lorsque chacun s'imagine pouvoir devenir une star mondiale, être milliardaire, la souffrance est au bout du chemin. Nous ne serons heureux que lorsque nous mènerons des vies à hauteur d'homme et de femme, ce qui ne nous empêchera pas de faire des choses passionnantes et épanouissantes, du jardinage à la recherche scientifique la plus pointue.

Mais pour parvenir à cela, le premier pas consiste à sortir de la logique de la croissance. Or la « croissance », c'est celle d'un indicateur très particulier, le produit intérieur brut, ou PIB, qu'il convient de faire redescendre de son piédestal.

Le PIB, cette boussole qui nous fait perdre le Nord

Dans son discours prononcé en mars 1968 à l'université du Kansas, Robert Kennedy a énuméré tout ce que le PIB valorise alors qu'il ne devrait pas : la pollution de l'air et la publicité pour les cigarettes, les verrous à nos portes et les prisons pour ceux qui les brisent, les ogives nucléaires et les véhicules blindés de la police pour lutter contre les émeutes dans nos villes, les programmes télévisés qui glorifient la violence afin de vendre des jouets à nos enfants, etc.

« Mais », a-t-il ajouté, le PIB ne prend pas en compte « la santé de nos enfants, la qualité de leur éducation et la joie de leurs jeux ; la beauté de notre poésie ou la solidité de nos mariages ; l'intelligence de notre débat public ou l'intégrité de nos fonctionnaires ». Le PIB ne mesure « ni notre esprit, ni notre courage, ni notre sagesse ». Au total, « il mesure tout, sauf ce qui fait que la vie mérite d'être vécue », et « il peut nous dire tout à propos des États-Unis, sauf nous expliquer pourquoi nous sommes fiers d'être américains¹⁷ ».

La charge de Robert Kennedy nous rappelle que le PIB additionne les valeurs monétaires des productions effectuées sur le territoire, quelles que soient leurs conséquences sur le bien-être. De ce fait, depuis 2014, Eurostat, l'organisme statistique européen, considère que les « achats et ventes de drogues illégales ou d'objets volés » doivent faire partie du PIB des États européens, tout comme la prostitution¹⁸. Vive le vol, la drogue et le sexe contraint pour doper la croissance !

La première critique que l'on peut faire au PIB est donc de valoriser des activités néfastes. Réciproquement, le PIB ne prend pas en compte des activités essentielles au fonctionnement de la société, à commencer par le travail domestique, « privilège » des femmes, ainsi que le bénévolat, soutien essentiel du tissu social. De plus, le PIB ne mesure pas les conséquences sur l'environnement de l'activité économique (déchets, pollutions...). Enfin, le PIB est indifférent aux inégalités : sa croissance est une valeur moyenne qui peut très bien additionner des gains importants pour certains et des pertes pour d'autres¹⁹.

Autrement dit, comme le disent Florence Jany-Catrice, professeure à l'université de Lille, et Jean Gadrey, le PIB « n'est pas un indicateur de bien-être, ni de développement humain ni de développement durable²⁰ ». Cette critique est certes en partie injuste : le PIB porte la marque de l'époque qui a vu sa naissance, celle des années 1930 et de la Grande Dépression, les travaux de Simon Kuznets permettant de chiffrer l'effondrement de la production américaine²¹.

L'indicateur sera ensuite généralisé après-guerre dans tous les pays développés, qui mènent alors des politiques économiques orientées vers la recherche du plein-emploi. Par ailleurs, il faut préciser que le PIB ne se limite pas à la seule économie « capitaliste », puisqu'il prend en compte les services rendus par les administrations publiques ou des associations, du moment qu'elles font appel à du travail rémunéré.

Mais le PIB a été victime de son succès : il est aujourd'hui au centre de toutes les attentions, et ses variations dressent à elles seules le bilan de santé d'un pays. Il n'est certes pas possible, ni même souhaitable, de remplacer le PIB. Mais on doit lui adjoindre d'autres indicateurs afin de mieux piloter notre société.

Pour un produit intérieur doux

Pour de nombreux auteurs français, la « comptabilité nationale » a une histoire, correspond à des intentions politiques et produit des effets sociaux. Ainsi, selon François Fourquet (1940-2016), ancien professeur à l'université Paris 8-Saint-Denis, elle est au cœur de la recherche de « puissance » par l'État, et repose sur l'idée de progrès et de maîtrise de l'avenir, qu'elle devait faire advenir grâce à la création d'un langage uniforme, commun aux administrations, à la presse, et au citoyen²².

De la même façon, Alain Desrosières (1940-2013), statisticien, sociologue, et administrateur de l'Insee, aimait rappeler la racine commune au mot « statistique » et à « État », et leur évolution parallèle depuis la fin du XVIII^e siècle²³. Pour Desrosières, les indicateurs contribuaient à renforcer le pouvoir de certains acteurs. Ainsi, à l'échelle européenne, on ne parle plus de « taux de chômage », mais de « taux d'emploi », ce qui déresponsabilise l'État et la société dans la recherche du plein-emploi.

Plus récemment, Patrick Viveret, alors conseiller référendaire à la Cour des comptes, a rendu en 2002 un rapport intitulé *Reconsidérer la richesse* dans lequel il rappelle que la quantification et la monétarisation nous font souvent passer à côté de l'essentiel²⁴. Viveret revendique ainsi un « droit à ne pas tout compter ». En effet, mesure-t-on l'amour, l'amitié, la paix ? Réciproquement, note-t-il, l'eau et l'air « ne prennent une valeur monétaire que lorsqu'ils sont pollués ».

Mais tous ces travaux butent sur un fait massif : dans le débat économique, politique et médiatique, rien ne vaut un chiffre. Nous sommes assommés quotidiennement de données qui sont censées nous convaincre de notre échec collectif, que ce soit les faibles taux de chômage allemand ou américain, l'excédent commercial allemand (encore), la dette de la SNCF, la croissance de la Chine ou des États-Unis, etc.

Pour résister à cette vague, l'appel à la raison ne suffira pas. Même si nous le regrettons, nous pensons que nous sommes condamnés à produire des chiffres nous aussi. Pour cela, Viveret appelle à remplacer l'approche technocratique par des forums publics permettant à tous les acteurs qui « s'estiment lésés par nos représentations de la richesse » de « proposer d'autres visions possibles », en « rendant audibles et visibles des richesses non comptabilisées ou sous-évaluées ».

Ainsi, un nouvel imaginaire serait créé, « où c'est plutôt la pauvreté qui ouvre des droits et la richesse (monétaire) qui crée des responsabilités ». Voilà un magnifique renversement ! C'est ce qu'a proposé le « produit intérieur doux », né d'un cycle de dialogue initié en 1999 au Québec²⁵. Par exemple, une personne malade prise en charge chez elle, ce qui n'est pas comptabilisé dans le PIB, sera prise en compte dans le Produit intérieur doux.

Car la question demeure, et elle est fondamentalement politique : qu'est-ce que la richesse²⁶ ? Or, sur ce point, il est impossible de mettre tout le monde d'accord. C'est ce que montre la question de l'inclusion du travail domestique dans le PIB.

Comment compter le travail domestique ?

Comme l'expliquent Florence Jany-Catrice et Jean Gadrey, la comptabilité nationale intègre la production domestique de biens, mais pas de services. Cette distinction à l'apparence technique a pour conséquence immédiate que, comme ils l'expliquent, « lorsque Monsieur fait son potager ou construit un garage », et que « Madame fait la cuisine, et s'occupe de ses enfants », seul le premier contribue officiellement à la richesse du pays²⁷.

Par ailleurs, Jany-Catrice et Gadrey notent que la définition de la richesse est historique, et qu'il n'y a aucune raison qu'elle n'évolue pas. Enfin, recensant les objections à l'élargissement du PIB aux activités domestiques ou bénévoles, ils montrent qu'aucune n'est rédhibitoire. On s'attend donc à ce que, avec d'autres, ils recommandent l'extension du PIB.

Pourtant, ces deux grands spécialistes de la question s'y opposent, car ils avancent l'argument, puissant, selon lequel justifier le bénévolat par « sa valeur monétaire » constituerait un « incroyable aveu d'impuissance à faire prévaloir d'autres valeurs » que celles du marché²⁸. Il est difficile de ne pas être d'accord. Cependant, nous estimons que la marchandisation du monde s'est accrue, avec la possibilité donnée par Internet de tout acheter, vendre ou louer, y compris son logement, et que nous ne sommes pas près de revenir sur cette tendance.

Certes, l'inclusion des activités domestiques et bénévoles dans un « PIB élargi » aggraverait cette tendance. Mais il nous semble qu'elle permettrait de valoriser enfin le travail des femmes à hauteur de leur contribution, décisive, au fonctionnement de la société. Il nous semble donc que, entre les deux solutions insatisfaisantes que sont le statu quo actuel et l'inclusion du travail domestique dans le PIB, la seconde serait peut-être la moins mauvaise.

Quoi qu'il en soit, si l'on conserve notre bon vieux PIB machiste, aveugle aux inégalités et polluant, cela n'empêche pas de lui adjoindre d'autres indicateurs, que ce soit pour mesurer les inégalités ou protéger l'environnement.

Des indicateurs d'inégalités pour compléter le PIB

En 1990, en lien avec les travaux d'Amartya Sen, professeur à Harvard et lauréat du prix de la Banque de Suède, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a proposé un indicateur de développement humain (IDH), qui prend en compte trois éléments : le PIB par habitant, l'espérance de vie et le niveau d'instruction. Malheureusement, une réforme intervenue en 2010 lui a fait perdre une grande partie de sa pertinence, puisqu'un pays inégalitaire et violent, où la santé de millions de gens se dégrade, comme les États-Unis, est désormais... mieux classé que la Suède²⁹.

En France, un indicateur original a été présenté en 2002 par le RAI (Réseau d'alerte sur les inégalités), le « BIP 40 », jeu de mots à la fois sur « PIB » et sur « CAC 40 ». Agrégeant six dimensions (emploi et travail, revenus, santé, éducation, logement et justice), il a mis en évidence la hausse des inégalités, notamment en matière de chômage, de précarité et de logement. Même des secteurs apparemment épargnés se dégradent : ainsi, si l'espérance de vie a progressé au cours de cette période, les cadres pouvaient espérer vivre huit ans de plus que les ouvriers en 2003, contre un écart de « seulement » cinq ans en 1982³⁰.

Malheureusement, cette initiative a été abandonnée. On peut en revanche utiliser des indicateurs très parlants, comme la désormais célèbre « courbe en U » de Thomas Piketty, qui montre que, en Europe comme aux États-Unis, la part du revenu détenue par les 10 % de personnes les plus riches dans le revenu national, très haute en 1900, a diminué avant de remonter depuis 1980³¹.

Ou on peut aussi penser aux indicateurs vus dans le chapitre sur les inégalités, comme le rapport entre les revenus moyens des 10 % les plus riches et celui des 10 % de personnes les plus pauvres – qui est actuellement de 7³². Ou encore les inégalités de patrimoine que nous avons vues, qui sont susceptibles de susciter un débat animé.

Compléter le PIB avec des indicateurs sociaux est donc assez simple. Ce qui est plus compliqué, bien entendu, c'est que ces indicateurs soient pris en compte politiquement et médiatiquement. Ainsi, la loi sur les « nouveaux indicateurs de richesse », adoptée en avril 2015 à l'initiative de la députée écologiste Eva Sas, avait proposé dix nouveaux indicateurs économiques, sociaux, et environnementaux³³. Mais, deux ans plus tard, ces indicateurs ont déjà été abandonnés par le gouvernement³⁴.

Il existe pourtant, dans le domaine environnemental, des indicateurs qui devraient faire évoluer nos comportements.

Pas assez de planètes !

L'ONG américaine Global Footprint Network définit l'« empreinte écologique » comme la surface de terres et d'eau nécessaires pour produire les ressources dont a besoin un pays et pour absorber les déchets produits³⁵. Se pose alors une question simple : disposons-nous de suffisamment de terres fertiles, de matières premières et d'eau potable pour alimenter nos populations toujours plus nombreuses, nos villes toujours plus éclairées, nos réseaux de transport toujours plus étendus, nos ordinateurs qui ne s'éteignent jamais ?

La réponse est non. La Terre est trop petite pour nous. Il nous faudrait, à l'heure actuelle, 1,7 Terre. Global Footprint Network a eu une idée splendide : représenter cela sur le calendrier, en marquant d'une croix le « jour du dépassement », c'est-à-dire le jour de l'année à partir duquel « nous aurons pêché plus de poissons, abattu plus d'arbres et consommé plus d'eau que ce que la nature ne peut nous procurer au cours d'une année³⁶ ».

En 2017, ce jour est tombé le 2 août. Le « jour du dépassement » intervient de plus en plus tôt dans l'année. En 1987, c'était le 25 octobre ; en 1997, le 2 octobre ; et en 2007, le 19 août³⁷. Le déséquilibre entre nos besoins et la capacité des écosystèmes à se régénérer est criant. Notre nombre et notre activité condamnent notre planète à souffrir de déforestation, d'érosion des sols et d'appauvrissement de la biodiversité.

Une autre manière, complémentaire, consiste à estimer le nombre de planètes dont l'humanité aurait besoin pour vivre si elle adoptait le mode de vie de tel ou tel pays. Sans surprise, l'*American way of life* nécessiterait pas moins de 5 planètes s'il était généralisé. Mais la douceur de vivre à la française exigerait elle aussi 3 planètes si chaque humain y avait accès (et donc le jour du dépassement est atteint dans notre pays le 5 mai). De même, vivre comme un Chinois nécessite déjà 2,1 planètes.

En revanche, ce n'est que 0,6 pour l'Inde, où le niveau de vie, et donc de pollution, d'une grande part de la population est très faible. En effet, même si les riches peuvent reprocher aux pauvres de polluer avec leurs vieilles voitures diesel, ce sont bien les personnes les plus aisées qui polluent le plus, tandis que les personnes les plus pauvres souffrent le plus des dégradations environnementales.

Injuste pollution

L'injustice de la pollution apparaît à la simple vue d'une mappemonde : tandis que ce sont les pays du Nord qui, depuis la révolution industrielle, ont accumulé des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ce sont les îles du Pacifique qui sont englouties. Ce fut d'ailleurs le principal enjeu de l'accord de Paris sur le climat que de parvenir à une « justice climatique » qui mette les pollueurs historiques de la planète, c'est-à-dire nous, devant leurs responsabilités³⁸.

Ainsi, Lucas Chancel, co-directeur du Laboratoire sur les inégalités mondiales, rappelle que les États-Unis et les pays de l'Union européenne sont historiquement responsables de près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre, alors que ces deux territoires ne regroupent, à eux deux, que 11 % de la population mondiale³⁹. Et, encore aujourd'hui, les 10 % d'habitants les plus riches d'Inde consomment moins d'énergie que les 10 % de Français les plus modestes⁴⁰.

Par ailleurs, au sein de nos pays, ce sont les plus aisés d'entre nous qui polluent le plus. Certes, il se peut que ces personnes mangent des produits bio, qu'elles trient leurs déchets et qu'elles éteignent leurs appareils électriques. Mais elles possèdent de grands logements, qu'il faut chauffer et éclairer, et aussi souvent une résidence secondaire. De plus, elles consomment souvent de la viande, renouvellent fréquemment leur garde-robe, elles ont une voiture, sinon deux, etc. Bref, elles consomment beaucoup, or consommer, c'est polluer ! Car un seul aller-retour Paris-New York produit deux fois plus de tonnes de CO₂ que ce qu'émet en moyenne un Français pour se rendre au travail *en un an*⁴¹.

Or ce sont les plus démunis qui subissent les pollutions, comme celles et ceux qui habitent près d'usines, de centrales à charbon ou de zones d'enfouissement de déchets toxiques, sur des terrains peu chers mais inondables, etc. De même, il est plus difficile d'échapper à la pollution de l'air urbain lorsque l'on ne possède pas de résidence à la campagne.

Les « inégalités environnementales » désignent ainsi l'inégale exposition aux risques environnementaux selon le revenu⁴². C'est le cas des agriculteurs, premières victimes des pesticides, sources de cancers, et qui font moins appel aux soins que le reste de la population⁴³. Enfin, lorsqu'une tempête ou un ouragan se déclenche, les plus pauvres voient leur habitat détruit, ce qui explique la surmortalité dans les quartiers noirs de la Nouvelle-Orléans lors de l'ouragan Katrina, qui a fait environ 1 400 morts en août 2005⁴⁴.

Au final, la croissance économique dans nos pays est insoutenable écologiquement et injuste socialement ; et elle ne semble pas nous rendre plus heureux non plus.

À la recherche du bonheur perdu

Richard Easterlin, professeur à l'université de Caroline du Sud, eut la surprise de constater, en 1974, que le pourcentage d'Américains se disant « très heureux » n'avait pas augmenté entre 1947 et 1970, période d'amélioration sans précédent des conditions de vie. Depuis, ces résultats ont été reproduits pour montrer que, au-delà d'environ 25 000 dollars par an, l'accroissement du PIB/habitant n'entraînait pas d'amélioration du bien-être⁴⁵.

Comment comprendre le « paradoxe d'Easterlin » ? Pour cela, il faut rappeler que nous sommes des « animaux sociaux », comme le disait Aristote. Nous ne cessons de nous comparer à nos collègues, à nos amis, aux membres de notre famille, à nos voisins, etc. Si leur situation s'améliore plus que la nôtre, nous sommes jaloux et frustrés, et donc moins heureux – même si notre niveau de vie s'améliore⁴⁶.

Or une des grandes revendications de l'économie, qu'elle soit libérale ou keynésienne, est de dire que tout le monde bénéficie, pas forcément à parts égales, de la croissance. Ce que les économistes du bonheur nous apprennent, c'est qu'il se pourrait que ce que l'une gagne, l'autre le perde. Et il se pourrait même que la croissance ne fasse que des perdants, comme lorsque chacun met sa santé en péril au travail, afin de soutenir la comparaison avec ses collègues et ses amis, dans ce que les Américains appellent joliment la « course de rats ». Dans ce cas, les gains monétaires ne compensent pas la dégradation du bien-être.

L'autre facteur qui empêche la hausse continue de notre bien-être, c'est que nous nous habituons rapidement à notre nouveau niveau de vie, plus élevé. De ce fait, nous désirons travailler plus pour « gagner plus ». Mais cette quête effrénée nous rend malades.

Vive les services publics !

Comme le montre Jean Gadrey, la hausse du PIB/habitant ne permet une amélioration de l'espérance de vie ou de l'accès à l'éducation que pour les pays pauvres. La croissance est donc utile dans ces pays. Mais, dans les pays riches, les indicateurs de bien-être ne progressent plus une fois atteint un niveau assez bas de PIB/habitant, qui correspond à la moitié du niveau de vie français.

Bref, deux forces opposées sont à l'œuvre. D'une part, la croissance économique, lorsqu'elle fait sortir les pays de la pauvreté, permet la construction de systèmes d'eau et d'assainissement, l'accès à l'éducation et à la santé, etc. Et donc les personnes vivent mieux et plus longtemps. Mais, dans un second temps, « les modes de vie du modèle productiviste, les pollutions, les inégalités et les violences tendent, dans certains pays plus que d'autres, à influencer négativement sur la santé⁴⁷ ».

Dans ces pays, qui sont les pays anglo-saxons aux mauvais résultats sanitaires mis en avant par Wilkinson et Pickett, une part croissante des progrès médicaux et sanitaires est consacrée à la « réparation » des maux de la modernité, à l'image des traitements contre le diabète rendus nécessaires par l'épidémie d'obésité. Et c'est ainsi que l'espérance de vie aux États-Unis ne dépasse pas celle de Cuba, pays considérablement plus pauvre.

Un exemple édifiant est l'évolution des dépenses de santé en France et aux États-Unis, qui montre que « c'est au moment où les Américains se mettent à dépenser de plus en plus par rapport à la France qu'ils se font distancer de plus en plus en termes d'espérance de vie », comme le relève Gadrey⁴⁸. Or c'est le modèle américain qui nous est montré en exemple, avec la généralisation de la logique comptable et la mise en concurrence des établissements de soins.

Pourtant, comme le dit Jean Gadrey, en matière de santé, « c'est le libéralisme inégalitaire qui conduit à la gabegie, et la "socialisation égalitaire" qui est du côté de la sobriété et de l'efficacité ». En effet, le système américain coûte très cher aux patients, pour un mauvais service rendu. Les bénéficiaires en sont les laboratoires pharmaceutiques et les assurances-santé, et les « meilleurs » professionnels de santé. Mais, dans ce pays si riche, des milliers de personnes meurent chaque année parce qu'on leur refuse l'accès aux soins.

Au final, comme le rappelle Gadrey, privatiser au nom de la recherche de la compétitivité et de la croissance nous fera donc perdre sur tous les tableaux, puisque nous polluerons plus et serons en plus mauvaise santé. Il faut donc faire cesser cette course folle et, enfin, prendre soin de nous, des autres, et de la nature.

Et si on retrouvait un peu le sens de la vie ?

Nous l'avons vu, la réduction du temps de travail est la seule façon de retrouver le plein-emploi. Or, comme le montre Juliet Schor, professeur de sociologie à l'université de Boston (États-Unis), plus la durée annuelle de travail dans un pays est longue, plus ce pays pollue⁴⁹. En effet, les longues heures passées au travail sont coûteuses en énergie : multiplication des livraisons, consommation de plats préparés plutôt que cuisinés soi-même, achat d'objets plutôt que réparation par manque de temps, etc.

De plus, selon plusieurs enquêtes, les trois activités qui mettent les gens le plus de mauvaise humeur au cours d'une journée sont... le trajet pour aller au travail le matin, le travail, et le retour le soir ! À l'inverse, les moments les plus agréables sont le temps passé avec sa famille et ses amis, les relations amoureuses, les repas et l'exercice physique⁵⁰.

Ainsi, les personnes qui disposent d'un jour de congé supplémentaire sont plus heureuses. D'une façon générale, les études montrent que la plupart d'entre nous pensent que nous serions plus heureux si nos revenus augmentaient, alors que ce qui nous manque vraiment, c'est du temps de qualité pour nous accomplir. Mais, pour cela, il faut nous extraire des filets de la société de consommation.

Ces dernières décennies, une substance toxique a été déversée à haute dose : la publicité⁵¹. Une fois la publicité domptée et le temps de travail réduit, nous pourrions acheter moins et produire plus par nous-mêmes : cuisine, bricolage, jardinage, etc. De la même façon, nous apprendrons, au sein de groupes locaux, à entretenir et à rénover nos logements ou à produire notre propre énergie partout où ce sera possible, par exemple avec des panneaux photovoltaïques.

Ainsi, même si nous restons évidemment avant tout salariés, nous développerons une autre activité qui nous fera mieux connaître nos voisins, nous donnera une satisfaction particulière, une autre identité, et qui sera bénéfique pour la planète. Bref, il serait bien que nous changions de rêve. Il serait souhaitable que nous renoncions à la quête de la célébrité qui gagne nos enfants, que nous nous détachions de nos écrans. Et aussi, pour partie et pour certains d'entre nous plus que pour d'autres, que nous cessions de vouloir accroître nos revenus.

Pour autant, il ne s'agit pas d'abandonner ce « désir de changer » que Bernard Maris (1946-2015), ancien professeur d'économie à l'université Paris 8-Saint-Denis et journaliste à *Charlie Hebdo*, estimait « consubstantiel à l'âme humaine ». Bernard Maris rêvait d'un monde où les hommes, ces « amateurs d'infini », pourraient tous « devenir chercheurs⁵² ». Ce que nous souhaitons pour notre part, c'est que, chacun, enfin libéré de la société de la consommation et des trop longues heures de travail, puisse devenir un « chercheur de bonheur ».

Conclusion : renoncer à la croissance pour mieux espérer

Traditionnellement, le débat entre économistes consistait en un affrontement entre trois approches principales : les marxistes, les keynésiens et les libéraux. Si les deux premiers courants réfutaient la primauté donnée au marché par les derniers, ils soutenaient en revanche la priorité à accorder à la croissance, seule créatrice d'emplois.

Or cette posture n'est plus tenable. Nous devons désormais renouer avec la tradition écologique, toujours absente des cursus principaux des facultés d'économie ⁵³. La croissance n'est pas la solution, elle est le problème.

La gauche, en particulier, doit donc abandonner ses réflexes marxistes ou keynésiens, et intégrer les limites de la biosphère. Un rapide coup d'œil sur le paysage politique européen montre que cette mue n'a pas encore eu lieu.

Il nous reste donc à espérer que les initiatives locales se multiplient. Mais pour cela, il faudra que les personnes aient une journée par semaine à y consacrer : ainsi, tant que la semaine de quatre jours n'aura pas été mise en place, les obstacles à la transition écologique « venue d'en bas » seront insurmontables.

Mais même à supposer que nous parvenions à nous désintoxiquer de la croissance, comment agir ? Où aller ? C'est ce à quoi propose de répondre notre dernier chapitre.

Notes

1. Tim Jackson, *Prospérité sans croissance. Les fondations pour l'économie de demain*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2017 (2^e éd.), p. 54.
2. Club de Rome, *Halte à la croissance ?*, Paris, Fayard, 1974.
3. Tim Jackson, *Prospérité sans croissance*, *op. cit.*, p. 49-50.
4. Stéphane Foucart, « La planète a atteint ses limites », *Le Monde*, 15 janv. 2015. <https://lc.cx/gn5w>.
5. Voir Florence Jany-Catrice et Dominique Méda, *Faut-il attendre la croissance ?*, Paris, La Documentation française, « Doc' en poche », 2016, p. 78-79.
6. Tim Jackson, *Prospérité sans croissance*, *op. cit.*, p. 52.
7. *Ibid.*, p. 53.
8. *Ibid.*, p. 55.
9. *Ibid.*, p. 122.
10. *Ibid.*, p. 124.
11. *Ibid.*, p. 126-127.
12. Voir Plateforme emplois-climat, *Un million d'emplois pour le climat*, déc. 2016, p. 38-40. <https://lc.cx/gneh>.
13. OIT, « La transition vers l'économie verte pourrait générer jusqu'à 60 millions d'emplois », *ilo.org*, 31 mai 2012. <https://lc.cx/gneE>.
14. Jean Gadrey, « Il manque environ un million d'emplois publics et associatifs pour répondre à des besoins sociaux urgents », *alternatives-economiques.fr*, 4 fév. 2018. <https://lc.cx/d2Vw>.
15. Wojtek Kalinowski, « Gare aux actifs (écologiquement) toxiques de la BCE », *alternatives-economiques.fr*, 28 avril 2017. <https://lc.cx/gnnb>.
16. Cité par Tim Jackson, *Prospérité sans croissance*, *op. cit.*, p. 43.
17. Robert F. Kennedy, *Remarks at the University of Kansas*, 18 mars 1968. <https://lc.cx/gnSV>.
18. Voir Jean Gadrey, « En Italie, la prostitution et la drogue vont gonfler le PIB. L'INSEE résiste », *alternatives-economiques.fr*, 27 mai 2014. <https://lc.cx/gnTi>.
19. Sur tous ces points, voir l'ouvrage de référence de Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte, « Repères », 2016.
20. Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*, *op. cit.*, p. 17.
21. Pierre Jacquet, « Simon Kuznets, le père des comptes nationaux », *lemonde.fr*, 16 mars 2009. <https://lc.cx/gnMm>.
22. François Fourquet, *Les Comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Paris, Éditions Recherches, 1980.
23. Voir son œuvre magistrale, *La Politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2000, 2^e éd. (1^{re} éd. 1993). Lire également *Prouver et gouverner*, Paris, La Découverte, 2014.
24. Patrick Viveret, *Reconsidérer la richesse*, Rapport, janv. 2002, Paris, non paginé. <https://lc.cx/gn7e>.
25. IDIES, « Le produit intérieur doux », 20 mai 2008. <https://lc.cx/gn8Z>.
26. Sur ce point, lire les travaux de référence de Dominique Méda, notamment *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Flammarion, « Champs », 2000.
27. Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*, *op. cit.*, p. 62.
28. *Ibid.*, p. 61.
29. *Ibid.*, p. 33. Les États-Unis sont 4^e, et la Suède 9^e.
30. *Ibid.*, p. 46.
31. Thomas Piketty, « Graphique 9.8. L'inégalité des revenus : Europe vs. États-Unis, 1900-2010 », <https://lc.cx/gnBc>. Voir la page consacrée à son ouvrage *Le Capital au XXI^e siècle*, *op. cit.* : <https://lc.cx/gM6h>.
32. Voir Observatoire des inégalités, « Les inégalités de niveau de vie continuent d'augmenter », 15 sept. 2017. <https://lc.cx/dgc3>.
33. Voir Gouvernement français, *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*, Rapport 2016, 19 oct. 2016. <https://lc.cx/gnBK>.
34. Philippe Frémeaux, « Le bloc-notes de janvier 2018 », *alternatives-economiques.fr*, 1^{er} janv. 2018. <https://lc.cx/gnBy>.
35. Article « Empreinte écologique », *wikipedia.org*, <https://lc.cx/gnLe>.
36. WWF, « Le jour du dépassement 2017 », non daté. <https://lc.cx/gnLR>.
37. Article « Jour du dépassement », *wikipedia.org*, <https://lc.cx/gnLr>.
38. Eloi Laurent, « La justice climatique, sésame de la COP 21 », *ofce.sciences-po.fr*, 29 sept. 2015. <https://lc.cx/gnbY>.
39. Lucas Chancel, *Insoutenables Inégalités. Pour une justice sociale et environnementale*, Paris, Les Petits Matins/Institut Veblen, p. 110.
40. *Ibid.*, p. 82-87.
41. *Ibid.*, p. 119.
42. Catherine Larrère, *Les Inégalités environnementales*, Paris, PUF, « La Vie des idées », 2017.
43. Lucas Chancel, *Insoutenables Inégalités*, *op. cit.*, p. 101.
44. *Ibid.*, p. 103-106.
45. Voir Florence Jany-Catrice et Dominique Méda, *Faut-il attendre la croissance ?*, *op. cit.*, chap. 4.
46. *Ibid.*, chap. 2, « Tout est relatif ».
47. Jean Gadrey, *Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire*, Paris, Les Petits Matins/Alternatives économiques, 2015, p. 42.
48. *Ibid.*, p. 46.

- [49.](#) Juliet Schor, *La Véritable Richesse. Une économie du temps retrouvé*, op. cit., p. 151.
- [50.](#) *Ibid.*, p. 224.
- [51.](#) Pour une contestation salutaire, lire Groupe Marcuse, *De la misère humaine en milieu publicitaire*, Paris, La Découverte, 2010.
- [52.](#) Entretien avec *Alternatives économiques*, « Le chercheur, l'homme de demain », non daté, <https://lc.cx/gnST>.
- [53.](#) Pour une brève introduction à ces quatre traditions, voir Gilles Raveaud, *La Dispute des économistes*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2013.

Façonner l'avenir

« Le développement n'est pas seulement la marche vers l'abondance, c'est plus encore, sans doute, la construction d'une société. Il a ainsi des implications éthiques que nous ne pouvons esquiver : les valeurs que nous entendons respecter, les fins que nous désirons poursuivre. »

Pierre Massé, *L'Aventure calculée*, 1965.

Pour bâtir une autre société, il est naturel de se tourner du côté de l'école. Il faut en effet que les enfants soient élevés dans un environnement bienveillant, où l'empathie et la coopération soient valorisées, pour qu'ils puissent eux-mêmes développer des attitudes coopératives une fois parvenus à l'âge adulte.

Pour cela, l'enseignement en France doit profondément évoluer. Accordant encore trop de place à l'évaluation et à la sanction, il doit apprendre à écouter les élèves, à les respecter, et à leur transmettre des compétences, plutôt que de viser l'accumulation de savoirs devenus des fins en eux-mêmes. Ainsi, faire en sorte que nos élèves sachent bien raisonner, et s'exprimer, à l'écrit comme à l'oral, en anglais comme en français, doit devenir notre priorité.

Car ce n'est qu'à ces conditions que les enfants de France auront confiance en eux. Mais les adultes, eux aussi, ont besoin d'être rassurés. Notre époque est insupportable car nos dirigeants revendiquent le fait d'avoir perdu tout contrôle sur l'économie, au moment même où le péril écologique, qui nous angoisse tant, rend son contrôle indispensable.

Nous devons donc renouer avec une forme de planification de l'économie, qui dresse des perspectives futures, au lieu de subir les événements. Le Plan sera un guide pour l'action, il contraindra, encouragera certaines activités, et en découragera d'autres. Cela ne pourra que bénéficier aux entreprises, qui sauront où diriger leurs investissements.

Il manque une dernière pièce à notre puzzle pour qu'il soit complet : le travail. En effet, les salariés sont de plus en plus nombreux à se sentir dépossédés et malheureux au travail, ce qui découle notamment de ce que les entreprises ont dû céder leur autonomie de gestion à leurs actionnaires depuis les années 1980.

Nous verrons comment il serait possible de remédier à cela, en donnant la possibilité aux entreprises de poursuivre des objectifs autres que strictement économiques, et en demandant que le pouvoir économique soit partagé à parts égales entre actionnaires et salariés. En effet, comme nous le verrons, défendre la démocratie au travail, c'est en fait défendre la démocratie tout court.

L'enfance : « chacun pour soi », ou coopération ?

Pour Wilkinson et Pickett, la sociabilité durant les premiers âges de la vie est déterminante : tandis que, s'il est élevé dans une société relativement égalitaire, l'enfant apprendra les mérites de la coopération et de la bienveillance, il sera au contraire perpétuellement inquiet de sa valeur s'il grandit dans une société compétitive. Une fois parvenu à l'âge adulte, il cherchera à se rassurer en multipliant les signes de succès, que ce soit sur le plan professionnel ou celui de la consommation.

Ainsi, dans une société où règne le « chacun pour soi », où l'on doit « surveiller ses arrières et se battre pour obtenir ce que l'on peut », les enfants vont être certes mieux armés pour gérer les situations conflictuelles auxquelles ils auront été habitués très tôt, mais ils seront également plus méfiants, moins capables d'empathie, et plus agressifs à l'égard de leurs semblables¹.

De plus, les sociétés les plus inégalitaires, qui sont aussi celles où la précarité sur le marché du travail est la plus forte, sont les plus stressantes, car chacun éprouve la menace de perdre son emploi. Or ce stress des parents se transmet aux enfants, dès la grossesse. Et il semble que ce stress chronique alimente des maladies graves, telles que les maladies cardiaques, le diabète ou les accidents cardiovasculaires². On comprend alors mieux pourquoi « l'espérance de vie moyenne est moindre de trois ou quatre ans dans les sociétés plus inégalitaires³ ».

À l'inverse, l'enfant sera moins inquiet, aura plus confiance en lui et en les autres s'il grandit dans une société où son bien-être dépend de l'empathie, de la réciprocité et de la coopération. Or c'est ce que parviennent à faire, mieux que les autres, les pays scandinaves, parce que leur enseignement valorise l'enfant, alors que nous persistons à sanctionner l'élève.

Donner confiance en eux aux élèves

L'Unicef le dit sans détour : la situation scolaire de la France est extrêmement préoccupante, puisqu'un enfant sur huit en France (13 %) âgé de 15 ans « subit un handicap scolaire très important », ce qui fait peser de lourdes menaces sur sa réussite professionnelle et son épanouissement personnel futurs. D'ailleurs, nous qui donnons souvent des leçons aux autres pays en matière sociale, nous ferions mieux d'être plus modestes lorsque nous constatons que, en termes de bien-être des enfants, la France ne se classe qu'à la 28^e place sur 35 pays riches⁴.

De multiples facteurs expliquent l'échec scolaire qui frappe tant de nos enfants, comme les classes en sureffectif dans les quartiers défavorisés, l'insuffisant encadrement des enseignants, des programmes scolaires inadaptés, etc. Mais ce qui est désolant, c'est que, en dépit de tous les travaux de pédagogues de ces dernières décennies, notre système éducatif n'a fondamentalement pas évolué.

Je le sais comme enseignant, nous disons bien trop rarement à nos élèves que ce qu'ils font est bien, intéressant, doté de valeur. Au lieu de cela, nous insistons en permanence sur ce qui ne va pas. J'ai eu la chance d'enseigner aux États-Unis, où c'est l'excès inverse, ce qui est certes parfois ridicule, puisque la moindre réussite y est qualifiée d'« *amazing* » (fantastique).

Mais qu'est-ce que cela fait du bien de faire des compliments à ses élèves ! Au début, on se force, puis après on apprécie l'ambiance que cela crée dans la classe, car les élèves sont plus détendus et donc plus disponibles. Et cela améliore grandement leurs possibilités d'apprentissage, parce qu'ils osent poser une question lorsqu'ils ne comprennent pas, ce que ne font que trop rarement les élèves éduqués en France.

Ainsi, au début de chacune de mes séances de cours, je demande à mes étudiants ce qu'ils n'ont pas compris dans les textes que j'avais donnés à lire la semaine précédente. J'ai beau être un enseignant plutôt accessible, ils ont beau se connaître, chaque semaine le même scénario se reproduit : aucune question, le silence... même à 22 ou 23 ans, même en master, dans une classe de 25 à 40 élèves.

De plus, aux États-Unis, les relations entre enseignants et élèves y sont moins conflictuelles, aussi parce que les professeurs y sont plus disponibles : quel professeur d'université français accepterait de bloquer deux heures de son temps chaque semaine pour recevoir les étudiants de première année qui peuvent venir lui poser toute question, comme y sont astreints toutes les enseignantes et tous les enseignants des universités américaines ?

Enfin, il est important de protéger l'estime d'eux-mêmes de nos élèves. Les personnes de ma génération et des générations précédentes ont connu ces horribles séances où un enseignant remettait toutes les copies une par une, dans l'ordre croissant ou décroissant des notes, afin que chacun puisse bien se situer par rapport aux autres. Quelle violence ! Et que penser de ces enseignants qui rejettent une réponse erronée à une question posée à un élève, quitte à l'humilier devant ses camarades, et sans essayer de comprendre pourquoi il a répondu à côté ?

Un enseignement bienveillant et qui transmet des compétences

Nous devons mettre fin à cette dureté, contre-productive sur le plan pédagogique, parce qu'elle « apprend » aux élèves à se protéger de leurs enseignants, comportement qu'ils reproduiront au travail avec leurs supérieurs hiérarchiques, ce qui sera source d'infinis blocages. Il ne s'agit certes pas de se transformer en Bisounours, mais d'avoir une attitude bienveillante, coopérative, qui n'exclut ni l'exigence ni la sanction.

De plus, notre enseignement demeure beaucoup trop bilatéral, chaque élève étant dans une relation verticale avec l'enseignant. Or il faudrait que nos élèves, à tous les âges de la scolarité, passent beaucoup plus de temps à rendre des travaux collectifs, qui devraient avoir beaucoup plus d'importance dans leur évaluation. Car au travail, ils devront travailler avec d'autres.

Et, évidemment, l'ouverture de l'école au monde extérieur est insuffisante. On dispense des cours d'éducation civique abstraits aux collégiens, plutôt que de les emmener à des délibérations du conseil municipal ; des lycéens de bac scientifique peuvent faire toute leur scolarité sans jamais visiter un laboratoire de recherche ; les étudiants en faculté d'économie ne rencontrent jamais ou presque d'employeur, de syndicaliste, de statisticien de l'Insee, etc.

Si l'on veut changer l'école, il faut mettre en avant un gros mot pour toute une tradition de gauche, celui de compétences. Bien sûr, je sais qu'il faut des savoirs, c'est mon métier que d'en transmettre. Mais je sais aussi que, dans notre système, de l'école primaire à l'université, les savoirs sont beaucoup trop souvent devenus une fin en eux-mêmes.

Un constat valable même pour les futurs chercheurs, qui constituent une infime minorité de nos étudiants. Car pour eux comme pour les autres, ce qui importe, ce n'est pas de connaître les détails de telle ou telle théorie. Ce qui compte, c'est qu'ils mettent ces savoirs au service de compétences, comme la capacité à trouver les sources et à mener une recherche autonome, de synthétiser des informations et de rédiger, de prendre la parole devant les autres, en français et en anglais, etc.

Nous devons donc permettre à nos élèves, à nos collégiens, de grandir, de s'épanouir, de savoir se repérer dans le monde du savoir mais aussi dans la « vraie vie ». Pour cela, il faut, par moments, descendre de notre estrade pour aller nous mettre à la hauteur de nos élèves, et les écouter.

Et si on écoutait les élèves ?

Comme le rappelle Cécile Foussard (professeure des écoles spécialisée), l'école peut être un lieu angoissant. Le premier rôle des enseignants est donc de rassurer les élèves, afin qu'ils « osent se lancer dans les apprentissages⁵ ». Car la confiance en soi est de l'ordre de la capacité, de la possibilité de se mettre en action physiquement ou intellectuellement.

Or cette confiance en soi se construit dans le temps et avec les autres. De ce point de vue, enseigner le « droit à l'erreur », plutôt que sanctionner sans discernement, est essentiel. Le rôle de l'enseignant est alors « d'encourager les élèves à essayer », ce qui les aidera à se donner à eux-mêmes la liberté d'essayer de résoudre des problèmes.

Par ailleurs, la construction de la confiance en soi nécessite d'apprendre à s'opposer aux autres et à dire « non ». Comme le précise Cécile Foussard, il est décisif que l'enseignant « sollicite le point de vue des élèves et accepte qu'ils ne soient pas d'accord⁶ ». En effet, ceux-ci apprendront ainsi que leur parole compte, qu'elle n'est pas disqualifiée. Et ils seront amenés à argumenter pour défendre leur point de vue, ce qui permettra l'acquisition de cette compétence fondamentale pour la vie personnelle, professionnelle et civique.

Mais pour parvenir à tout cela, il faut pratiquer cette activité essentielle, mais si difficile, qu'est l'écoute des élèves. Non seulement cela demande du temps, mais aussi une véritable disponibilité et de l'empathie. Certes, il est impossible d'écouter chaque jour chaque élève. Mais ce souci de l'écoute devrait remplacer l'obsession actuelle de « finir le programme », car elle seule permet de « prendre en compte l'élève tel qu'il est⁷ ».

Une école à l'écoute et bienveillante nous donnera donc confiance en nous-mêmes, développera notre capacité d'agir. Mais si notre démocratie est paralysée aujourd'hui, c'est parce que les gouvernements, depuis l'échec de la politique de « relance » de la gauche en 1982, ont renoncé à agir sur l'économie.

Organiser la société sur le long terme, en matière éducative, mais aussi économique, écologique, etc., impose de renouer avec une forme ou une autre de planification, à l'image de ce que font souvent les grandes entreprises. La première tâche de cette planification sera de définir des scénarios prospectifs, comme le Plan avait l'habitude d'en faire, et comme le fait le GIEC pour le climat.

De plus, le Plan, en définissant des secteurs prioritaires d'action, permettra aux entreprises d'anticiper la création de marchés correspondants, et donc de procéder à des investissements. Car il ne faut jamais oublier que, si les entreprises n'aiment pas la concurrence, elles n'aiment pas l'incertitude non plus. Il y a donc loin à parier que, loin de s'opposer à une telle mesure, les entreprises la soutiendront, car elle sera une garantie de profits futurs accrus.

Le Plan au service de la civilisation

Pour retrouver le souffle disparu de l'idée de Plan, on peut lire Pierre Massé (1898-1987), Commissaire général du Plan de 1959 à 1966, qui affirmait que le développement devait devenir une « aventure réfléchie et calculée ». En effet, après l'acquisition de la citoyenneté politique (le droit de vote) au XIX^e siècle, l'homme du XX^e siècle voulait être un « sujet actif de son destin » par le moyen de la « participation économique⁸ ».

Car, dans sa conception française, le Plan est un lieu de dialogue irremplaçable entre les forces vives du pays, représentées par l'État, les syndicats et les représentants des employeurs, auxquels il faudrait ajouter aujourd'hui des experts de l'environnement, des associations de lutte contre la pauvreté ou pour le droit au logement, etc. Planifier, c'est donc participer, au contraire de la passivité à laquelle nous conduit l'économie de marché, qui nous permet seulement d'exprimer notre préférence entre des produits créés par d'autres.

Plus fondamentalement, pour Pierre Massé, « la civilisation a toujours été réductrice d'incertitude » ou « créatrice d'anti-hasard ». Selon lui, le droit, les tribunaux et la police, les contrats et les traités, les institutions monétaires, les assurances et la Sécurité sociale ont « diminué le champ des violences personnelles, des manquements à la parole donnée, des transferts insidieux de richesse et des coups injustes du sort ».

Il estime de ce fait qu'il appartient au pouvoir politique de prendre à chaque époque des « mesures positives et praticables pour que l'aventure humaine profite au plus grand nombre ». Ainsi, cela lui permettra de fournir aux hommes et aux femmes « des éléments de décision qui leur permettent de faire face à l'incertitude par l'action ». Il ne s'agit donc pas de « deviner l'avenir », mais de « contribuer à construire⁹ ».

Le Plan consiste donc à partir d'une « pluralité d'avenirs imaginés » et à voir comment ils peuvent être rendus compatibles avec les contraintes physiques (nous dirions aujourd'hui naturelles), économiques, politiques et sociales du moment¹⁰. Enfin, pour assurer à tout moment la compatibilité entre le « présent réel » et l'« avenir imaginé », chaque plan écrit comportant une « partie à l'encre, l'indélébile, symbole de l'irréversible », et « une partie au crayon », qui pourra être gommée ou raturée selon « l'exigence de l'avenir¹¹ ».

Ou, comme le disait encore Bernard Maris : « Qu'est-ce que la gestion de notre maison la Nation, sinon de la planification¹² ? » Mais le plan doit aussi être un moyen pour chacun d'entre nous de faire prévaloir, en lui-même, le citoyen et la personne sur le consommateur.

Maîtriser nos désirs

Nous le savons, plaisir et bonheur s'opposent souvent. Ainsi, manger des sucreries me procure du plaisir, mais je vais ensuite être en surpoids, ce qui nuira à mon bonheur. Comme l'explique le neuroendocrinologue Robert Lustig (université de Californie à San Francisco, États-Unis), le plaisir peut s'obtenir seul. Il a des effets à court terme et consiste souvent à prendre des substances. À l'inverse, le bonheur est le plus souvent obtenu au sein d'un groupe, il dure plus longtemps, et est plutôt associé à l'idée de donner¹³.

En particulier, le fonctionnement du cerveau est tel qu'il faut « toujours plus de ce qui procure du plaisir », que ce soit le sucre, la nicotine, l'alcool ou le shopping, pour obtenir la même satisfaction. Or, selon Lustig, les industriels ont « piraté » ces circuits de la récompense, pour nous faire croire que ce qui nous procure, effectivement, du plaisir, est également source de bonheur.

Ainsi, Lustig insiste sur le fait que notre mode de vie contemporain fait trop souvent pencher la balance du côté des activités qui sont source de plaisirs, au détriment de celles qui procurent du bonheur. Par exemple, les mécanismes d'empathie qui se déclenchent lors de toute interaction réelle avec une autre personne disparaissent lorsque cette rencontre se fait par l'intermédiaire des réseaux sociaux, qui activent, eux, les mécanismes de récompense, conduisant à des comportements de rivalité, de promotion de soi, etc.

Enfin, Lustig rappelle que le stress chronique, associé à l'omniprésence du téléphone portable, réduit notre capacité à procéder à des choix raisonnés, et nous rend « plus vulnérables aux addictions ». C'est ainsi que ce sont généralement les plus pauvres, qui souffrent déjà du stress causé par l'insécurité économique, qui souffrent d'obésité et de diabète.

Certes, certains d'entre nous sont capables de résister aux messages publicitaires, de ne pas fumer, de manger équilibré, etc. Mais, prises globalement, nos populations sont en danger physique et psychologique. La première chose serait de faire reculer massivement la publicité qui, en plus de renforcer les stéréotypes racistes et sexistes, alimente une surconsommation intenable écologiquement, et fondamentalement source de malheur.

Mais si nous voulons rééquilibrer la balance entre bonheur et plaisirs, le Plan constitue là aussi l'outil idéal, puisque, s'il est bien conçu, il « confèrera à la vie collective un sens qui éclaire » et « donnera une valeur éthique à l'activité de chacun ¹⁴ ». Car, loin de s'illusionner, le Plan reconnaîtra la « très profonde opposition » qui existe en chaque homme entre le « consommateur » avide de plaisirs de court terme et le « citoyen » à la recherche du bonheur de long terme¹⁵.

Or puisqu'il n'y a aucun moyen de rendre spontanément compatibles ces deux logiques, le Plan sera un espace de dialogue, de réflexion et d'arbitrages qui nous permettra de faire des choix collectifs, en conscience. Le Plan est en effet d'abord un instrument d'« éducation », qui permet à tous ceux qui participent à son élaboration de mieux comprendre les mécanismes économiques et écologiques. Mais il est aussi producteur d'« ordre », car il introduit de la cohérence entre les projets des acteurs publics et privés.

Enfin et surtout, le Plan est au service du progrès¹⁶. Car si nous devons renoncer à la croissance quantitative de l'activité économique, personne ne nous demande de renoncer à ce que demain soit mieux qu'aujourd'hui. Tout au contraire, nous devons retrouver la belle notion de « progrès », pour vivre mieux, en bonne santé, dans un environnement agréable, en ayant un travail épanouissant, des revenus suffisants, dans une société apaisée, en étant confiants envers l'avenir, etc.

Par ailleurs, il faut que la puissance publique, si elle doit fixer des normes et poser des interdits, soit aussi une ressource pour l'action au plus près des individus. C'est comme cela que le Plan pourra renforcer ceux qui agissent déjà, notamment dans le domaine de la conversion énergétique de nos territoires.

Des territoires pleins de bonne énergie

Nous devons cesser le plus vite possible de brûler du pétrole, du gaz et du charbon. Le Clerc, réseau pour la transition énergétique, regroupe des associations, des entreprises et des organismes publics afin de diminuer la consommation d'énergie, de promouvoir des sources d'énergie renouvelables et de contribuer au développement local¹⁷.

Les initiatives concrètes concernent, par exemple, la création de réseaux de chaleur, l'achat de chaufferies au bois, ou une autre gestion de l'éclairage public (extinction nocturne, remplacement d'ampoules), qui permettent tout à la fois de moins polluer et de réduire la facture énergétique. Car des économies d'énergie sont source de bénéfices à la fois économiques et écologiques, comme le sont toutes les politiques bien pensées, qui sont efficaces sur ces deux plans : transports en commun, rénovation de logements, etc.

Or l'énergie est nécessaire à toutes les activités humaines : production, consommation, déplacement, habitation... Réfléchir ensemble aux sources et aux modes d'utilisation de l'énergie, c'est donc revivifier la démocratie, au plus près des citoyens. Cela peut aussi être l'occasion de créer de véritables filières économiques, comme les éoliennes achetées collectivement, les logements en bois, les matériaux isolants produits localement, etc.¹⁸.

Le Clerc a ainsi déposé le concept de « territoires à énergie positive », pour désigner la réappropriation des questions d'énergie par l'ensemble des citoyens, élus et acteurs, la mise en œuvre d'actions concrètes et l'interpellation des pouvoirs centraux (européen, national). Ce concept est déjà mis en œuvre dans plusieurs territoires européens, et un réseau s'est constitué en France¹⁹.

Un territoire intéressant de ce point de vue est celui de Loos-en-Gohelle, ancienne ville minière de 6 700 habitants, qui a entrepris une vaste transition énergétique, avec l'appui de l'économiste américain Jeremy Rifkin. Récupération des eaux de pluie, panneaux solaires, logements en bois très économes en énergie... les initiatives sont multiples, permettant des centaines de créations d'emplois.

Mais il est difficile de sensibiliser les habitants à l'écologie, surtout quand ceux-ci ont des revenus modestes qui les empêchent de procéder aux travaux d'isolation, et les entreprises restent avant tout guidées par la logique du profit. De ce fait, puisque le développement durable est « invisible », contrairement aux puits des mines, le maire a installé dans un ancien carreau de fosse des structures de développement durable²⁰.

De plus, ces initiatives sont bridées par le fait que « l'essentiel des leviers reste aux mains de l'État ou d'opérateurs nationaux en situation de monopole », comme l'a rappelé récemment un collectif. Une loi de décentralisation est donc indispensable, puisque c'est localement que « se construisent les nouvelles représentations du progrès » et les « solidarités par la conciliation des intérêts », tout en responsabilisant les acteurs du territoire²¹.

Il est indispensable que nous disposions d'un Plan qui fixe les grandes orientations, ainsi que d'initiatives locales, les deux se complétant pour accroître le pouvoir économique et démocratique des citoyens ordinaires. Mais pour que les personnes se sentent légitimes à agir, pour qu'elles en aient les ressources mentales, financières et physiques, il faut qu'elles occupent un emploi qui ait du sens pour elles. La dernière étape de ce livre nous conduit donc à nous tourner vers les entreprises, qui sont souvent très mal en point.

La finance contre les patrons

La vague libérale des années 1980 n'a pas fait comme seules victimes les économistes keynésiens. Elle a aussi emporté dans son élan les entreprises qui, en tant qu'organisations de travail, sont désormais en grande difficulté face à ceux qui détiennent leur capital, c'est-à-dire les actionnaires. Autrement dit, si les entreprises n'appartiennent certes pas aux salariés (à l'exception des coopératives), elles n'appartiennent plus non plus à celles et ceux qui les dirigent.

En effet, Carlos Ghosn, le PDG de Renault, n'est pas le propriétaire de cette entreprise. Il est nommé par le conseil d'administration, qui est l'organe dirigeant, pour la gérer de façon à ce que sa valeur boursière soit la plus élevée possible. Or cela peut impliquer de fermer des usines ou de renoncer à des programmes de recherche jugés trop incertains, ou trop coûteux : l'intérêt des actionnaires peut ainsi s'opposer à celui de l'entreprise.

De ce fait, écrivent Blanche Segrestin et Armand Hatchuel (professeurs à Mines ParisTech), l'entreprise en tant que collectif créateur est aujourd'hui « menacée » par le pouvoir dévolu aux actionnaires, qui bénéficient de l'exclusivité du contrôle. Les dirigeants n'ont plus le choix de conduire d'autres stratégies que celle des rendements à court terme, et ce « même quand l'avenir de l'entreprise est en danger²² ».

Or ce qui, historiquement, constitue la mission de l'entreprise n'est selon eux pas le profit, mais « l'ambition d'innover, de conduire des progrès collectifs ». Ainsi, ils estiment que l'entreprise est indissociable d'un « processus de coopération sur la durée » qui permette le développement de capacités collectives, telles qu'un savoir-faire organisationnel, des brevets, la réputation d'une marque, etc.²³.

De cela découle que « le capital ne crée rien à lui tout seul », puisque rien n'est produit sans la combinaison de trois éléments : des ressources naturelles, du travail et du capital. De plus, les salariés ne peuvent plus simplement « louer leurs bras » et subir, comme au XIX^e siècle, puisqu'ils vont devoir sans cesse apprendre, s'adapter, proposer, innover. Mais pour qu'ils puissent s'engager véritablement, comme on le leur demande désormais, l'entreprise doit pouvoir poursuivre des objectifs non strictement économiques.

La « Société à objet social étendu » pour reconstruire l'entreprise

Pour Segrestin et Hatchuel, la priorité est de réhabiliter le statut du chef d'entreprise ²⁴. Il faudrait que les dirigeants ne soient plus mandatés par les actionnaires pour gouverner, mais « habilités par les salariés » à « exercer un pouvoir de direction dans l'intérêt de l'entreprise, et non dans leur intérêt propre ». Ainsi, précisent-ils, les salariés autorisent leur employeur à prendre des décisions dans l'intérêt collectif, et ce même si elles s'opposent à leurs intérêts directs²⁵.

La question suivante est alors : qui doit contrôler l'action du dirigeant ? Pour Segrestin et Hatchuel, la réponse ne dépend pas de savoir si l'on est salarié, actionnaire, fournisseur ou banquier de l'entreprise. Ce qui est décisif, c'est de reconnaître l'autorité de gestion de l'entreprise, et de s'acquitter des devoirs correspondants. Ainsi, seuls les acteurs « engagés » constituent la « communauté de l'entreprise²⁶ ».

C'est évidemment le cas des salariés de l'entreprise elle-même. Mais cela peut aussi être celui des salariés ou des actionnaires d'une filiale, ou d'un fournisseur dont l'entreprise est le premier client. En revanche, cela ne sera pas le cas d'actionnaires qui peuvent revendre du jour au lendemain leurs titres, et qui de ce fait échappent à l'autorité de gestion de l'entreprise.

Afin de mettre en musique juridiquement ces propositions, Blanche Segrestin et Armand Hatchuel proposent d'introduire une nouvelle option juridique, qu'ils qualifient de « Société à objet social étendu » (SOSE). La SOSE aurait pour spécificité de poursuivre officiellement des objectifs non seulement économiques, mais également écologiques et sociaux.

L'avantage d'un tel dispositif serait qu'il empêcherait les actionnaires de considérer qu'une décision de l'entreprise qui aurait d'autres buts que la rentabilité financière immédiate serait « abusive²⁷ ». L'entreprise pourrait à nouveau exister en tant que collectif de travail tourné vers l'innovation, permettant, dans le meilleur des cas, l'épanouissement personnel de ses membres.

Repolitiser l'entreprise

Comme l'écrivent Olivier Favereau (professeur émérite à l'université de Nanterre) et Baudoin Roger (prêtre et enseignant au Collège des Bernardins), il faut mettre un terme à la « grande déformation » des années 1980 qui a fait de l'entreprise un objet... sans objet, puisque purement financier, et revenir à sa nature profondément politique²⁸.

Cela passerait par des changements simples, comme l'enseignement du droit du travail et de l'histoire sociale dans les écoles de commerce et de gestion, ou la primauté donnée aux cours de ressources humaines sur ceux de finance. On ne soulignera en effet jamais assez le caractère central des enseignements dispensés aux jeunes adultes sur leurs pratiques professionnelles et politiques tout au long de leur vie.

Il faudra ensuite redonner la priorité au temps long. Car, comme le soulignent Favereau et Roger, l'entreprise est le lieu de l'engagement vis-à-vis de l'avenir, lointain, quand le marché financier est tout au contraire celui de la « liquidité », avec la possibilité de revendre demain les actions de l'entreprise, c'est-à-dire du « refus de l'engagement²⁹ ». Or des moyens existent pour cela, comme d'imposer une durée de détention minimale des titres aux actionnaires pour qu'ils puissent voter aux assemblées générales ou percevoir des dividendes.

Mais surtout, il est plus que temps de démocratiser les entreprises³⁰. Ainsi, même Louis Gallois avait proposé dans son rapport d'introduire dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises de plus de 5 000 salariés, au moins 4 représentants des salariés (sans dépasser le tiers des membres), et ce avec voix délibérative, y compris dans les comités des conseils³¹.

De même, Olivier Favereau se fait le défenseur de la « codétermination », inspirée du modèle allemand, qui permet aux salariés d'être représentés dans les conseils d'administration à parité avec les actionnaires³². En effet, les économistes libéraux et les dirigeants politiques nous expliquent qu'il faut mener des « politiques structurelles », c'est-à-dire faciliter les licenciements, ouvrir à la concurrence les services publics, réduire la fiscalité, etc.

Or la codétermination constituerait elle aussi une réforme structurelle permettant de « déverrouiller la société française », en développant la coopération au sein des entreprises. Comme le souligne Olivier Favereau, elle « ne coûte rien » et développera la capacité d'innovation à long terme des entreprises, à l'image de l'industrie allemande.

Une telle réforme est nécessaire, car on ne peut pas compter sur la seule économie sociale et solidaire (ESS) pour faire progresser la démocratie économique.

L'ESS n'est pas la seule solution

Dans un ouvrage de synthèse critique sur le sujet, Philippe Frémeaux, éditorialiste à *Alternatives économiques* et ancien président de la coopérative qui édite le magazine, estime que l'économie sociale et solidaire « n'est pas toujours à la hauteur de ses valeurs ³³ ». Il note ainsi que les patrons des caisses d'épargne, du Crédit Mutuel ou du Crédit Agricole perçoivent chacun plus de 100 fois le Smic en une seule année...

En vérité, l'ESS est extrêmement diverse, puisqu'elle comprend aussi bien les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), que les puissantes coopératives agricoles tournées vers la production d'OGM. Et ce n'est que dans les Scop (sociétés coopératives et participatives), qui ne concernent que 42 500 salariés sur les 2 300 000 de l'ESS (soit moins de 2 % du total), que les salariés détiennent majoritairement le pouvoir. Donc ESS ne signifie pas autogestion !

Surtout, comme le note Philippe Frémeaux, dans une mutuelle ou une coopérative, la vie démocratique a d'abord pour objectif « de maintenir le consensus autour d'une vision commune », ce qui rend très difficile toute alternance ³⁴. Par ailleurs, dans nombre de structures, le sentiment d'appartenance à l'économie sociale et solidaire n'est partagé que par la minorité de salariés qui travaillent en proximité avec les élus, la majorité des autres salariés et managers n'ayant pas conscience de travailler dans une entreprise « pas comme les autres ».

Afin de rendre cette gouvernance plus démocratique, Philippe Frémeaux propose d'élargir le cercle des parties prenantes, par exemple en demandant aux associations d'associer systématiquement à leurs décisions des représentants des salariés et des usagers. Mais ce qui manque le plus à l'ESS pour qu'elle soit une force de transformation de la société, c'est, selon Philippe Frémeaux, un projet commun, sans lequel ses propositions peinent à se faire entendre au-delà d'un cercle d'initiés.

De plus, la souffrance au travail n'épargne pas les associations ou les mutuelles. Or le manque d'autonomie dans son travail a des conséquences néfastes sur la santé des individus. C'est pourquoi on peut se tourner vers le segment le plus petit, mais aussi le plus intéressant, de l'ESS, c'est-à-dire les coopératives.

Demain, tous coopérateurs ?

Même si nous ne disposons pas d'une étude indépendante d'envergure sur le sujet, il semble que le fait de devenir « coopérateur » a de multiples effets bénéfiques sur le bien-être des personnes concernées. Elles apprécient le fait d'être « maîtres chez elles » dans l'entreprise, ce qui se traduit par des gains économiques concrets : plus forte implication, meilleure productivité, travail plus soigné, etc.

De plus, la transparence sur la situation financière de l'entreprise limite, dans une certaine mesure, les écarts de rémunération, et facilite les ajustements temporaires à la baisse des rémunérations dans les périodes de difficulté financière. Par ailleurs, de nombreux témoignages font état de relations de travail moins conflictuelles, plus détendues, et avec plus d'entraide, que dans de nombreuses entreprises « classiques ».

Par ailleurs, il semblerait que la gouvernance démocratique des sociétés coopératives leur permette de prendre des décisions mûries de manière collégiale, ce qui permettrait d'éviter certaines erreurs de gestion, ou de les corriger plus facilement. Et, réciproquement, les dirigeants coopératifs se sentiraient légitimés dans leur prise de décision du fait de leur élection par leurs pairs, et ils pratiqueraient en retour un management plus décentralisé³⁵.

Certaines coopératives parviennent ainsi à atteindre des résultats remarquables, comme la société Mandragon, au Pays basque espagnol, qui emploie au total 40 000 coopérateurs, et qui possède des taux de productivité et de rentabilité très supérieurs à la moyenne espagnole. En effet, ces sociétés réduisent la démotivation liée aux structures hiérarchiques des entreprises classiques et à la perte de contrôle de son travail.

Mais le développement des coopératives se heurte au fait que la quasi-totalité des entreprises sont détenues par des personnes (ou d'autres entreprises) qui ne souhaitent pas en partager le pouvoir. De plus, il est difficile pour les coopératives d'attirer des capitaux extérieurs, car le principe « un coopérateur = une voix » signifie qu'une personne apportant 1 million d'euros de capitaux n'aurait pas plus son mot à dire sur les décisions de la société que le salarié le plus mal payé.

Les coopératives ont donc vocation à demeurer des exceptions. Toutefois, il est fondamental d'étendre la démocratie au lieu de travail, car la démocratie est une valeur en elle-même. De plus, si les inégalités, le chômage et les discriminations sont aussi forts, c'est bien parce que le pouvoir de décider si des emplois seront créés, qui aura un travail, combien il ou elle sera payé(e), etc., est aux mains de quelques-uns seulement.

Nous devons donc expérimenter toutes les formes de la démocratie économique : intéressement des salariées et des salariés aux bénéfices des entreprises, coopératives de producteurs et de consommateurs, représentants des salariés dans les conseils d'administration, etc.³⁶. Car démocratiser le travail, c'est aussi soutenir la démocratie au sens strict.

Le travail, c'est souvent la maladie

Ainsi que l'ont montré de nombreuses enquêtes, les personnes se portent bien quand elles ont plus de contrôle sur leur travail, quand elles ne sont pas soumises à la pression permanente des clients ou de la hiérarchie, qu'elles peuvent définir elles-mêmes les meilleurs moyens d'atteindre leurs objectifs, etc. À l'inverse, le fait de s'estimer insuffisamment récompensé pour ses efforts est un facteur de risque sanitaire non négligeable³⁷.

Ainsi, le premier facteur de stress au travail est la réorganisation du travail ou l'insécurité de l'emploi. Selon Thomas Coutrot (chef du département « Conditions de travail et santé » à la Dares, ministère du Travail et de l'Emploi), lors d'un changement important, les personnes ni informées ni consultées présentaient un risque dépressif trois fois plus élevé que celles qui s'estimaient consultées et écoutées (21 % contre 6 %)³⁸.

Et la vaste enquête menée par Thomas Coutrot sur le bien-être au travail parvient à de sombres résultats. Selon lui, seul un « gros tiers » des personnes qui travaillent sont satisfaites de leur travail et des perspectives qu'il leur offre. À l'inverse, environ un actif sur dix se trouve face à un cumul d'expositions physiques, organisationnelles et psychosociales, aboutissant à « un bien-être psychologique fortement dégradé³⁹ ».

Ces métiers sont, sans surprise, ceux de caissières, cuisiniers, infirmières, aides-soignantes, ou certaines catégories d'ouvriers. Mais cela concerne aussi de nombreux employés de banque, qui souffrent de « conflits éthiques », par exemple lorsqu'ils sont conduits à vendre des produits financiers inutiles, voire risqués, à des personnes qui n'en ont pas besoin ou qui disposent de faibles ressources. Ainsi, au total, selon Thomas Coutrot, le travail pourrait dégrader la santé mentale de deux actifs sur cinq, un chiffre vertigineux.

Mais il y a plus : selon une étude récente, le mal-être ainsi que le pessimisme seraient des déterminants majeurs du vote d'extrême droite. Ainsi, la probabilité de voter en faveur du Front national serait de l'ordre de 45 % parmi les Français qui se disent les plus pessimistes, et ce quel que soit leur niveau de revenu⁴⁰. De la même façon, le mal-être au travail alimente le vote en faveur du FN.

Santé du travail, santé de la démocratie

Selon Thomas Coutrot, dans les communes où Marine Le Pen a eu ses meilleurs scores au premier tour de l'élection présidentielle de 2017, on trouve des proportions plus fortes qu'ailleurs de personnes déclarant que leur travail « consiste à répéter une même série de gestes ou d'opérations », qu'elles ne peuvent pas « apprendre des choses nouvelles dans leur travail », ou qu'elles doivent souvent « appliquer strictement les consignes⁴¹ ».

Ainsi, se référant au philosophe et psychologue américain John Dewey (1859-1952), Coutrot appelle à un modèle d'organisation du travail « radicalement démocratique » qui implique que toutes les travailleuses et tous les travailleurs puissent devenir à la fois dirigeant-e-s, managers et ouvriers⁴². En effet, l'initiative déployée – ou non – par les travailleurs dans leur emploi joue un rôle décisif dans la formation de leurs compétences démocratiques au sens large, c'est-à-dire également civiques et associatives.

Or la montée du chômage, jointe au très fort repli syndical, a provoqué un formidable recul dans l'autonomie au travail ces dernières décennies pour de nombreux ouvriers, que viennent renforcer les nouvelles technologies⁴³. Et il apparaît désormais que cette dégradation de l'estime de soi et de sa capacité d'agir au travail est l'une des causes du net recul de l'engagement associatif et politique enregistré ces dernières décennies.

Ainsi, dans les communes qui ont le plus voté en faveur du FN, il y a nettement plus qu'ailleurs des personnes travaillant la nuit ou en 3x8 ; et ces personnes connaissent plus souvent des tensions avec leurs collègues et se disent « exploitées ». De la même façon, c'est dans les communes où le nombre de personnes craignant de perdre leur emploi dans l'année qui vient est le plus élevé que l'abstention est la plus forte⁴⁴.

Il est donc impossible de séparer l'électrice de la travailleuse et l'électeur du travailleur. On savait déjà depuis longtemps que les conditions de travail affectaient la santé physique des personnes, ainsi que leur santé mentale et leur bien-être, ce qui aurait déjà justifié que l'on s'en préoccupe très sérieusement, au lieu de les ignorer voire de les sacrifier au nom de la défense de « l'emploi ».

Mais il se trouve qu'elles peuvent aussi « influencer la santé démocratique du corps social⁴⁵ », comme l'écrit très justement Thomas Coutrot. Or, on ne parviendra pas à améliorer significativement la qualité du travail de millions de personnes, souvent situées dans les métiers les moins valorisés, si on ne redonne pas du pouvoir aux salariés dans la gestion des entreprises. La démocratie exige la démocratie économique.

Conclusion : une utopie utile

Nous pouvons donc agir sur les piliers de notre société – l'école, le travail, l'entreprise – afin de retrouver confiance en nous, condition de la confiance dans les autres, et confiance dans l'avenir. Il ne s'agit aucunement de nier les rapports de forces, qui n'ont nulle vocation à disparaître, mais de permettre, bien plus qu'aujourd'hui, à chacune et chacun de s'épanouir.

Comme le lecteur l'aura noté, la principale difficulté de ces mesures n'est pas financière, contrairement à ce qui se passe lorsque l'on avance généralement des mesures progressistes. Ici, il s'agit de blocages intellectuels, culturels même, que nous connaissons bien en tant qu'enseignant-e-s, salarié-e-s, etc. Pour autant, il nous semble qu'elles représentent une utopie utile.

Notes

1. R. Wilkinson et K. Pickett, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, op. cit., p. 311.
2. *Ibid.*, p. 312.
3. *Ibid.*, p. 138.
4. Unicef, « Inégalités entre enfants : la France 28^e sur 35 pays riches », 21 avril 2016. <https://bit.ly/1NrTCIt>.
5. Cécile Foussard, *Construire la confiance en soi à l'école*, Lyon, Chronique sociale, 2014, p. 8.
6. *Ibid.*, p. 11.
7. *Ibid.*, p. 13.
8. Pierre Massé, « L'aventure calculée », in *Le Plan ou l'anti-hasard*, 1991 [1965], p. 8.
9. *Ibid.*, p. 15-16.
10. *Ibid.*, p. 23.
11. *Ibid.*, p. 27.
12. Bernard Maris, *Antimanuel d'économie*, Paris, Bréal, 2003, p. 86.
13. Stéphane Foucart, « Réseaux sociaux, sucre... les Occidentaux accros à la dopamine », *Le Monde Science et Techno*, 29 janvier 2018, <https://lemde.fr/2GoL1Ny>.
14. Pierre Massé, « L'aventure calculée », in *Le Plan ou l'anti-hasard*, 1991 [1965], p. 34.
15. *Ibid.*, p. 36.
16. *Ibid.*, p. 37-38.
17. Voir son site Internet : <https://cler.org/>.
18. Esther Bailleul (dir.), *Renouveler les politiques locales de l'énergie*, Paris, Le Passager clandestin, 2016.
19. Yannick Régnier, « Qu'est-ce qu'un territoire à énergie positive ? », *territoiresenergiepositive.fr*, 20 mai 2013, <https://lc.cx/PQ5v>.
20. Pauline Croquet et Antonin Sabot, « À Loos-en-Gohelle, la transition verte au pays des gueules noires », *Le Monde*, 23 juillet 2015, <https://lemde.fr/1ezhG0u>.
21. Collectif, « L'efficacité et la transition énergétique dépendent d'abord de l'initiative locale », *lemonde.fr*, 23 mars 2018, disponible sur le site du Cler : <https://lc.cx/PQW5>.
22. Blanche Segrestin et Armand Hatchuel, *Refonder l'entreprise*, Paris, Seuil, « La République des idées », p. 85-86.
23. *Ibid.*, p. 87.
24. *Ibid.*, p. 90.
25. *Ibid.*, p. 94.
26. *Ibid.*, p. 97.
27. *Ibid.*, p. 108.
28. Olivier Favereau, Baudoin Roger, *Penser l'entreprise. Nouvel horizon du politique*, Collège des Bernardins (Paris), Parole et Silence, 2015.
29. *Ibid.*, p. 37.
30. Voir Guillaume Duval, « Agir où se crée la richesse », in Observatoire des inégalités, *Que faire contre les inégalités. 30 experts s'engagent*, 2016, p. 67-70.
31. Louis Gallois, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, op. cit., <https://lc.cx/wzeR>, p. 21.
32. Olivier Favereau, « La codétermination peut déverrouiller la société française », *alternatives-economiques.fr*, 14 mars 2018, <https://lc.cx/PfiE>.
33. Philippe Frémeaux, *La Nouvelle Alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*, Paris, Les Petits Matins/Alternatives économiques, 2016, p. 13.
34. *Ibid.*, p. 62.
35. Voir, pour ses nombreux témoignages, François Kerfoum et Michel Porta, *Le Bonheur est dans la Scop ! Un patrimoine d'expériences pour demain*, Paris, Les Petits Matins, 2016.
36. Richard Wilkinson et Kate Pickett, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, op. cit., p. 388.
37. *Ibid.*, p. 376-377.
38. Thomas Coutrot, « Changements organisationnels : la participation des salariés protège-t-elle du risque dépressif ? », *Dares Analyses*, n° 61, sept. 2017, <https://bit.ly/2uolT4L>.
39. Thomas Coutrot, « Travail et bien-être psychologique », *Document d'études*, Dares, n° 217, mars 2018, p. 32 ; <https://lc.cx/PfFN>.
40. Amory Gethin et Thanasak Mark Jenmana, « Du mal-être au vote extrême », *Note de l'Observatoire du bien-être*, Cepremap, 4 sept. 2017, <https://lc.cx/PYkm>.
41. Thomas Coutrot, *Libérer le travail. Pourquoi la gauche s'en moque et pourquoi ça doit changer*, Paris, Seuil, 2018, p. 237.
42. *Ibid.*, p. 239 et p. 243.
43. Pour l'exemple d'Amazon, voir Marion Perroud, « Flicage, accidents du travail : plongée dans l'univers social impitoyable d'Amazon France », 15 nov. 2017, <https://lc.cx/PQas>.
44. Thomas Coutrot, « Travail et bien-être psychologique », art. cité, p. 38.
45. *Ibid.*, p. 41.

Retrouver l'espoir

« Quand j'étais à l'école primaire, ce "On est en république !" était, je me souviens, crié à tort et à travers. [...] Ce cri plein de gaieté exprimait la fierté d'une génération dont les parents avaient été privés de leur liberté et avaient parfois payé de leur vie leur désir de liberté. "On est en république !" exprimait aussi l'égalité de tous. »

Bernard Maris, *Et si on aimait la France*, Grasset, 2015.

Comme l'écrivait Keynes en 1924, afin de développer leur théorie, les économistes (libéraux) ont choisi l'hypothèse « la plus simple », celle d'un marché concurrentiel parfaitement gouverné par la loi de l'offre et de la demande¹.

Dans ce modèle, une « lutte impitoyable pour la survie » se met en place, dans laquelle celles et ceux qui réussissent éliminent les autres sans aucune pitié.

L'idée fondamentale des libéraux, celle qui guide les gouvernements de tous les pays riches ou presque, est que « les individus agissant isolément dans leur propre intérêt produiront un maximum de richesses ».

Mais, comme l'écrit Keynes, cette théorie est « si belle et si simple » qu'il est « facile d'oublier qu'elle ne découle pas de faits réels ».

En clair : elle est fausse. C'est le message central de notre livre.

Comme l'explique Keynes dans une image amusante, pour les libéraux, la vie économique est semblable à celle de girafes dont « le but de la vie est de paître les feuilles des branches les plus hautes, la meilleure manière d'y parvenir étant de laisser les mammifères au cou le plus long affamer ceux dont le cou est plus court ».

Dans le narratif libéral, les coûts entraînés par cette lutte « ne sont pas pris en compte ».

Or, nous dit Keynes, « si nous avons à cœur le bien-être des girafes », nous « ne devons pas sous-estimer les souffrances des cous les plus courts qui meurent de faim, ni les douces feuilles qui tombent par terre et sont piétinées dans la lutte, ni la suralimentation de celles qui ont le cou le plus long, ni le regard mauvais exprimant angoisse ou avidité combative qui assombrit les doux visages du troupeau ».

Avec ce livre, nous espérons avoir redonné un peu d'espoir aux girafes.

Note

¹. John Maynard Keynes, « La fin du laissez-faire », in *La Fin du laissez-faire*, Paris, Payot et Rivages, 2017 [1924].